



# CONTRAT DE TERRITOIRE

## [ 2017 - 2022 ]

pour une agglo attractive solidaire et durable





# CONTACTS

**Communauté d'Agglomération : Saint-Lô Agglo**

**Président : Fabrice LEMAZURIER**

**DGA du pôle « Innovation Développement Stratégie » : Jean-Philippe BROSSARD**

[jean-philippe.brossard@saint-lo-agglo.fr](mailto:jean-philippe.brossard@saint-lo-agglo.fr)

**Directrice du développement et de la promotion du territoire : Catherine BARBEY**

[catherine.barbey@saint-lo-agglo.fr](mailto:catherine.barbey@saint-lo-agglo.fr)

**Tél : 02 14 29 00 16**

**Référente politiques contractuelles : Julia LEFORESTIER-POULAIN**

[julia.leforestier-poulain@saint-lo-agglo.fr](mailto:julia.leforestier-poulain@saint-lo-agglo.fr)

**Tél : 02 14 16 30 33**

101 rue Alexis de Tocqueville

CS 43708

50008 SAINT-LO Cedex



## Sommaire :

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>I- Présentation du territoire .....</b>  | <b>page 6</b>   |
| A - Carte du territoire   |                 |
| B - Liste des communes de Saint-Lô Agglo  |                 |
| C – Le territoire du contrat  |                 |
| D – Saint-Lô Agglo, genèse, organisation territoriale et compétences  |                 |
| E – Une très forte recomposition communale  |                 |
| F – Dynamique démographique   |                 |
| G – Emploi, flux domicile travail et activités économiques  |                 |
| 1.1 Les enjeux du territoire (AFOM) .....   | page 13         |
| 1.2 Etat des démarches en cours en matière de développement local, d’attractivité<br>et de cohésion sociale ..... | page 17         |
| A – Dispositifs territoriaux de coordination et d’aménagement   |                 |
| B – Dispositifs contractuels  |                 |
| <b>II- Objectifs et plan d’actions opérationnelles .....</b>  | <b>page 23</b>  |
| A – Stratégie territoriale  |                 |
| B – Plan d’actions opérationnelles  |                 |
| <b>III- Actualisation de la convention partenariale 2017-2022 .....</b>   | <b>page 24</b>  |
| Maquette financière .....   | page 33         |
| <b>IV- Fiches actions .....</b>   | <b>page 39</b>  |
| Axe 1 : Favoriser l’attractivité du Saint-Lois en s’appuyant sur les polarités.....                               | page 41         |
| Axe 2 : Développer la compétitivité économique et la performance des<br>Entreprises.....                          | page 171        |
| Axe 3 Organiser un territoire durable et solidaire.....   | page 225        |
| Projets présentés aux financements Région lors de la clause de revoyure.....                                      | page 265        |
| <br><i>ANNEXE</i>   |                 |
| <i>Lexique des abréviations utilisées .....</i>   | <i>page 280</i> |



# I- Présentation du territoire

## A - Carte du territoire



## B - Liste des 61 communes constitutives de Saint-Lô Agglo

|     | Nom de la commune        | N° INSEE |
|-----|--------------------------|----------|
| 1   | Agneaux                  | 50002    |
| 2   | Airel                    | 50004    |
| 3   | Amigny                   | 50006    |
| 4   | La Barre-de-Semilly      | 50032    |
| 5   | Baudre                   | 50034    |
| 6   | Beaucoudray              | 50039    |
| 7   | Bérigny                  | 50046    |
| 8   | Beuvrigny                | 50050    |
| 9   | Biéville                 | 50054    |
| 10  | Bourgvallées             | 50546    |
| 11  | Canisy                   | 50095    |
| 12  | Carantilly               | 50098    |
| 13  | Cavigny                  | 50106    |
| 14  | Cerisy-la-Forêt          | 50110    |
| 15  | Condé-sur-Vire           | 50139    |
| 16  | Couvains                 | 50148    |
| 17  | Dangy                    | 50159    |
| 18  | Le Désert                | 50161    |
| 119 | Domjean                  | 50164    |
| 20  | Fourneaux                | 50192    |
| 21  | Gouvets                  | 50214    |
| 22  | Graignes/Le Mesnil-Angot | 50216    |
| 23  | Lamberville              | 50261    |
| 24  | Le Lorey                 | 50279    |
| 25  | La Luzerne               | 50283    |
| 26  | Marigny-Le-Lozon         | 50292    |
| 27  | La Meauffe               | 50297    |
| 28  | Le Mesnil-Amey           | 50302    |
| 29  | Le Mesnil-Eury           | 50310    |
| 30  | Le Mesnil-Rouxelin       | 50321    |
| 31  | Le Mesnil-Vénéron        | 50324    |

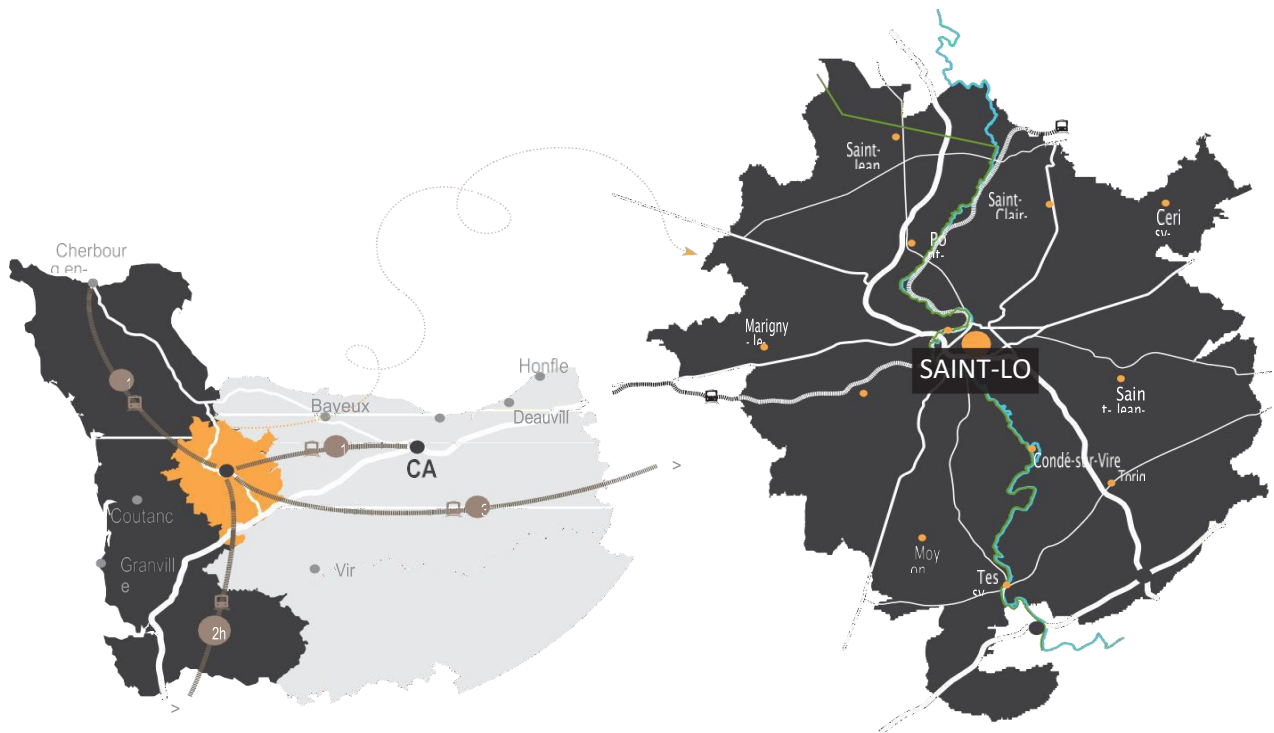
|    | Nom de la commune        | N° INSEE |
|----|--------------------------|----------|
| 32 | Montrabot                | 50351    |
| 33 | Montreuil-sur-Lozon      | 50352    |
| 34 | Moon-sur-Elle            | 50356    |
| 35 | Moyon-Villages           | 50363    |
| 36 | Le Perron                | 50398    |
| 37 | Pont-Hébert              | 50409    |
| 38 | Quibou                   | 50420    |
| 39 | Rampan                   | 50423    |
| 40 | Rémilly-les-Marais       | 50431    |
| 41 | Saint-Amand Villages     | 50444    |
| 42 | Saint-André-de-l'Epine   | 50446    |
| 43 | Saint-Clair-sur-Elle     | 50455    |
| 44 | Saint-Fromond            | 50468    |
| 45 | Saint-Georges-d'Elle     | 50473    |
| 46 | Saint-Georges-Montcocq   | 50475    |
| 47 | Saint-Germain-d'Elle     | 50476    |
| 48 | Saint-Gilles             | 50483    |
| 49 | Saint-Jean-de-Daye       | 50488    |
| 50 | Saint-Jean-de-Savigny    | 50491    |
| 51 | Saint-Jean-d'Elle        | 50492    |
| 52 | Saint-Lô                 | 50502    |
| 53 | Saint-Louet-sur-Vire     | 50504    |
| 54 | Saint-Martin-de-Bonfossé | 50512    |
| 55 | Saint-Pierre-de-Semilly  | 50538    |
| 56 | Saint-Vigor-des-Monts    | 50563    |
| 57 | Sainte-Suzanne-sur-Vire  | 50556    |
| 58 | Tessy Bocage             | 50592    |
| 59 | Thèreval                 | 50239    |
| 60 | Torigny-les-Villes       | 50601    |
| 61 | Villiers-Fossard         | 50641    |
|    |                          |          |



## C – Le territoire du contrat

**Un territoire au cœur de la Manche avec une desserte d'axes routiers majeurs, atouts d'attractivité.**

La communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo est située au cœur du département de la Manche. Elle est constituée de 61 communes et de 79 404 habitants. Sa superficie est de 841 km<sup>2</sup> soit une densité moyenne de 90 hab/km<sup>2</sup> pour 84 hab/km<sup>2</sup> pour le département. Au niveau du transport ferroviaire, Saint-Lô bénéficie de liaisons fréquentes et directes avec Caen, d'une durée inférieure à 1h, adaptées aux horaires de travail et permettant ainsi les échanges entre sites universitaires.



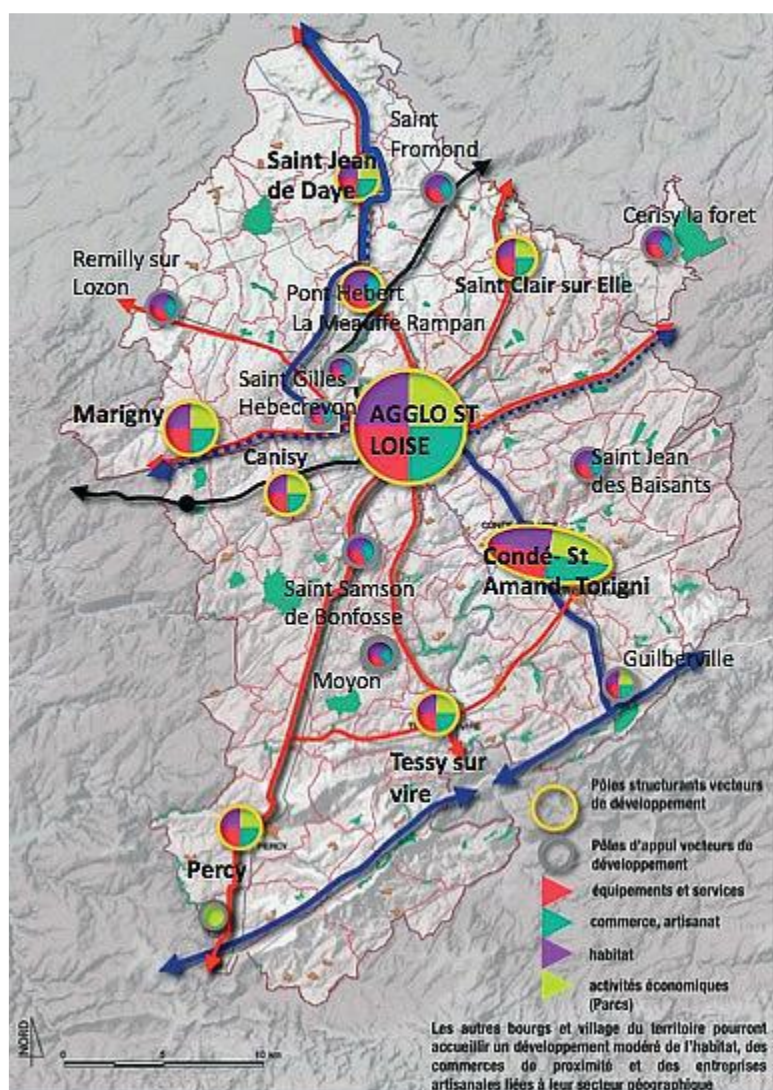
**Le positionnement de Saint-Lô Agglo lui permet d'interagir en interface** avec les espaces littoraux et ruraux et d'être un pôle relais entre les métropoles économiques de Caen et de Rennes et le port de Cherbourg.

## D - Saint-Lô Agglo, genèse, organisation territoriale et compétences

Le territoire de Saint-Lô-Agglo est né de la fusion de plusieurs communautés de communes préexistantes (en 2014 et 2017) et coïncide peu ou prou au périmètre de l'ex-Pays Saint-Lois. **L'intercommunalité y a été précoce et active.** Les élus, à un rythme régulier, ont décidé et **mis en œuvre des politiques concertées d'aménagement et de développement intégrées financées par UE, l'Etat, la Région ou le Département.**

## La stratégie de développement de Saint-Lô Agglo :

Le SCOT approuvé en décembre 2013 organise le territoire autour d'un pôle principal, Saint-Lô, des pôles structurants secondaires (Torigni-sur-Vire, Saint-Amand, Condé-sur-Vire et Marigny) des pôles de proximité, des pôles d'hyper proximité et une majorité des communes. A ce titre, le SCOT a pour vocation de promouvoir **la création et le fonctionnement d'un véritable réseau maillé de villes et de bourgs**. Ces pôles constituent des lieux préférentiels de localisation des équipements et services nécessitant une mutualisation en vue de leur développement et de l'amélioration de leur qualité.



### Pôle Majeur :

L'agglomération Saint-Loise (Saint-Lô, Agneaux, Baudre, St-Georges-Montcocq, La Barre-de-Semilly).

### Pôles structurants secondaires :

Torigni-sur-Vire / Saint-Amand / Condé-sur-Vire et Marigny.

### Pôles de proximité :

St-Jean-de-Daye ; Canisy ; Percy ; Tessy-sur-Vire; Saint-Clair-sur-l'Elle / pôle gare Lison ; Pont-Hébert / La Meauffe / Rampan.

### Pôles d'hyper proximité :

Saint-Fromond ; Cerisy-la-Forêt ; Guilberville ; St-Samson-de-Bonfossé ; Moyon ; St-Jean-des-Baisants ; Rémilly-sur-Lozon ; Hébecrevon, Saint-Gilles.

Ces pôles constituent également des lieux de localisation préférentiels des équipements et services nécessitant une mutualisation dans la perspective de leur développement et de l'amélioration de leur qualité à l'échelle du Saint Lois.

Ses compétences couvrent un large champ d'interventions en matière de développement et d'aménagement du territoire :

- Compétences obligatoires :
  - Aménagement de l'Espace
  - Développement Economique
  - Aménagement numérique du territoire
  - Equilibre social de l'Habitat
  - Développement du territoire
  - Politique de la ville dans la communauté
  - Politique de soutien à la dynamisation des communes rurales
  - Accueil des gens du voyage
  - Ordures ménagères : élimination et valorisation
  
- Compétences optionnelles :
  - Protection et mise en valeur de l'environnement
  - Alimentation en eau potable
  - Assainissement collectif des eaux usées
  - Assainissement non collectif
  - Eaux pluviales
  - GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
  - Services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels
  
- Compétences facultatives :
  - Lutte contre l'incendie
  - Pôles de santé, médicaux et maisons de santé
  - Enfance, jeunesse
  - Espaces publics numériques
  - Aménagement et gestion de fourrières animales
  - Prestations de services : aménagement de voiries et d'espaces publics,
  - Réalisation d'équipements publics et organisation de consultations groupées à la demande des communes
  - Mutualisation des services avec les communes membres des services de l'EPCI
  - Mandat de Maitrise d'ouvrage public

## E - Une très forte recomposition communale



Dans la Manche, les créations de communes nouvelles ont été précoces (dès 2015) et importantes (1<sup>er</sup> rang à l'échelle nationale). On peut noter que les regroupements ont été plus nombreux dans certaines zones comme dans le Saint-Lois.

Depuis, le mouvement s'est poursuivi chaque 1<sup>er</sup> janvier. Si le Saint-Lois a compté jusqu'à 85 communes, on en dénombre 61 à ce jour.

Les « fusions » s'opèrent entre communes mitoyennes autour d'un chef-lieu de canton et/ou d'un pôle classé secondaire ou de proximité par le SCOT.

Pour faire face à leurs nouvelles obligations, les communes nouvelles repensent leurs organisations et redimensionnent leurs équipements

## F - Dynamiques démographiques

Saint-Lô Agglomération maintient une dynamique démographique positive tirée par l'attractivité de l'axe Caen Rennes. Cette croissance reste néanmoins très modeste (0,17%/an entre 2012 et 2017).

La population est en augmentation constante. Cette hausse est due à l'apport migratoire et à la poussée de la tranche d'âge des « personnes âgées ». En effet, il est à noter que le solde migratoire est supérieur au solde naturel et que le nombre de jeunes devient inférieur au nombre de « personnes âgées ». La population est plus jeune au sud, plus âgée dans le pôle majeur et au nord.

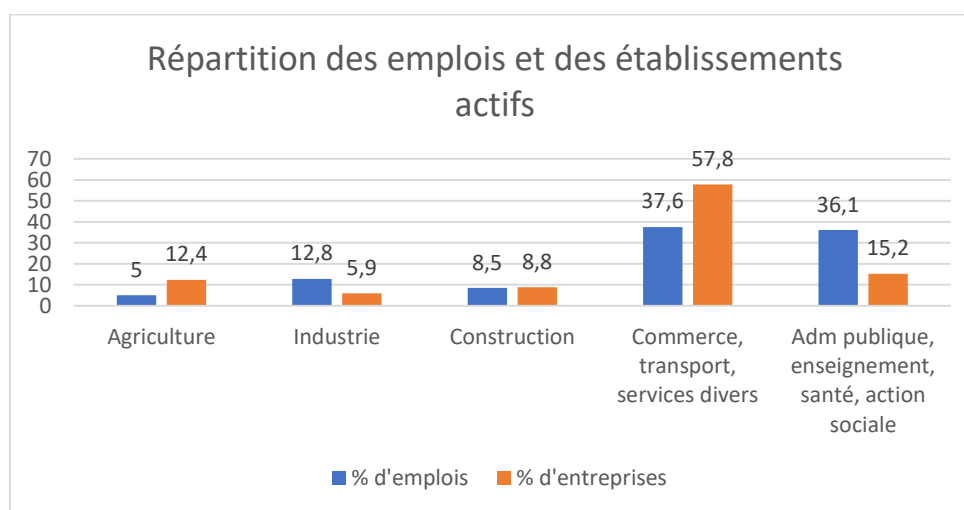
| Territoire                          | Population en 2017 |
|-------------------------------------|--------------------|
| <b>Saint-Lô</b>                     | 19 116             |
| <b>CA Saint-Lô Agglo</b>            | 76 127             |
| <b>Zone d'influence de Saint-Lô</b> | 85 546             |

Le territoire se caractérise par un fort contraste entre sa partie nord et sa partie sud. Même si Saint-Lô agglo voit une légère progression de sa population sur les 5 dernières années (+0,8%) la moitié de ses communes montre un recul du nombre de ses habitants. Le nord-est de l'agglomération présente une forte croissance démographique. Ces évolutions se font davantage sur les petites communes rurales qui comptent un faible nombre d'habitants.

## G – Emploi, flux domicile-travail et activités économiques

Deuxième agglomération derrière Cherbourg, chef-lieu de département, la ville de **Saint-Lô** est le **siège des fonctions stratégiques à l'échelle de la Manche**. Dans le Saint-Lois, les secteurs économiques historiques et d'excellences sont **l'agro-alimentaire (lait)** et la **filière équine (cheval de sport)** et plus **récemment le numérique** (TES - transactions numériques sécurisées). A une maille territoriale infra, son économie présente (commerces et autres services) et son offre d'emplois lui **permettent de rayonner sur un bassin de vie à l'échelle de Saint-Lô Agglo** où le couple ville-campagne trouve à **s'organiser dans le cadre de la communauté d'agglomération**.

Le SCOT a fixé les objectifs de croissance à l'horizon de 15 ans : atteindre 90 000 habitants, construire 7100 logements neufs tout en optimisant les ressources, favoriser la création de 7000 emplois.



(Source portrait de territoire - Insee 2017 – données 2014)

L'économie de Saint-Lô Agglo est portée par les fonctions administratives publiques et les activités de commerce, transport, services divers et l'industrie en ce qui concerne les emplois. **Le secteur commerce, transport, services divers est le 1<sup>er</sup> secteur du territoire avec 37,6% des emplois et 57,8% des établissements.**

**Concernant les flux domicile-travail**, près de 32% de la population travaille dans la commune de résidence, près de 58% travaille dans une autre commune située sur le département et 10% travaille dans une commune située sur un autre département. (Source portrait de territoire - Insee 2017 – données 2014)

**Saint-Lô Agglo dispose d'un patrimoine de 30 parcs d'activités** dont les vocations sont complémentaires, répartis sur l'ensemble de son territoire, représentant près de 272 hectares. A ce jour, il reste sur les parcs d'activités 40,4 hectares. Le taux d'occupation des parcs est donc de 84%.

**Saint-Lô Agglo met à disposition un parc de 29 ateliers-relais** dont les surfaces et les services associés sont variés et répartis sur le territoire. Saint-Lô Agglo prévoit d'accroître son patrimoine, notamment sur le parc d'activités Agglo 21 pour répondre aux besoins des entreprises et conforter les parcours résidentiels des entreprises sur son territoire.

**Il y a donc un enjeu pour Saint-Lô Agglo à poursuivre la mise en place des dispositifs permettant la création, la transmission et la modernisation des entreprises sur le territoire et pour attirer de nouvelles populations, notamment actives.**

## 1.1- Les enjeux du territoire (AFOM)

|                  | ATOUTS  | FAIBLESSES   | OPPORTUNITES   | MENACES   |
|------------------|---|--|--|---|
| Enfance/Jeunesse | <p>Une offre d'accueil territoriale équilibrée pour la petite enfance 1 REPAM avec 8 antennes délocalisées, 5 EAJE, 2 Micro-Crèches, 1 Multi-Accueil et 8 Maisons Assistants Maternels. Pour l'enfance/jeunesse, l'offre de services se décline autour de 15 Accueils collectifs de mineurs dont 5 associatifs, 2 Accueils jeunes et un lieu ressource jeunesse KIOSK (Bureau Information Jeunesse, orientation et accompagnement du jeune dans son parcours extra scolaire)</p> <p>Diversité d'acteurs enfance/jeunesse, sports, culture, loisirs</p> <p>Compétences Agglo / Gestion Mixte à l'échelle du territoire</p> <p>Une offre d'accueils collectifs (3/17 ans) équilibrée sur le territoire via l'implantation de pôles existants ou à venir</p> <p>Deux foyers de Jeunes Travailleurs implantés sur la ville de Saint-Lo, en lien avec des communes rurales portant une politique d'hébergement pour faciliter l'insertion des jeunes</p> | <p>Maillage des activités enfance complexe : conçus par les anciens territoires, les modes de gestion, l'implication des acteurs locaux et les prestations proposées sont hétérogènes</p> <p>Offre d'hébergement principalement sur un Pôle central, ville de Saint Lô</p> | <p>Associer tous les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir l'offre du point de vue de sa pertinence éducative et sociale</li> <li>- Se doter d'un plan d'actions</li> <li>- Réaliser une veille territoriale enfance/jeunesse</li> </ul> <p>Démarche PESL, qui tend à conforter et à développer la continuité de l'offre d'accueil du public, proximité des services pour les familles, développement de l'action jeunesse pour une offre territoriale équitable</p> <p>Valorisation des politiques d'insertion locales (mise en lien des bailleurs et des demandeurs)</p> <p>Conforter l'attractivité du territoire pour les jeunes et futurs adultes</p> | <p>Démographie avec des baisses d'effectifs</p> <p>Ne penser l'insertion professionnelle, outre l'emploi, que par le logement. Réflexion globale et transversale avec la démarche de PDU Saint-Lô Agglo</p> |
| Sport            | <p>Une offre sportive composée d'un mouvement de plus de 200 clubs regroupant 16138 licences proposant un panel d'activités diversifiées, orientées vers la formation, l'éducation, les pratiques compétitives et le sport santé. Un patrimoine important développé sur l'ensemble du territoire composé d'équipements structurants (Centre aquatique, Stade Villemer, Centre Julien Le Bas) et d'équipements de proximité (terrains multisports)</p>   | <p>Une diversification de l'offre sportive assez hétérogène sur le territoire et concentrée sur la ville centre. La fragilité structurelle et financière du mouvement sportif et le retrait de l'engagement bénévole. L'absence d'entretien de certains équipements</p>    | <p>La démarche du PESL, l'organisation du pôle Enfance Jeunesse basée sur la continuité éducative et sportive. Les projets sportifs du PPI avec la rénovation du Centre Sportif Fernand Beauvils, du Stade de Rugby de l'Aurore, des vestiaires de football de Thereval, Saint-Clair sur Elle, Agneaux, et le plan Terrains multisports</p>  | <p>Le désengagement progressif des dirigeants bénévoles et la fragilité financière des clubs avec la réduction des financements publics en direction du sport</p>   |

|                            | ATOUTS  | FAIBLESSES   | OPPORTUNITES   | MENACES  |
|----------------------------|---|--|--|--|
| Espaces publics, logements | Enjeux architectural et urbanistique témoignant de l'innovation d'après-guerre  | Manque d'attractivité des centres-bourgs due à une image vieillissante, mal adaptée aux besoins actuels  | Engagement d'une étude PLH/PDU par Saint-Lô Agglo, avec conseils et aides financières                              | Accélération de la déqualification et poursuite des déplacements des commerces et de l'habitat vers la périphérie  |
|                            | Importantes campagnes de réorganisation/rénovation des espaces publics dans la plupart des communes du Saint-lois avec appui CRN et/ou CD50 | Peu d'intérêt jusqu'ici, Opérations ponctuelles sans vision globale et sans projet d'amélioration phasé  | Rendre les services aux publics plus accessibles   | Accélération de la déqualification et poursuite des déplacements des commerces et de l'habitat vers la périphérie  |
|                            | OPAH en cours<br>Très bonne connaissance des problématiques saint-loises  | Manque d'attractivité de l'habitat dû à l'inéquation avec les attentes actuelles (accessibilité, isolations thermique et phonique)<br>Copropropriété désorganisée<br>Morosité du marché immobilier due à la dégradation de ce patrimoine | Des collectivités engagées dans une démarche de rénovation du parc locatif sur les 61 communes de Saint-Lô Agglo   | Désengagement des propriétaires privés qui hésitent de plus en plus à investir confortés par l'évolution d'une législation peu favorable pour les propriétaires<br>Marché locatif privé en sous-offre et niveau de loyer plus élevé,<br>Baisse des crédits, frilosité des investisseurs, |
| Commerce de proximité      | Atout important du dynamisme économique (prédominance de l'économie présentielle)   | Tissu composé de très petites entreprises au chiffre d'affaires peu élevé.<br>Concurrence élevée des GMS.<br>Manque de visibilité<br>Taux de desserrement important des ménages  | S'appuyer sur les associations locales de professionnels.<br>Associations de commerçants dynamiques                | Croissance continue du nombre de m <sup>2</sup> de GMS (+53% entre 2002 et 2012 dans le Saint-Lois) et aujourd'hui encore.<br>Difficultés pour les associations de commerçants à recruter des membres  |
|                            | 56% des entreprises implantées dans les communes de moins de 2 000 habitants, secteur important pour la qualité de vie en milieu rural      | Elles doivent pourtant s'adapter aux aléas et à une conjoncture difficile.<br>Importants besoins de moderniser l'outil de travail dans les commerces de proximité  | Mise en place d'une Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat portée par Saint-Lô Agglo | Enjeu de la transition démographique en termes de maintien des emplois et d'aménagement du territoire.<br>Perte d'activités et d'emplois dans le milieu rural  |
| Commerce de proximité      | Progression faible mais régulière du nombre d'immatriculations  | 22 % des dirigeants d'entreprises artisanales doivent envisager la transmission de leur entreprise.<br>Manque de réseaux   | Exploiter le gisement d'emplois autour des services à la personne  | Mouvement de déplacement de l'offre vers les périphéries   |
|                            |   | Accompagnement des porteurs de projets sous-représentés à Saint-Lô Agglo   | Faire profiter des nombreuses opportunités de reprise sur un territoire bien desservi par des axes routiers.       | Ombre sur les financements publics.  |
|                            |   | Même constat du phénomène de déplacement de l'offre vers les périphéries   | Nouvelles formes de commerces à encourager (e.commerce, drive, camion ambulancier...)                              |  |

|   | ATOUTS  | FAIBLESSES   | OPPORTUNITES   | MENACES   |
|---|---|--|--|---|
| <b>Développement économique et emploi</b> | Une desserte routière (A84 et RN174) qui permet à Saint-Lô Agglo d'être interface entre les métropoles régionales de Caen et Rennes d'une part et l'Angleterre via Cherbourg d'autre part                           | Disparités socio-économiques importantes entre le centre du territoire et les périphéries nord et sud                      | Une répartition des 30 ZA sur l'ensemble du territoire, des disponibilités en milieu rural, 29 ateliers-relais répartis sur 8 communes rurales   | Etre attentif à l'évolution de la desserte ferroviaire, notamment aux horaires pendulaires mal adaptés aux rythmes de travail des bureaux et des écoles |
|   | Des filières économiques déjà implantées : Nouveaux usages numériques - Agroalimentaire - Carrosserie industrielle - Filière équine   | Faiblesse de l'emploi au nord du territoire et au sud-ouest : aucune des dix premières entreprises n'y est située          | Des actions ciblées et récurrentes vers les secteurs agroalimentaire et numérique  | Enjeu de la transition démographique et de la transmission d'entreprises<br>Manque d'ouvriers qualifiés, miser sur la formation à l'emploi              |
|   | Des structures d'accompagnement et de portage pour les TPE en réseau avec d'autres structures complémentaires   | Difficulté de recrutement de personnel qualifié dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie et de cadres            | Projet d'hôtel d'entreprises pour jeunes cavaliers et 13 fiches actions pour développer la filière équine  | Un contexte national qui fait peser des menaces sur l'artisanat et notamment le bâtiment  |
|   | Du développement économique endogène grâce à l'attachement au territoire  | Peu de services à destination des entreprises du territoire  | Mettre en place une stratégie de marketing territorial   | Peu de développement exogène : difficulté à attirer les entreprises   |
|   | Des collectivités engagées dans le soutien aux équipements structurants de la filière équine : Haras, pôle hippique   | Filière économique vivant sur l'entre-soi, à faible réseau   | Possibilité de développer un pôle "Economie sociale et solidaire"<br>Développement d'activités touristiques, culturelles et artistiques en coordination avec le service tourisme de Saint-Lô Agglo               | Concurrence vive des pôles hippiques de Caen et de Deauville  |
|   | Une agriculture centrée sur la production laitière et le développement de l'agroalimentaire, des pôles d'excellence saint-loise   | Difficulté à diversifier les productions et à transformer  | Développer l'agriculture raisonnée, bio et les circuits de proximité   | La diminution des superficies dédiées à l'agriculture<br>Opposition entre agriculteurs/écologistes  |
|   | Une production agricole est un atout pour le développement du tourisme (labels)   | Peu de lien (échanges, transferts, opérations de marketing) entre la filière agricole et la filière agroalimentaire locale | Une forte demande de produits locaux de qualité<br>Rendre les progrès technologiques accessibles à la transformation à la ferme  |   |
| <b>Tourisme</b>                           | Positionnement géo-touristique favorable (axes, centralité, sites environnants...)<br>A distance raisonnable de tous les sites phares du département (plages du débarquement, Mt-Saint-Michel, Cité de la Mer, ...) | Une image touristique relativement déficitaire et pas de « must touristique »  | Le schéma de développement touristique   | Territoires voisins avec offre quasi identique  |
|   | Une offre touristique diversifiée de sites emblématiques autour de Saint-Lô et de la Vallée de la Vire (nature-loisirs)   | Une offre actuellement pas assez attractive ou vivante, davantage en cohérence avec les attentes du grand public           | Profiter de la « révolution numérique » pour mettre en place une stratégie digitale performante : site internet, outils numériques et/ou intégrer l'offre à l'application KIT M, wifi gratuit pour les touristes |   |
|   | Une clientèle importante de proximité mais aussi d'excursionnistes, notamment sur le littoral, attirée par la destination Normandie   | Concurrence entre le tourisme vert et le tourisme balnéaire  |  |   |



|                  | ATOUTS   | FAIBLESSES  | OPPORTUNITES  | MENACES  |
|------------------|--|---|---|--|
| Tourisme         | Une offre d'hébergement diversifiée (hôtels, campings et aires naturelles, chambres d'hôtes et meublés)  | L'accueil de groupe et les clientèles touristiques itinérantes notamment le long du chemin de halage sont à renforcer<br>Etre vigilant sur la qualité | Développer et moderniser les offres spécifiques   | Essoufflement si on ne capte pas les clientèles des grands centres urbains à 1h 30                                 |
|                  | Le Saint-Lois est un condensé de Normandie avec des éléments qui composent la « Normandie » dans l'imaginaire collectif (cheval, seconde guerre mondiale, gastronomie, terroir, bocage, ...) | Défaut de positionnement et d'ambitions claires, ce qui est très préjudiciable en communication   | Mise en mouvement autour de la proposition de 2 à 3 jours d'activités originales ayant le pouvoir de déclencher la venue sur le territoire liées au cheval, aux activités de pleine nature et de cyclotourisme, à la valorisation du tourisme cultuel et culturel | En matière de concurrence sur des produits similaires ou un positionnement analogue                                |
|                  | Un tissu de prestataires dense, une structuration/coordination territoriale effective depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2015   | Insuffisance des moyens humains et financiers   | Une direction unique du tourisme et de la culture confortée dans son rôle d'animation, de coordination des acteurs, des offres et de la communication<br>Création d'une taxe de séjour qui procurera des recettes supplémentaires                                 | Sur les moyens mis à disposition à termes  |
|                  | Patrimoine de la reconstruction, mettre en valeur le titre de « Capitale des Ruines »  | Pas de sites phares de tourisme de mémoire<br>Pas assez de mise en valeur de l'architecture de la Reconstruction                                      | Mise en valeur avec outils numériques, notamment sur le Saint-Lô d'avant et d'aujourd'hui   | Pour éviter la concurrence, bien se démarquer des autres offres.   |
| Offre numérique  | Territoire couvert par le déploiement de la fibre par Manche numérique   | Retard dans le déploiement de la fibre  | Renforcer la filière numérique : recherche, formation, entreprises et les futures entreprises implantées sur le parc Agglo 21   | La diminution des superficies dédiées à l'agriculture  |
|                  | 2 espaces "ZOE" sur le territoire : un en urbain et un en rural  | Manque de communication et d'une plateforme réseaux   | Unique offre d'espaces de coworking dans le Saint-Lois  | Peu de lien entre la filière numérique et les autres filières du territoire  |
| Cohésion sociale | EPN : 4 communes équipées d'une salle fixe et 1 EPN mobile sur tout le territoire  | Une couverture hétérogène du territoire - une communication en direction faible - un relais des mairies auprès de la population faible                | Une capacité à développer l'EPN sur l'ensemble du territoire  |  |
|                  | Des équipements disponibles  | Pas de stratégie globale et de cohérence à l'échelle du territoire  | Tissu associatif important  | Des équipements sous utilisés  |
|                  |  | Pas de diagnostic des besoins   | Des collectivités qui se mobilisent pour rénover et développer l'accessibilité des équipements  | Problème du renouvellement des bénévoles associé à la baisse des subventions, ce qui fragilise le tissu associatif |

## 1.2- Etat des démarches en cours en matière de développement local, d'attractivité et de cohésion sociale

Ces orientations sont cohérentes et complémentaires avec d'autres dispositifs en cours ou en préparation et témoignent d'une habitude de coopération des acteurs locaux et de leurs partenaires.

### A - Dispositifs territoriaux de coordination et d'aménagement

#### Le SCOT du Pays Saint-Lois

Approuvé en décembre 2013, le SCOT a fait l'objet d'une évaluation et d'un maintien en vigueur en 2019. Document-cadre des politiques publiques de Saint-Lô Agglo, le SCOT définit les grandes orientations qui guident l'action de Saint-Lô Agglo au quotidien à travers deux grands principes : la cohérence et l'équilibre des territoires, le SCoT vise à une organisation du développement autour des pôles et une gestion harmonieuse de l'espace.

Sa mise en œuvre rentre aujourd'hui dans une phase plus opérationnelle avec la validation des stratégies thématiques et de leurs plans d'actions : le plan de déplacement urbain, le plan local de l'habitat et le plan climat air énergie territorial. A cela, s'ajoute une volonté renforcée et réaffirmée de développer des outils de suivi et de mise en œuvre : mise en place d'un observatoire du territoire, des partenariats renforcés sur des thématiques telle que la biodiversité, l'ouverture de discussion avec les EPCI voisins, et l'accompagnement des porteurs de projets pour une meilleure prise en compte du SCOT avec notamment la mise en place d'un comité SCOT en charge de rendre des avis sur les opérations d'aménagement. Enfin, le PLUI en cours d'élaboration sera le principal outil réglementaire d'application du SCOT, là où en 2020 seul 20% des communes historiques a un document d'urbanisme permettant de traduire celui-ci localement.

#### Le schéma de développement touristique

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé de se doter d'une véritable stratégie globale de développement touristique à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération avec ses spécificités, ses atouts et ses faiblesses. Les finalités de cette étude, réalisée en 2015/2016, étaient de formuler une stratégie déployée selon des objectifs de développement et un plan d'actions à 5 ans. Celui-ci se décline comme suit :

- Axe 1 - Constitution de produits touristiques « locomotives » pour le territoire (cheval ; pleine nature et cyclotourisme ; culturel et culturel)
- Axe 2 - Renforcement qualitatif de l'offre d'hébergement (assistance technique, développer et moderniser des offres spécifiques : cyclotouristes, scolaires et sportifs)
- Axe 3 - Optimisation de la promotion du territoire (une stratégie digitale performante, une direction du tourisme animatrice et coordinatrice des acteurs et des offres)

Une actualisation du schéma est prévue pour la fin de l'année 2021 pour tenir compte des nouvelles appétences des touristes et des habitants qui sont des consommateurs assidus de notre offre.

#### Schéma de développement culturel :

Parce que la culture est créatrice de lien social et demeure constitutive de l'identité d'un territoire, les élus ont validé un projet de développement culturel, fruit d'un travail de concertation et de partage avec les acteurs culturels, pour la période 2020/2025. En effet, à la fois élément indispensable à la qualité de vie et facteur d'attractivité de Saint-Lô Agglo, la culture joue un rôle central pour le rayonnement de notre territoire.

6 objectifs ont été retenus et déclinés en programme d'actions :

- soutenir l'accessibilité de tous à la culture
- asseoir et renforcer la notoriété du territoire
- encourager les coopérations entre les acteurs culturels
- promouvoir la richesse et la diversité de l'offre culturelle
- mettre en réseau les acteurs culturels en développant les outils collaboratifs
- accompagner les acteurs dans leurs projets.

### **Le Plan de Déplacements Urbains**

Saint-Lô Agglo est autorité organisatrice des mobilités. **L'élaboration d'un PDU** (Plan de Déplacements Urbains) relève d'une démarche volontaire pour les collectivités de moins de 100 000 habitants. Désormais appelé plan de mobilité depuis la loi d'orientation des mobilités, cet outil de planification de la mobilité à l'échelle de la Communauté d'Agglomération définit les principes d'organisation du transport, du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus et sa mise en œuvre permettra d'une part, d'équilibrer les besoins de mobilité et de faciliter l'accès aux transports tout en assurant, d'autre part la protection de l'environnement et de la santé. Le plan de mobilité de Saint-Lô Agglo en est au stade d'arrêt de projet avant une prochaine consultation du public.

### **Le plan local de l'habitat**

(Plan Local de l'Habitat) est une obligation législative dans les communautés d'agglomération. Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il apporte une vision collective du bassin d'habitat et de mutualiser la gestion des problématiques identifiées. Il permettra de corriger les déséquilibres du territoire, et d'agir sur une répartition harmonieuse, diversifiée et équilibrée des logements et des populations (écoconstruction, développement des centres-bourgs, amélioration et réhabilitation du parc existant et requalification de quartiers anciens).

### **Le plan Climat-Air-Energie Territorial**

La loi de transition énergétique, publiée au journal officiel du 18 août 2015 rend obligatoire la réalisation d'un **plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de combattre efficacement et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Saint-Lô Agglo a fait le choix stratégique d'élaborer trois plans de façon coordonnée et simultanée, afin de se doter d'une vision globale et cohérente pour les années à venir.

Ainsi le PCAET de Saint-Lô Agglo, en cours d'écriture, rassemble le :

- Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les priorités du territoire sont les suivantes :

#### **En Transversalité :**

- Développer un aménagement cohérent avec les orientations habitat / transports / transition énergétique
- Susciter l'innovation et s'appuyer sur la transition numérique
- Lutter contre la précarité énergétique

- Protéger la santé des acteurs du territoire

#### Transports :

- Assurer une meilleure desserte du territoire, améliorer l'accessibilité et la sécurité en direction des pôles
- Faire émerger une culture des mobilités en réponse à la culture du tout voiture en développant les transports en commun et l'intermodalité
- Favoriser le développement de la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien

#### Habitat/Foncier :

- Engager la reconquête des centres bourgs/villes des 25 communes pôles du SCoT
- Soutenir la rénovation du parc privé existant pour renforcer l'attractivité résidentielle de notre territoire
- Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations : familles, seniors, jeunes, gens du voyage,...

#### Transition énergétique :

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique

#### **Le contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat**

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 100% Energies Renouvelables (Région/ADEME), Saint-Lô Agglo s'engage à concevoir une stratégie de transition énergétique aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir : réduire la consommation d'énergie du territoire de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.

Dans ce cadre, l'ADEME a proposé à Saint-Lô Agglo la signature d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC), qui soutient la réalisation de projets territoriaux de transition énergétique particulièrement ambitieux.

Les 10 actions suivantes ont été inscrites au COTEC :

- Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Santé environnement : développer un suivi et une information des usagers sur la qualité de l'air intérieur : bâtiments non soumis à la réglementation
- Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en termes de mobilité rurale ;
- Développement de la méthanisation sur le territoire : mobilisation des élus et des agriculteurs et associations d'habitants ;
- Accompagnement d'un panel d'habitants sur l'évolution du service de collecte des déchets vers une tarification incitative ;
- Planification du développement des énergies renouvelables et développement des réseaux gaz ;
- Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie ;
- Réalisation d'une animation test sur la géothermie très basse énergie ;
- Sensibilisation des habitants à la consommation responsable ;
- Mettre en place une démarche de sobriété numérique au sein des services de Saint-Lô Agglo.

L'ensemble des actions partagent un même facteur clé de succès qu'est l'accompagnement au changement de comportement (des habitants, entreprises, agents etc).

### **Le Programme Educatif Social Local**

En mars 2015 après la prise des compétences petite enfance et enfance jeunesse, Saint-Lô Agglo s'est engagé dans une démarche volontariste visant à obtenir une vision territoriale et de diagnostic de l'application de ses politiques publiques.

Un diagnostic de territoire a été réalisé en 2015 et complété en 2017, suite à la fusion de Saint-Lô Agglo et la communauté de communes de Canisy.

Celui-ci a permis de déterminer les **priorités d'actions envers la jeunesse et les familles** du territoire, telles que

Accueillir et **prendre en compte les besoins spécifiques** des publics Enfance/Jeunesse (handicap, santé, différences culturelles/langues...),

**Valoriser et accompagner le jeune de 11/25 ans** dans son parcours d'autonomie et son insertion dans la vie locale (temps libre et professionnel),

**Renforcer la place et le rôle des parents** dans la mise en œuvre de la politique éducative des 0/25 ans,

Créer/**favoriser une identité de territoire** en prenant en compte la spécificité et les compétences de chacun des acteurs œuvrant en faveur de l'Enfance /Jeunesse et du Sport.

Chacun de ces axes porte une attention particulière à l'engagement des jeunes, à la nécessaire mise en œuvre de la continuité éducative et à la prise en compte des spécificités de chacun des infra-territoires (ruraux, urbains).

Le **15 janvier 2020, le PESL de Saint-Lô Agglo est conventionné** auprès des institutions de la Manche : la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), le Conseil Départemental (CD), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Mutualité Sociale Agricole côtes normandes (MSA) et l'Education Nationale (EN).

**Une candidature pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du Saint-Lois devrait être déposée** pour faire suite à l'étude PLH & PCAET).

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document stratégique qui définit la politique de la Communauté d'agglomération dans le domaine du logement et de l'habitat pour une durée de 6 ans. Le déploiement d'une nouvelle OPAH sur l'ensemble du territoire est inscrit dans ce programme.

L'OPAH est un outil privilégié de l'intervention sur le parc privé de logements existants. Elle contribue au dynamisme du territoire en matière de logements, à l'amélioration du cadre de vie de la population. Dans le cadre de l'élaboration du PLH, Saint-Lô Agglo a identifié les actions à mettre en place pour favoriser la reprise et la rénovation du parc ancien afin de renforcer son attractivité : aides aux travaux de rénovation énergétique, à l'amélioration de la qualité de l'air, aux énergies renouvelables, à la restructuration globale des logements, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, à la rénovation des façades.

Une étude pré-opérationnelle (2<sup>ème</sup> semestre 2018/1<sup>er</sup> semestre 2019) précisera les conditions de mise en place du programme de l'OPAH, et proposera une stratégie d'intervention en termes d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. La Mission de suivi-animation (2<sup>ème</sup> semestre 2019) permettra de repérer les publics potentiels, les informer, les sensibiliser, les accompagner et les conseiller sur les travaux à réaliser, une mobilisation de tous les partenaires, le montage des dossiers de subventions

## B - Dispositifs contractuels

**Le programme LEADER 2014-2020** (4<sup>ème</sup> programme) dont la stratégie locale de développement est « **Faire du Saint-Lois un territoire solidaire, attractif et durable** » a pour finalités :

- Offrir des conditions propices au développement d'une économie performante et durable
  - o Miser sur le développement des filières économiques innovantes
  - o Conforter l'économie locale en agissant sur la transition énergétique et écologique
- Favoriser un bien-être et un bien-vivre grâce à un accès facilité aux services de qualité
  - o Garantir une offre de services à la population respectueuse de l'environnement
  - o Organiser les mobilités pour renforcer l'accès aux services
- Le plan d'actions est constitué de 15 fiches-actions, l'enveloppe financière attribuée s'élève à 2,8M€

### **Le programme ITI 2014-2020**

Répondant à un appel à projet lancé en 2014 par la Région Basse-Normandie (Autorité de gestion des fonds européens) pour la mise en place d'un nouveau dispositif européen baptisé « ITI » (Investissements Territoriaux Intégrés) dédié aux territoires urbains, Saint-Lô Agglo s'est vu attribuer en août 2015 une enveloppe de 1 236 900 € sur la base d'une stratégie et d'actions prioritaires identifiées :

| <b>Intitulé des projets identifiés</b>   | <b>OT/OS du PO FEDER 2014-2020</b> | <b>Montant UE</b>  |
|--|------------------------------------|--------------------|
| Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne | OT 2 - OS 6                        | <b>90 000 €</b>    |
| Réduire la consommation énergétique dans le logement avec une finalité sociale       | OT 4 - OS 8                        | <b>890 000 €</b>   |
| Augmenter la dynamique entrepreneuriale en Basse-Normandie                           | OT 3 - OS 3                        | <b>760 000 €</b>   |
| Redensifier et revitaliser les zones urbaines en mutations                           | OT 6 - OS 11                       | <b>166 900 €</b>   |
| <b>Total</b>   |                                    | <b>1 906 900 €</b> |

A l'instar du Comité de programmation Leader, la programmation « ITI » bénéficie d'une gouvernance locale publique/privée, baptisée « Comité de présélection », qui approuve les opérations entrant dans le cadre de la stratégie déposée en 2014.

7 projets émergent au dispositif sur l'ensemble de la programmation « ITI » :

- OS 6 : « Création d'une bibliothèque numérique de référence », porté par la ville de Saint-Lô ; « Modernisation de l'accès aux services de l'Agglo à destination des usagers », porté par Saint-Lô Agglo ;
- OS 8 : « Rénovation de 116 logements, quartier de l'Aurore à Saint-Lô », porté par Manche Habitat ;
- OS 3 : « Construction du Pôle Agglo 21 », porté par Saint-Lô Agglo ; « Construction d'une pépinière agroalimentaire », porté par Saint-Lô Agglo
- OS 11 : « Aménagement d'une maison des associations », porté par la ville de Saint-Lô ; « Démolition de l'ancienne cuisine centrale de Saint-Lô », porté par l'EPFN.

### **Le contrat de ville sur les quartiers prioritaires de la ville de Saint-Lô (2015-2020)**

Deux quartiers ont bénéficié d'investissements importants. Le quartier du Val Saint-Jean, un quartier ouvert sur la ville, une opération ANRU s'est déroulée de 2005 à 2013 améliorant sa cohésion avec les quartiers voisins. Le Quartier de la Dollée a quant à lui bénéficié d'investissements conséquents de la part de la ville de Saint-Lô, de la Communauté d'Agglomération et de Manche Habitat.

Le nouveau contrat de ville (2015-2020) signé par seize partenaires concentre des actions répondant aux problématiques les plus aiguës. La finalité de la politique de la ville est double : l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires.

Le contrat de ville est le document stratégique qui fixe les interventions des différents partenaires, aussi bien en matière de cohésion sociale (lien social, éducation, parentalité, santé), d'emploi et de développement économique que de cadre de vie.

Un appel à projets est lancé chaque année. L'Etat, à travers le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) propose chaque année une aide financière spécifique aux associations et structures qui veulent mener une action en faveur des habitants des quartiers prioritaires de La Dollée et du Val Saint-Jean qui répondent aux besoins repérés dans le contrat de ville.

La circulaire du 22 janvier 2019, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, annonce la rénovation des contrats de ville, qui s'inscrit dans le cadre de la prorogation des contrats jusqu'au 31 décembre 2022. Un protocole d'engagements réciproques et renforcés officialise la mobilisation des parties prenantes du contrat, pour les trois prochaines années.

### **Le contrat de territoire 2017-2021, Région Normandie - Conseil départemental de la Manche – Saint-Lô Agglo**

Ce contrat traduit la volonté et l'engagement de la Région et du Conseil Départemental à soutenir des projets structurants autour de trois axes :

- Favoriser l'attractivité du Saint-Lois en s'appuyant sur les polarités,
- Développer la compétitivité économique et la performance des entreprises,
- Organiser un territoire durable et solidaire.

L'enveloppe financière s'élève à :

- Région, 19 projets pour un montant d'intervention estimé à 5,9 M€
- Département, 31 projets pour un montant estimé à 5,25 M€
- Les collectivités locales, 37 projets pour un montant d'intervention estimé à 22,9 M€

Le contrat a fait l'objet d'une révision à mi-parcours avec le Département et la Région. La clause de revoyure avec le Département a été validée en conseil communautaire le 20 janvier 2020, et avec la Région le 25 janvier 2021.

A noter qu'il est espéré concomitamment des contributions de l'Europe, l'Etat et de l'EPFN pour un montant de 3,5 M€.

## II- Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le présent contrat définit des objectifs pour les 6 volets prioritaires au regard de la stratégie de l'intercommunalité.

### A- Stratégie territoriale

Construire un territoire "de projets" qui réponde aux besoins des habitants mais aussi aux attentes des nouveaux arrivants, c'est pour Saint-Lô Agglo, s'appuyer sur 3 principes fondateurs :

1/ partager des valeurs communes au sein d'une même communauté : "solidarité" entre la ville centre et les communes rurales, "coopération" entre les acteurs publics du territoire et "mutualisation" de nos ressources ;

2/ porter un projet collectif qui valorise nos "pépites", qui fédère les forces vives du territoire et qui parie sur l'excellence de nos savoir-faire ;

3/ s'engager sur un programme d'investissement "raisonné & intelligent" qui repose sur 3 objectifs :

- Consolider notre éco-système productif pour le rendre plus attractif en pariant sur le tryptique enseignement sup/R&D/tissu TPE-PME,
- Elever la valeur qualitative de nos services aux habitants en choisissant des projets à haute valeur ajoutée,
- Concevoir notre territoire en réseau en maillant les lieux et connectant les hommes.

**Aussi notre territoire veut se définir aujourd'hui en promouvant la QUALITE de ses services, la mise en RESEAU de ses acteurs publics et privés et l'INNOVATION dans ses projets.**

### B- Plan d'actions opérationnelles

Pour atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées par Saint-Lô Agglo sur une base programmatique :

- En assurant pour une majeure partie leurs maitrises d'ouvrage,
- En garantissant leurs financements par le vote d'un PPI sur 5 ans (2017-2021),
- En s'engageant à contractualiser avec nos partenaires institutionnels.

Une partie de ce travail se traduit dans la réalisation des fiches-actions exposées ci-après.





## Contrat de Saint-Lô Agglo

# **Actualisation de la convention partenariale d'engagement 2017 - 2022**

## CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2022

### REGION NORMANDIE – DEPARTEMENT DE LA MANCHE – SAINT-LO AGGLO

#### **Entre**

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 18 février 2021,

Et

Le Département de la Manche, représenté par Monsieur Marc LEFEVRE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de l'assemblée départementale du 8 décembre 2017,

Et

Saint-Lô Agglo, représentée par Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021,

#### **Vu**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les Communes, les intercommunalités, les Départements et les Régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands,

La délibération du Conseil Départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016 adoptant, les orientations stratégiques 2016/2021 « La Manche au service des collectivités - Mise en œuvre d'une nouvelle politique contractuelle »,

Le contrat de territoire signé le 24 juillet 2018 entre le Président de la Région Normandie, le Président du Département de la Manche et le Président de de Saint-Lô Agglo,

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

#### **Considérant**

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014 avec, notamment, la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, et peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales

et elle a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire, et le Département de la Manche, chef de file de la solidarité territoriale, assument pleinement leur compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires.

Saint-Lô Agglo a souhaité renégocier le contrat de territoire, en application de l'article 5 de la convention initiale relatif à la révision à mi-parcours.

**La convention partenariale d'engagement initiale est remplacée par la présente convention.**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet du contrat**

Le contrat de territoire 2017-2022 a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat 2017-2022 traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- la carte du territoire,
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du territoire, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées,
- le cas échéant, un diagnostic et la stratégie territoriale actualisée suite à la nouvelle carte intercommunale,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions.

### **Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région**

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants,
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

### **Article 3 : Les orientations prioritaires du Département de la Manche**

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département soutient les projets (investissement et/ou fonctionnement) visant à :

- Développer et conforter les services à la population,

- Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire,
- Favoriser le lien social entre les habitants.

#### **Article 4 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire**

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- Favoriser l'attractivité du Saint-Lois en s'appuyant sur les polarités,
- Développer la compétitivité économique et la performance des entreprises du Saint-Lois
- Organiser un territoire durable et solidaire

#### **Article 5 : Durée**

Pour la Région, le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2022 et s'achève au 31 décembre 2022. Pour prétendre aux subventions de la Région, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2022, après dépôt d'un dossier de demande de subvention, sur présentation des résultats des appels d'offre des marchés.

Le Département de la Manche s'engage sur cinq ans pour l'enveloppe financière définie à compter de décembre 2017 jusqu'à décembre 2023.

#### **Article 6 : Engagements des parties**

##### **6.1 Financement :**

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier au titre de la Région :

- soit des crédits sectoriels ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT)

Pour ce qui concerne le Département de la Manche, les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier des crédits du Fonds de Développement du Territoire (FDT).

Les crédits nationaux et les fonds européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20%.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat de Saint-Lô Agglo porte sur 42 actions pour un montant total prévisionnel de 44,55 M€ répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- Saint-Lô Agglo et les communes qui la composent, et les autres maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 22,35 M€,

- La Région Normandie s'engage à accompagner 22 projets d'investissement pour un montant total d'intervention estimé à 5,932 M€, dont 3,17 M€ au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de développement du Territoire (FRADT) et 2,76 M€ au titre des crédits sectoriels,

- Le Département de la Manche prévoit d'accompagner 32 projets d'investissement pour un montant total d'intervention maximum estimé à 5 983 956 € au titre de son Fonds de Développement du Territoire (FDT),

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

Conformément au règlement des subventions régionales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès de la Région et du Département avant le démarrage de l'opération (sauf dérogation exceptionnelle accordée sur demande motivée).

Les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet départemental à l'adresse suivante : <https://subventions.manche.fr>

**Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante <https://monespace-aides.normandie.fr>**

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet**.

Pour les crédits spécifiques (FRADT et FDT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des montants maxima (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

## **6.2 : Les contreparties du territoire attendues par la Région**

Saint-Lô Agglo et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de nouvelles clauses et de nouveaux critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.

La Région et Saint-Lô Agglo élaborent un bilan des interventions régionales apportées sur le territoire en faveur de l'animation et du fonctionnement des équipements culturels et sportifs, dont l'aboutissement donnera lieu à une contractualisation particulière sur la priorisation du soutien aux fonctionnements des équipements et manifestations culturels et sportifs.

En outre, Saint-Lô Agglo et ses communes membres s'engagent à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière.

Au travers de son adhésion à l'Association Normandie Attractivité, Saint-Lô Agglo s'engage, au côté de la Région, à valoriser la marque Normandie.

Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), **notamment pour la pratique EPS**. Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés. En cas de situation ou difficulté exceptionnelle, une analyse détaillée devra être menée conjointement entre les services du maître d'ouvrage et de la Région.

Le respect de ces engagements sera apprécié à l'échéance du contrat.

### **6.3 : Les contreparties du territoire attendues par le Département**

Saint-Lô Agglo et le Département s'engagent à travailler conjointement sur la cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de développer un partenariat à l'exemple de l'appel à projets annuel issu du Programme Educatif Social Local (PESL) de Saint-Lô Agglo afin de compléter les actions existantes ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des publics suivants : la famille et le jeunes, les personnes en perte d'autonomie.

Par ailleurs, suite à l'adhésion de Saint-Lô Agglo à Latitude Manche, les deux parties s'engagent à collaborer pour développer l'attractivité du territoire Manche.

### **6.4 : Engagements communs**

Les parties s'engagent à mener une concertation avec Manche Numérique pour accélérer le déploiement du Très Haut débit sur le territoire de Saint-Lô Agglo, notamment auprès des entreprises.

## **Article 7 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution**

### **7.1. Pilotage et animation**

#### Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- Le Président de Saint-Lô Agglo ou son représentant,
- Les représentants du territoire, déterminés à l'initiative de Saint-Lô Agglo, concernés par le programme d'actions.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira en tant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

## Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

### **7.2. Animation et gestion de la programmation**

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Saint-Lô Agglo coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat d'agglomération sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement,
- Pour le Département de la Manche, la Mission Ingénierie et Appui aux Territoires,
- Pour Saint-Lô Agglo, le service le Pôle Aménagement Innovation Développement.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage, autres que Saint-Lô Agglo, informeront régulièrement la Région, le Département et l'EPCI, de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région et le Département devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région et du Département seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée à la Communauté de communes.

### **7.3. Suivi du contrat**

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus et sera utilisé lors de la révision éventuelle du contrat.

Il sera assuré annuellement par le Comité technique local.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président de la Région  
Normandie**

**Le Président du  
Département de la Manche**

**Le Président de Saint-Lô  
Agglo**

**Hervé MORIN**

**Marc LEFEVRE**

**Fabrice LEMAZURIER**



# ANNEXES

| Projets retirés lors de la révision du contrat:                                   | Maitres d'ouvrages | Financement Département | Financement Région |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Extension du centre aquatique de Saint-Lô Agglo - Etude et travaux                | SLOA               | x                       | x                  |
| Construction d'une salle dédiée au judo à Pont-Hébert                             | SLOA               | x                       |                    |
| Création d'un hébergement de groupe - base de loisirs de Condé-sur-Vire - Travaux | SLOA               | x                       | x                  |
| Création d'un équipement touristique, hébergement de groupe                       | Torigny-les-Villes | x                       | x                  |
| Création d'un pôle commercial et de services (Bourgvallée)                        | EPFN               |                         | x                  |
| Parc Urbain modèle à Saint-Lô   | Saint-Lô           |                         | x                  |

| Projets ajoutés lors de la révision du contrat:                          | Maitres d'ouvrages  | Financement Département | Financement Région |
|--|---------------------|-------------------------|--------------------|
| Création d'une nouvelle école à La Barre de Semilly                      | La Barre de Semilly | x                       |                    |
| Etude pour la rénovation du théâtre de Saint-Lô                          | Saint-Lô            | x                       |                    |
| Création d'un espace des mobilités - étude secteur de gare               | EPFN                |                         | x                  |
| Création d'un espace des mobilités - Aménagement pôle d'échange - études | SLOA                |                         | x                  |
| Création d'un tiers-lieu étudiant - Études                               | SLOA                |                         | x                  |
| Aménagement d'un réseau d'itinéraires cyclables                          | SLOA                |                         | x                  |
| Réhabilitation et extension du Gymnase de Condé-sur-Vire                 | SLOA                |                         | x                  |
| Modernisation de l'espace culturel                                       | Condé-sur-Vire      | x                       | x                  |
| Conception d'une maison de services tertiaires                           | Théreval            | x                       | x                  |
| Aménagement de la place Edmond Piedagnel                                 | Agneaux             | x                       | x                  |

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2022 (actualisé)  
**SAINT-LÔ AGGLO**

**Axe 1 : Favoriser l'attractivité du Saint Loïs en s'appuyant sur les polarités**

| Thématique                        | Intitulé du projet  | Maître d'ouvrage | Période réalisation | Coût total HT | Coût total HT actualisé | Région FRADT |      | Région Droit commun |      | Département |        | ETAT      |      | Europe Autres |      | Autofinancement MO |      |
|-----------------------------------|---|------------------|---------------------|---------------|-------------------------|--------------|------|---------------------|------|-------------|--------|-----------|------|---------------|------|--------------------|------|
|                                   |   |                  |                     |               |                         | €            | Taux | €                   | Taux | €           | Taux   | €         | Taux | €             | Taux | €                  | Taux |
| Equipements sportifs structurants | Restructuration du centre sportif Fernand Beauflis - Etude et travaux                                   | SLOA             | 2017-2020           | 2 980 000 €   | 4 637 303 €             | 894 000 €    | 30%  |                     |      | 907 680 €   | 30,46% | 250 000 € | 8%   |               |      | 928 320 €          | 31%  |
|                                   | Extension - reconfiguration du stade de rugby de l'Aurore - Etude et travaux                            | SLOA             | 2017-2020           | 2 000 000 €   |                         | 400 000 €    | 20%  |                     |      | 400 000 €   | 20%    |           |      |               |      | 1 200 000 €        | 60%  |
| Autres équipements sportifs       | Construction d'un espace de glisses urbaines à Saint-Lô   | SLOA             | 2017                | 252 000 €     |                         |              |      |                     |      | 50 400 €    | 20%    |           |      |               |      | 201 600 €          | 80%  |
|                                   | Transformation d'un terrain de football engazonné en synthétique à Saint-Lô                             | SLOA             | 2017                | 628 400 €     |                         |              |      |                     |      | 125 680 €   | 20%    |           |      |               |      | 502 720 €          | 80%  |
|                                   | Aménagement d'un espace d'escalade artificielle de type bloc au gymnase communautaire de Saint-Lô       | SLOA             | 2017                | 157 400 €     | 331 666 €               |              |      |                     |      | 33 167 €    | 21%    |           |      |               |      | 298 499 €          | 90%  |
|                                   | Rénovation de la salle R. VIVIEN à Torigny-sur-Vire   | SLOA             | 2017                | 280 400 €     | 311 207 €               |              |      |                     |      | 52 080 €    | 20%    |           |      |               |      | 259 127 €          | 83%  |
|                                   | Création d'un plateau sportif à Théréval  | SLOA             | 2017                | 70 000 €      | 59 121 €                |              |      |                     |      | 11 824 €    | 20%    |           |      |               |      | 47 297 €           | 80%  |
|                                   | Construction d'un terrain multisport à Pont-Hébert  | SLOA             | 2017                | 70 000 €      | 52 730 €                |              |      |                     |      | 10 546 €    | 20%    |           |      |               |      | 42 184 €           | 80%  |
|                                   | Réalisation d'un terrain multisports à Dangy  | SLOA             | 2017                | 100 000 €     | 54 846 €                |              |      |                     |      | 16 454 €    | 30%    |           |      |               |      | 38 392 €           | 70%  |
|                                   | Travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du gymnase à Canisy                               | SLOA             | 2017                | 275 000 €     |                         |              |      |                     |      | 82 500 €    | 30%    |           |      |               |      | 192 500 €          | 70%  |
|                                   | Etude de faisabilité et de programmation en vue de la création d'une salle multisports à Condé sur Vire | SLOA             | 2017                | 150 000 €     |                         |              |      |                     |      | 15 000 €    | 10%    |           |      |               |      | 135 000 €          | 90%  |

| Thématique  | Intitulé du projet   | Maître d'ouvrage    | Période réalisation     | Coût total HT       | Coût total HT actualisé | Région FRADT       |      | Région Droit commun |      | Département        |      | ETAT               |      | Europe Autres    |      | Autofinancement MO  |      |
|---|--|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------|------|---------------------|------|--------------------|------|--------------------|------|------------------|------|---------------------|------|
|   |  |                     |                         |                     |                         | €                  | Taux | €                   | Taux | €                  | Taux | €                  | Taux | €                | Taux | €                   | Taux |
| Equipements enfance jeunesse                      | Création d'une nouvelle école à Saint-Lô   | Saint-Lô            | 2017-2018               | 6 754 556 €         | 8 528 128 €             |                    |      |                     |      | 1 213 263 €        | 18%  | 625 000 €          | 0%   | 300 000 €        | 4%   | 4 616 293 €         | 56%  |
|   | Création d'une nouvelle école à La Barre de Semilly  | La Barre de Semilly | 2021                    | 3 638 063 €         |                         |                    |      |                     |      | 545 709 €          | 15%  |                    |      |                  |      | 3 092 354 €         | 85%  |
|   | Construction d'un centre de loisirs à Teeszy Bocage  | SLOA                | 2017                    | 260 000 €           | 1 158 908 €             |                    |      |                     |      | 212 000 €          | 78%  |                    |      |                  |      | 68 000 €            | 24%  |
| Equipements culturels, touristiques et numériques | Création d'un hébergement de groupe - base de loisirs de Condé-sur-Vire - Etude  | SLOA                | 2021                    | 30 000 €            |                         |                    |      |                     |      | 15 000 €           | 50%  |                    |      |                  |      | 15 000 €            | 50%  |
|   | Création d'un pôle patrimonial et touristique - Abbaye St-Vigor à Cartsy-la-Forêt - Etude et travaux   | SLOA                | 2018-2021               | 500 000 €           |                         | 100 000 €          | 20%  |                     |      | 100 000 €          | 20%  |                    |      |                  |      | 300 000 €           | 60%  |
|   | Réalisation d'aménagements cyclables - Travaux et petits équipements   | SLOA                | 2018                    | 300 000 €           |                         |                    |      | 60 000 €            | 20%  |                    |      | 140 000 €          | 47%  |                  |      | 100 000 €           | 33%  |
|   | Rénovation du Normandy "Scène de musique actuelle" - Etude   | Saint-Lô            | 2017                    | 25 000 €            | 19 950 €                |                    |      |                     |      | 7 960 €            | 40%  |                    |      |                  |      | 11 990 €            | 60%  |
|   | Etude pour la rénovation du théâtre de Saint-Lô  | Saint-Lô            | 2021                    | 30 000 €            |                         |                    |      |                     |      | 15 000 €           | 50%  |                    |      |                  |      | 15 000 €            | 50%  |
|   | Création d'un parcours "reconstruction" au sein du musée des Beaux-Arts de Saint-Lô - Aménagement muséographique, prestations, petits équipements et travaux | Saint-Lô            | 2017-2019               | 170 000 €           | 176 113 €               | 51 000 €           | 30%  |                     |      | 51 000 €           | 30%  | 8 500 €            | 5%   | 5 100 €          | 3%   | 54 400 €            | 32%  |
|   | Bibliothèque numérique de référence - Etude, travaux, petits équipements, animation  | Saint-Lô            | 2017-2018               | 372 500 €           | 305 876 €               |                    |      |                     |      | 60 825 €           | 20%  | 149 000 €          | 40%  | 25 000 €         | 7%   | 137 675 €           | 37%  |
|   |  |                     | <b>SOUS-TOTAL axe 1</b> | <b>19 043 319 €</b> |                         | <b>1 445 000 €</b> |      | <b>60 000 €</b>     |      | <b>3 926 088 €</b> |      | <b>1 172 500 €</b> |      | <b>330 100 €</b> |      | <b>12 256 351 €</b> |      |

**CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2022 (actualisé)**  
**SAINT-LÔ AGGLO**

**Axe 2 : Développer la compétitivité économique et la performance des entreprises**

| Thématique                              | Intitulé du projet   | Maître d'ouvrage     | Période réalisation     | Coût total HT      | Coût total HT actualisé | Région FRADT     |          | Région Droit commun |        | Département      |   | Etat             |      | Europe - Autres  |      | Autofinancement MO |      |
|---|--|----------------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|------------------|----------|---------------------|--------|------------------|---|------------------|------|------------------|------|--------------------|------|
|   |  |                      |                         |                    |                         | €                | Taux     | €                   | Taux   | €                | Taux  | €                | Taux | €                | Taux | €                  | Taux |
| Equipement et installations économiques | Aménagement d'un FABLAB - Travaux et mobilier, petits équipements                          | SLOA                 | 2017-2020               | 100 000 €          |                         |                  |          | 30 000 €            | 30%    |                  |   |                  |      | 6 000 €          | 0%   | 64 000 €           | 64%  |
| Immobilier d'entreprises                | Construction de la Maison du Technopôle - Travaux et petits équipements                    | SLOA                 | 2017-2018               | 4 761 658 €        |                         |                  |          | 1 428 497 €         | 30%    | 516 405 €        | 11%   | 550 000 €        | 12%  | 760 000 €        | 10%  | 1 506 756 €        | 32%  |
|   | Réalisation d'opérations d'immobilier d'entreprises Saint Lô starter et agglo 21 - Travaux | SLOA                 | 2017-2018               | 2 720 000 €        |                         |                  |          | 816 000 €           | 30%    |                  |   |                  |      |                  |      | 1 904 000 €        | 70%  |
|   | Construction d'un bâtiment de bureaux dans une démarche d'écoconstruction                  | SLOA                 | 2017                    | 466 000,00 €       |                         |                  |          | 127 124 €           | 27,28% | 61 822 €         | 11%   |                  |      |                  |      | 274 378 €          | 50%  |
|   |  |                      |                         |                    |                         |                  |          | 12 676 €            | 2,72%  |                  |   |                  |      |                  |      |                    |      |
|   | Valorisation et modernisation des archives municipales - Travaux, petits équipements       | Saint-Lô             | 2018                    | 25 000 €           |                         |                  |          |                     |        | 10 000 €         | 40%   |                  |      |                  |      | 15 000 €           | 60%  |
| Logement des apprentis                  | Création de 3 logements pour jeunes à forte mobilité professionnelle                       | Saint Clair sur Elle | 2017-2018               | 296 474 €          |                         |                  | 59 695 € | 20%                 |        |                  | Contrat pôle de service 10 à 40% des dépenses éligibles |                  |      |                  |      | 238 779 €          | 80%  |
| Aides à l'investissement des TPE        | Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce                        | SLOA                 | 2018-2022               | 915 000 €          | 537 500 €               | 91 500 €         | 10%      |                     |        | 134 375 €        | 15%   | 400 000 €        | 44%  |                  |      | 289 125 €          | 32%  |
|   |  |                      | <b>SOUS-TOTAL axe 2</b> | <b>9 752 132 €</b> |                         | <b>151 195 €</b> |          | <b>2 414 297 €</b>  |        | <b>712 602 €</b> |   | <b>950 000 €</b> |      | <b>766 000 €</b> |      | <b>4 292 038 €</b> |      |

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2022 (actualisé)  
**SAINT-LÔ AGGLO**  
**Axe 3 : Organiser un territoire durable et solidaire**

| Thématique              | Intitulé du projet   | Maître d'ouvrage | Période réalisation | Coût total HT      | Coût total HT actualisé | Région FRADT     |      | Région Droit commun |      | Département  |      | Etat             |      | Europe Autres    |      | Autofinancement MO |      |
|-------------------------|--|------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|------------------|------|---------------------|------|--|------|------------------|------|------------------|------|--------------------|------|
|                         |  |                  |                     |                    |                         | €                | Taux | €                   | Taux | €  | Taux |                  | Taux | €                | Taux | €                  | Taux |
| Aménagements urbains    | OPAH - Réalisation   | SLOA             | 2018-2021           | 699 885 €          |                         |                  |      |                     |      | 132 000 €  | 19%  |                  |      |                  |      | 528 000 €          | 80%  |
|                         | Aménagement du cœur de ville - Etudes  | Saint-Lô         | 2017-2018           | 1 198 220 €        |                         | 239 644 €        | 20%  |                     |      |  |      |                  |      |                  |      | 958 576 €          | 80%  |
|                         | Revitalisation du bourg de Marigny (première tranche)                                    | Marigny le Lozon | 2018-2019           | 500 000 €          | 765 148 €               | 100 000 €        | 20%  |                     |      | Contrat de Pôle de Service<br>Montant voté : 296087€ |      | 150 000 €        | 30%  | 60 000 €         | 12%  | 190 000 €          | 38%  |
|                         | Création d'un espace naturel de détente et de loisirs sur le site de la gare             | Condé sur Vire   | 2017-2019           | 832 403 €          |                         | 249 721 €        | 30%  |                     |      | 59 850 €   | 7%   | 166 481 €        | 20%  | 60 000 €         | 7%   | 296 351 €          | 30%  |
| Politique sociale       | Création d'une épicerie sociale et solidaire   | Saint-Lô         | NR                  | 5 000 000 €        | 400 000 €               |                  |      |                     |      | 15 000 €   | 4%   |                  |      |                  |      | 385 000 €          | 90%  |
|                         | Volet cohésion sociale départemental dont Actions Territoriales en Faveur de la Jeunesse | SLOA             | 2017-2021           |                    |                         |                  |      |                     |      | 396 816 €  |      |                  |      |                  |      |                    |      |
| <b>SOUS-TOTAL axe 3</b> |  |                  |                     | <b>8 230 508 €</b> |                         | <b>589 365 €</b> |      |                     |      | <b>603 666 €</b>                                     |      | <b>316 481 €</b> |      | <b>120 000 €</b> |      | <b>2 357 927 €</b> |      |

Projets présentés aux financements Région lors de la clause de revoyure

| Intitulé du projet                                       |                                     | Maître d'ouvrage | Période réalisation |
|--|-------------------------------------|------------------|---------------------|
| Création d'un espace des mobilités                       | Étude secteur gare                  | EPFN             | 2019-2021           |
|  | Aménagement pôle d'échange - études | SLOA             | 2020 - 2021         |
| Création d'un tiers-lieu étudiant - Études               |                                     | SLOA             | 2021-2022           |
| Aménagement d'un réseau d'itinéraires cyclables          |                                     | SLOA             | 2021-2022           |
| Réhabilitation et extention du Gymnase de Condé-sur-Vire |                                     | SLOA             | 2021-2022           |
| Modernisation de l'espace culturel                       |                                     | Condé-sur-Vire   | 2021-2024           |
| Conception d'une maison de services tertiaires           |                                     | Théval           | 2021-2022           |
| Aménagement de la place Edmond Piedagnel                 |                                     | Agneaux          | 2019-2020           |

| Montant initial HT | Financements                 |                    |         |             |   |           |                    |                  |                                   |                    |
|--------------------|------------------------------|--------------------|---------|-------------|---|-----------|--------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                    | Région                       |                    |         | Département |   | État      | LEADER             | Autres           | Reste à charge ou autofinancement |                    |
|                    | <i>nature du financement</i> | €                  | %       | €           | %   |           |                    |                  | €                                 | %                  |
| 120 000 €          | Droit commun                 | 48 000 €           | 40%     |             |   |           |                    | 48 000 €         | 24 000 €                          | 20%                |
| 45 990 €           | Droit commun                 | 27 594 €           | 60 %    |             |   | 5 833 €   |                    |                  | 12 563 €                          | 27%                |
| 50 000 €           | Droit commun                 | 10 000 €           | 20 %    |             |   | 5 000 €   |                    |                  | 35 000 €                          | 70%                |
| 1 300 800 €        | Droit commun                 | 200 000 €          | 15 %    |             |   |           |                    |                  | 1 100 800 €                       | 85%                |
| 2 897 577 €        | FRADT                        | 350 000 €          | 13 %    |             |   | 540 457 € | 100 000 €          | 450 000 €        | 1 257 120 €                       | 47%                |
| 1 271 962 €        | FRADT                        | 254 392 €          | 20 %    |             | 341 600 €   | 27 %      | 254 392 €          | 60 000 €         | 361 578 €                         | 28%                |
| 745 000 €          | FRADT                        | 123 000 €          | 16,51 % |             | Contrat pôle de service 10 à 40% des dépenses éligibles |           | 215 250 €          |                  | 406 750 €                         | 55%                |
| 1 297 788 €        | FRADT                        | 259 554 €          | 20 %    |             | 400 000 €   | 30 %      | 389 330 €          |                  | 248 884 €                         | 19%                |
| <b>7 529 097 €</b> |                              | <b>1 272 540 €</b> |         |             | <b>741 600 €</b>  |           | <b>1 410 262 €</b> | <b>160 000 €</b> | <b>487 500 €</b>                  | <b>3 446 695 €</b> |

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2022 (actualisé)

SAINT-LÔ AGGLO

|  | Cout total des opérations<br>(prévisionnel<br>contrat initial) | Région FRADT | Région Droit<br>commun | Département | Etat        | Europe/<br>Autres | Autofinancement MO |
|--|--|--------------|------------------------|-------------|-------------|-------------------|--------------------|
| <b>Axe 1</b><br>(21 projets)   | 19 043 319 €   | 1 445 000 €  | 60 000 €               | 3 926 088 € | 1 172 500 € | 330 100 €         | 12 256 351 €       |
| <b>Axe 2</b><br>(7 projets)  | 9 752 132 €  | 151 195 €    | 2 414 297 €            | 712 602 €   | 950 000 €   | 766 000 €         | 4 292 038 €        |
| <b>Axe 3</b><br>(6 projets)  | 8 230 508 €  | 589 365 €    | -                      | 603 666 €   | 316 481 €   | 120 000 €         | 2 357 927 €        |
| <b>Projets présentés<br/>à la Région lors<br/>de la clause de<br/>revoyure (8)</b> | 7 529 097 €  | 986 946 €    | 285 594 €              | 741 600 €   | 1 410 262 € | 160 000 €         | 3 446 695 €        |
| <b>Totaux</b><br>(42 projets)  | 44 555 056 €   | 3 172 506 €  | 2 759 891 €            | 5 983 956 € | 3 849 243 € | 1 376 100 €       | 22 353 011 €       |

|                     |             |             |
|---------------------|-------------|-------------|
| <i>Total Région</i> | 5 932 397 € | 5 983 956 € |
|---------------------|-------------|-------------|

## IV - Fiches actions

### *Axe 1 : Favoriser l'attractivité du Saint-Lois en s'appuyant sur les polarités*

- FA 1.1 – Restructuration du centre sportif Fernand Beauvils à Saint-Lô
- FA 1.2 – Extension – reconfiguration du stade de rugby de l'Aurore à Saint-Lô
- FA 1.3 – Construction d'un espace de glisses urbaines à Saint-Lô
- FA 1.4 – Transformation d'un terrain de football engazonné en synthétique à Saint-Lô
- FA 1.5 – Aménagement d'un espace d'escalade artificielle de type bloc au gymnase communautaire à Saint-Lô
- FA 1.6 – Rénovation de la salle multisports R. Vivien à Torigny-les-Villes
- FA 1.7 – Création d'un plateau sportif à Thèreval
- FA 1.8 – Construction d'un terrain multisports à Pont-Hébert
- FA 1.9 – Construction d'un terrain multisports à Dangy
- FA 1.10 – Travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du gymnase à Canisy
- FA 1.11 – Etude de faisabilité et de programmation en vue de la construction d'une salle multisports à Condé-sur-Vire
- FA 1.12 – Construction d'une nouvelle école dans le secteur Est de la Ville de Saint-Lô
- FA 1.13 – Création d'une nouvelle école à la Barre de Semilly
- FA 1.14 – Construction d'un centre de loisirs jeunesse / Petite enfance à Tessy-sur-Vire
- FA 1.15 – Création d'un hébergement de groupe base de loisirs à Condé-sur-Vire – Etude
- FA 1.16 – Abbaye Saint-Vigor : Création d'un pôle patrimonial et touristique à Cerisy-la-Forêt
- FA 1.17 – Réalisation d'aménagements cyclables à des fins touristiques
- FA 1.18 – Rénovation du « Normandy » scène de musiques actuelles
- FA 1.19 – Etude pour la rénovation du théâtre de Saint-Lô
- FA 1.20 – Création d'un parcours « Reconstruction » au sein du musée des Beaux-Arts à Saint-Lô
- FA 1.21 – Bibliothèque numérique de référence à Saint-Lô

### *Axe 2 : Développer la compétitivité économique et la performance des entreprises*

- FA 2.1 – Aménagement d'un pré-Fablab dans le hall technologique de Saint-Lô Agglo
- FA 2.2 – Construction de la Maison du Technopole Agglo 21 à Saint-Lô
- FA 2.3 – Réalisation d'un programme d'immobilier public à Saint-Lô
- FA 2.4 – Construction d'un bâtiment de bureaux dans une démarche d'écoconstruction à Canisy
- FA 2.5 – Valorisation et modernisation des archives municipales à Saint-Lô
- FA 2.6 – Création de 3 logements pour jeunes apprentis à Saint-Clair-sur-Elle
- FA 2.7 – Opération Collective de Modernisation du commerce, de l'artisanat et des services

### *Axe 3 : Organiser un territoire durable et solidaire*

- FA 3.1 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Saint-Lô Agglo
- FA 3.2 – Aménagement du cœur de ville – Etudes à Saint-Lô
- FA 3.3 – Revitalisation du bourg de Marigny (Marigny-le-Lozon), 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de requalification de l'espace public
- FA 3.4 – Création d'un espace naturel de détente et de loisirs sur le site de la gare (Les jardins de la gare) à Condé-sur-Vire
- FA 3.5 – Création d'une épicerie sociale et solidaire à Saint-Lô
- FA 3.76 – Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse sur Saint-Lô Agglo.



*Projets présentés aux financements Région lors de la clause de revoyure*

- FA - Création d'un espace des mobilités – Etudes – Saint-Lô Agglo
- FA - Création d'un tiers-lieux étudiants – Etudes – Saint-Lô Agglo
- FA - Aménagement d'un réseau d'itinéraires cyclables – Saint-Lô Agglo
- FA - Réhabilitation et extension du gymnase de Condé-sur-Vire – Saint-Lô Agglo
- FA - Modernisation de l'espace culturel – Condé-sur-Vire
- FA - Conception d'une maison de services tertiaires – Théreval
- FA - Aménagement de la place Edmond Piedagnel – Agneaux

# **Axe 1 : Favoriser l'attractivité du Saint-Lois en s'appuyant sur les polarités**



FA n°1.1

RESTRUCTURATION DU CENTRE SPORTIF FERNAND BEAUFILS DE SAINT-LO

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      Extension</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>12.282 millions €</b> (prévi 2019, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X  | X  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Doter Saint-Lô Agglo d'une salle de Sport moderne, modulaire, d'une capacité spectateurs de 1500 à 3000 personnes permettra d'accueillir des événements sportifs supra régionaux et contribuera ainsi à renforcer la dynamique régionale.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Le projet prévoit l'implantation de clubs résidents dans l'infrastructure : Basket, Escrime et Activités physiques de bien-être adultes et seniors. Les Activités Physiques et Sportives contribuent largement aux politiques transversales en lien avec la jeunesse, l'éducation, la santé et le lien social de la population.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | Chargé de mission du service :  | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> <p>Depuis 2012 et la prise de la compétence Sport par la communauté d'agglomération, le Centre Sportif Fernand Beaufils est géré par Saint-Lô Agglomération, puis par Saint-Lô Agglo (2014). Le Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements Sportifs communautaires recense 20 salles multisports réparties sur ses 64 communes. Au titre des perspectives, il note l'absence sur le territoire d'une grande salle sportive à rayonnement supra communautaire d'une jauge de 1500 à 3000 places assises qui permettrait l'accueil de grands événements sportifs interrégionaux voire nationaux. Potentiellement, la future Grande Salle des Sports Communautaire peut s'imaginer à Saint-Lô, en lieu et place de la salle Fernand Beaufils. La réponse à cette question fondamentale influencera le programme de restructuration du Centre Sportif Fernand Beaufils.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>La salle Fernand BEAUFILS ouverte au public en 1960, place du champ de mars à Saint-Lô est obsolète, elle ne répond plus aux obligations de la pratique du sport. La Fédération Française de Basket n'a pas renouvelé son homologation. L'immeuble est vétuste et sans accessibilité PMR. Avec presque 3000 heures d'utilisation annuelles, scolaires et associatives, le besoin est avéré. Le mouvement sportif communautaire recense plus de 15 000 licenciés sportifs répartis dans presque 200 clubs agréés par le ministère Jeunesse et Sports.</p> <p>Il faut noter que l'agglomération met à la disposition du Lycée Le Verrier le gymnase Le Verrier situé dans son environnement le plus proche. Cependant, compte-tenu du nombre de classes, il est fréquent que le centre sportif Fernand Beaufils soit également mis à la disposition des élèves pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Une rénovation ambitieuse de la salle, intégrant une grande surface sportive, une capacité spectateur élevée et un concept de modularité permettra de doter la région d'un espace sportif couvert moderne, durable et en capacité de recevoir des événements de haut-niveau. Ce futur équipement structurant sera parfaitement complémentaire au parc existant de l'agglomération et cohérent au regard du schéma de cohérence territorial.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le futur Centre Sportif Fernand Beaufils serait géré en régie directe dans le cadre des moyens de la direction des Sports intégrée au Pôle Enfance Jeunesse et Sports (PEJS). Le budget de fonctionnement de la direction des Sports est de 4018 K€. L'effectif en personnel est de 45 ETP.</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center;"><b>Une salle multisports</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une surface d'évolution modulaire de la salle multisports à 1344 m<sup>2</sup> (48 x 28), pour permettre l'installation de 3 terrains de basket latéraux, et d'une hauteur sous obstacle de 9 mètres,</li> <li>▪ Privilégier la modularité de la surface de jeu en prévoyant une utilisation possible en 1/3 - 2/3 ou pleine, permettant une exploitation polyvalente et répondant aux besoins des clubs de gymnastique volontaire,</li> <li>▪ Confirmer la vocation priorité Basket en prévoyant un classement fédéral H2 et un revêtement de sol en parquet,</li> <li>▪ Niveau d'éclairage de 500 lux,</li> <li>▪ Créer une capacité spectateurs d'environ 2000 places en gradins fixes et rétractables.</li> </ul> </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;"><b>Une salle polyvalente Escrime - Remise en Forme - Danse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir une salle annexe polyvalente d'environ 250 m<sup>2</sup>, d'une hauteur de 4 mètres sous plafond et d'un niveau d'éclairage de 300 lux, dotée de 6 pistes d'escrime (1.5 x 14) avec les dégagements réglementaires et répondant aux besoins des activités de remise en forme et de danse,</li> <li>▪ Armurerie de 15 à 20 m<sup>2</sup>.</li> </ul> </div> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :** (Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 : Consultation programmiste</li> <li>• Fin 2018 : Consultation maîtrise d'œuvre</li> <li>• Premier semestre 2019 : conception – APS – APD – DCE</li> <li>• Novembre 2019 : début des travaux</li> <li>• Novembre 2020 : ouverture au public</li> </ul> |
|-------------------|--|

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2017 - 2018

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                  |              |                    |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                       | %            | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 713 000                   | HT                 |                              |                                   | Etat<br>CNDS                             | 5.4%         | 250 000 €          |
| Travaux<br>Tous les lots                             |                           |                    |                              |                                   | Cœur de Ville                            | 20.0%        | 927 461 €          |
| sous-total   | 3 603 000                 | HT                 |                              |                                   | Région<br>FRADT                          | 19.3 %       | 894 000 €          |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Département<br>Contrat de territoire CT4 | 19.6%        | 907 680 €          |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   | FEADER                                   | 1.3%         | 60 000 €           |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 139 000                   | HT                 |                              |                                   | Autofinancement                          | 34.4 %       | 1 598 163 €        |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 182 304                   | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>4 637 304</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                            | <b>100 %</b> | <b>4 637 304 €</b> |

### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30 %, plafonnée à 894.000€.</p>  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable</b> pour cette réhabilitation du complexe Centre Sportif Beaufiles, devenu obsolète, et ne répondant plus aux normes fédérales.</p> <p>De plus, la rénovation envisagée permettra de doter le territoire (centre ville de SAINT-LO) d'un équipement sportif structurant et moderne pouvant accueillir des évènements de grande envergure.</p> <p>Pas de remarque par rapport au coût du projet (l'étude de faisabilité apportera certainement davantage de précisions)</p> |





FA n°1.2

**EXTENSION – RECONFIGURATION DU STADE DE RUGBY DE L'AURORE  
A SAINT-LO**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      X Extension<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      X Etude </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X  | X  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Le Rugby est une discipline sportive à rayonnement large. Le Rugby Club Saint-Lois avec ses 360 licenciés est le seul de la discipline à l'échelle communautaire, son attractivité dépasse très largement le territoire de l'agglomération.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Le projet prévoit l'amélioration des infrastructures terrain et bâtiment afin d'améliorer les conditions d'accueils des jeunes et adultes se destinant à la pratique du rugby. Il contribuera ainsi à l'optimisation de l'attractivité du territoire.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | Chargé de mission du service :  | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, ....., avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, ....., avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens. Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> <p>La politique sportive de Saint-Lô Agglo se veut transversale et intégrée à la problématique de l'enfance et de la jeunesse. La configuration du territoire, à la fois urbaine et rurale, nécessite une approche différenciée au regard des différentes disciplines sportives pratiquées. Certaines d'entre elles sont ancrées culturellement dans une logique de village, elles justifient alors une approche de proximité. En revanche, le développement du Rugby est assuré à l'échelle communautaire par le Rugby Club Saint-Lois. Sur ses 80 équipements sportifs, l'agglo ne recense qu'un seul stade de Rugby dont les installations ne répondent pas aux besoins d'aujourd'hui de la discipline.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Le Rugby est une des pratiques sportives qui connaît la plus forte croissance dans le monde, le nombre de pratiquants a plus que doublé en moins de 10 ans. Sa réintroduction, sous la forme d'une discipline à 7, aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro a joué un rôle de catalyseur de son développement.</p> <p>La féminisation du rugby est exponentielle et fulgurante, le nombre de joueuses dans le Monde est passé de 200 000 à 1.7 millions en moins de 3 ans.</p> <p>Ce constat se décline à l'échelon national. En moins de 10 ans, les licenciés masculins sont passés de 217 439 à 269 985, soit + 24%, les féminines de 6 676 à 13 498, soit + 102 %. Un récent sondage témoignait dernièrement d'une cote de popularité du XV de France supérieure à celle du football, sport national français. Le rugby et ses valeurs sont à la mode.</p> <p>Le Rugby Club Saint-Lois (RCSL) confirme cet engouement pour ce sport né en 1823, dans le collège de Rugby, une ville du centre de l'Angleterre. En moins de 5 ans, le club s'est féminisé et il est passé de 260 à 330 licences, soit + 26.9 %.</p> <p>Avec 307 licences en 2015 à la Fédération Française de Rugby, le Rugby Club Saint-Lois (RCSL), fondé en 1966, représente plus de 3 % des licences sportives recensées sur le territoire de l'agglomération. Le RCSL est le 3<sup>ème</sup> club de rugby de l'ex Basse-Normandie. Les licences sont essentiellement masculines avec une présence des moins de 18 ans, chiffrée à 42.67%. Le RCSL est actuellement dans une phase très prospère de son développement, ses effectifs ont progressé de 171% en 10 ans. Ses points forts sont l'Ecole de rugby, composée d'environ 130 enfants, dont l'objectif est d'inculquer aux jeunes les valeurs et vertus éducatives du rugby ; et depuis 1992 l'organisation annuelle du Tournoi du bocage, ouvert aux écoles des clubs Français et Internationaux, est fréquenté à chaque édition par plus de 1000 jeunes. L'équipe fanion évolue en Promotion d'Honneur.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Le caractère structurant de la discipline est porté au périmètre communautaire et supra communautaire au regard de la structuration de la discipline en Normandie.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE</b></p>     | <p>Le futur Stade de l'Aurore – Rugby sera géré en régie directe dans le cadre des moyens de la direction des Sports intégrée au Pôle Enfance Jeunesse et Sports (PEJS). Le budget de fonctionnement de la direction des Sports est de 4018 K€. L'effectif en personnel est de 45 ETP.</p>  |

**FONCTIONNEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup>**

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <b>Le préprogramme</b>   |
|                                | <p>Pour répondre aux nouveaux besoins du RCSL et notamment aux exigences fédérales d'un club évoluant en Catégorie C (« Autres divisions fédérales », la catégorie B concernant la 2<sup>ème</sup> division professionnelle et la 1<sup>ère</sup> division fédérales), les besoins sont estimés à :</p> <div style="border: 2px solid orange; padding: 10px; margin: 10px 0; text-align: center;"> <p><b>L'extension du bloc vestiaires actuels de manière à proposer 8 vestiaires dont 4 homologués de niveau fédéral</b></p> </div> <p><b>LES ARBITRES ET JUGES DE TOUCHE</b> doivent disposer de vestiaires situés le plus près possible de l'entrée du terrain, de 10 m<sup>2</sup> minimum de surface effectivement utilisable, les parties sanitaires, de dégagement et de circulation ne comptant pas dans cette surface.</p> <div style="border: 2px solid orange; padding: 10px; margin: 10px 0; text-align: center;"> <p><b>L'extension du club house (80 m<sup>2</sup> minimum). La construction de 2 bureaux pour les salariés du club et les dirigeants (informatiques, coffre-fort). A noter que les résultats des matchs doivent être mis en ligne dès la fin des rencontres.</b></p> <p><b>Construction d'un terrain synthétique 94 x 66 m + en but de 2x 10 m éclairé (norme NF P90-112 « Terrains de grands jeux en gazon synthétique »). Bancs de touche à 1 m de ligne de touche, dans une zone de 10x3 m et espacé d'1m de la main courante.</b></p> </div> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin 2017 : Consultation maîtrise d'œuvre Terrain synthétique</li> <li>• Premier semestre 2018 : conception – APS – APD – DCE</li> <li>• Été 2018 : Réalisation des surfaces d'entraînement</li> <li>• Début 2019 : Consultation maîtrise d'œuvre bâtiment</li> <li>• Deuxième semestre 2019 : Début des travaux</li> <li>• Fin 2020 : Ouverture au public</li> </ul> |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2017 - 2021

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                  |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                       | %            | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 290 000 €                 | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Travaux<br>Tous les lots                             |                           |                    |                              |                                   | Région<br>FRADT                          | 20 %         | 400 000 €          |
| sous-total   | 1 550 000 €               | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Département<br>Contrat de territoire CT4 | 20 %         | 400 000 €          |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 70 000 €                  | HT                 |                              |                                   | Autofinancement                          | 60 %         | 1 200 000 €        |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 90 000 €                  | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>2 000 000 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                            | <b>100 %</b> | <b>2 000 000 €</b> |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20%, plafonnée à 400.000 €.</p>   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable.</b></p> <p>Le rugby club saint lois est effectivement un club en évolution constante ; les équipements actuels s'avèrent donc insuffisants et obsolètes.</p> <p>La reconfiguration du stade de rugby de l'Aurore est essentielle pour que le club continue sa progression et réponde à l'attente des licenciés.</p> <p>Cet équipement synthétique et éclairé permettra donc une pratique sportive toute l'année, par tous temps (entraînements et matchs).</p> |



FA n°1.3

CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE GLISSES URBAINES A SAINT-LO

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |





## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |  |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |  |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : Les activités de glisses urbaines (skateboard, roller, patinettes, BMX...) sont en développement sur le territoire de l'agglo depuis plusieurs années, les jeunes et moins jeunes pratiquent dans l'espace urbain sans aucune condition de sécurité. Le club RAYMONDE organise une activité dans une salle de sport, il regroupe plus de 50 pratiquants. L'objectif est de répondre à leurs attentes par la création d'un espace convivial et familial spécifique permettant de pratiquer les différentes disciplines de la glisse urbaine en toute liberté et sécurité.<br/>2 sites d'implantation sont actuellement à l'étude : le quartier de la Dollée ou le quartier de la gare.</p> <p><u>Description</u> : L'espace de glisses a vocation à être polyvalent, adapté à l'ensemble des pratiques, aux débutants et aux initiés, il comprendra, sur une surface de 1000 m<sup>2</sup> aménagés, un bowl et des éléments de streets.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Le public jeune et adulte, ainsi que les adhérents du club.</p> <p><u>Objectifs</u> : Offrir à la population un établissement sportif et récréatif sécurisé de conception moderne, de libre accès.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le développement des activités de glisses urbaines.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : Optimiser l'attractivité du territoire par la mise en place d'infrastructures permettant d'améliorer l'offre en matière sportive.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : Fin 2018</li> <li>• Début des travaux : 2019</li> </ul> |
|-------------------|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

| PLAN DE FINANCEMENT                                       |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                                   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO      |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>42 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |             |                  |
| Travaux<br>Terrassement, plateforme et construction béton |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>200 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |             |                  |
| Acquisitions foncières                                    |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i> | <b>20 %</b> | <b>50 400 €</b>  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| Mobilier, petit équipement<br>Aménagement divers          |                           |                    |                              |                                   | Fonds de concours  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>10 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   | Autofinancement  | <b>80 %</b> | <b>201 600 €</b> |
| Autres (détailler)  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>252 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100</b>  | <b>252 000 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT | <b>Avis favorable</b> pour cet équipement de loisir et sportif, qui répondra à la demande des jeunes du club local et aux jeunes en général pour une pratique libre. |



FA n°1.4

**TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNE EN SYNTHETIQUE A SAINT-LO**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      X Autres (préciser) : transformation                      Extension<br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LAFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |   |
|---|---|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |   |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |   |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



### DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : SAINT-LO AGGLO dénombre sur son territoire 21 clubs de football et un club de rugby, dénombant plus de 2 600 licences fédérales. Les clubs sont répartis dans 39 stades différents, seul un terrain du Centre d'Entraînement des RONCHETTES synthétique et éclairé permet la pratique du football par tous temps.</p> <p><u>Description</u> : Le projet consiste à transformer un terrain de football engazonné en terrain synthétique éclairé.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Les adhérents des clubs de football (plus de 2 600 licences).</p> <p><u>Objectifs</u> : Augmenter le taux d'utilisation d'un terrain de football pour pallier aux difficultés rencontrées lors des périodes hivernales pour l'organisation des entraînements et des matches des équipes de ligue.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Offrir aux équipes ligue une deuxième solution d'entraînement et de matches en période hivernale.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : Un meilleur ancrage de la pratique du football sur le territoire.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : Premier semestre 2018</li> <li>• Date des travaux : Été 2018</li> </ul> |
|-------------------|--|

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :



| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|---------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |               |                  |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %             | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>108 400 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |   |               |                  |
| Travaux<br>Eclairage                                 | 450 000 €<br>70 000 €     |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>520 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |   |               |                  |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement<br/>20 % d'une base éligible travaux de 628 400 €</i> | <b>19.3 %</b> | <b>125 680 €</b> |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| Mobilier, petit équipement<br>22 000 HT non éligible |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>  | <b>77.6 %</b> | <b>502 720 €</b> |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |               |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>628 400 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100%</b>   | <b>628 400 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable.</b><br/>Cet équipement synthétique et éclairé permettrait une pratique sportive (entraînements et matches) en période hivernale, par tous temps.<br/>Le poste de dépenses « matériels et équipements » ne pourra être compris dans les dépenses éligibles</p> |



FA n°1.5

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE D'ESCALADE ARTIFICIELLE DE TYPE BLOC AU GYMNASSE COMMUNAUTAIRE SAINT-LO**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : <i>Extension</i><br/> <i>Aménagement</i><br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b> Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b> Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |  |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |  |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : Le Club Alpin Français Vallée de la Vire, créé en 2002, est affilié depuis septembre 2009 à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et à la Fédération Française des Clubs Alpins (FFCAM). Il utilise le gymnase communautaire depuis 2009 avec une nouvelle Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.).<br/>Vu le nombre croissant d'inscriptions, le Club souhaite fidéliser tous ses adhérents et continuer à développer le Club. A ce jour, il compte 140 licenciés, dont 54% sont des jeunes de moins de 18 ans. Le Club souhaite créer une nouvelle structure Bloc, outil primordial pour attirer des nouveaux adhérents, et de posséder un outil à la fois ludique et technique, plus sécurisé, adapté à tout public.</p> <p><u>Description</u> : le projet consiste à agrandir le gymnase communautaire de 163 m<sup>2</sup> et à y aménager un espace d'escalade artificielle de type Bloc détaillé ci-après :<br/>- salle de 6 m de profondeur sur toute la largeur sur 38 m linéaire et 4.5 m de hauteur soit 190 m<sup>2</sup> de surface grimvable.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Les adhérents du club, les actions d'animations sportives conduites par SAINT-LO AGGLO (Sports Vacances) et les établissements scolaires du territoire.</p> <p><u>Objectifs</u> : Améliorer l'offre, désengorger certains créneaux et améliorer la sécurité des pratiquants.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : augmenter le nombre d'adhérents, pérenniser le développement de l'activité sur le territoire.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : accueillir les grands championnats sur la ville de Saint-Lô (Championnat de France, Championnats internationaux) et assurerait plus de sécurité pour la pratique de ce sport par les scolaires.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : 2019</li> <li>• Date des travaux : 2020</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>Travaux</b><br>Agrandissement de la salle<br>Ossature et panneaux<br>Prise               |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>331 666 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |             |                  |
| Acquisitions foncières  |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i><br><i>20 % d'un montant de dépenses éligibles de 157 400 €</i><br>Bonification du territoire de 1 à 5 points | <b>20 %</b> | <b>33 167 €</b>  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>Mobilier, petit équipement</b><br>Tapis de réception : non éligible<br><b>10 000 €HT</b> |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>   | <b>80 %</b> | <b>298 449 €</b> |
| Autres (détailler)  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>331 666 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100%</b> | <b>331 666 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable.</b><br/>Compte tenu du nombre croissant d'adhérents du club local, ce mur d'escalade permettra de répondre à la demande des licenciés et leur offrira un équipement adapté.<br/>Les dépenses de matériels à savoir tapis de réception ne sont pas éligibles.</p> |





## FA n°1.6

### RENOVATION DE LA SALLE MULTISPORTS R. VIVIEN A TORIGNY-LES-VILLES

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Torigny-les-Villes</p> <p>50601</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |  |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |  |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : La salle multisports R.VIVIEN a ouvert au public en 1963, elle est située dans un environnement sportif et elle comprend un gradin de 200 places assises. Son aire de jeu en parquet est de 800 m<sup>2</sup>, elle permet la pratique du handball, volley, basket...). L'établissement présente un vrai intérêt sur le plan sportif pour SAINT-LO AGGLO, en revanche le système de chauffage est obsolète et coûteux, l'isolation du bâtiment est inexistante et les vestiaires manquent de confort.</p> <p><u>Description</u> : La rénovation de l'équipement comprend l'isolation extérieure de la salle multisports, le remplacement du système de chauffage, l'optimisation de l'éclairage et l'amélioration du confort des vestiaires sanitaires.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Les clubs sportifs et les scolaires</p> <p><u>Objectifs</u> : Offrir aux clubs un équipement modernisé propice à l'enseignement du sport et de l'éducation par le sport.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Encourager et initier la population à la pratique des activités physiques et sportives</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : Optimiser l'attractivité du territoire par la mise en place d'infrastructures permettant d'améliorer l'offre en matière sportive.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : 2017</li> <li>• Date des travaux : 2018</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO                                    |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>Travaux</b><br>Terrassement, plateforme et construction béton<br>Aménagements divers |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>311 207 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |   |             |                  |
| Acquisitions foncières  |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i> | <b>20 %</b> | <b>52 080 €</b>  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>Mobilier, petit équipement</b><br>Tapis de réception : non éligible                  |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>  | <b>80 %</b> | <b>259 127 €</b> |
| Autres (détailler)  |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>311 207 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100%</b> | <b>311 207 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable.</b></p> <p>La commune de Torigni-Sur-Vire ne dispose que de deux salles de sport, qui sont utilisées en permanence par les scolaires et les associations sportives.</p> <p>L'équipement a été construit en 1963 et est devenu vétuste. Les travaux préconisés sont indispensables pour assurer une pratique sportive de qualité et en toute sécurité.</p> <p>Il conviendra toutefois de détailler le poste de dépenses « aménagements divers » afin de déterminer s'il y a des dépenses non éligibles et de préciser l'échéancier (des études aux travaux).</p> |



FA n°1.7

CREATION D'UN PLATEAU SPORTIF A THEREVAL

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      Extension</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Thèreval</p> <p>50239</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00</p> <p>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |





## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |   |
|---|---|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |   |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |   |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : compléter l'offre sportive en direction des jeunes</p> <p><u>Description</u> : mise en place d'un plateau multisports a proximité du terrain de football</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : jeunes</p> <p><u>Objectifs</u> : améliorer l'offre pour les adolescents d'Hébécrevon</p> <p><u>Résultats attendus</u> :</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> :</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Date des travaux : 2018</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

| PLAN DE FINANCEMENT  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                 |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|-----------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION  |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                 |
| POSTES DE DEPENSES   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €    |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO             |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i> | 20 %        | 11 824 €        |
| sous-total   |                           | HT                 |                              |                                   |  |             |                 |
| Acquisitions foncières   |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement  | 80 %        | 47 297 €        |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                 |
| Mobilier, petit équipement<br>Fourniture et pose des équipements |                           |                    |                              |                                   |  |             |                 |
| sous-total   |                           | HT                 |                              |                                   |  |             |                 |
| Autres (détailler)   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                 |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                 |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>59 121 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100%</b> | <b>59 121 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <b>Avis favorable.</b><br>Il s'agit d'un équipement sportif polyvalent qui répondra à une demande de la population et notamment des jeunes.<br>Cet équipement viendra en complément du terrain de football. |



FA n°1.8

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS A PONT-HEBERT

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      Extension</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Pont-Hébert</p> <p>50409</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00</p> <p>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |   |
|---|---|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |   |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |   |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : La commune de PONT-HEBERT constate qu'elle ne dispose pas au sein de son bourg d'un espace sportif et récréatif, permettant l'expression et le regroupement spontané du public jeune et adulte, désireux d'avoir une pratique libre des activités physiques et sportives.<br/>Par ailleurs, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre des aménagements des rythmes scolaires nécessite l'utilisation d'une surface sportive à proximité de l'école.</p> <p><u>Description</u> : Le projet consiste à construire à proximité de l'école un terrain multisports de 300 m<sup>2</sup> de surface conforme à la norme NF-EN 15312 portant sur les équipements sportifs en libre accès. Cette structure permettra aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer en toute liberté des activités variées de football, hand, basket, volley... Espace dédié aux jeux et aux sport, il peut être utilisé pour la pratique du sport en toute liberté ou dans un cadre scolaire, périscolaire ou encore associatif.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Le public jeune et adulte ainsi que les adhérents des clubs sportifs.</p> <p><u>Objectifs</u> : Offrir à la population un établissement sportif, récréatif de conception moderne, économique et écologique, et de libre d'accès, esthétique et robuste et parfaitement intégré à l'environnement rural.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Inciter la population à une pratique régulière des activités physiques et sportives, dans un environnement de qualité. Fidéliser le public sur le territoire.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : Renforcer l'attractivité et l'image de la commune.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : 2018</li> <li>• Date des travaux : 2018</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :



| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|------|--------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |      |              |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %    | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO                    |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i><br>Bonification du territoire de 1 à 5 points | 20 % | 10 546 €     |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>Travaux</b><br>Terrassement, plateforme<br>Aménagements divers       |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>   |                           | HT                 |                              |                                   |  |      |              |
| <b>Acquisitions foncières</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement  | 80 % | 42 184 €     |
| <b>Mobilier, petit équipement</b><br>Fourniture et pose des équipements |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>   |                           | HT                 |                              |                                   |  |      |              |
| <b>Autres (détailler)</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>TOTAUX</b>   | 52 730 €                  | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | 100% | 52 730 €     |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <b>Avis favorable.</b><br>Il s'agit d'un équipement sportif polyvalent qui répondra à une demande de la population et notamment des jeunes.<br>Il sera utilisé sur le temps scolaire, extra-scolaire (TAP) et en pratique libre. |

## FA n°1.9

### CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORTS A DANGY

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      Extension</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Dangy</p> <p>50159</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00</p> <p>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   |   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   |   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> |   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations :</u></p> <p><u>Description :</u> aire de jeux sécurisée sur gazon synthétique contigu au plateau scolaire et au plateau sportif</p> <p><u>Publics bénéficiaires :</u> scolaire, jeunes et adultes</p> <p><u>Objectifs :</u><br/>Mettre à la disposition des scolaires et des enseignants, du club sportif et des habitants un équipement susceptible de favoriser la pratique des sports et des jeux de plein air.</p> <p><u>Résultats attendus :</u><br/>Pratique du sport pour les scolaires<br/>Renforcement de l'attractivité</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire :</u></p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : 2018</li> <li>• Date des travaux : 2018</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |      |              |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|------|--------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %    | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Europe<br><i>(préciser le fond alloué)</i>                           |      |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           | HT                 |                              |                                   | Etat<br><i>(préciser le fond alloué)</i>                             |      |              |
| Travaux<br>Plateforme<br>Terrain synthétique         |                           |                    |                              |                                   | Région<br><br>Bonification du territoire de 1 à 15 points            |      |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           | HT                 |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i> | 30 % | 16 454 €     |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Autres   |      |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement  | 70 % | 38 392 €     |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           | HT                 |                              |                                   |  |      |              |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |      |              |
| <b>TOTAUX</b>  | 54 846 €                  | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | 100  | 54 846 €     |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable.</b><br/>Il s'agit d'un équipement sportif polyvalent qui répondra à une demande de la population et notamment des jeunes.<br/>Il sera utilisé sur le temps scolaire, extra-scolaire (TAP) et en pratique libre.</p> |





**FA n°1.10**

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DE REHABILITATION DU GYMNASE A  
CANISY**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Canisy<br/>50095</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |  |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |  |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations :</u></p> <p>Construit dans les années 1980 et géré par le syndicat scolaire du collège de Canisy, l'équipement a été repris par la communauté de communes à sa création en 1994.</p> <p>La salle de gymnastique a été entièrement rénovée en 2004. Le gymnase quant à lui n'a pas bénéficié de programme d'investissement conséquent depuis sa création hormis des travaux confortatifs pour améliorer l'éclairage intérieur et le mode de chauffage.</p> <p>Dans le cadre d'un diagnostic global de tous les équipements publics communaux et communautaires sur le territoire réalisé en 2011 pour l'accessibilité, une vérification du gymnase a relevé une estimation des travaux pour un montant de 22 700.00 € HT.</p> <p>L'étude des travaux de mise en accessibilité a révélé la nécessité de compléter ce programme par un aménagement des locaux. La Communauté de communes souhaite profiter de ce chantier pour engager un programme complémentaire de rénovation du gymnase.</p> <p>Pour accompagner la collectivité dans les choix des travaux à réaliser, une démarche est actuellement engagée pour la dévolution d'une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage.</p> <p><u>Description :</u></p> <p>Le conseil communautaire a délibéré sur une enveloppe financière dévolue aux travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du gymnase pour 275 000.00 € HT, 22 700.00 € HT pour l'accessibilité et 252 300.00 € pour les travaux de rénovation.</p> <p><u>Publics bénéficiaires :</u></p> <p>Élèves du Collège Jean Follain, élèves du groupe scolaire, associations sportives locales, service communautaire des sports, des loisirs et de la culture, particuliers</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Répondre aux exigences de mise en accessibilités et de sécurité des locaux publics<br/>Améliorer les conditions d'utilisation du gymnase, des vestiaires et de la salle de gymnastique<br/>Répondre aux demandes de tous utilisateurs de disposer de locaux réaménagés</p> <p><u>Résultats attendus :</u></p> <p>Accessibilité et sécurité des locaux très utilisés<br/>Amélioration du confort d'utilisation</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire :</u></p> <p>Disposer sur le territoire d'un équipement aux normes actuelles d'utilisation pour les scolaires et les clubs sportifs</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : 2019</li> <li>• Date des travaux : 2019</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Etat   |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>25 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>Travaux</b>                                       |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement</i> |             |                  |
| Mise aux normes d'accessibilité                      | 22 700 €                  |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| Travaux de rénovation                                | 227 300 €                 |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>250 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |  | <b>30 %</b> | <b>82 500 €</b>  |
| <b>Acquisitions foncières</b>                        |                           |                    |                              |                                   | Autres   |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>Mobilier, petit équipement</b>                    |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             | <b>70 %</b>      |
| <b>Autres (détailler)</b>                            |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>275 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100%</b> | <b>275 000 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable</b> pour ces travaux qui permettront de rendre l'équipement accessible aux normes de sécurité et d'accessibilité, et amélioreront les conditions d'accueil (notamment les vestiaires).</p> <p>Ces travaux sont nécessaires (application des normes) ; l'équipement n'a pas fait l'objet de travaux conséquents depuis ceux liés au chauffage et éclairage.</p> |



## FA n°1.11

### ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS A CONDE-SUR-VIRE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i><br/> <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Condé-sur-Vire<br/>50139</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Sandrine LECOUSTAY                                 |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |





## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'« e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |  |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |  |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : La commune de CONDE-SUR-VIRE dispose d'un gymnase situé à proximité de l'école et ouvert au public en 1969. Cet équipement d'une surface sportive de 600 m<sup>2</sup> est essentiellement utilisé par les élèves de l'école et de la maison familiale, il ne permet pas l'organisation des sports collectifs en salle dans de bonnes conditions.<br/>Le planning d'utilisation est à saturation, il ne permet plus le développement des activités sportives. Les demandes des clubs, représentant aujourd'hui plus de 750 licences fédérales, ne sont pas satisfaites.</p> <p><u>Description</u> : Le projet consisterait à construire un nouveau gymnase d'une surface de 1050 m<sup>2</sup>, doté d'un espace spectateur d'environ 250 personnes, permettant l'organisation de la pratique des sports collectifs d'intérieur (handball, volley-ball, basket). La localisation envisagée en périphérie du bourg de la commune, à proximité de Condé Espace renforcerait le caractère communautaire de ce futur équipement.<br/><b>Ce projet devra cependant être préalablement justifié en fonctions des conclusions d'une étude de faisabilité et de programmation dont fait l'objet cette fiche projet.</b></p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Les adhérents des clubs sportifs et les scolaires.</p> <p><u>Objectifs</u> : Offrir à la population un établissement sportif adapté aux contraintes des sports collectifs et doté d'une capacité d'accueil spectateurs d'environ 250 places assises.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le développement et la polyvalence de la pratique sportive, notamment des sports collectifs, en synergie avec le mouvement sportif du Saint-Lois.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : Bénéficiaire d'un nouvel équipement en mesure d'accueillir des événements sportifs d'intérêt communautaire, justifiant une capacité spectateur d'environ 250 places assises.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement des études préalables : 2018</li> </ul> |
|-------------------|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) :

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>150 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |             |                  |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4 – FDT investissement<br/>50 % du coût de l'étude dans la limite de 15 000 €</i> | <b>10 %</b> | <b>15 000 €</b>  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | <b>Autres</b>  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>   | <b>90 %</b> | <b>135 000 €</b> |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>150 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100%</b> | <b>150 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT | <b>Avis favorable</b> pour cette étude qui permettra de mieux définir le projet global d'investissement. |

**Fiche action n°1.12**

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE DANS LE SECTEUR EST DE LA VILLE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : commune de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b>, Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Jennifer Le Roux</b>, Fonction : Directrice de la maîtrise d'ouvrage et des grands projets</p> <p>Adresse : Place Général de Gaulle BP 330<br/>50010 Saint-Lô Cedex</p> <p>Tél : 02 33 77 60 00<br/>Courriel : jennifer.leroux@saint-lo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis -</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoire de solidarité concerné : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville s'est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <u>Justification :</u>  |  |  |
|   |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <u>Justification :</u>  |  |  |
| <p>Par ce nouvel équipement, la ville souhaite conforter sa politique de réussite éducative, rendre attractif aux familles cet établissement public qui doit constituer un réel levier à sa politique de mixité sociale amorcée par le travail effectué lors de l'opération ANRU. Cette nouvelle école répondra aux critères actuels tant sur les aspects architecturaux, environnementaux et bien entendu pédagogiques, avec une volonté d'accueillir les parents en son sein.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |   |
|--------------------|---------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles               |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                         |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat :   | Mission d'Appui aux Territoires                   |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO                                       |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>La municipalité souhaite réaliser un investissement d'ampleur dans un secteur de la ville et dans un domaine prioritaire de sa politique dans la poursuite des aménagements qui ont été réalisés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain sur l'espace public et le logement.</p>   |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>La ville de Saint-Lô a entamé, en 2015, une étude sur le devenir de ses écoles publiques : 6 écoles datant de 1950 à 1970. Après une baisse constante de la population depuis les années 1970, les effectifs scolaires semblent se stabiliser aujourd'hui. La capacité des écoles de Saint-Lô reste néanmoins surdimensionnée par rapport aux effectifs.</p> <p>La Ville de Saint-Lô a arrêté un schéma directeur pour ces écoles qui commence par le regroupement des élèves des deux écoles du secteur est de la ville, écoles Calmette/Jules Verne et école de l'Aurore, qui ne correspondent plus aux exigences environnementales normatives actuelles.</p> <p>Ce projet est l'occasion de créer un nouveau groupe scolaire représentatif de l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle. Le site arrêté pour l'opération est celui de l'ancienne école Schweitzer, et accueillera notamment les enfants du quartier prioritaire de la politique de la Ville, le Val Saint-Jean et l'Aurore.</p>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Le nouveau groupe scolaire se situera à l'est de Saint-Lô, dans le quartier du Val Saint-Jean, impasse du docteur Schweitzer. Le terrain accueillait à l'origine une école qui a fermé fin des années 1980. Les bâtiments laissés vacants abritent actuellement une maison des associations et un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) qui seront relogés dans le quartier. Les bâtiments, vétustes et loin des normes actuelles, seront démolis préalablement à la présente opération qui s'opèrera donc sur un site vierge.</p> <p>Le quartier Val Saint-Jean est un Quartier Prioritaire en Politique de la Ville (QPPV) qui regroupe un grand nombre des logements sociaux de la ville (immeubles collectifs et habitats pavillonnaires). Le site proposé pour la nouvelle école est au cœur d'un récent aménagement urbain et jouxte des espaces urbains paysagés de plus d'un hectare, fruit du travail de l'opération ANRU.</p> <p>En effet, le quartier Val-Saint-Jean a fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine d'envergure dès 2006 avec un programme d'accompagnement social de relogement mis en place par le bailleur social en partenariat avec la ville. Ainsi, une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été effectuée entre 2008 et 2010 (108 logements rue des Bouleux et la reconstruction de 30 logements individuels avec jardins privés) puis une 2<sup>ème</sup> tranche entre 2010 et 2012 (reconstruction de 50 logements intermédiaires en remplacement de 115 logements détruits).</p> <p>Si la qualité du cadre scolaire est essentielle pour les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions d'exercice de la communauté éducative et les modalités d'accueil des parents, le retour d'expériences de plusieurs opérations du premier programme national de rénovation urbaine montre l'enjeu d'articuler projet immobilier et projet pédagogique d'établissement, et d'intégrer une réflexion plus large sur la carte scolaire et la stratégie éducative locale.</p> <p>C'est dans cet esprit que la ville souhaite travailler avec ses partenaires, convaincue qu'un travail autour de l'école peut constituer un réel effet de levier et contribuer au processus de transformation sociale et urbaine des quartiers, s'il questionne la qualité de l'offre éducative, scolaire et périscolaire au sens large, du point de vue de son cadre bâti, du projet pédagogique et de</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>fonctionnement des équipements, de la mixité sociale de leur fréquentation et de la politique de réussite éducative. L'école est un déterminant fondamental de l'image et de l'attractivité d'un quartier et en tant que tel une composante essentielle de son renouvellement urbain, si elle est intégrée dans une stratégie d'ensemble.</p> <p>La ville espère, par le redéploiement d'équipements publics dans ce quartier, attirer encore de nouvelles familles. La construction d'une nouvelle école doit participer à la nouvelle identité de ce quartier en renouvellement.</p> <p>L'école est partie prenante d'un projet plus global, qui contribue à la mixité sociale via la mixité scolaire et donc à l'attractivité du quartier.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISÉS<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Ressources humaines affectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau d'études et direction des services techniques pour préparation projet, rédaction cahier des charges, choix de l'architecte</li> <li>• Direction de l'éducation et de la politique de la ville et direction de la cohésion sociale pour l'écriture du projet d'école</li> <li>• Collaboration de la Direction des systèmes d'information pour le volet numérique</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> |  |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>- concours pour le choix de l'architecte suivi d'un marché négocié</li> <li>- appel d'offres pour les différents lots</li> </ul> |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :** *(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation de l'APS : octobre 2017</li> <li>- DCE : avril 2018</li> <li>- Consultation des entreprises : mai-juin 2018 (puis relance en septembre 2018 / novembre 2018 / février 2019 pour cause de lots infructueux ou sans suite)</li> </ul> |
|-------------------|--|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |              |                    |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--------------------|
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %            | Montant en €       |
| <b>Etudes de maîtrise d'œuvre</b>                                   |                           |                    |                              |                                   | <b>Etat</b><br><i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>   | 9 %          | 625 000 €          |
| MOE   | 916 543,76                | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>   | <b>916 543,76</b>         | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>Travaux</b>  |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4 (base éligible : 8 087 755 €, hors mobilier et petit équipement, voiries et maîtrise d'œuvre en lien)</i><br>Bonification du territoire de 1 à 5 points | 15 %         | 1 213 263 €        |
| Tous les lots   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| Bâtiment (maternelle, élémentaire, garderie et restaurant scolaire) | 6 729 166,32              | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Aménagements extérieurs (cours et voiries)                          | 307 182,59                | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>   | <b>7 036 348,91</b>       | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>Acquisitions foncières</b>                                       |                           |                    |                              |                                   | <b>Autres financeurs</b><br><i>Fonds friches convention EPF/Région</i><br><i>autofinancement</i>   | 3 %          | 265 777 €          |
|   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>Mobilier, petit équipement</b>                                   | 150 000                   | HT                 |                              |                                   | <b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>  | 73 %         | 6 425 088 €        |
|   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>   | <b>150 000</b>            | <b>HT</b>          |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>Autres (détailler)</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| Démolition  | 425 235,40                | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>   | <b>425 235,40</b>         | <b>HT</b>          |                              |                                   |  | ..... %      | ..... €            |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>8 528 128 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100 %</b> | <b>8 528 128 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Le Département n'intervient pas sur les mobiliers, petits équipements et les dépenses de voiries. |

**Fiche action n°1.13**

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE A LA BARRE DE SEMILLY

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Construction                 <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                 <input type="checkbox"/> Etude             </p>   |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>La Barre de Semilly</p>  |
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>               | <p>Organisme : Commune de LA BARRE DE SEMILLY</p> <p>Responsable légal : <b>Loïc RENIMEL</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Fonction :</p> <p>Adresse : 2 Rue du Lavoir 50810 LA BARRE DE SEMILLY</p> <p>Tél : 02.33.57.48.13<br/>Courriel : mairie.la.barre.de.semilly@wanadoo.fr</p>   |
|                                       | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : millions d'euros pour le fonctionnement et millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                                       | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....<br/>Evolution annuelle du nb<br/>d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                       |   |
|--------------------|---------------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles               |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                     |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |   |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | M. Guillaume THIFAGNE                             |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |   |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|                    | Service référent du contrat :         | Mission d'Appui aux Territoires                   |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Laura EVENO                                   |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Encouragées par la DSDEN, les communes de La Barre de Semilly, Saint-André de l'Epine, Saint-Georges d'Elle et Saint-Pierre de Semilly ont engagé une réflexion sur le regroupement de leurs structures scolaires sur un site unique.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention de ruralité signée avec la DSDEN qui fixe l'objectif d'un site unique à l'horizon de la rentrée 2020.</p> <p>Elles souhaitent également la construction d'un centre de loisirs sur le même site et qui remplacerait celui existant actuellement sur la commune de la Barre de Semilly.</p> <p><b>Motifs de l'intervention</b> : ci-dessous l'« extrait de la convention de ruralité signée entre l'inspecteur d'académie et les 4 communes. »</p> <p>Les communes de Saint-André-de-l'Epine, Saint-Georges-d'Elle et de Saint-Pierre-de-Semilly sont organisées en regroupement pédagogique intercommunal sur trois sites.</p> <p>A la rentrée 2016, la répartition pédagogique est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 classes à Saint-André-de-l'Epine</li> <li>- 2 classes à Saint-Georges-d'Elle</li> <li>- 1 classe à Saint-Pierre-de-Semilly.</li> </ul> <p>L'évolution globale des effectifs est défavorable et amène, suite à la consultation des instances réglementaires, à une décision de fermeture de classe à la rentrée 2017.</p> <p>La commune de La Barre-de-Semilly possède une école primaire avec 5 classes.</p> <p>Les effectifs de cette école sont plus stables, avec toutefois une baisse prévue à la rentrée 2017, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis de nombreuses années.</p> <p>Les élus de ces communes ont été réunis à de nombreuses reprises, afin d'essayer de trouver une solution à cette dispersion du réseau scolaire, préjudiciable à l'attractivité de l'école.</p> <p>Un réseau plus concentré permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter le travail d'équipe des enseignants</li> <li>- faciliter les projets de l'école</li> <li>- mutualiser les moyens au bénéfice des élèves et des enseignants.</li> </ul> <p>Au vu de ce constat, les communes de Saint-André-de-l'Epine, Saint-Pierre-de-Semilly Saint-Georges d'Elle et La Barre-de-Semilly s'engagent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fermeture de leurs écoles à horizon 2019 / 2020 ;</li> <li>- concentration sur un site unique pour la constitution d'un groupe scolaire viable.</li> </ul> <p>L'éducation nationale s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien des postes dans les écoles du RPI jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 incluse.</li> </ul> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Le DASEN Mr Lhuissier a fortement encouragé au regroupement des écoles de l'Est de Saint-Lô sur un site unique pour structurer le territoire et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter une réponse aux communes du RPI sur le maintien des 5 postes d'enseignants</li> <li>- proposer aux familles une offre attractive afin d'éviter que ces familles privilégient le privé (60% des enfants de St André de l'Epine ; 30 % des enfants de St Pierre de Semilly (le RPI est dispatché sur trois communes).</li> </ul>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p>   | <p>Pour la survie des écoles maternelles et primaires du RPI de Saint-André, en concertation avec Mr Lhuissier Dasein, les conseillers municipaux de chaque commune ont souhaité se regrouper sur un site unique afin de structurer l'offre pédagogique et améliorer son attractivité.</p>      |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b> <sup>4</sup></p> | <p>Un nouvel RPI regroupant les 4 écoles sera constitué.<br/>La prévision des effectifs est d'environ 240 enfants répartis sur 11 classes.</p> <p>Les 4 communes travaillent actuellement avec SAINT-LO AGGLO sur l'implantation d'un ALSH sur le site unique pour mutualiser les dépenses.</p> |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Une convention de ruralité a été signée pour la rentrée de septembre 2017 entre Mr LHUISSIER (DASEN) et les maires des quatre communes de La Barre de Semilly, de Saint Pierre de Semilly, de Saint André de l'Épine et de Saint Georges d'Elle.</p> <p>Celle-ci engage les communes, à construire au sein d'un RPI élargi, un groupe scolaire sur un site unique situé sur la commune de la Barre de Semilly (sur l'axe structurant Saint-Lô/Bayeux), à l'échéance de la rentrée de septembre 2020) et en contrepartie l'Education Nationale s'engage à maintenir les cinq classes sur le RPI actuel.</p> <p>La baisse des effectifs sur le RPI Saint Pierre de Semilly, Saint André de l'Épine et Saint Georges d'Elle devrait être endigué par l'attractivité du nouveau groupe scolaire (de nombreux parents préférant les écoles privées face à l'offre du RPI actuel avec la dispersion sur 3 sites).</p> <p>L'école de La Barre de Semilly dispose de 5 classes avec des effectifs stables (117 élèves en septembre 2018)</p> <p>Le groupe scolaire devrait aussi accueillir les enfants des communes de Bérigny et Saint Germain d'Elle qui fréquentent déjà le RPI existant.</p> <p>Les communes se basent sur un projet de 11 classes soit 220 à 250 élèves.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>ECHancier</b> | <p>Date prévisionnelle APS : 31 mai 2020</p> <p>Date prévisionnelle APD : 30 juin 2020</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 31 octobre 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 31 décembre 2020</p> |
|------------------|--|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?



| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION      |       |                    |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES           | %     | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Département<br>CT2017-2021   | %     | 545 709 €          |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| sous-total   | 3 578 063 €               | HT                 |                              |                                   |                              |       |                    |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| sous-total   | 60 000 €                  | HT                 |                              |                                   |                              |       |                    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement (4 communes) | 50%   | 3 092 354 €        |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |                              |       |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>3 638 063 €</b>        |                    |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                | 100 % | <b>3 638 063 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Avis favorable dans la limite de l'enveloppe déterminée lors de l'arbitrage politique relatif à la revoyure du CT4. Les dépenses de voiries, giratoires, parking plus les frais de MO liés à ces dépenses et le mobilier sont considérées comme non éligibles (base éligible : 3 277 000 €) |



FA n°1.15

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE A TESSY-BOCAGE**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>TESSY-BOCAGE – code INSEE 50492</p> <p>50420</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. BRIOUT Philippe</b>    Fonction : DGAS en charge du PEJS</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00<br/>Courriel : philippe.briout@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>12° 282 millions €</b> (prévi 2019, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       | Service Jeunesse et Sports                         |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Anne-Sophie LARSONNEUR                             |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |   |
|---|---|
| <b>STRATEGIE DU<br/>TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services.</p> <p>Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   |   |
| <b>CARACTERE<br/>STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   |   |
| <b>MOYENS MOBILISES<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> |   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><u>Motivations</u> : la commune dispose d'un centre de loisirs positionné sur le groupe scolaire. Ce dernier, n'étant pas adapté à l'accueil, nécessite d'être repensé afin de pourvoir à son développement. Dans ce cadre, les nouveaux locaux permettront de mutualiser des espaces dédiés aux tout-petits et conformes aux attentes de l'autorité de contrôle (DDCS et PMI). Dans ces conditions, il est intégré au développement à un espace spécifique pour les pré-adolescents et adolescents. Ce programme, situé au cœur de la communauté éducative, pourra également bénéficier des infrastructures dédiées à la restauration.</p> <p><u>Description</u> : Le projet consiste à construire un bâtiment avec salles diverses et toilettes, à proximité du stade des écoles et du gymnase.</p> <p><u>Publics bénéficiaires</u> : Les jeunes du centre de loisirs et assistants maternels dans le cadre des activités proposées par le REPAM, ainsi que les activités des périscolaires.</p> <p><u>Objectifs</u> : répondre aux besoins d'espaces dédiés et spécifiques aux différentes tranches d'âge, assurer une prise en charge globale de l'enfant et proposer des locaux adaptés et sécurisés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : équipement durable, moderne et fonctionnel articulé avec les ressources locales. Espace favorisant l'éveil, la socialisation et l'autonomie des enfants et des jeunes. Développement des actions en direction de la jeunesse (mutualisation des espaces et projets pédagogiques, passerelle en interne, partenariats). Professionnalisation des acteurs petite enfance et enfance jeunesse. Amélioration de l'accueil et de la communication en direction des familles. Prise en compte des axes PESL communautaires.</p> <p><u>Quelle est la valeur ajoutée pour le territoire</u> : renforcement de la qualité des services à la population.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL : (Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement des appels d'offres : septembre 2019</li> <li>• Date de travaux : novembre 2019 (durée 12 mois)</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2019-2020

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION           |             |                    |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------|--------------------|
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                | %           | Montant en €       |
| Frais études (programmation, relevés, maîtrise d'œuvre, CT, SPS)                                  | 124 479 €                 |                    |                              |                                   | Etat – contrat de ruralité (DSOL) | 18,12%      | 210 000 €          |
| <b>sous-total</b>   | <b>124 479 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                   |             |                    |
| <b>Travaux</b><br>VRD (hors démolition)   | 190 000 €                 |                    |                              |                                   | LEADER                            | 4.31%       | 50 000 €           |
|   | 787 700 €                 |                    |                              |                                   |                                   |             |                    |
| Construction<br>Autres dépenses (raccordements réseaux, divers et imprévus et revision des coûts) | 56 729 €                  |                    |                              |                                   |                                   |             |                    |
| <b>sous-total</b>   | <b>1 034 429 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | Département                       | 18.29%      | 212 000 €          |
| <b>Acquisitions foncières</b>   |                           |                    |                              |                                   | CAF                               | 9%          | 104 230 €          |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | MSA                               | 0.43%       | 5 000 €            |
|   |                           |                    |                              |                                   | Fonds de concours – commune       | 14.19%      | 164 465 €          |
| <b>Mobilier, petit équipement</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                   |             |                    |
| <b>sous-total</b>   |                           | <b>HT</b>          |                              |                                   | Autofinancement                   | 35,66%      | 413 213 €          |
| <b>Autres (détailler)</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                   |             |                    |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                   |             |                    |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>1 158 908 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                     | <b>100%</b> | <b>1 158 908 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p>L'ALSH se situe actuellement dans les locaux scolaires. Une salle et un préau couvert sont mis à disposition tous les mercredis après-midi et pendant les petites et grandes vacances (juillet et dernière semaine d'août). À chaque période d'animation, les animateurs assurent la mise en place des différents espaces. Cette implantation pose des problèmes de logistique et d'absence d'identité pour l'ALSH.</p> <p>À ce jour, la capacité d'accueil est de 52 enfants de 3 à 11 ans.</p> <p><b>Avis favorable</b>, dans la mesure où ce projet permet à la commune de bénéficier d'un centre de loisirs attitré, des activités REPAM à destination des assistants maternels, ainsi que les activités des périscolaires.</p> <p>Les locaux actuels sont peu adaptés. Ils ne correspondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Le projet présenté replace l'ALSH au cœur des sites éducatifs de la commune. Ce nouvel emplacement à proximité de l'école et du gymnase facilitera les passerelles entre structures lors des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant.</p> <p>Les animateurs jeunesse de Saint-Lô Agglo souhaitent intégrer des projets jeunes à destination des pré-ados et des ados afin d'évaluer le besoin d'une structure d'accueil jeunes.</p> <p>Les nouveaux locaux permettront de mutualiser les moyens afin de répondre aux attentes du REPAM.</p> <p>Inscrit dans l'esprit de l'expérimentation PESL souhaitée par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, ce projet favorise la continuité éducative.</p> <p>À ce titre, la restauration scolaire sera mise à disposition.</p> <p>Enfin, il conviendra de favoriser l'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* pour tous les publics (enfance, jeunesse, en situation de handicap),</li> <li>* harmonisation (tarification, horaires et périodes d'ouverture)</li> </ul> |





Fiche n° 1.15

**CREATION D'UN HEBERGEMENT DE GROUPE  
BASE DE LOISIRS - CONDE-SUR-VIRE - ETUDE**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p>X Réhabilitation                      X Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>CONDE SUR VIRE – 50139 -</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT – LO AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b> Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>BARBEY CATHERINE</b> Fonction : Directrice de la Dynamisation Territoriale</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50 008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél : 0214290017</p> <p>Courriel : catherine.barbey@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Le schéma de développement touristique de Saint Lo Agglo a été financé au titre de la réalisation de l'étude. Il comprend un volet positionnement qui fait référence fortement à la NORMANDIE - Condensé de Normandie.<br/>Dans les axes de travail autour des filières vélo et cheval sont largement développées dans le schéma ainsi qu'une mise en valeur numérique des sites du « tourisme de paix »</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Dans le cadre du SDT de l'AGGLO, les habitants ont été clairement identifiés comme premiers consommateurs des animations et manifestations touristiques. Il est prévu l'organisation d'événements « locomotives » pour fédérer les habitants et gagner en notoriété, ce qui contribuerait à faire venir de nouveaux habitants.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|             |                                 |  |
|-------------|---------------------------------|--|
| TERRITOIRE  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|             | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| REGION      | Service instructeur du projet : |  |
|             | Chargé de mission du service :  |  |
|             | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|             | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| DEPARTEMENT | Service instructeur du projet : | Latitude Manche                                    |
|             | Chargé de mission du service :  | François FAVIER                                    |
|             | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|             | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans.</b><br/>L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.</b></p> <p>Dans le cadre du schéma de développement touristique de territoire, validé par Saint-Lô Agglo le 23 mai 2016, qui a permis de valider le positionnement marketing du territoire et le plan d'actions pour répondre aux enjeux de développement, l'identification d'un spot « NATURE » autour d'un triangle géographique de la base de canoé de Condé sur Vire, de La Chapelle sur Vire et des Roches de HAM.<br/>Il s'agit de faire de ce spot vert, un lieu clairement identifié de prestations et de services autour des loisirs avec la Vire (Paddle, Canoé, randonnée...) de l'itinérance avec une labellisation FFCT en tant que base VTT.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Pour répondre aux attentes des touristes, l'hébergement de groupe situé sur la base de canoé est vétuste et nécessite une réhabilitation complète avec une prise en compte d'une nouvelle clientèle de groupe et familiale qui souhaite s'immerger en plein nature pour réaliser un séjours « loisirs verts actifs.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Ce nouvel hébergement, inscrit au PPI de Saint-Lô Agglo, consiste en la première phase d'investissement lourd pour organiser la cohésion et la cohabitation des différentes clientèles du site, qui engendrera des retombées économiques directes sur le site mais aussi indirectes par la fréquentation des activités et commerces environnant.<br/>De plus, cet hébergement de groupe serait le premier lieu qualitatif de groupe de grande capacité du territoire. Enfin, ce site, lieu d'accueil de groupes de jeunes dans le cadre de séjours sportifs correspond tout à fait à la cible « jeunesse » priorisée dans le projet global de développement de Saint-Lô Agglo.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le fonctionnement de cet équipement s'intègre à un site pluridisciplinaire : loisirs, activités sportives, hébergement.<br/>Plusieurs moyens de fonctionnement sont envisagés et pas encore tranchés : gestion directe, délégation de service public.</p>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | Construction d'un bâtiment annexe comprenant 7 chambres à 4 lits, 1 chambre à 2 lits accessibles PMR, 1 séchoir, des sanitaires pour le gîte de groupe, des sanitaires accessibles de l'extérieur pour l'espace camping, une salle conviviale, une salle repas avec espace cuisine et vaisselle.<br>Dans le bâtiment existant, réhabilitation des sanitaires, de la cuisine, aménagement d'un accueil. |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)<br><br>Etude en cours : actuellement choix des scénarii<br><br>AMO pour la sélection de la maîtrise d'oeuvre<br><br>Marchés publics   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHEANCIER</b> | Date prévisionnelle APS : 2022<br><br>Date prévisionnelle APD : 2022<br><br>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2022<br><br>Date prévisionnelle de livraison de l'étude : 2022 |
|-------------------|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? oui sur 2019/2021

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------|--------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                     |       |              |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                          | %     | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| sous-total   | 30 000 €                  |                    |                              |                                   |   |       |              |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire</i> | 50%   | 15 000 €     |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                             | 50%   | 15 000 €     |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| TOTAUX   | 30 000 €                  | HT                 |                              |                                   | TOTAUX                                      | 100 % | 30 000 €     |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 169 167 €.</p>   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable</b></p> <p>Latitude Manche / relais des Gîtes de France : Avis favorable</p> <p>Le projet de Condé sur Vire permettrait de réhabiliter et de développer une structure existante qui s'inscrit dans un cadre dédié aux loisirs parfaitement complémentaire et proche de St-Lô.</p> <p>Il est également important de rappeler que cet hébergement a été labellisé Gîtes de France jusqu'en 2011. Conçu sur un principe de grand dortoir, cet équipement ne répondait plus aux normes de confort attendues par le label (dortoirs de 6 à 8 personnes maxi). Cet aspect est donc à prendre en compte dans la réhabilitation à engager afin de prévoir un panachage des types de clientèles (familiales, itinérantes...). Prévoir des chambres de 4/6 personnes mais également des deux personnes.</p> <p>En ce qui concerne le descriptif du projet, il serait utile d'intégrer un réel espace salon afin de mieux satisfaire les clients dans un séjour de plusieurs nuits et de renforcer le lien avec l'extérieur afin de favoriser les prises de repas sur le site.</p> <p>Enfin, comme pour tout projet d'accueil de groupe mené par une collectivité, cette dernière devra bien anticiper les charges de personnel afin d'assurer un entretien régulier et un accueil flexible. Ces gîtes se caractérisent par des séjours de courtes durées. L'expérience du gîte existant doit être un atout supplémentaire. Nous conseillons vivement de prévoir une tarification à la chambre afin de permettre une commercialisation plus aisée.</p> <p>De même il faudra certainement envisager une diversification des outils de réservation.</p> |



FA n° 1.16

**ABBAYE SAINT-VIGOR : CREATION D'UN POLE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE  
A CERISY-LA-FORET**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p>X Réhabilitation                      X Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>CERISY LA FORET – 50110 -</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT – LO AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>BARBEY CATHERINE</b>                      Fonction : Directrice de la Dynamisation Territoriale</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50 008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél : 0214290017</p> <p>Courriel : catherine.barbey@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Le schéma de développement touristique de Saint-Lô Agglo a été financé au titre de la réalisation de l'étude. Il comprend un volet positionnement qui fait référence fortement à la NORMANDIE - Condensé de Normandie.<br/>Dans les axes de travail autour des filières vélo et cheval sont largement développées dans le schéma ainsi qu'une mise en valeur numérique des sites du « tourisme de paix »</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Dans le cadre du SDT de l'AGGLO, les habitants ont été clairement identifiés comme premiers consommateurs des animations et manifestations touristiques. Il est prévu l'organisation d'événements « locomotives » pour fédérer les habitants et gagner en notoriété, ce qui contribuerait à faire venir de nouveaux habitants.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|             |                                 |  |
|-------------|---------------------------------|--|
| TERRITOIRE  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|             | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| REGION      | Service instructeur du projet : |  |
|             | Chargé de mission du service :  |  |
|             | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|             | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| DEPARTEMENT | Service instructeur du projet : | Latitude Manche                                    |
|             | Chargé de mission du service :  | François FAVIER                                    |
|             | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|             | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans</b>. L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets. Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme</b>.</p> <p>Dans le cadre du schéma de développement touristique de territoire, validé par Saint-Lô Agglo le 23 mai 2016, qui a permis de valider le positionnement marketing du territoire et le plan d'actions pour répondre aux enjeux de développement, le site de Cerisy la Forêt et, plus particulièrement l'abbaye Saint VIGOR a été identifié comme site patrimonial « phare » pour faire valoir l'offre culturelle et patrimoniale du territoire. Cette remarquable abbaye romane inscrite dans les abbayes normandes et référencée au Michelin, n'en demeure pas moins confidentielle dans son nombre de visiteurs : 5000/an</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Pour répondre aux attentes des touristes, le projet consiste à la définition complète d'un parcours culturel basé sur les outils numériques pour conserver le site de l'abbaye dans son écrin de verdure, qui soit accessible aux familles ainsi qu'une réhabilitation de l'accueil qui puisse recevoir les groupes intéressés par la thématique. Parallèlement à ce projet strictement patrimonial, un projet d'embellissement du site sera réalisé et, notamment, le cheminement entre le parking et l'entrée de l'abbaye ainsi que la mise en valeur du parc de sculptures et l'aire de pique-nique situés dans le périmètre de ce joyau architectural.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>L'abbaye, inscrite et classée aux MH depuis 1938, bénéficie d'une renommée certaine (1* au Michelin, 2* au guide bleu), est exceptionnelle. Avec son abside de quinze fenêtres étagées sur trois niveaux qui lui confèrent une luminosité et une harmonie rarement égalées, et ses quarante stalles – les plus anciennes de Normandie –, l'abbatiale est considérée comme un joyau unique de l'art roman bas-normand. Située dans un environnement bucolique, le site est propice au ressourcement et au tourisme spirituel. Dotée d'une formidable acoustique, elle accueille déjà des concerts de musique classique qui mériteraient être développés. A proximité immédiate, le parc de sculptures constitue une curiosité dont l'événement du Symposium biennuel qui rassemble des artistes internationaux pendant 2 semaines. La mise en tourisme de ce site lui conférera une dimension régionale qui permettra au territoire de Saint-Lô Agglo de promouvoir un site situé sur des grands itinéraires de randonnée comme la route des abbayes.</p>  |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le fonctionnement de cet équipement est actuellement confié à l'association des amis de l'abbaye. Dans le cadre d'une gestion future, des pistes de réflexion sont engagées. Un travail commun AGGLO/COMMUNE/ASSOCIATION est engagé pour la réflexion et la réalisation du projet. La gestion ultérieure devra tenir compte des nouveaux impératifs en matière d'horaires d'accueil et de prestations d'animations. Les choix ne sont pas encore définis et méritent un partenariat qui doit encore être affiné.</p>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Sur le site de l'abbaye, aménagement de l'accueil – notamment de groupes :</p> <p>Conception d'une proposition culturelle axée sur des outils numériques.<br/>Ouverture d'espaces réservés à la visite libre.<br/>Il s'agit de mettre en valeur le projet culturel du site de l'abbaye via des outils numériques : reconstruction du site originel, architecture et vie de l'abbaye ainsi que l'aménagement d'un accueil.</p> <p>Aménagements périphériques :</p> <p>Création d'une voie de liaison douce (liaison pédestre qui relie les parkings situés à l'entrée du parc de sculptures jusqu'à l'abbaye.<br/>Intégration paysagère des espaces parkings et toilettes publique.<br/>Mise en valeur du parc de sculptures.</p> <p>Des recettes d'exploitation viendront conforter partiellement le fonctionnement.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>La fédération départementale de la pêche pourrait porter le projet. ????</p> <p>Etude à venir</p> <p>AMO + Marchés publics</p>   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHEANCIER</b> | <p>Date prévisionnelle APS : 2018</p> <p>Date prévisionnelle APD : 2018</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2020</p> |
|-------------------|--|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? oui sur 2018/2021

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|----------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                         |              |                |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                              | %            | Montant en €   |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |   |              |                |
| sous-total   | 15 000 €                  | HT                 |                              |                                   |   |              |                |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>Crédits sectoriels</i>             | 20%          | 100 000 €      |
| sous-total   | 435 000 €                 | HT                 |                              |                                   |   |              |                |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4</i> | 20%          | 100 000 €      |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |   |              |                |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Autres financeurs<br><i>Autofinancement</i>     | 60 %         | 300 000 €      |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |   |              |                |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>500 000 €</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                   | <b>100 %</b> | <b>500 000</b> |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable</b></p> <p>Le projet qui consiste à la définition complète d'un parcours culturel de découverte du site de l'abbaye de Cerisy la Forêt basé sur des outils numériques, nous semble très pertinent. Cela permettrait une présentation plus actuelle de ce patrimoine et répondrait ainsi aux demandes des clientèles.</p> <p>Le projet d'embellissement du site dans son ensemble nous semble également un élément indispensable avec notamment la mise en valeur du parc de sculptures et de la liaison piétonne qui le relie à l'abbaye.</p> <p>Pensez également à l'accueil des cavaliers (Route des abbayes à cheval).</p> |



FA n° 1.17

REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES A DES FINS TOURISTIQUES

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>X Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Ensemble du territoire</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : Saint-Lô Agglo</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>DOMINIQUE LOYANT</b> Fonction : DGA et DST pôle environnement et ingénierie</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50 008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel : dominique.loyant@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**


| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X  | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Ce projet appuie la stratégie de développement des itinéraires vélo portés par le Département et la Région via Manche Tourisme/West Normandie et Normandie Tourisme : Tour de Manche, partenariat Bretagne / Normandie / Grande-Bretagne, itinéraire Paris&lt;-&gt; Le Mont St Michel (véloscénie);</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | X  | <input type="checkbox"/>                     |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Ce projet appuie la stratégie de développement des itinéraires vélo portés par le Département et la Région via Manche Tourisme/West Normandie et Normandie Tourisme : Tour de Manche, partenariat Bretagne / Normandie / Grande-Bretagne, itinéraire Paris&lt;-&gt; Le Mont St Michel (véloscénie);</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |   |
|--------------------|---------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles               |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                         |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat :   |   |
|                    | Chargé de mission territoire :  |   |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglomération, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritaires ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid ».</li> </ul> <p>En matière de transition énergétique, le Saint-Lois est concerné de par son activité agricole, de par la place trop importante accordée à la voiture dans les déplacements.</p> <p>En tant que signataire du contrat AMI « Territoires en transition énergétique » avec la Région et l'ADEME il s'engage à favoriser les modes de déplacement doux et alternatifs, les économies d'énergies grâce à une gestion intelligente des besoins et à opter pour les énergies renouvelables autant que de besoin.</p> <p>Avec le SAGE en cours d'enquête publique, le territoire s'engage dans un programme multi-partenarial favorable, notamment à la mise en valeur de la Vire (amélioration écologique et valorisation/appropriation par les habitants et les touristes) ou à agir contre l'uniformisation ou la banalisation des paysages.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Renforcer l'usage du vélo au quotidien est une priorité pour Saint-Lô Agglo, formalisé depuis plusieurs années à travers des investissements à la fois en matière d'infrastructure et d'équipement cyclables.</p> <p>Ainsi un schéma directeur des infrastructures cyclables a été réalisé en 2012 sur le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération. 12 kilomètres d'aménagements cyclables (pistes, bandes, voies vertes) ont depuis été réalisés, ainsi que des parcs de stationnement.</p> <p>Dans le même temps la communauté d'agglomération a mis en place une mesure qui redonne de la visibilité à la pratique du vélo : un système de location de vélos à assistance électrique. 70 VAE sont aujourd'hui disponibles à la location, pour une demande toujours croissante.</p> <p>Afin de donner une nouvelle impulsion à cette stratégie en faveur de l'usage du vélo, de nouvelles actions sont nécessaires, notamment l'extension de l'actuel schéma directeur des infrastructures cyclables afin de proposer des aménagements complémentaires au réseau existant et étendu au périmètre de la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et conséquemment la réalisation d'aménagements cyclables (voies vertes,...).</p>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>L'intérêt du développement de l'usage du vélo n'est plus à démontrer ; l'augmentation de la part modale du vélo comme moyen de transport notamment dans les usages touristiques est un objectif à atteindre.</p> <p>Le territoire est d'ores et déjà traversé par un réseau structurant appuyé sur la vallée de la Vire, constituant lui-même un itinéraire du « Tour de Manche », et projette par ailleurs la création d'une maison de la mobilité à Saint-Lô, en partenariat avec une association dédiée à la promotion de l'usage du vélo.</p>    |



**MOYENS MOBILISÉS  
POUR ASSURER LE  
FONCTIONNEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup>**

Le développement des nouveaux itinéraires cyclables complétant les infrastructures actuelles sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Saint-Lô Agglo, l'entretien ultérieur étant soit assuré directement par l'EPCI soit par les communes au moyen de conventions passées avec Saint-Lô Agglo.

Le budget prévisionnel pour ce projet est fixé à 300 000 € HT.

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.





## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <p><b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b></p> | <p>La réalisation d'aménagements cyclables à vocation touristique et de loisirs consiste à mettre en œuvre des itinéraires « doux » de type « voies vertes » à partir du réseau de voies vertes existantes, notamment le chemin de halage longeant la Vire.<br/>Le schéma directeur réalisé (hors contrat de territoire) préalablement permettra de dégager les itinéraires prioritaires à réaliser dans le cadre du projet.</p>  |
| <p><b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b></p>   | <p>Le projet sera mis en œuvre par les services de SAINT-LO AGGLO : la direction infrastructures du pôle Environnement Ingénierie, accompagnée de l'expertise de la direction des Transports du pôle Innovation Développement Stratégie.</p> <p>Les équipes de Saint-Lô Agglo possèdent les compétences techniques en termes d'aménagements VRD pour la maîtrise d'œuvre et le montage et suivi des marchés publics de travaux. L'appel à maîtrise d'œuvre extérieure sera toutefois lancé pour des raisons de plan de charge interne.</p> <p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage se limitera à la phase diagnostic et réalisation du schéma directeur, avec préconisation d'itinéraires et d'équipements associés (signalétique par exemple). Cette assistance à maîtrise d'ouvrage ne fait en revanche pas l'objet d'une demande de financement dans le cadre du contrat de territoire. Il ne sera pas fait appel à AMO sur le projet d'aménagements cyclables lui-même.</p> <p>Le processus global sera managé en mode projet, avec mise en place d'un comité technique, d'un comité de pilotage, désignation d'un chef de projet et évaluation à posteriori sur la base de critères validés par le comité de pilotage</p> |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <p><b>ECHEANCIER</b></p> | <p><u>Hors Contrat de Territoire :</u></p> <p>Réalisation du schéma directeur : 2019</p> <p><u>Dans le Contrat de Territoire :</u></p> <p>Réalisation des aménagements : 2021, selon le programme ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date prévisionnelle APS : 2021</li> <li>- Date prévisionnelle APD : 2021</li> <li>- Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2021</li> <li>- Date prévisionnelle de livraison des travaux : 2021</li> </ul> |
|--------------------------|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2021

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION             |              |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                  | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Etat<br><i>Dispositif TEPCV</i>     | 47 %         | 140 000 €        |
| sous-total   | 15 000 €                  | HT                 |                              |                                   |                                     |              |                  |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>Crédits sectoriels</i> | 20 %         | 60 000 €         |
| sous-total   | 260 000 €                 | HT                 |                              |                                   |                                     |              |                  |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                     | 33 %         | 100 000 €        |
| sous-total   | 0                         |                    |                              |                                   |                                     |              |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                  |
| sous-total   | 25 000 €                  | HT                 |                              |                                   |                                     |              |                  |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                  |
| sous-total   | 0                         |                    |                              |                                   |                                     |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>300 000 €</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                       | <b>100 %</b> | <b>300 000 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      | Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.<br><br>Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur. |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Projet non financé par le Département.  |

FA n°1.18

RENOVATION DU « NORMANDY » SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| TYPE<br>D'ACTION/LOCALISATION | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      X Etude</p>  |
|                               | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>   |
| MAÎTRE D'OUVRAGE              | <p>Organisme : commune de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b>, Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Claire Sanson</b>, Fonction : Directrice pôle aménagement du cadre de vie et développement urbain</p> <p>Adresse : Place Général de Gaulle - BP 330 - 50010 Saint-Lô Cedex</p> <p>Tél : 02 33 77 60 00</p> <p>Courriel : <a href="mailto:claire.sanson@saint-lo.fr">claire.sanson@saint-lo.fr</a></p>  |
|                               | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>  |
|                               | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis -</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..)</li> <li>non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X  | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Implanté dans une "ville moyenne" dans un département rural, Le Normandy représente un outil exceptionnel en France de par sa situation géographique. Le Normandy est un formidable outil d'attractivité de par son projet artistique qu'il défend tout au long de l'année notamment par sa capacité à accueillir et promouvoir de nouveaux et jeunes talents qui rayonnent sur tout le territoire normand et au-delà, ainsi que par le festival Les Rendez-Vous Soniques à l'envergure nationale qui y est organisé tous les ans. Cet équipement contribue ainsi à l'équilibre culturel du territoire en proposant, à l'ouest de la Région Normandie, un pôle musical ambitieux mais à taille humaine.</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>La rénovation-extension du Normandy s'inscrit dans le cadre de la volonté des partenaires de l'équipement de renforcer l'offre culturelle mise à la disposition des associations et d'encourager les pratiques musicales de nos concitoyens, créatrices de lien social, de partage, d'animation collective. A l'heure où les grandes agglomérations attirent des dizaines de milliers de visiteurs grâce leurs équipements culturels, la présence du Normandy est un facteur d'attrait pour la population.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     |  |
|                    | Chargé de mission territoire    |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : | Délégation à la culture                            |
|                    | Chargé de mission du service :  | Nicolas HUART                                      |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>La rénovation du Normandy est le moyen d'adapter un lieu vieillissant à son activité et ainsi d'accroître la qualité de l'accueil tant du public que des artistes et des groupes, et donc de renforcer l'attractivité de l'équipement.<br/>Outil structurant unique dans la Manche, le Normandy rayonne bien au-delà des frontières communales ; il est un outil culturel au service du bien-vivre ensemble.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Installé dans un bâtiment historique qui date du début du 19<sup>e</sup> siècle, la Salle de musiques actuelles nécessite, après des années d'utilisation, des travaux de réparation, de consolidation et de modernisation afin de pallier le décalage existant entre le bâtiment actuel et les attentes du public et les besoins des personnels.</p>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>La Ville de Saint-Lô, le Conseil départemental de la Manche, la Région Normandie ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles, par leur soutien indéfectible au fonctionnement du Normandy et des Rendez-Vous Soniques, sont de fait les partenaires principaux de l'association Ecran Sonique notamment via la convention SMAC qui les lie. Le Normandy entretient des relations étroites avec les acteurs culturels en région et hors région que ce soit d'autres SMACs (BBC, Luciole, Cargö, Tétris) ou encore des festivals (Papillons de Nuit, Jazz sous les Pommiers, Les Traversées Tatihou, Beauregard, Les Indisciplinés, Les Vieilles Charrues, Les Transmusicales, Aérolive...). Enfin Le Normandy fait partie intégrante de différents réseaux tels que : 5SMACs, la FédéliMa ou encore le SMA. Grâce à ce tissu très riche de partenaires culturels, le rayonnement du Normandy, quant au public qu'il est susceptible de toucher, peut être considéré a minima régional.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le bâtiment est propriété de la commune, la gestion de la salle est réalisée selon convention par l'association de Loi 1901 Ecran Sonique. Le projet est ici porté par la commune, à qui, en tant que propriétaire, reviennent les travaux.</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Afin de l'accompagner dans sa volonté de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des usagers, la ville de Saint-Lô fait appel aux services d'un cabinet d'études et de programmation pour réaliser une étude de diagnostic comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état des lieux</li> <li>• Une analyse architecturale</li> <li>• Une analyse réglementaire</li> <li>• Une analyse fonctionnelle de l'existant et des besoins du projet culturel</li> <li>• Une analyse technique</li> <li>• Un programme fonctionnel ainsi qu'une estimation financière</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>Convention de conseil en agencement de salle et en scénographie entre la Ville et l'ODIA pour élaboration du cahier des charges et analyse des offres pour le choix du cabinet chargé du diagnostic puis aide au choix du scénario répondant le mieux aux attentes de la Ville et de l'utilisateur (association Ecran sonore)</p>  |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | Phase de diagnostic : 2ème trimestre 2017 |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------|-----------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                                     |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION          |              |                 |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES               | %            | Montant en €    |
| <b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b> |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| Diagnostic  | 19 950 €                  | HT                 |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>sous-total</b>   | <b>19 950 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>Travaux</b>  |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| Tous les lots   |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>Acquisitions foncières</b>                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b>               |              |                 |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | <i>Contrat de territoire CT4</i> | <b>50 %</b>  | <b>7 960 €</b>  |
| <b>Mobilier, petit équipement</b>                           |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>Autres (détailler)</b>                                   |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>           | <b>50 %</b>  | <b>11 990 €</b> |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |                                  |              |                 |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>19 950 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                    | <b>100 %</b> | <b>19 950 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

| REGION      |   |
|-------------|---|
| DEPARTEMENT | <p><b>Avis favorable</b></p> <p>Le Normandy est installé dans l'ancien manège couvert du Haras de Saint-Lô. Transformé en salle de concert, le Normandy développe aujourd'hui un programme d'activités remarquables associant concerts en saisons, festivals Les Rendez-vous soniques et des actions menés en direction des publics.</p> <p>Du point de vue de la valorisation du patrimoine, il constitue le dernier vestige immobilier du premier Dépôt d'étalons détruit en 1944. Construit vers 1850, sa charpente en bois constitue un ensemble remarquable. Complètement occultée pour des raisons techniques, son existence mériterait un traitement particulier en termes de valorisation.</p> <p>Faute d'exiguïté et de pleine adaptation des locaux (loges, absence de hall convivial, de salle de catering, accès des studios de répétitions, ...) il doit suivre des travaux de rénovations et de mises à niveau des structures, des éléments d'accueil du public et des artistes.</p> <p>Il s'agit là d'un moment clé dans le développement de la salle, déterminant pour sa mise à niveau au regard des dernières ouvertures de salles ou de rénovation en région (Tetris au Havre, Cargö à Caen, La Luciole à Alençon...), pour continuer à accueillir les artistes de tous horizons et les publics dans les meilleures conditions.</p> <p>Le soutien dans le cadre du contrat de territoire sera fait dans la continuité de notre accompagnement actuel. Attentif sur le fait que cela soit suivi d'une partie travaux. Voir demande de sollicitation d'autorisation de commencement de travaux ACO car démarrage rapide.</p> <p>Pour le volet étude, la subvention potentielle ne pourra pas excéder 15 000 €.</p> |

**Fiche action n° 1.19**

**RESTAURATION DU THEATRE DE SAINT-LO : ETUDE**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : commune de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : Emmanuelle LEJEUNE , Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : Fonction :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel :</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : millions d'euros pour le fonctionnement et millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| █   | □  | █  |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Le théâtre de Saint-Lô accueille, au cours de sa saison, plus de 19 000 spectateurs de Saint-Lô, de l'agglomération et du département et du Calvados, auxquels s'ajoutent une fréquentation hors programmation estimée à 20 000 visiteurs (salle Allende comprise). La restauration du théâtre s'inscrit dans le projet de conforter cette vitalité culturelle, source d'attractivité pour le territoire, source de bien-vivre ensemble et de rencontre et d'échanges culturels.</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| █   | █  | █  |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Le théâtre de Saint-Lô accueille, au cours de sa saison, plus de 19 000 spectateurs de Saint-Lô, de l'agglomération et du département et du Calvados, auxquels s'ajoutent une fréquentation hors programmation estimée à 20 000 visiteurs (salle Allende comprise). La restauration du théâtre s'inscrit dans le projet de conforter cette vitalité culturelle, source d'attractivité pour le territoire, source de bien-vivre ensemble et de rencontre et d'échanges culturels.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |   |
|--------------------|---------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles               |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                         |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |   |
|                    | Chargé de mission du service :  |   |
|                    | Service référent du contrat :   | Mission d'Appui aux Territoires                   |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO                                       |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>La restauration du théâtre est le moyen d'accroître la qualité de l'accueil tant du public que des artistes et des groupes, et donc de renforcer l'attractivité de l'équipement qui sera en mesure d'accueillir des événements toujours plus prestigieux.<br/>Outil structurant dans la Manche, le théâtre de Saint-Lô rayonne bien au-delà des frontières communales ; il est un outil culturel au service du bien-vivre ensemble.<br/>Il s'inscrit dans une démarche partenariale confortée chaque année avec les acteurs du territoire.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Installé dans un bâtiment datant de 1963 et inscrit aux monuments historiques depuis août 2018, le théâtre-salle des fêtes de Saint-Lô nécessite des travaux de restauration du clos et du couvert, afin de pallier les infiltrations, stabiliser la structure du bâtiment et enrayer la dégradation des bétons constatée depuis plusieurs années, qui fragilisent l'édifice.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Le rayonnement de l'équipement au-delà des frontières communales est particulièrement prégnant puisque environ la moitié des spectateurs qui fréquentent l'équipement ne sont pas domiciliés à Saint-Lô. L'équipement prend part à des événements d'ampleur nationale (festival Les Rendez-vous Soniques en novembre), organisé en partenariat avec plusieurs collectivités. Il est reconnu pour son action au niveau régional en faveur de la danse et est soutenu par les différentes collectivités et l'État.</p>                           |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le bâtiment est propriété de la commune, géré en régie directe. Les moyens actuels mobilisés pour le fonctionnement du théâtre seront confirmés.</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Afin de l'accompagner dans sa volonté de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des usagers, la ville de Saint-Lô fait appel aux services d'un cabinet d'études et de programmation pour réaliser une étude de diagnostic comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un état des lieux</li> <li>• Une analyse architecturale</li> <li>• Une analyse réglementaire</li> <li>• Une analyse fonctionnelle de l'existant et des besoins du projet culturel</li> <li>• Une analyse technique</li> <li>• Un programme fonctionnel ainsi qu'une estimation financière</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>Recrutement via appel d'offre d'un prestataire privé pour mettre en œuvre le diagnostic, en lien avec les services de l'État (pour la dimension Monument historique). Pilotage par le pôle aménagement du cadre de vie de la Ville de Saint-Lô (direction de la maîtrise d'ouvrage).</p>   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| <b>ECHEANCIER</b> | Etudes : 2 <sup>e</sup> semestre 2019 |
|-------------------|---------------------------------------|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? oui, 2019

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
|--|---------------------------|-------------|------------------------------|-----------------------------------|---|------|--------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |             |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |      |              |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %    | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |             |                              |                                   | Etat<br><i>(préciser le fond alloué) DSIL ou DRAC</i>   | 17 % | 5 000 €      |
| sous-total   |                           | 30 000 €    |                              |                                   |   |      |              |
| Travaux  |                           |             |                              |                                   | Département<br><i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i><br>Bonification du territoire de 1 à 5 points | 50 % | 15 000 €     |
| sous-total   |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| Acquisitions foncières                               |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| sous-total   |                           |             |                              |                                   | Autofinancement   | 33%  | 10 000 €     |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| sous-total   |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| Autres (détailler)                                   |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| sous-total   |                           |             |                              |                                   |   |      |              |
| TOTAUX   |                           | 30 000 €    |                              |                                   | TOTAUX  | 100% | 30 000 €     |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT | Avis favorable dans le cadre de la revoyure du CT4 |

FA n°1.20

**CREATION D'UN PARCOURS « RECONSTRUCTION »  
AU SEIN DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE SAINT-LO**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/><b><u>Aménagement</u></b>                      <i>Extension</i><br/><b><u>muséographique et</u></b><br/><b><u>actions</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p>   |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>   |
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>               | <p>Organisme : <b>Ville de Saint-Lô</b></p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b>, Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Hélène SIMONNE</b>, Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 50000 Saint-Lô</p> <p>Tél : 02 33 77 60 00<br/>Courriel : helene.simonne@saint-lo.fr</p>  |
|                                       | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>   |
|                                       | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville s'est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>La Reconstruction est un marqueur de la Région Normandie ainsi qu'en témoigne le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la ville reconstruite du Havre. Saint-Lô est une ville elle aussi reconstruite qui s'engage dans la valorisation de ce patrimoine nécessitant aujourd'hui des réhabilitations.</p> <p>Le musée des beaux-arts s'inscrit dans cette démarche transversale pour proposer une offre culturelle sur le sujet, permettant de renforcer l'attractivité du territoire en s'inscrivant dans une thématique régionale, tout en permettant de développer l'offre touristique et ainsi contribuer au développement économique du territoire.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Un parcours Reconstruction au sein du musée des beaux-arts est l'opportunité d'étoffer l'offre culturelle mise à disposition des habitants de Saint-Lô, mais aussi du Département, grâce à des aménagements muséographiques d'une part, à des actions de valorisation et de médiation d'autre part. Ces actions se doivent d'associer la population qui vit au quotidien la Reconstruction. Cette démarche vise à faire changer le regard, souvent négatif, des habitants sur le patrimoine de la Reconstruction et ainsi améliorer l'image de nos territoires tout en renforçant le lien social et le partage.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : | Délégation à la culture                            |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Le territoire saint-lois subit une image neutre, voire négative, en raison d'une supposée absence de patrimoine historique et d'intérêt paysager, architectural ou historique. Le projet d'un parcours Reconstruction vise à modifier la perception du territoire par ses habitants comme par ses visiteurs, afin d'en développer l'attractivité et en renforcer la qualité.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Dans toute la Normandie, le regard sur la Reconstruction commence à changer, sous l'effet notamment du classement par l'UNESCO de la ville « Perret » du Havre.</p> <p>Le patrimoine et l'architecture de la Reconstruction sont toutefois encore mal connus. La population saint-loise n'a ainsi pratiquement pas conscience de l'intérêt urbain, historique et architectural de sa ville, conçue par les plus grands architectes de la Reconstruction.</p> <p>Au musée des beaux-arts, qui propose un parcours historique sur l'histoire de Saint-Lô et de son agglomération, les salles s'arrêtent à l'année 1944, moment des bombardements alliés. Il apparaît indispensable, désormais, de prolonger ce parcours afin de montrer la façon dont le territoire s'est reconstruit.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Confrontée à la problématique de la rénovation urbaine, Saint-Lô engage, comme d'autres villes de la Région, un vaste programme visant à remettre à niveau l'urbanisme et l'habitat de la ville, dans le respect de l'esprit de la Reconstruction.</p> <p>Il paraît indispensable d'aller plus loin qu'une simple opération urbaine pour expliquer à la population le sens de ces actions.</p> <p>Le musée des beaux-arts, bien qu'étant un équipement communal, a une vocation départementale en raison de son histoire (il a été créé par la Société d'histoire de la Manche), de ses collections (qui proviennent de tout le Département) et de ses choix muséographiques (présentation d'oeuvres issues de communes de l'Agglomération ou en résonance avec des collections conservées dans d'autres communes).</p> <p>Les actions envisagées permettront donc de toucher tant les habitants saint-lois que de l'agglomération, ainsi que le public touristique dans le cadre de la démarche d'attractivité touristique.</p> <p>Le projet s'inscrit pleinement dans les projets de valorisation de la Reconstruction portés par le Conseil départemental en lien avec la direction de la culture, et en particulier avec la Conservation des antiquités et objets d'art et les Archives départementales – Maison d'histoire de la Manche.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Budget global prévisionnel de 200 000 € englobant les aménagements matériels, les acquisitions d'oeuvres, les actions de médiation, la communication, les équipements numériques de médiation.</p>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Le projet vise à proposer aux différents publics un parcours autour de la Reconstruction de Saint-Lô, entre 1944 et 2017.</p> <p>Après les bombardements de la ville par les Alliés, Saint-Lô a fait l'objet d'un plan de reconstruction dont les principales phases ont duré jusqu'en 1964. Toutefois, après cette date, de nombreux chantiers ont été engagés afin de rendre à la ville les équipements et les moyens dont elle disposait avant la guerre. L'ensemble de ces opérations urbaines marque aujourd'hui encore fortement le territoire et en constitue même une large part de l'identité.</p> <p>Le parcours Reconstruction du musée des beaux-arts vise à retracer l'histoire des femmes et des hommes qui ont façonné la ville reconstruite. L'objectif est de collecter et de rassembler, dans une démarche participative, objets, mobiliers, documents, cartes et plans, outils, maquettes, témoignages, etc. qui racontent la Reconstruction. En lien avec différents partenaires (Département, musées, habitants...), des espaces pourraient être reconstitués au sein du musée des beaux-arts pour plonger le visiteur dans les années 1950.</p> <p>Des outils de médiation faisant appel aux technologies numériques (table tactile, tablette...) pourront être mis à la disposition du public. Des actions en faveur des écoles seront particulièrement organisées, les enfants évoluant précisément dans des écoles reconstruites. Ateliers, visites compléteront le dispositif.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>Pilotage par le musée des beaux-arts de Saint-Lô, en lien avec les services de la commande publique (marchés publics) et les services techniques et informatiques de la Ville et de l'Agglomération.</p>   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes historiques, collectes, etc. : automne 2017</li> <li>- Elaboration du programme : 1<sup>er</sup> semestre 2018</li> <li>- Lancement des marchés : 2<sup>e</sup> semestre 2018</li> <li>- Réalisation : 1<sup>er</sup> semestre 2019</li> <li>- Livraison : mi 2019</li> <li>- Actions de valorisation : fin 2017-2020, tout au long de l'opération et au-delà.</li> </ul> |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |  |       |              |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------|--------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                  |       |              |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                       | %     | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO                      |                           |                    |                              |                                   | Europe                                   |       |              |
|   |                           |                    |                              |                                   |  | 3 %   | 5 100 €      |
|   |                           |                    |                              |                                   | Etat<br>DRAC                             | 5 %   | 8 500 €      |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | Région<br>FRADT                          | 30 %  | 51 000 €     |
| Travaux<br>Tous les lots  | 110 000 €                 |                    |                              |                                   | Département<br>Contrat de territoire CT4 | 30 %  | 51 000 €     |
| <b>sous-total</b>   | 110 000 €                 | HT                 |                              |                                   |  |       |              |
| Acquisitions foncières  |                           |                    |                              |                                   |  |       |              |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |  |       |              |
| Mobilier, petit équipement  | 42 000 €                  |                    |                              |                                   |  |       |              |
| <b>sous-total</b>   | 42 000 €                  | HT                 |                              |                                   |  |       |              |
| Autres (détailler)<br>Comité scientifique,<br>communication, frais divers | 18 000 €                  |                    |                              |                                   | Autofinancement                          | 32%   | 54 400 €     |
| <b>sous-total</b>   | 18 000 €                  |                    |                              |                                   |  |       |              |
| <b>TOTAUX</b>   | 170 000 €                 | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                            | 100 % | 170 000 €    |

### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé d'avancement.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 51 000 €.</p>  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis très favorable.</b> Ce nouveau parcours permettrait de donner à comprendre aux visiteurs du musée et aux Saint-Lois le contexte de destruction de la ville, les enjeux de la Reconstruction, sur le plan historique et aussi pour les chantiers de requalification du bâti.</p> <p>C'est également un axe de travail du Département, via les Archives départementales et la direction du patrimoine et des musées : fonds d'archives, documentation, objets et mobiliers en raison de l'impact architectural de la Reconstruction dans la Manche. Des travaux de collaboration avec Saint-Lô ont été initiés dans ce sens.</p> |



FA n°1.21

**BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE A SAINT-LO**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      x Autres (préciser) :                      Extension</p> <p>x Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : commune de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b>, Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Pascale Navet</b>, Fonction : Directrice de la Médiathèque</p> <p>Adresse : Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – 50000 Saint-Lô</p> <p>Tél : 02 33 72 52 53</p> <p>Courriel : pascale.navet@saint-lo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoire de solidarité concerné : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville s'est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X  | <input type="checkbox"/>   | X  |
| <p><u>Justification :</u><br/>           La ville de Saint-Lô a choisi de faire de la médiathèque le pôle de ressources culturelles incontournable du territoire et d'engager la structure dans un ambitieux programme de travaux et de mettre en place un modèle de bibliothèque numérique : une bibliothèque de demain entièrement pensée et structurée au regard de l'évolution de nos modes de vie et de nos pratiques culturelles. Ce plan de développement numérique global concerne à la fois la modernisation de l'équipement, le développement des services en ligne et l'accès aux ressources patrimoniales.<br/>           Le programme « Bibliothèque Numérique de Référence », impulsé par le Ministère de la Culture et de la Communication vise à doter les collectivités de bibliothèques numériques de haut niveau. L'obtention de ce label national permettra d'identifier l'établissement comme lieu de ressource régional.</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <p><u>Justification :</u><br/>           En plus d'être un indispensable lieu de proximité, d'émulation du savoir et du lien social, la bibliothèque devient accessible à tous ceux qui n'osent pas y entrer ou à ceux qui n'ont pas le temps de s'y rendre : premier lieu culturel, la bibliothèque doit permettre à tous d'accéder à un internet public ouvert et fiable, d'accéder à des ressources respectant la diversité des usages, favorisant l'appropriation de l'information et du savoir, et proposant des pratiques ludiques et numériques actuelles.<br/>           Le déploiement d'une bibliothèque numérique de référence prévoit la mise en place de nouveaux services (jeux vidéo, musique, cinéma et presse en ligne, mise à disposition de tablettes et postes informatiques performants, prêt de livres numériques, albums en réalité augmentée, actions de médiation régulière, etc.).<br/>           Ce sera également un lieu d'expérimentation et de formation pour les bibliothèques du territoire.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     |  |
|                    | Chargé de mission territoire    |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : | Bibliothèque de la Manche                          |
|                    | Chargé de mission du service :  | Sabine METRAL                                      |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>La bibliothèque de Saint-Lô en repensant fondamentalement l'organisation de ses espaces physiques a vocation à renforcer son positionnement au cœur de l'activité culturelle et sociale du territoire.</p> <p>Le développement de services hybrides, qui mêlent supports physiques et accès à des ressources dématérialisées est le principe d'aménagement de ce nouvel espace, qui doit permettre d'accéder, de tous les points de la bibliothèque à Internet, et aux ressources numériques, à partir des matériels propres des usagers et de postes implantés dans la bibliothèque.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Il s'agit pour tous d'accéder non seulement aux équipements informatiques mais encore aux savoirs de base nécessaires à leur prise en main (bureautique, outils de communication, outils de création). La requalification des espaces permettra des conditions d'exercices plus appropriées (usages individuels sur des postes disséminés dans la bibliothèque et usages collectifs sur des postes regroupés) avec des formations sur les ressources numériques acquises et les stratégies de recherche d'information.</p> <p>La Bibliothèque ne veut pas seulement accompagner les personnes distancées par les évolutions technologiques mais elle souhaite également jouer un rôle d'éclaireur et anticiper les usages de demain.</p> |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>La bibliothèque numérique de référence le sera pour un territoire élargi : terrain d'expérimentation et de formation pour les bibliothèques de l'agglomération, et facteur d'attractivité pour les publics de cette même agglomération.</p> <p>Le projet disposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une infrastructure informatique de haute qualité</li> <li>- D'une interopérabilité</li> <li>- D'une dimension intercommunale</li> <li>- D'un personnel qualifié</li> <li>- D'un plan de développement pluriannuel</li> <li>- D'une capacité affirmée à atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personne en situation de handicap, publics éloignés).</li> </ul>                              |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un personnel qualifié</li> <li>- Organisation régulière d'actions de médiation (formations, café numériques, sessions de jeux vidéos, démonstrations d'albums en réalité augmentée, du dispositif Biblioconnexion, etc.)</li> <li>- D'un budget d'acquisitions de ressources numériques payantes (presse, cinéma, livres, musique)</li> <li>- Formations régulières du personnel de la médiathèque</li> <li>- Soutien et implication forte du service informatique</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|  |  |           |
|--|--|-----------|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b>   | - Assistance à maîtrise d'ouvrage  | 20 000€   |
|  | - Poste de chargé de mission pour le déploiement technique du dispositif   | 25 000 €  |
|  | - Mise en place d'une gestion automatisée des emprunts :   | 90 000€   |
|  | - Création d'un service de jeux vidéos :   | 15 000 €  |
|  | - Mise à niveau du réseau informatique : fibre optique, serveur dédié à l'usage de la médiathèque, grande capacité de stockage, et possibilité d'intégrer une mise en réseau à l'échelle du territoire :   | 40 000 €  |
|  | - Gestion globale des postes , gestion centralisée des mises à jour et des impressions, des réservations, mise à niveau du SIGB et développement du portail pour intégration des ressources en ligne, déploiement du portail                               | 20 000 €  |
|  | - Mise à disposition d'outils numériques performants dans la médiathèque : tablettes, PC, Bornes DOOB, SonicChairs, écrans tactiles  | 137 000 € |
|  | - Ideas box  | 67 000 €  |
|  | - Aménagement des salles d'animations : vidéoprojecteurs, visioconférences, écrans numériques  | 15 000 €  |
|  | - Abonnements à des ressources en ligne : presse, musique, cinéma, PNB   | 30 000 €  |
|  | - Rematériation des collections numériques   | 5 000 €   |
|  | - Formation du personnel   | 10 000 €  |
|  | - Numérisation des lettres du fonds Ferdinand  | 5 000 €   |
| - Mise en place d'actions de médiation régulières (Cafés numériques, Biblioconnexion, bibliobox, tournoi de jeux vidéos et rencontres avec des créateurs, découverte de la réalité augmentée...), ateliers participatifs avec le public... | 8 000 €  |           |
| - Podcast des animations, intégration du numérique dans la communication, podcasts des animations, déployer la présence de la médiathèque sur les réseaux sociaux  |  |           |
| <b>Total :</b>   | <b>447 000 €</b>   |           |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaménagement des espaces par l'agence d'architecture Françoise Sogno</li> <li>- Assistance à maîtrise d'ouvrage par un cabinet spécialisé</li> <li>- Marché public pour acquisitions des matériels...</li> </ul> |           |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de réaménagement des espaces : juin 2017 – juin 2018</li> <li>- Assistance à maîtrise d'ouvrage : sept-déc 2017</li> <li>- Formation du personnel et déploiement du projet : 2018</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                         |              |                  |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                              | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO                              |                           |                    |                              |                                   | Europe<br><i>ITI FEDER numérique</i>            | 7 %          | 25 000 €         |
| <b>sous-total</b>   | <b>37 500 €</b>           | HT                 |                              |                                   | Etat<br><i>Label BNR</i>                        | 40 %         | 149 000 €        |
| Travaux   |                           |                    |                              |                                   |   |              |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>12 500 €</b>           | HT                 |                              |                                   |   |              |                  |
| Acquisitions foncières  |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4</i> | 20 %         | 74 500 €         |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |              |                  |
| Mobilier, petit équipement  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>261 700 €</b>          | HT                 |                              |                                   |   |              |                  |
| Autres (détailler) :<br>formation, abonnements, actions de médiation, jeux vidéos | 60 800 €                  |                    |                              |                                   | Autofinancement                                 | 33 %         | 124 000 €        |
| <b>sous-total</b>   | <b>60 800 €</b>           | HT                 |                              |                                   |   |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>372 500 €</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                   | <b>100 %</b> | <b>372 500 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT | <b>Avis favorable</b> , projet qui s'inscrit dans la continuité du projet de réaménagement et prend en compte l'évolution des pratiques et la place du numérique dans la gestion et les services d'une bibliothèque aujourd'hui. |

***Axe 2 : Développer la compétitivité  
économique et la performance des  
entreprises***



FA n° 2.1

AMÉNAGEMENT D'UN PRE-FABLAB DANS  
LE HALL TECHNOLOGIQUE DE SAINT-LO AGGLO

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Aménagement<br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>SAINT-LÔ 50502</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : PRÉSIDENT</p> <p>Responsable technique : <b>Frédéric COSNIAM</b>                      Fonction : Directeur du développement économique</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ CEDEX</p> <p>Tél : 02.14.29.00.00<br/>Courriel : frederic.cosniam@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>2017 - tous budgets confondus : 64,3 M€ en fonctionnement, 45,5 M€ en investissement</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                                |
| <p><u>Justification :</u><br/>           Les FabLabs (laboratoires de fabrication) existent sur le territoire français depuis 2009. Leur nombre ne cesse de croître et est passé de 50 en France fin 2013 (pour 350 dans le monde) à plus de 200 en 2017 (pour plus de 1000 dans le monde). Sur le territoire Normand, on peut compter une douzaine de FabLabs actifs dont 2 sur la Manche, 4 dans l'Orne, 3 dans le Calvados, 3 en Seine Maritime et 1 dans l'Eure. <b>Permettre la mise en place d'un troisième atelier de fabrication sur la Manche, contribuera à un aménagement équitable en matière d'usages du numérique, sur le territoire normand.</b><br/>           Le FabLab de Saint-Lô Agglo sera en lien direct avec les start-up agroalimentaires du territoire car situé dans le même bâtiment, permettant ainsi un accompagnement de ces entreprises en matière de numérique. Le réseau des entreprises est à créer pour la mise en forme d'un véritable maillage du tissu économique en matière de numérique. <b>La région Normandie soutient la mise en place d'un réseau de Fablabs Normands</b>, initié fin novembre 2016 par le FabLab de Caen.<br/> <b>Rejoindre ce réseau permettrait à Saint-Lô Agglo d'être reconnue pour son attractivité, et à la région Normandie de prendre une place plus significative au sein du réseau français des FabLabs (RFFLabs), reconnu mondialement car accueillant en 2018, la conférence nationale des Fablabs.</b></p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <p><u>Justification :</u><br/>           Un fabLab est un lieu de travail collaboratif, de partage, de création, d'apprentissage et d'éducation. C'est aussi un lieu de rencontre des publics, de tous les publics, favorisant le lien social entre les habitants du territoire, comme le fait déjà l'Espace Public Numérique de Saint-Lô Agglo.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                      |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                                |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : | Service Politique de la ville et territoires vulnérables |
|                    | Chargé de mission du service :  | Virginie GRENET  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation        |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                       |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires       |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du <b>Schéma de Cohérence Territoriale</b>, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>— <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>— <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans</b>.<br/>L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme</b>.</p> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens. Concernant le sport l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant la santé, nous continuerons à soutenir les projets de regroupements des professionnels et à créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».<br/>Concernant l'enfance et la jeunesse, nous avons lancé une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> pour être en mesure de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Le service développement économique de Saint-Lô Agglo rencontre régulièrement les petites et moyennes <b>entreprises du territoire notamment dans le secteur agroalimentaire, les établissements de formation</b> dont Manche Open School et les <b>associations travaillant dans le numérique</b>. Tous sont en demande d'un tiers-lieu destiné à la fabrication et à la formation aux nouveaux usages du numérique. Un FabLab est un lieu de travail collaboratif, de partage, de création, d'apprentissage et d'éducation. C'est aussi un lieu de rencontre des publics, de tous les publics, favorisant le lien social entre les habitants du territoire, comme le fait déjà l'Espace Public Numérique de Saint-Lô Agglo.</p> <p>La libération de locaux à la pépinière agroalimentaire avec le départ d'une structure d'enseignement supérieur (l'ESIX Normandie : École Supérieure d'ingénieurs de l'université de Caen Basse-Normandie), offre l'opportunité à la collectivité de se réapproprier cet espace. Le service développement économique, en partenariat avec l'Espace Public Numérique, <b>propose que Saint-Lô Agglo en fasse un centre névralgique de formation, d'innovation numérique pour la création d'entreprises, en partenariat avec l'ENIL Saint-Lô Thère et Actalia. C'est pourquoi il est proposé d'y installer un Pré FabLab au service des créateurs, entrepreneurs, associations, établissements de formation, grand public</b>.</p> <p>Un FabLab est déjà programmé au sein de la maison du technopôle cependant celui-ci ne pourra être mis en service avant deux ans. Pour atteindre un véritable ancrage dans le territoire et mettre en place un réseau partenarial, ce service nécessite de 2 à 3 ans d'exploitation. Créer un pré Fab Lab au sein du hall technologique, lieu de recherche, production et formation permet de prendre de l'avance grâce avec une première mise en service dans l'attente de celle du FabLab de la Maison du Technopôle. À plus long terme, ce pré FabLab pourrait être spécialisé et entièrement dédié à la formation des entreprises et du grand public. Le FabLab de la maison du Technopôle serait, de fait entièrement dédié à la création.</p> <p>Saint-Lô Agglo en proposant la mise en place de cet équipement permet aux habitants de son territoire de monter en compétence et de répondre ainsi aux nouveaux besoins des métiers du numérique.</p> |



|  |  |
|--|--|
| <p><b>CARACTERE<br/>STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p>   | <p>Le SCOT fixe des objectifs fort en termes d'attractivité et de développement économique.<br/>À moyen et long terme : 90 000 habitants en 2027, création de 7 000 emplois et de 7 000 logements supplémentaires.<br/>L'Agroalimentaire est l'une des filières qui a été identifiée pour permettre la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi Saint-Lô Agglo accompagne le laboratoire d'Actalia, le lycée de St Lô Thère, l'AREA et qu'elle favorise l'implantation de sociétés agroalimentaires comme Algaïa. À ce jour l'ensemble de ces structures fonctionne de manière indépendante. Or c'est la synergie de ces acteurs qui doit permettre l'excellence et favoriser la création et l'innovation agroalimentaire sur notre territoire.<br/>Au-delà des entreprises du territoire, le pré-FabLab installé dans cette pépinière d'entreprises, sera <b>un nouveau lieu de formation pour tous les publics en complément des ateliers existants déjà, en divers points du territoire pour les seniors, actifs, jeunes, enfants, publics handicapés.</b> Sur le territoire normand, les Fablabs s'organisent en réseau depuis fin 2016, réseau intégré au réseau français des Fablabs. <b>Saint-Lô agglo, adhérera à ce réseau régional, permettant une intégration de son projet dans une dimension plus importante.</b></p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT</b> <sup>4</sup></p> | <p>La gestion se fera en interne, par le service EPN au démarrage, puis par une plateforme de réservation.<br/><b>Dans un premier temps, ½ ETP sera sur le poste de management du Fablab. Suivant l'évolution du Fablab, un temps plein de Fabmanager pourra être nécessaire, surtout en fonction de l'utilisation par les entreprises.</b><br/><br/>Actuellement, l'EPN dispose de machines nécessaires dans un Fablab, qui seront mises sur le site afin de limiter l'investissement.<br/>L'utilisation par les partenaires, ainsi que les ateliers, organisés pour les particuliers seront payants selon un modèle de formation obligatoire aux machines puis une location horaire de chaque machine. Une adhésion annuelle est aussi prévue.<br/>Au niveau des consommables utilisés au sein du Fablab, ils seront à la charge des utilisateurs, mais achetés par l'EPN, afin de garantir leur qualité.<br/>La location de l'espace par les entreprises sera possible avec ou sans fabmanager.</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCOT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.





## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Saint-Lô Agglo est propriétaire d'un bâtiment, jusqu'ici occupé, en partie par l'ESIX Normandie. Cette école d'ingénieurs quitte le territoire. C'est l'occasion pour la collectivité de récupérer les locaux qui n'ont, pour une grande partie, pas servi depuis de nombreuses années et qui de ce fait nécessitent des travaux.</p> <p>Saint-Lô Agglo est un territoire tourné vers l'agroalimentaire et le numérique. Ce lieu permettra une synergie de ces 2 orientations, en combinant un lieu de formation à l'agroalimentaire et au numérique et une pépinière d'entreprises dans ces 2 domaines. Le projet concerne la mise en place d'un pré Fablab, qui sera utilisé par la formation, par les entreprises mais aussi par tous les publics.</p> <p>Les Fablabs qui veulent intégrer les réseaux existants qu'ils soient régionaux, nationaux ou mondiaux, doivent répondre à des exigences en termes de matériel, d'organisation des lieux et d'objectifs. La partie du bâtiment qui accueillera l'atelier de fabrication a besoin d'une mise au norme des ERP tout en respectant les normes d'accessibilité.</p> <p>Au-delà de ces travaux, l'équipement du Fablab, même si une partie du matériel de fabrication de l'EPN est utilisé, a un coût élevé car spécialisé.</p> <p>Le pré-Fablab sera donc un équipement mutualisé entre les différents occupants du bâtiment (Lycée de Thère pour la formation et start-up pour les entreprises), mais aussi un lieu ouvert à tous, que ce soit les entreprises du territoire ou au-delà, les autres organismes de formation ou scolaires, les associations, les particuliers.</p> <p>Un Fablab est un tiers- lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de travail collaboratif</li> <li>– de fabrication</li> <li>– de création</li> <li>– de partage</li> <li>– de pratique des nouveaux usages numériques</li> <li>– d'apprentissage et d'éducation</li> <li>– de promotion de la culture numérique</li> </ul> <p>Les objectifs du Fablab type « business » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de mettre en avant les possibilités de prototypage rapide</li> <li>– de proposer des conseils aux entreprises</li> <li>– de donner la possibilité de louer les machines, voir le Fablab</li> <li>– de proposer des formations</li> <li>– de proposer des services personnalisés</li> </ul> <p>Les objectifs du Fablab type « grand public et pro-amateurs » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de promouvoir et démocratiser les nouveaux usages numériques</li> <li>– de faire émerger une communauté, créer de la culture accessible et transmissible</li> <li>– de donner accès aux machines, aux pratiques et culture de la fabrication numérique</li> </ul> <p>Les objectifs du Fablab type « formation professionnelle » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de proposer des formations aux machines de fabrication numérique</li> <li>– de promouvoir et démocratiser les nouveaux usages numériques</li> <li>– de donner accès aux machines, aux pratiques et culture de la fabrication numérique</li> </ul> <p>La combinaison de tous ces types de Fablabs dans un même lieu, permettra de créer une dynamique et des rencontres entre les différents usagers.</p> <p><b>Articulation entre les 2 projets de FabLab sous maîtrise d'ouvrage Saint-Lô Agglo</b></p> <p><b>1- Des mises en service à des dates échelonnées :</b><br/>Le premier à fonctionner sera, de toute évidence, celui installé dans l'ancien bâtiment de l'ESIX, complété 2 ans plus tard par celui de la Maison du Technopôle.</p> <p><b>2- A terme, des vocations différenciées :</b><br/>Ce projet vise à créer, dès la 1<sup>ère</sup> année d'activité, les conditions d'un bon fonctionnement en réseau tout en assurant seul l'ensemble des missions de base d'un FabLab. Le planning doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des temps de formation (obligatoire) pour tous les nouveaux utilisateurs</li> </ul> |
|--------------------------------|---|



|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- des temps d'utilisation des machines, en autonomie, par des personnes ou des entrepreneurs formés</li> <li>- un temps de formation pour les particuliers (démocratisation des usages) sous forme d'ateliers</li> <li>- la possibilité de privatiser le Fablab : le lieu et les machines sont loués avec ou sans le fabmanager, à des entreprises pour des démonstrations</li> </ul> <p>Dans la phase de démarrage, les nombreux créneaux dédiés aux formations laisseront moins de possibilités aux entreprises (concurrence sur des créneaux horaires similaires).<br/>A l'ouverture du FabLab de la maison du Technopôle, les créneaux créés pour les entreprises y migreront, complétés par de nouvelles propositions.<br/>Le premier site deviendra alors un lieu de formation aux machines et restera le lieu de formation des particuliers, des partenaires de l'EPN (centres de loisirs, associations ...), laissant ainsi le plus de créneaux horaires possibles pour les entreprises sur la maison du Technopôle.</p> <p><b>Actuellement, le local qui se destine à devenir le Fablab est un ensemble cuisine labo et salle de réunions en enfilade.</b><br/><b>Les travaux nécessaires pour la requalification de ces lieux sont de plusieurs sortes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les salles de réunion : abattre les cloisons pour n'en faire qu'une pièce</li> <li>- pour les sanitaires actuels : agrandissement des sanitaires pour l'accessibilité (englober l'actuelle douche et les toilettes pour avoir l'espace nécessaire aux toilettes et au lave-mains)</li> <li>- pour le passage entre les salles de réunion et la cuisine labo : boucher les regards d'évacuation au sol, retirer le pédiluve, déplacer des cloisons supportant des éléments de plomberie</li> <li>- pour la cuisine labo : retirer les machines existantes et les chambres froides, refaire l'électricité et le faux plafond. Refaire le système d'extraction existant pour le mettre aux normes d'un fablab</li> <li>- sur tout le local, refaire les peintures et le sol</li> </ul> |
|------------------------------|---|

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <p>Date APS : octobre 2017</p> <p>Date APD : novembre 2017</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : avril 2018</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : juillet 2018</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? Oui pour 7 500 € par an de 2018 à 2020.

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                      |      |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                           | %    | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>Droit commun</i>                | 30 % | 30 000 €         |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| sous-total   | 70 000 €                  | HT                 |                              |                                   | Autres financeurs<br><i>Manche Numérique</i> | 6 %  | 6 000 €          |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                              | 64 % | 64 000 €         |
| sous-total   | 30 000 €                  | HT                 |                              |                                   |  |      |                  |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |      |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>100 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                |      | <b>100 000 €</b> |

### Liste du matériel FabLab

| Matériel                     | Fournisseur possible         | Montant estimé HT |
|------------------------------|------------------------------|-------------------|
| Imprimante 3D multifonctions | Exp3D (fournisseur local)    | 1 370 €           |
| Imprimante 3D classique      | déjà sur l'EPN               |                   |
| Découpeuse Laser             | Trotec                       | 23 000 €          |
| Découpeuse Vinyle            | déjà sur l'EPN               |                   |
| Presse à chaud               | déjà sur l'EPN               |                   |
| Fraiseuse Numérique          | incluse dans l'imprimante 3D |                   |
| Brodeuse Numérique           | Brother                      | 375 €             |
| Matériel électronique        | en partie sur l'EPN          | 300 €             |
| petit matériel :             |                              |                   |
| petit matériel               | Castorama                    | 400 €             |
| visseuse                     | Castorama                    | 90 €              |
| perceuse à colonne           | Castorama                    | 160 €             |
| dremel                       | Castorama                    | 155 €             |
| Mobilier :                   |                              |                   |
| établi X2                    | Castorama                    | 750 €             |
| tables                       | en partie sur l'EPN          | 2 000 €           |
| chaises                      | en partie sur l'EPN          | 500 €             |
| étagères                     |                              | 500 €             |
| caissons                     |                              | 400 €             |
|                              |                              |                   |
|                              |                              |                   |
| <b>TOTAL</b>                 |                              | <b>30 000 €</b>   |

## Modèle économique du Fablab : précisions sur les recettes

### Particuliers et entreprises

*Une adhésion annuelle*

*Une contribution au coût de fonctionnement du fablab (consommables : matériaux et énergie).*

### Prestation de formation

*Une contribution supplémentaire pour la mise à disposition du fabmanager.*

### Formule privatisation

*Une contribution en contrepartie de la mise à disposition exclusive du lieu et des équipements.*

|              |  | Agglo          |  | Hors Agglo      |  |
|--------------|--|----------------|--|-----------------|--|
| Particuliers | Adhésion annuelle                            | 15 €           |  | 30 €            |  |
|              | Atelier                                      | 5 € heure/pers |  | 10 € heure/pers |  |
|              | UTILISATION en autonomie<br>coût par machine | 5 €/heure      |  | 10 €/heure      |  |

|             |  | Agglo                        |                   | Hors Agglo                   |                   |
|-------------|--|------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Entreprises | Adhésion annuelle                            | 50 €                         |                   | 100 €                        |                   |
|             | 2 heures de formation<br>obligatoire         | 10 €/machine                 |                   | 20 €/machine                 |                   |
|             | Atelier supplémentaire                       | 10€/h/machine                |                   | 20€/h/machine                |                   |
|             | UTILISATION en autonomie<br>coût par machine | <b>Auto<br/>entrepreneur</b> | <b>Entreprise</b> | <b>Auto<br/>entrepreneur</b> | <b>Entreprise</b> |
|             |  | 5 €/heure                    | 10 €/heure        | 10 €/heure                   | 20 €/heure        |

|               |                  | Agglo                                  |  | Hors Agglo                             |  |
|---------------|------------------|--|--|--|--|
| Privatisation | Avec Fabmanager  | 100 € / heure<br>location demi-journée |  | 200 € / heure<br>location demi-journée |  |
|               | Sans Fab manager | 50 € / heure<br>location demi-journée  |  | 100 € / heure<br>location demi-journée |  |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels. L'intervention régionale sera de 30% maximum sur le projet HT (études et travaux).</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>La dépense subventionnable porte sur l'ensemble des dépenses liées aux études et aux travaux hors acquisitions de terrain et d'immeubles et frais notariés.</p> <p>Le bilan d'opération sur 15 ans devra comporter les recettes locatives au prix du marché.</p> |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p>Projet non financé par le Département.</p>  |



FA n° 2.2

CONSTRUCTION DE LA MAISON DU TECHNOPOLE AGGLO 21  
A SAINT-LO

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| TYPE<br>D'ACTION/LOCALISATION | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                               | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE): SAINT-LO</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>   |

|                  |   |
|------------------|---|
| MAÎTRE D'OUVRAGE | <p>Organisme : Saint-Lô Agglo</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable administratif : Jean-Philippe BROSSARD Fonction : Directeur Général Adjoint</p> <p>Responsable technique : <b>Frédéric COSNIAM</b><br/>Fonction : Directeur développement économique</p> <p>Adresse :        101, rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 SAINT-LO CEDEX</p> <p>Tél :                02 14 16 00 00</p> <p>Courriel :        frederic.cosniam@saint-lô-agglo.fr</p>  |
|                  | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>2017, tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                  | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><b>Justification :</b><br/>En disposant d'un outil capable de faire venir sur le territoire les interlocuteurs de nos acteurs économiques (fournisseurs, clients, prestataires), Saint-Lô Agglo <b>participe au développement de l'attractivité de la région et à la valorisation de ses filières notamment celles de l'agroalimentaire, du numérique et de l'innovation.</b> Sa situation géographique au cœur de la Manche à l'intersection des axes importants A84, N174 et N13 lui donne une position stratégique.</p> <p>La Maison du Technopôle est un outil qui permet de <b>faire rayonner les entreprises du territoire et de rendre attractif le territoire</b> pour la mise en place d'événements concernant des groupes industriels, des filières, des pôles de compétitivité.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <p><b>Justification :</b><br/>La situation géographique au cœur de la Manche à l'intersection des axes importants A84, N174 et N13 lui donne une position stratégique limitant les temps et les distances pour des actions à vocation départementale.</p> <p>Avant tout <b>outil économique au service des entreprises et de l'emploi</b>, la maison du technopôle sera, au travers des événements qui seront organisés dans son pôle événementiel et des services disponibles au sein de son pôle Fablab, un outil permettant de <b>développer les services à la population</b> et de favoriser <b>le lien social entre le monde économique et les habitants</b>. Pour cela, elle dispose d'un pôle événementiel ouvert plus largement au public avec des manifestations pouvant y être organisées par les associations culturelles, sportives, artistiques qui permettra de mettre un public très large en relation avec la sphère économique et de <b>développer l'attractivité du Département auprès des publics venant de l'extérieur</b> : fournisseurs, clients, prestataires des acteurs économiques. Ainsi, la Maison du Technopôle participe au rayonnement du département au-delà de la Normandie.</p> <p><b>Le Pôle « Entreprises-Emplois »</b> de la Maison du Technopôle doit favoriser la cohésion sociale en étant un véritable <b>lieu de convergence et de rencontres des acteurs économiques et des publics</b> afin de créer une dynamique Entreprises-Emploi. Le <b>Pôle « Recherche-Développement »</b> doit créer une <b>meilleure synergie entre le monde de l'entreprise et celui des acteurs de la formation et de la recherche-développement</b> (ACTALIA/ LUSAC/ESIX/et .....).</p> <p>Outil au service de l'attractivité et de l'innovation, il doit favoriser le maintien de la population jeune sur le territoire et permettre d'attirer une population extérieure.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                      |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                                |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : | Service Politique de la ville et territoires vulnérables |
|                    | Chargé de mission du service :  | Virginie GRENET  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation        |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                       |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires       |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo en matière de développement économique trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du SCOT : Investir pour l'attractivité de son territoire et plus particulièrement sur les trois domaines que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'innovation économique</b> et le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur,...avec les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>Le bien-vivre des populations...</b> avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>La transition énergétique...</b> avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart grids ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans.<br/>L'accent est mis sur la prise en compte des nouvelles attentes des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.</p>   |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p><b>1-Les secteurs économiques clés sur le territoire</b><br/>Le secteur tertiaire est prépondérant et représente plus des deux tiers des emplois.<br/>L'activité agricole occupe près de 80% du territoire saint-lois, orientée principalement vers l'élevage pour la production laitière.<br/>Les domaines d'activités du secteur secondaire sont très variés. Situé au cœur d'un bassin laitier, le poids de l'industrie agroalimentaire laitière est déterminant et représente près d'un tiers des emplois du secteur secondaire. D'autres domaines d'activités sont bien représentés : la sous-traitance automobile, le bâtiment et les travaux publics, le travail du papier et de l'imprimerie. Le domaine des nouvelles technologies émerge avec la présence du Groupe CEV d'un data center : DataOuest.</p> <p><b>2-Les parcs d'activités structurant sur le territoire</b><br/>Saint-Lô Agglo dispose de 29 parcs d'activités répartis sur l'ensemble de son territoire représentant 262 hectares sur lesquels seulement 13% sont encore disponibles. Ces parcs sont multi activités.<br/>Le parc Agglo 21 vient compléter cette offre avec 10 hectares dédiés aux acteurs des filières de l'agroalimentaire, du numérique et de l'innovation. FIM, organisme de formation est implanté sur ce parc avec des formations hôtellerie / restauration dotées d'un restaurant d'application et des formations Web-Multimédia en lien avec les vocations spécifiques à ce parc.</p> <p><b>3-Les espaces de télétravail, les pépinières d'entreprises et les ateliers-relais</b><br/>Saint-Lô Agglo dispose de deux espaces de télétravail, de deux pépinières d'entreprises et de 29 ateliers-relais.</p> <p><b>4-Les organismes de formation</b><br/>Saint-Lô Agglo dispose à moins de 10 min du parc d'activités Agglo 21 d'une offre de formation : un lycée avec CPEG, un IUT, le LUSAC (laboratoire universitaire des sciences appliquées de Cherbourg) et un centre de formation aux métiers de l'agriculture et du lait : ENIL Saint-Lô Thère. En constante mutation les organismes de formations ont besoins de renouveler leurs offres pour attirer de nouveaux étudiants. Il existe une demande récurrente concernant le manque d'équipement sur Saint-Lo Agglo. Il y a également un manque de synergie entre le monde de la formation et le monde professionnel, car peu de lieux en communs.</p> <p><b>5-Les organismes de recherche et de développement</b><br/>Outre les laboratoires privés, Saint-Lô Agglo dispose à moins de 10 min du parc d'activités Agglo 21 d'un centre de recherche et développement Actalia équipé d'un laboratoire spécialisé en virologie alimentaire P3 accompagne des porteurs de projet agroalimentaire de la conception de produit jusqu'à la présérie.<br/>L'orientation « Agroalimentaire et Recherche et Développement » de Saint-Lô Agglo permet d'attirer des services R&amp;D d'entreprises telle qu'Algaïa, dernièrement implantée.<br/>Par ailleurs, en matière de recherche, en termes d'innovation et de numérique vouée à l'agriculture, l'implantation de la ferme expérimentale « La Blanche Maison » de la Chambre régionale d'agriculture sur le territoire saint-lois est un atout. La Maison du Technopôle et plus largement le parc d'activités Agglo 21 disposeront, à proximité, des structures d'expérimentation et de R&amp;D et faciliteront l'implantation de nouvelles entreprises dans un écosystème qui va « du champs à l'assiette ».</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Une enquête réalisée auprès des entreprises et des acteurs du territoire sous forme d'entretiens a fait apparaître le manque d'équipement capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'offrir des services mutualisés aux entreprises et permettant de favoriser le développement d'un écosystème performant, de favoriser la cohésion sociale en développant des liens entre les habitants (porteurs de projet, demandeurs d'emplois, étudiants et le monde économique),</li> <li>-d'offrir des équipements et des espaces mutualisés favorables à la compétitivité des entreprises en limitant les investissements en équipements et en optimisant la surface immobilière utilisée pour l'activité propre de chaque entreprise.</li> </ul> <p>Pourtant on observe un phénomène d'évitement (ex : processus de recrutement sur Paris, salon de l'agroalimentaire accueilli ailleurs, tenue des comités locaux de la coopérative jeunesse et ses bureaux en improvisation) dommageable pour les entreprises et les collectivités.</p> <p>En effet, Saint-Lô Agglo souhaite soutenir la mise en réseau des acteurs (entreprises, unions commerciales, filières, pôles de compétitivité) en proposant ou en accueillant des animations (conférences, petits déjeuners, rencontres, ateliers) facteurs de resserrement des liens entre la collectivité et le monde de l'entreprise.</p> <p>En 2013 des entretiens ont été menés auprès des acteurs de la filière agroalimentaire, des acteurs institutionnels et des entreprises du numérique ont révélé que Saint-Lô Agglo, bien que dotée d'équipements, souffre d'un déficit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Synergie</b> : entre les différents acteurs économiques : entreprises/ Formation/ Emploi</li> <li>• <b>Services</b> : animation du territoire, veille, location de salles, accompagnement au développement</li> <li>• <b>Visibilité</b> : pas de label de territoire, pas de mise en avant des innovations</li> <li>• <b>Equipement</b> : laboratoire, fab-lab, pépinière</li> </ul> <p>Aujourd'hui, les conditions matérielles sont inadéquates pour créer un système entrepreneurial innovant. Chez les entreprises il y a une réelle attente de La Maison du Technopôle. Élément clé du système Agglo 21 elle doit leur permettre de mieux connaître les acteurs de leurs filières, de développer de nouveaux projets, notamment en partenariat avec les organismes de formation et d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement régional et national. Le système Agglo 21 doit permettre à terme de créer un label de territoire permettant aux entreprises de Saint-Lô Agglo de rayonner à un niveau national.</p> |
| <p><b>CARACTERE<br/>STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p> | <p>La Maison du Technopôle est un outil structurant du développement économique et de l'attractivité non seulement du territoire mais également des acteurs économiques du bassin saint-lois.</p> <p>Implantée sur le parc d'activités Agglo 21 à vocation Agroalimentaire, Numérique et Innovation et située à moins de 10 min des organismes de formation et des organismes de R&amp;D, elle a vocation à permettre au parc Agglo 21 de prendre une dimension de Technopôle<sup>1</sup> à l'échelle de son territoire et de créer un écosystème performant.</p> <p>La Maison du Technopôle est un outil au service des porteurs de projets, des entreprises, des organismes de formation, des organismes de R&amp;D et des laboratoires, des acteurs des filières et des pôles de compétitivité, des chambres consulaires, des organismes de la formation et de l'emploi, des collectivités et des associations. A travers ces différents acteurs, la Maison du Technopôle est ouverte à l'ensemble du public.</p> <p>La Maison du Technopôle sera structurée autour de 3 grands pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pôle « Entreprises-Emplois »,</li> <li>- Un pôle « Recherche et Développement »,</li> <li>- Un pôle « Événementiel-Promotion du territoire ».</li> </ul> <p><b>Les objectifs des pôles</b><br/><b>Pôle « Entreprises-Emplois »</b></p> <p>Il a pour objectif d'être à la fois un lieu de rencontres, d'échanges, d'interactions entre les acteurs des filières. C'est un pôle au service de l'accompagnement et du fonctionnement en réseaux des entreprises et un outil pour l'emploi et la formation dans toutes leurs phases de l'information à la formation en passant par le recrutement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>un lieu de ressources</u>, permettant aux partenaires de faciliter l'accès des entreprises aux dispositifs d'accompagnement, aux ressources scientifiques et documentaires,</li> <li>- <u>un lieu d'hébergement</u>, permettant d'accueillir des porteurs d'entreprises avec des dispositifs d'accompagnement mais également des travailleurs indépendants ou itinérants,</li> <li>- <u>un lieu de formation</u>, offrant des espaces de formation (initiale ou professionnelle), de recrutement et de séminaire afin de favoriser les échanges entre les acteurs économiques et les publics.</li> </ul>  |



|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Pôle « Innovation et Recherche »</b><br/>C'est un pôle au service de l'innovation, de la recherche et du développement des entreprises, c'est également un outil d'adaptation du personnel aux nouvelles technologies pour favoriser le maintien de la compétitivité des entreprises.<br/>L'objectif est de mettre à disposition des entreprises un panel d'équipements innovants afin de favoriser leur adaptation au nouveau mode de production, de développer et de tester de nouveaux produits et de former leur personnel aux nouvelles technologies.</p> <p><b>Pôle « Événementiel-Promotion du territoire »</b><br/>L'objectif est de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire des espaces dédiés à l'organisation d'événements, de rencontres favorisant la valorisation et la dynamisation du tissu économique. L'espace événementiel de la maison du technopôle est ouvert aux entreprises, associations, institutionnels. Il a vocation à renforcer l'attractivité du territoire. En lien avec les autres thématiques : Agroalimentaire, Innovation, Numérique, Filière équine, et les acteurs du territoire, le pôle « Événementiel » fera l'objet d'une programmation annuelle de rencontres, conférences, animations et a vocation à accueillir et/ou à être relais grâce aux salles de visioconférence des rendez-vous des acteurs et partenaires : entreprises, filières, pôles de compétitivité, AD Normandie. Cet espace sera également accessible aux organismes d'enseignement, ils bénéficieront ainsi d'un équipement complémentaires aux espaces dédiés à la formation.: L'Amphi-théâtre sera un atout pour développer, animer et valoriser leurs formations.</p> <p><sup>1</sup> site aménagé pour accueillir les entreprises de haute technologie ou en favoriser la création.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>La Maison du Technopôle sera gérée et animée par Saint-Lô Agglo.</p> <p>Le fonctionnement de la Maison du Technopôle reposera en partie sur une mutualisation des moyens disponibles au sein du service développement économique de Saint-Lô Agglo soit 4 personnes (direction, secrétariat, communication, fabmanager).</p> <p>L'accompagnement des entreprises pourra être assuré par des permanences des différents partenaires.</p> <p>Le budget estimé de fonctionnement est de 254 009 € dont 130 000 € de frais de personnel.</p> <p>La Maison du Technopôle devra générer des revenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- location de l'amphithéâtre, de l'espace show-room, de l'espace démonstration/événementiel,</li> <li>- location de temps/machines des équipements du Fablab, la location de la salle de ressources créative,</li> <li>- facturation de temps de formation aux machines du Fablab</li> <li>- location des espaces de coworking et des bureaux de pépinières, des salles de réunion et de visioconférence,</li> <li>- location de bureaux à des partenaires</li> </ul>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <p><b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b></p> | <p>La Maison du Technopôle sera construite sur 1 167 m2 de surface utile répartis sur deux niveaux : un rez-de-chaussée et un étage. L'ensemble du bâtiment est classé en Etablissement Recevant du Public 3<sup>ème</sup> catégorie.</p> <p>Le bâtiment est conçu en deux ailes reliées entre elles, l'une dédiée au pôle « évènementiel » en raison du caractère non permanent de son utilisation et l'autre aux pôles « Entreprises-Emplois » et « Innovation et Recherche ».</p> <p><b>Descriptif du pôle « Entreprises – Emplois »</b><br/>                 2 bureaux pour l'animation avec un espace accueil (N°9) pour 77 m2<br/>                 1 espace documentation (N°10) pour 14 m2<br/>                 2 bureaux pour les espaces partenaires permanent (N°15) pour 37 m2<br/>                 1 espace partenaires itinérants (N°16) pour 30 m2<br/>                 1 espace de coworking (N°12) pour 25 m2<br/>                 3 bureaux de pépinière (N°11) pour 61 m2<br/>                 1 salle de visioconférences (N°14) 25 m2 et 1 salle TIC de 37 m2 (N°13) pour la formation en lien avec les nouvelles technologies, le recrutement et la mise en place de séminaires (y compris à distance) pour 62 m2<br/> <b>Soit un total de 306 m2 dédiés à l'accompagnement, à la mise en réseau des entreprises et à la formation des publics et des personnels</b></p> <p><b>Descriptif du pôle « Innovation et Recherche »</b><br/>                 1 Fablab (N°7) répartis en deux zones d'activités pour 120 m2 + 26 m2 (stockage +système évacuation)<br/>                 1 salle de ressources créatives (N°8) pour 53 m2<br/> <b>Soit un total de 199 m2 dédiés à l'innovation en entreprises, au développement de la compétitivité des entreprises et à l'adaptation des personnels aux nouvelles technologies</b></p> <p><b>Descriptif du pôle « Evènementiel-Promotion du territoire »</b><br/>                 1 accueil (N°4) pour 25 m2<br/>                 1 amphithéâtre (N°1) avec une scène pour une capacité de 250 personnes pour 286 m2<br/>                 1 salle de visioconférences (N°6) pour 40 m2<br/>                 1 salle de réception pour 97m2 (N°2) avec une possibilité d'extension sur un espace de 48m2 (N°2)<br/>                 Les commodités (N°3) nécessaires pour l'organisation d'évènements (espace traiteur, annexes) pour 52 m2<br/> <b>Soit un total de 548 m2 dédiés à la dynamisation et à la valorisation du tissu économique mais également à l'attractivité du territoire et à la vie associative.</b></p> <p>Restent 54 m2 d'autres fonctions communes ;</p> <p><b>Desserte et usages numériques :</b><br/>                 La maison du technopôle est reliée au très haut débit et favorise l'implantation des dernières technologies du numérique comme de Lifi.<br/>                 La maison du technopole grâce à ses équipements FabLab, visio conférence et télétravail et espace de formation aux nouveaux usages du numérique répond aux demandes exprimées par les entreprises : espace de co-working connecté, besoin de salle de réunion équipées, accès aux outils de prototypage.</p> <p><b>Mobilité intermodale :</b><br/>                 Station vélo rechargeable, bus, co-voiturage, piste cyclable, parc véhicule hydrogène.</p> |
| <p><b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b></p>   |   |



### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHEANCIER</b> | <p>Obtention du permis de construire : janvier 2017</p> <p>Date d'approbation PRO : 14 avril 2017</p> <p>Consultation des entreprises : juin 2017</p> <p>Choix des entreprises : septembre 2017</p> <p>Notification des marchés : octobre 2017</p> <p>Lancement des ordres de travaux : novembre 2017</p> <p>Engagement matériel des travaux : novembre 2017</p> <p>Préparation du chantier : Septembre : novembre 2017</p> <p>Achèvement des travaux, toutes factures acquittées : septembre 2019</p> |
|-------------------|--|

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? **Oui, sur les années 2017 et 2018**

Budget de fonctionnement, voir annexe (p 10 et 11)

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                    |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | <b>Europe</b><br><i>FEDER sur 2 170 417 € éligibles</i><br><i>Sur dépenses éligibles soit (35,01%)</i> | 16%         | 760 000 €          |
| sous-total   | 877 165 €                 | HT                 |                              |                                   | <b>Etat</b><br><i>FNADT</i>  | 12%         | 550 000 €          |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | <b>Région</b><br><i>Crédits sectoriels</i>   | 30%         | 1 428 497 €        |
| sous-total   | 3 759 493 €               | HT                 |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire</i>   | 11%         | 525 854 €          |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Auto-financement</b><br><i>Saint-Lô Agglo</i>   | 31%         | 1 497 307 €        |
| sous-total   | 125 000 €                 | HT                 |                              |                                   |  |             |                    |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                    |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |             |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>4 761 658 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100%</b> | <b>4 761 658 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <p><b>REGION</b></p>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels. L'intervention régionale sera de 30% maximum sur le projet HT (études et travaux).</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>La dépense subventionnable porte sur l'ensemble des dépenses liées aux études et aux travaux hors acquisitions de terrain et d'immeubles et frais notariés.</p> <p>Le bilan d'opération sur 15 ans devra comporter les recettes locatives au prix du marché.</p>   |
| <p><b>DEPARTEMENT</b></p> | <p><b>Avis rendu dans le cadre du CT3</b></p> <p>En l'état des politiques départementales, le CD50 ne peut intervenir sur ce projet que sur les surfaces en lien avec les pôles « hébergement », « formation » et « innovation » ainsi que sur le « showroom » soit 560 m<sup>2</sup> sur les 1 167 m<sup>2</sup> du projet global (48 % de surfaces éligibles).</p> <p>En application des règles financières du département, il sera nécessaire que ce projet mobilise à minima le même montant de co-financements que la part potentiellement donnée par le conseil départemental. Dans le cas inverse, la subvention serait plafonnée.</p> <p>Une ACO a-t-elle été établie sur ce dossier ?</p> <p>Quels sont les liens du projet technopole avec le lycée There, ACTALIA ? a priori ces entités ont été consultées ainsi que les entreprises du numérique et de l'agroalimentaire sur le territoire de l'agglomération. Des résultats en termes de perspectives d'occupation/utilisation des espaces sont-ils ressortis de ces consultations ?</p> |

FA n°2.3

REALISATION D'UN PROGRAMME D'IMMOBILIER PUBLIC

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| TYPE<br>D'ACTION/LOCALISATION | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                               | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>SAINT-LÔ Code INSEE : 50502</p>   |

|                  |   |
|------------------|---|
| MAÎTRE D'OUVRAGE | <p>Organisme : SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable administratif : <b>Jean-Philippe BROSSARD</b>    Fonction : DGA, Directeur de Pôle<br/>Responsable technique : <b>Frédéric COSNIAM</b>              Fonction : Directeur Développement<br/>économique</p> <p>Adresse :<br/>101, Rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 - 50008 SAINT-LÔ CEDEX<br/>Tél : 02.14.16 00 00<br/>Courriel : frederic.cosniam@saint-lô-agglo.fr</p>  |
|                  | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                  | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <b>X</b>   | <b>X</b>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| <p>La réalisation d'opération immobilière par la collectivité doit permettre de créer une offre de bien et de service pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises et ainsi participer au développement de l'attractivité du territoire. De fait la création de cette offre contribue au rayonnement de la Normandie en permettant aux entreprises locales, grandes ou petites, établies ou en création, d'être accompagnée sur leurs différents besoins. Le développement économique est une compétence dévolue par la loi NOTRe à la région et aux intercommunalités. En créant une offre de biens et de services sur le territoire de Saint-Lo Agglo, nous créons un outil essentiel pour notre collectivité. En effet nous pourrions proposer une offre attractive avec des solutions pérennes pour favoriser le développement économique du territoire. En faisant bénéficier les entreprises locales de nouveaux atouts, le territoire contribue à l'amélioration de leur compétitivité leur permettant de faire jeu égal avec les entreprises nationales.</p> |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |
|  |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                      |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                                |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       | Service Politique de la ville et territoires vulnérables |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> | Virginie GRENET  |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation        |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | Guillaume THIFAGNE                                       |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires       |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du <b>Schéma de Cohérence Territoriale</b>, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans.</b><br/>L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.</b></p> <p>Dans ce cadre, elle entend poursuivre ses investissements en matière d'immobilier d'entreprises tout en cherchant des partenaires publics et privés.<br/>La Collectivité doit pouvoir répondre aux besoins de développement des entreprises par de l'investissement immobilier pour accroître son attractivité.<br/>Elle apporte une valeur ajoutée soit par la mise à disposition de biens soit par l'accompagnement des entreprises à la recherche de partenaires publics ou privés.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Saint-Lo Agglo est régulièrement sollicitée pour répondre aux demandes foncières ou immobilières pour l'installation ou le développement d'entreprises de son territoire ou de l'extérieur.<br/>En matière de développement foncier Saint-Lo Agglo bénéficie de réserves de terrains intéressantes et facilement mobilisables. Elle fait également preuve de réactivité en mobilisant ses services pour trouver des solutions foncières pour des demandes particulières.<br/>Cependant le territoire souffre d'un déficit de disponibilités immobilières immédiates susceptibles d'accueillir des entreprises pendant le temps d'instruction d'un projet d'implantation définitive.<br/>Des entreprises d'envergure nationale et des TPE ont déposé une demande auprès des services : SPIE, SCOPELEC, AXIANS, Terre de Templiers, Sécuri Ouest, Allix Communication, Concept Auto Assurance, Clauger.</p> <p>Le développement économique est un des objectifs majeurs de la stratégie territoriale définie par le conseil communautaire. C'est pourquoi pour répondre aux demandes des entreprises et permettre à Saint-Lo Agglo de présenter une offre de service et d'immobilier cohérente aux entreprises, Saint-Lo Agglo souhaite se doter de moyens structurants en équipements immobiliers et en offres de services pour les entreprises.</p> <p>L'immobilier d'entreprise recouvre différentes réalités sur notre territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1) Rénover et réhabiliter le patrimoine immobilier de l'Agglo.</b><br/>Le patrimoine d'immobilier d'entreprises est issu de la fusion des 7 intercommunalités regroupées lors de la création de Saint-Lô Agglo depuis 2014. La prise en compte de ce potentiel bâti disparate analysé à l'échelle du nouveau territoire, donne des perspectives plus larges de développement et rend nécessaire la réalisation de nouveaux investissements pour adapter ces bâtiments aux nouveaux besoins recensés : réaffectation voire une rénovation pour leur redonner une destination économique à l'échelle du nouveau territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ La rénovation de ces locaux ou leur réaffectation permet largement de répondre aux besoins de créateurs ou d'entreprises avec peu de moyens financiers.</li> </ul> </li> <li><b>2) Construire de nouveaux équipements</b><br/>Construire de nouveaux équipements immobiliers pour les activités de l'artisanat et de l'industrie. Saint-Lô Agglo est également sollicitée par de nombreuses entreprises pour la location de bâtiments industriels en attendant une installation définitive sur le territoire. Aujourd'hui le parc immobilier de l'Agglo est important en termes de bâtiments mais pauvre en termes de disponibilités notamment concernant les ateliers type industriels dévolus aux activités de l'artisanat ou de l'industrie. <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ La collectivité doit se placer en bailleur pour avoir une offre assez intéressante pour répondre aux besoins du territoire et attirer de nouvelles entreprises.</li> </ul> </li> </ol> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>La Collectivité met en place un schéma de développement économique lui permettant d'offrir sur l'ensemble du territoire des réponses à tous types de besoins des entreprises : grandes ou petites, en création ou établies. La constitution d'une offre immobilière riche et diversifiée contribue largement à l'attractivité de notre territoire.</p>  |
| <p><b>CARACTERE<br/>STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p>   | <p>Saint-Lo Agglo en s'engageant sur la construction de projet immobilier dote le territoire d'une véritable politique axée sur le développement économique en répondant et en devançant les besoins des entreprises. Ces investissements dans les secteurs immobiliers couplés à une offre de service innovante représentée notamment par la maison du technopôle, permettent au territoire d'augmenter son attractivité et aux entreprises de gagner en compétitivité et de rayonner sur l'ensemble de la Normandie.</p> <p>Les projets immobiliers de la Collectivité irriguent l'ensemble du territoire, tant sur la zone urbaine que dans les secteurs ruraux, répondant ainsi aux orientations du SCOT qui indiquent clairement la présence de pôle principaux et de pôles secondaires et la création d'un maillage entre les villes et les bourgs pour une répartition équilibrée des activités, des services et des populations.</p> <p>L'immobilier d'entreprise est un outil structurant permettant le développement économique et par conséquent la création d'emplois. C'est donc l'ensemble du bassin de population ainsi que les entreprises et commerçants déjà implantés qui en bénéficient.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT</b> <sup>4</sup></p> | <p>La collectivité a dévolu sur le PPI un volume de crédits de 4 340 000 € en 2017 et 3 850 000 € en 2018 pour la réhabilitation et la création d'immobiliers d'entreprises. L'enveloppe de 2018 est provisionnée pour faire face aux besoins non identifiés à ce jour et aux rénovations et mises aux normes éventuelles des bâtiments dont elle est déjà propriétaire.</p> <p>La collectivité en fonction des projets choisit une implication directe ou indirecte en confiant le portage à d'autres organismes comme la SCHEMA ou l'EPFN, éventuellement.</p> <p>Ces investissements induisent une forte implication de l'ensemble des services de la Collectivité pour assurer l'ingénierie administrative, technique et financière dans les cas de maîtrise d'ouvrage publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service développement économique : 3 personnes</li> <li>- Service technique : 1 personne</li> <li>- Service patrimoine : 2 personnes.</li> </ul> <p>Les services sont également mobilisés pour apporter leur concours à l'accompagnement et aux conseils aux entreprises pour la recherche de financement.</p>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

Réhabilitation de locaux à vocation économique existants

#### 1) Pépinière dédiée au tertiaire à Saint-Lô : « Saint-Lô Starter »

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <p><b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b></p> | <p><b>Saint-Lô Starter (546 m<sup>2</sup>)</b> : rénovation intérieure /extérieure du bâtiment. Les objectifs de cette rénovation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre d'offrir <b>de meilleures prestations</b> aux porteurs de projet,</li> <li>- répondre aux exigences de <b>mise aux normes notamment d'accessibilité</b>,</li> <li>- affirmer l'orientation de <b>pépinière pour le secteur tertiaire</b> pour attirer de nouveaux porteurs de projets</li> </ul> <p>Desserte Numérique : fibre<br/>Mobilité intermodale : bus, parking, co-voiturage.</p> <p><b>Budget du coût de la rénovation : 550 000€</b></p> |
| <p><b>MONTAGE DES<br/>PROJETS</b></p> | <p>Les projets sont assurés sous maîtrise d'ouvrage publique ou extérieure, selon la capacité des services techniques de Saint-Lô Agglo.</p>   |

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <p><b>ECHEANCIER</b></p> | <p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 : AMO</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : élaboration du projet</li> <li>- 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 : consultation des entreprises</li> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : engagement des travaux.</li> <li>- <b>Mise en service prévue en 2019</b></li> </ul> |
|--------------------------|--|

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION             |       |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|-------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                  | %     | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 38 500 €                  | HT                 |                              |                                   | Région<br><i>Crédits sectoriels</i> | 30%   | 165 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>38 500 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                     |       |                  |
| Travaux  | 511 500 €                 | HT                 |                              |                                   |                                     |       |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>511 500 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                     |       |                  |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Maître d'ouvrage                    | 70%   | 385 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |       |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |                                     |       |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |       |                  |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |                                     |       |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |       |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>550 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                       | 100 % | <b>550 000 €</b> |

## Construction de nouveaux bâtiments sur le site Agglo 21

### 2) Pépinière mixte dédiée à l'agro-alimentaire et aux entreprises artisanales

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Composée de 2 laboratoires en « marche en avant » :</b></li> </ul> <p>Ils permettent le lancement de petites productions agro-alimentaires en série et le développement de TPE agroalimentaire.</p> <p>Il s'agit d'accueillir les porteurs de projet dans des espaces adaptées et aux normes sanitaires et de leur permettre de répondre à leurs premiers contrats avant de s'engager dans des investissements immobiliers en propre.</p> <p>L'implantation de cette pépinière s'inscrit dans la stratégie de Saint-Lô Agglo qui a dédié le parc d'activités Agglo 21 à l'agroalimentaire, au numérique et à l'innovation.</p> <p>Il s'agit de favoriser les synergies sur le territoire en disposant de structure d'accueil de porteurs de projet dans l'agroalimentaire qu'ils soient individuels ou accompagnés par des acteurs du territoire tel qu'Actalia ou l'Enil Saint-Lô Thère.</p> <p>Cette pépinière permet aux porteurs de projets de lancer leur production et favorise la création de TPE dans le secteur de l'agroalimentaire.</p> <p>Desserte Numérique : fibre<br/>Mobilité intermodale : parking, co-voiturage, voie rapide, station recharge vélo, bus</p> <p><b>Construction de 2 ateliers avec 60m<sup>2</sup> de labo et 40m<sup>2</sup> de bureaux : 370 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Composée de 3 ateliers Pépinière d'entreprises :</b></li> </ul> <p>Il s'agit de répondre rapidement aux demandes d'immobilier des entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire.</p> <p>Ces ateliers, loués en bail précaire de 3 ans permettront aux entreprises de commencer leur activité tout en réfléchissant à leur projet d'implantation sur le territoire.</p> <p>Implantés sur le parc d'activité Agglo 21, ils participeront à l'attractivité de la zone.</p> <p>La création de ces ateliers permet de développer un patrimoine locatif bureaux et/ou ateliers flexibles répondant à la demande d'immobilier des entreprises qui ne trouvent pas d'offre locative adéquate sur le territoire, en attendant une installation définitive sur le territoire.</p> <p>Desserte Numérique : fibre/ADSL<br/>Mobilité intermodale : parking, co-voiturage, voie rapide, station recharge vélo, bus</p> <p><b>Construction de 250 m<sup>2</sup> de bureaux et 300 m<sup>2</sup> d'espace de production et/ou stockage : 1 800 000 €</b></p> |
| <b>MONTAGE DES<br/>PROJETS</b> | <p>Les projets sont assurés sous maîtrise d'ouvrage publique ou extérieure, selon la capacité des services techniques de Saint-Lô Agglo.</p>   |

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 : AMO</li> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 : Elaboration du projet</li> <li>- 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 : consultation des entreprises</li> <li>- 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 : engagement des travaux.</li> <li>- <b>Mise en service prévue septembre 2019</b></li> </ul> |
|-------------------|---|

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION             |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                  | %            | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 151 900 €                 | HT                 |                              |                                   | Région<br><i>Crédits sectoriels</i> | 30%          | 651 000 €          |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>151 900 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                     |              |                    |
| Travaux  | 2 018 100 €               | HT                 |                              |                                   |                                     |              |                    |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>2 018 100 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   |                                     |              |                    |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Maître d'ouvrage                    | 70%          | 1 519 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                    |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                                     |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>2 170 000 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                       | <b>100 %</b> | <b>2 170 000 €</b> |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels. L'intervention régionale sera de 30% maximum sur le projet HT (études et travaux).</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>La dépense subventionnable porte sur l'ensemble des dépenses liées aux études et aux travaux hors acquisitions de terrain et d'immeubles et frais notariés.</p> <p>Le bilan d'opération sur 15 ans devra comporter les recettes locatives au prix du marché.</p> |
| <b>DEPARTEMENT</b> |  |





FA n° 2.4

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX  
DANS UNE DEMARCHE D'ECO-CONSTRUCTION**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>16 Zone Artisanale 50750 CANISY<br/>Code INSEE : 50095</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable administratif : <b>Jean-Philippe BROSSARD</b>      Fonction : DGA, Directeur de Pôle<br/>Responsable technique : <b>Frédéric COSNIAM</b>              Fonction : Directeur Développement<br/>économique</p> <p>Adresse :<br/>101, Rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 - 50008 SAINT-LÔ CEDEX</p> <p>Tél : 02.14.29.00.00<br/>Courriel : frederic.cosniam@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <b>X</b>  | <b>X</b>   | <b>X</b>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>L'opération engage un procédé de construction atypique et pourtant ancestral qui doit montrer le savoir-faire des entreprises dans le domaine de l'éco-construction.</p> <p>Elle est réalisée pour le compte de 2 entreprises ayant le statut de Coopérative d'Activité et d'Emploi : « Les Chantiers de Demain », CAE dédiée aux métiers du bâtiment au service du développement durable et « CRESCENDO », CAE qui accueille des salariés exerçant des métiers différents et mutualise les moyens pour un développement dans un réseau de solidarité.</p> <p>L'approche architecturale s'inspire des grilles HQE et AEU en termes d'environnement, de confort d'usage et permet d'y répondre positivement sur de nombreux points.</p> |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <p><u>Justification :</u></p>                        |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                      |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                                |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : | Service Politique de la ville et territoires vulnérables |
|                    | Chargé de mission du service :  | Virginie GRENET  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation        |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                       |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires       |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement,</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid ».</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans.</b><br/>L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.</b></p> <p>La stratégie territoriale globale de développement définie par la Communauté d'Agglo vise l'investissement sur de l'immobilier d'entreprise, sur la transition énergétique et l'accompagnement à l'économie sociale et solidaire<br/>Ces 3 axes sont ciblés dans le programme de construction qui donne par son effet « vitrine » une forte valeur ajoutée sur le territoire.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>La <b>Coopérative d'Activités et d'Emplois généraliste « CRESCENDO »</b> initialement installée dans l'Orne a souhaité créer une antenne sur le bassin saint-lois. Elle a été accueillie à Canisy en novembre 2013, dans des bureaux disponibles de la communauté de communes de Canisy. Parallèlement s'est installée dans les mêmes bureaux une autre <b>CAE</b> dédiée aux métiers du bâtiment au service du développement durable « Les Chantiers de Demain ».</p> <p>A l'étroit dans les locaux communautaires, les deux CAE ont pu s'installer opportunément dans des bungalows préfabriqués, propriété communautaire située au n°16 Zone Artisanale de Canisy.</p> <p>Pour accompagner leur projet de développement il a été convenu de construire sur cette même parcelle un bâtiment de bureaux de 250 m<sup>2</sup> destiné à accueillir ces entreprises dans de meilleures conditions et de réaliser un bâtiment « vitrine » des modalités d'éco-construction.</p> <p>La parcelle est totalement minéralisée et marquée par les entreprises qui s'y sont succédées. Un des défis du projet est de retrouver une qualité de site cohérente avec celle du projet de bâtiment. La Collectivité assurera hors programme de construction, le décaissement de la zone bitumée non utile au stationnement futur ainsi que les dépenses pour l'aménagement paysager de la parcelle. Ce projet, innovant par ses modalités de conception, de construction et ses modalités de fonctionnement sera un outil complémentaire à la politique d'immobilier d'entreprise engagée sur le territoire.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Ce projet s'inscrit dans une démarche de sensibilisation tout au long de son processus de conception et de réalisation tout en respectant l'architecture traditionnelle de la région. Il démontrera que la conception écologique d'un bâtiment commence par son intégration au site, que l'impact environnemental se mesure prioritairement sur les consommations énergétiques de fonctionnement puis sur les matériaux utilisés et sur les systèmes constructifs.</p> <p>Le bâtiment s'insèrera dans son environnement, les matériaux utilisés seront simples, bio-sourcés, locaux.<br/>Dans la mesure du possible, seront utilisés des techniques non conventionnelles utilisant de la paille, de la terre....</p> <p>Le caractère structurant s'affiche dans l'objectif de requalifier le site pour lui donner un effet vitrine d'un modèle de construction en efficacité énergétique et en qualité environnementale.</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <b>MOYENS MOBILISÉS<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> | <p>Le coût du programme est évalué à 466 000.00 € HT.<br/>Le bâtiment sera co-loué aux 2 CAE qui en assureront la gestion et l'entretien locatif.<br/>Le loyer a été déterminé en tenant compte du statut des occupants (SCOP). Il a été fixé à 21 000.00 € HT/an = 315 000 € sur 15 ans.<br/>Les 2 CAE, co-locataires contractuels de l'équipement, gèreront les moyens mis à leur disposition dans un esprit de mutualisation conformément à leur statut. Ils partageront les charges de fonctionnement.</p> |
|---|--|

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Bâtiment de 200 m<sup>2</sup> de surface utile (locaux isolés et chauffés) et de 50 m<sup>2</sup> de surface de locaux techniques/stockage (partiellement isolés et non chauffés).<br/>Dallage sur terre-plein, murs en bardage bois/ossature bois/bottes de pailles/enduit, toiture zinc/charpente bois/ouate de cellulose 40 cm/plafond acoustique sur ossature bois, double vitrage /chassis bois/stores extérieurs au sud, chauffage poêle bouilleur à granulés/batteries chaudes sur air soufflé, ventilation double flux.<br/>Le coût global d'une opération comprend le coût des travaux, les coûts de maintenance et nettoyage, les charges d'énergie ainsi que le coût de remplacement des matériels et ouvrages.<br/>Sur une durée de vie estimée de 50 ans, une inflation de 1,5 % et une augmentation du prix de l'énergie de 6%, le coût global sur la durée de vie du bâtiment est d'un tiers moins onéreux que des bureaux standards. Au bout de 12 ans, le surcoût investissement (10 %) par rapport à un projet standard est absorbé.<br/>Le confort d'usage a également été un des éléments primordiaux de conception.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>Le projet est assuré sous maîtrise d'ouvrage publique.<br/>Le choix du maître d'œuvre a été opéré en décembre 2015.<br/>L'année 2016 a été consacrée à l'élaboration du projet, en concertation avec les futurs utilisateurs.<br/>La consultation d'entreprises a été lancée dans le courant du dernier trimestre 2016.<br/>L'attribution des marchés de travaux est en cours de finalisation.<br/>Dans le cadre de la nouvelle contractualisation à intervenir avec la Région, nous avons sollicité et obtenu en date du 13 mars 2017, une dérogation à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 pour le démarrage anticipé de l'opération de construction.</p>   |

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2018</p> |
|-------------------|--|

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? : Oui. Année 2017

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------------------|-------------------------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                                       |                               |                                     |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %                             | Montant en €                        |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 50 000 €                  |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>50 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |   |                               |                                     |
| Travaux  | 402 000 €                 |                    |                              |                                   | <b>Région</b><br><i>Défibât'</i><br><i>Crédits sectoriels</i> | <b>2,72%</b><br><b>27,28%</b> | <b>12 676 €</b><br><b>127 124 €</b> |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>402 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de Territoire CT3</i>        | <b>12%</b>                    | <b>55 920 €</b>                     |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | <b>Maitre d'ouvrage :</b><br><i>Autofinancement</i>           |                               |                                     |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   | <b>58%</b>                    | <b>270 280 €</b>                    |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
| Aménagement paysager                                 | 14 000 €                  |                    |                              |                                   |   |                               |                                     |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>14 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   |   |                               |                                     |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>466 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100%</b>                   | <b>466 000 €</b>                    |

### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.</p> <p>Les montants inscrits sont prévisionnels. L'intervention régionale sera de 30% maximum sur le projet HT (études et travaux).</p> <p>L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.</p> <p>La dépense subventionnable porte sur l'ensemble des dépenses liées aux études et aux travaux hors acquisitions de terrain et d'immeubles et frais notariés.</p> <p>Le bilan d'opération sur 15 ans devra comporter les recettes locatives au prix du marché.</p> |
| <b>DEPARTEMENT</b> | <p><b>Avis favorable</b> sous réserve de respect de la RT2012 (au lieu du niveau HPE). Le montant final de l'aide sera déterminé après examen du dossier complet. Il s'agira également de préciser le prix des nouveaux loyers, et la capacité des preneurs à en assurer le paiement</p>   |

**Fiche action n°2.5**

**VALORISATION ET MODERNISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <i>Extension</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô</p> <p>50502</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : commune de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b>, Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Hélène SIMONNE</b>, Fonction : DGS</p> <p>Adresse : Place Général de Gaulle- BP 330 - 50010 Saint-Lô Cedex</p> <p>Tél : 02 33 77 60 00</p> <p>Courriel : helene.simonne@saint-lo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoire de solidarité concerné : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville s'est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X   | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Les archives sont un outil d'attractivité lorsque leur valorisation, envisagée dans ce projet, permet d'en communiquer les éléments importants au public dans une optique culturelle ou touristique.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Outil juridique autant que culturel et patrimonial, les archives sont nécessaires à la vie d'une commune pour répondre aux demandes des usagers (permis de construire, formalités avec l'administration, etc.) et sont, pour leur partie patrimoniale, un outil de valorisation de l'histoire d'une ville, au service du bien vivre ensemble.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

X



## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b>   | Détruites en 1944 lors des bombardements de la ville, Saint-Lô a reconstitué progressivement ses archives après ce traumatisme. Aujourd'hui, la masse accumulée nécessite une nouvelle approche afin de mieux structurer les volumes, mieux les diffuser et mieux les valoriser.   |
| <b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b>   | Deux salles d'archives sont aujourd'hui présentes à l'hôtel de ville de Saint-Lô, mais nécessitent des aménagements afin d'en optimiser l'espace, faciliter la consultation des dossiers, scinder les archives « intermédiaires » des archives définitives, améliorer les conditions de conservation des collections. Face à la saturation des espaces, l'acquisition de nouveau mobilier et l'aménagement d'une troisième salle sont possibles.   |
| <b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b>   | La connaissance des archives de Saint-Lô a un impact dans tous les domaines de la vie du territoire : urbanisme, culture, vie de la ville et de son territoire, enseignement, recherche, Reconstruction... Le projet permettra de mieux diffuser ce patrimoine, notamment dans une visée touristique dans le cadre des projets autour de la Reconstruction de Saint-Lô. La compétence accrue de la collectivité et la mutualisation avec les services de l'Agglomération impliquent également une gestion partagée des archives avec Saint-Lô Agglo. |
| <b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> | Mise en concurrence<br>Pilotage en interne   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

### DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Le projet consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquérir des rayonnages supplémentaires</li> <li>- acquérir les moyens de contrôle et de suivi du climat (thermo hygromètres, déshumidificateurs)</li> <li>- aménager un 3<sup>e</sup> local pour pallier la saturation des locaux existants</li> <li>- réaménager le classement des collections</li> <li>- mettre en valeur les collections significatives</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | Mise en concurrence   |

### CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| <b>ECHÉANCIER</b> | Réalisation en 2018 |
|-------------------|---------------------|

### PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                                   |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                         |       |              |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------|--------------|
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                              | %     | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO      |                           |                    |                              |                                   | Département<br><i>Contrat de territoire CT4</i> | 40 %  | 10 000 €     |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| Travaux<br>Tous les lots                                  | 10 000 €                  |                    |                              |                                   |   |       |              |
| <b>sous-total</b>   | 10 000 €                  | HT                 |                              |                                   |   |       |              |
| Acquisitions foncières                                    |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                                 | 60 %  | 15 000 €     |
| Mobilier, petit équipement<br>Rayonnages, suivi du climat | 15 000 €                  |                    |                              |                                   |   |       |              |
| <b>sous-total</b>   | 15 000 €                  | HT                 |                              |                                   |   |       |              |
| Autres (détailler)  |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |       |              |
| <b>TOTAUX</b>   | 25 000 €                  | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                   | 100 % | 25 000 €     |



### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|             |   |
|-------------|---|
| REGION      |   |
| DEPARTEMENT | <p><b>Avis très favorable</b> à l'exception de la masse salariale destinée à la valorisation (fonctionnement) qui n'est pas prévue dans le volet archives des contrats de territoires. (réduire donc la demande à 25 000 €). La Ville de Saint-Lô doit passer au palier supérieur dans la gestion de ses archives intermédiaires et définitives ; l'aménagement d'une capacité de conservation assurera la pérennité d'un patrimoine fragile.</p> |



FA n° 2.6

CREATION DE 3 LOGEMENTS POUR JEUNES APPRENTIS

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p>Construction <input checked="" type="checkbox"/> X Autres (préciser) :</p> <p>Réhabilitation <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Clair-Sur-Elle</p> <p>50455</p>  |

|  |   |                         |                         |                         |                  |                         |                         |
|--|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>  | <p>Organisme : Commune de Saint-Clair-sur-Elle</p> <p>Responsable légal : <b>MARYVONNE RAIMBEAULT</b>      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : / - Fonction : /</p> <p>Adresse : 1 place Guillaume Le Conquérant - 50 680 Saint-Clair-sur-Elle</p> <p>Tél : 02 33 05 85 92</p> <p>Courriel : mairie.stclairsurelle@wanadoo.fr</p>   |                         |                         |                         |                  |                         |                         |
|  | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>2016 : réalisé tous budgets confondus</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Fonctionnement :</td> <td style="width: 33%;">Dépenses : 478 133.39 €</td> <td style="width: 33%;">Recettes : 620 986.10 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement :</td> <td>Dépenses : 690 091.88 €</td> <td>Recettes : 586 678.42 €</td> </tr> </table> | Fonctionnement :        | Dépenses : 478 133.39 € | Recettes : 620 986.10 € | Investissement : | Dépenses : 690 091.88 € | Recettes : 586 678.42 € |
|  | Fonctionnement :  | Dépenses : 478 133.39 € | Recettes : 620 986.10 € |                         |                  |                         |                         |
| Investissement :   | Dépenses : 690 091.88 €   | Recettes : 586 678.42 € |                         |                         |                  |                         |                         |
| <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 6 agents (2 administratifs, 4 techniques)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : à étudier</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis : % /</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non (insertion)</li> <li>- Territoires de solidarités concernés Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats : oui</li> </ul> |   |                         |                         |                         |                  |                         |                         |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement                              | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>   | X  | X  |
| <u>Justification :</u><br>En accompagnement du plan normand de relance de l'apprentissage. |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | X  |
| <u>Justification :</u><br>En accompagnement de la politique de la cohésion sociale du département de la Manche. |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE</b> <sup>1</sup></p>   | <p>Dans le Projet Educatif Social et Local, l'insertion sociale des jeunes 15-25 ans dans la vie locale et leur accompagnement vers l'autonomie est un enjeu social majeur. Pour les jeunes engagés dans la filière apprentissage, parfois dès 14-15 ans, assumés très tôt une vie d'adulte ne peut se faire sans solution d'accompagnement.</p> <p>Les difficultés rencontrées par les jeunes sont bien connues. Elles <b>sont liées aux exigences contradictoires du marché de l'habitat et de l'emploi</b> : la rigidité du système de l'habitat et les exigences de flexibilité imposées par le marché de l'emploi. S'y ajoute le fait que ce logement constituera un « <b>logement secondaire</b> » en plus du logement d'origine et sera une nouvelle charge pour la famille du jeune.</p> <p>Dans le Saint-Lois, entre 2005 et 2014, 6 petites résidences regroupant 24 logements ont été créées dans six communes classées « structurantes » au regard du Scot du Pays. Les maîtrises d'ouvrage ont été portées par quatre communes et deux communautés de communes. Les réalisations prennent la forme de logements neufs ou de réaffectation d'anciens bâtiments.</p> <p>Il n'existe sur la commune de Saint-Clair-sur-Elle, classée pôle de proximité par le Scot, aucun logement pouvant accueillir des jeunes en apprentissage ou en formation ou primo accédant à l'emploi (pas de gîte, pas de chambre chez l'habitant). Plusieurs commerçants et artisans forment régulièrement des apprentis, toutefois en fonction de la situation du jeune, le contrat d'apprentissage ne peut être conclu faute d'un logement à proximité.</p> <p>Actuellement, la commune de St Clair sur l'Elle compte 19 commerçants et 16 artisans. Actuellement 7 à 10 apprentis chez les commerçants et artisans.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN</b> <sup>2</sup></p>   | <p>En plus des besoins liés à la présence d'apprentis, et avec le projet de maison pluridisciplinaire de santé, l'accueil de stagiaire doit être prévu. La caserne des pompiers qui accueille régulièrement des pompiers volontaires pour les gardes de nuit ou de week-end sont en recherche de solution.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p>   | <p>-Faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.<br/>-Consolider l'économie présenteielle (commerces de proximité et artisans ruraux).<br/>-Mailler le territoire de Saint-Lô Agglo de petites résidences destinées aux 15-25 ans.</p>  |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b> <sup>4</sup></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec le CLLAJ pour l'information, l'accompagnement à la décohabitation des jeunes, montage des dossiers APL.</li> <li>- Gestion administrative assurée par les services de la mairie.</li> <li>- Dispositif d'accueil du jeune pour une meilleure intégration sociale (mise en relation avec les 24 associations sportives, culturelles, ...)</li> <li>- Présence de la mission locale dans la maison des services de St Clair sur l'Elle ainsi que de l'assistante sociale</li> <li>- Ouverture d'un visio-accueil donc lien facilité avec CAF, MSA, CPAM et CARSAT</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p><b>A besoins spécifiques, des réponses spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La forte mobilité ⇒ <b>flexibilité et souplesse des baux et accès rapide au logement</b></li> <li>- La forte modicité des moyens financiers ⇒ <b>loyer peu élevé et logement meublé</b></li> <li>- Le manque de mobilité ⇒ <b>logement en centre-bourg, à proximité des commerces et du lieu d'apprentissage ou de stages.</b></li> <li>- La mairie est dépositaire pour Saint-Lô Agglo de vélos électrique qui peuvent se louer à la semaine avec des tarifs réduits pour les jeunes</li> </ul> <p>La commune possède sur cette place un bâtiment de 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rez-de-chaussée est occupé par un bureau de poste</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> étage où se faisait les permanences (assistante sociale, mission locale) vient de se libérer</li> <li>- Le 2<sup>ème</sup> étage est constitué d'un grenier</li> </ul> <p>Le projet consiste à aménager 2 studios au 1<sup>er</sup> étage et 1 F1 au grenier. Ces logements seront <b>meublés, à loyer faible ou modéré, sans caution ni préavis, loué selon un planning et pour une durée adaptée à la durée du besoin professionnel (formation ou courte période de travail).</b></p> <p>Situés en centre bourg, ces 3 logements seront <b>à une courte distance à pied des commerces et des services dédiés aux jeunes.</b> Pour favoriser le lien social, les 3 logements seront regroupés « en une résidence dédiée aux jeunes ». Un accès spécifique sera réservé aux 3 logements, facilement identifiable.</p> <p><i>Publics bénéficiaires :</i><br/>Jeunes en apprentissage ou en formation dans les entreprises, chez les artisans ou commerçants du territoire, jeunes primo accédant à l'emploi, jeunes en emploi temporaire, stagiaire auprès des médecins, infirmiers, kinésithérapeute.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>2017- 2018 - Etude AMO et divers diagnostics obligatoires (amiante, termites).<br/>Obligation du respect de la sécurité incendie avec coupe-feu 1h entre les locaux utilisés par la Poste et les logements.<br/>L'AMO devra assister la commune dans ces diverses obligations.<br/>Recrutement AMO (respect procédure marché public)</p> <p>2018 – Réalisation des travaux<br/>Dans la partie grenier actuelle, obligation de rehausser l'ouverture de la porte, ce qui va entraîner une modification de la structure de la tourelle abritant l'escalier.</p>  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <p>2017 - 2018 - Etude AMO<br/>2018 – Réalisation des travaux</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? Oui, inscrit au budget 2017 et 2018



| PLAN DE FINANCEMENT   |                           |                    |                              |                                   |   |                  |                  |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|------------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                                     |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |                  |                  |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %                | Montant en €     |
| <b>Etude AMO</b><br>Etude de maîtrise d'œuvre<br>Diagnostic | 31 808 €                  |                    |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>31 808 €</b>           | HT                 |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>Travaux</b><br>Tous les lots                             | 250 000 €                 |                    |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>250 000 €</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>Région</b><br><i>FRADT</i>   | <b>20%</b>       | <b>59 695 €</b>  |
| <b>Acquisitions foncières</b>                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de Pôle de Services (à solliciter)</i> |                  |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>Mobilier, petit équipement</b>                           |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement</b>  |                  |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>16 666 €</b>           | HT                 |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>Autres (détailler)</b>                                   |                           |                    |                              |                                   |   |                  |                  |
| <b>sous-total</b>   |                           |                    |                              |                                   | <b>80 %</b>   | <b>238 779 €</b> |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>298 474 €</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100 %</b>     | <b>298 474 €</b> |

### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      | Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.<br><br>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, et plafonnée à 59 695 €. |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Dossier à revoir le cas échéant dans le cadre d'un Contrat de Pôles de Services avec la commune.  |

**La commune pratiquera des loyers qui tiendront compte des salaires des apprentis, des situations des jeunes.**

FA n° 2.7

OPERATION COLLECTIVE D'AIDES POUR LA MODERNISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/><b>Accompagnement à la mise en œuvre du programme</b></p> <p><input type="checkbox"/> Etude</p>  |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (64 communes)</p>  |
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>               | <p>Organisme : <b>Saint-Lô Agglo</b></p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b><br/>Fonction : président</p> <p>Responsable administratif : <b>M. Jean-Philippe BROSSARD</b><br/>Fonction : Directeur Général Adjoint pôle Innovation et Développement</p> <p>Responsable technique : <b>M. Guillaume FERNAGU</b><br/>Fonction : Référent commerce, artisanat, production alimentaire</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville CS 43708 50008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél : 02.14.16.00.00<br/>Courriel : guillaume.fernagu@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                                       | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                                       | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>12.282 millions €</b> (prévi 2019, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| <p>L'Opération Collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services doit permettre de maintenir et développer l'activité commerciale, artisanale et de services dans les communes rurales et urbaines de l'agglo et participer ainsi à l'attractivité du territoire. La présence du commerce, de l'artisanat et de services est un facteur important pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants et pour éviter l'évasion démographique.</p> <p>Cette Opération Collective a pour objectif de favoriser le lien social entre les habitants par maintien ou le développement du commerce, de l'artisanat et des services présents au sein des communes. La présence de commerces, artisanat et services divers sur une commune favorise l'existence d'unions commerciales qui dynamisent le territoire par leurs animations.</p> <p>Par ailleurs l'Opération Collective doit avoir un effet levier sur l'activité économique du territoire en favorisant l'appel aux artisans pour la réalisation des travaux de modernisation.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du <b>Schéma de Cohérence Territorial</b>, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, l'objectif est de <b>favoriser la création d'environ 7000 emplois en 15 ans</b>.<br/>L'accent est mis sur la prise en compte des nouvelles attentes des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.<br/>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.<br/><b>En matière de commerce, d'artisanat et de services, l'objectif est de favoriser la préservation du commerce de proximité</b></p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Saint-Lô Agglo a réalisé en 2017 une étude du tissu des entreprises commerciales et artisanales préalable à une opération de modernisation de l'artisanat et du commerce dans le cadre de réponse à l'appel à candidature FISAC 2017. Cette étude a conforté les résultats d'une précédente enquête réalisée en 2012 faisant apparaître l'importance du tissu des petites entreprises dans l'équilibre économique et social du territoire.</p> <p>Composé principalement de très petites entreprises au chiffre d'affaire peu élevé (75% réalisent moins de 750 000 € de CA et 35% des entreprises réalisent moins de 100 000 € de CA), <b>ce tissu doit s'adapter aux aléas d'une conjoncture économique difficile et relever des défis de taille</b>.</p> <p><b>Après une tendance baissière de près de 10% entre 2002 et 2012, le nombre de commerces de proximité suit à partir de 2017, une tendance haussière avec toutefois une forte diminution du taux de création dans le secteur de l'alimentation qui permet près de 5 points entre 2015 et 2017.</b></p> <p>La transmission des entreprises est également un enjeu puisque 23,7% des dirigeants d'entreprises artisanales au moment de l'enquête avaient 55 ans et plus. De plus, 65% des locaux des entreprises qui ont répondu à l'enquête de 2017 datent d'avant 1990, il y donc là des efforts de modernisation à engager notamment en matière de maîtrise de l'énergie (isolation, changement de façades, éclairage moins énergivore,...).</p> <p><b>Près de 24% des chefs d'entreprises jugeaient leurs locaux peu ou pas adaptés à leur activité et 30,3% des entreprises ont leurs locaux aménagés à leur domicile, prioritairement le secteur du bâtiment dans des hameaux isolés</b></p> <p><b>32% des dirigeants d'entreprises jugent leurs locaux non accessibles PMR et 19% en mauvais état.</b></p> <p>Malgré ces constats, il existe une réelle dynamique de la part des chefs d'entreprise puisque <b>72% des entreprises envisagent de réaliser un projet d'investissement dans les 4 années</b> dont principalement l'acquisition de matériels ou d'outillages (26,9%). <b>A noter 37% des projets concernent un lieu de vente.</b></p> <p><b>En 2017, 501 projets ont été recensés pour un montant global d'investissement de 12,745 millions d'euros.</b></p> <p>Au regard des opérations collectives récentes ou en cours sur le département, <b>le nombre de projets qui répondraient aux critères serait de 200 projets pour un montant d'investissement global d'environ 5 à 6 millions d'euros.</b></p> |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Saint-Lô Agglo a reçu une réponse négative au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 à sa candidature FISAC 2017.</p> <p>Toutefois, compte-tenu des besoins recensés sur le territoire, Saint-Lô Agglo souhaite maintenir un dispositif d'aide directe aux entreprises en direction des artisans, commerçants et services sur son territoire afin de répondre aux problématiques des chefs d'entreprise en leur accordant une <b>subvention qui doit avoir un effet levier sur la mise en œuvre des actions de modernisation des entreprises.</b></p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>Au regard des opérations collectives récentes ou en cours sur le département, <b>le nombre de projets qui répondraient aux critères serait de 200 projets pour un montant d'investissement global d'environ 5 à 6 millions d'euros.</b></p> <p>De plus, les unions commerçantes du territoire rencontrées lors d'entretiens sur le premier trimestre 2017 par le service économique et la conseillère déléguée à l'artisanat et au commerce ont confirmé leur intérêt pour le dispositif.</p>  |
| <p><b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Une étude d'évaluation des besoins a été réalisée en partenariat avec la Chambre de métiers et d'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie.</p> <p>Un partenariat financier avec le Conseil départemental et la Région Normandie est envisagé afin de permettre un soutien à un plus grand nombre de projets.</p> <p>Saint-Lô Agglo travaillera également sur un partenariat avec les chambres consulaires quant à l'accompagnement des entreprises dans le montage de leurs dossiers.</p> <p>Différents acteurs seront mobilisés autour de cette opération collective : maires, unions commerçantes, département, consulaires pour favoriser la connaissance du dispositif par l'ensemble des entreprises.</p> <p>Les modalités de gestion du dispositif par Saint-Lô Agglo et ses partenaires seront définies lors des groupes de travail ainsi que le règlement de cette opération collective.</p> |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b>   | <p>Le programme d'aides directes aux entreprises en direction des artisans, commerçants et services a pour objectif de favoriser la modernisation, la diversification, l'accessibilité physique et numérique et la sécurisation des entreprises existantes.</p> <p>Sous réserve des partenariats financiers avec la région Normandie et le Conseil départemental, le programme d'aides directes sous forme de subvention aux entreprises en direction des artisans et commerçants devrait permettre <b>d'accompagner entre 87 à 105 projets pour un montant global d'investissement des entreprises de 2 639 000 € et une enveloppe d'aides directes de 527 800 €.</b></p> <p>Une enveloppe sera consacrée à la communication et à l'animation du dispositif.</p> <p>L'enveloppe globale du dispositif pour les trois partenaires financiers est de 550 000 €.</p> <p>La gestion du dispositif sera assurée par la direction du développement rural.</p>  |                  |                  |                      |                 |                    |                    |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
|--|---|------------------|------------------|----------------------|-----------------|--------------------|--------------------|--|--|------------------|-------|----------------|----------------------|-------------|-------------|-------|----------------|--|--|--|--|--|--|--|---|----------|-----------|-----------|--|--|-------------|-------------|--|--|--|--|----------|----------|--|----------|-----------------------|--|---------|----------|--|--|--|----------|--------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
|  | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Région Normandie</th> <th>CD 50</th> <th>Saint-Lô Agglo</th> <th>CCI OUEST Normandie*</th> <th>CMA Manche*</th> <th>Entreprises</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Actions</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Programme de subventions directes en direction des artisans/commerçants</td> <td>91 500 €</td> <td>137 950 €</td> <td>298 350 €</td> <td></td> <td></td> <td>2 111 200 €</td> <td>2 639 000 €</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement par les chambres consulaires des entreprises dans le montage des dossiers de demande d'aide</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>20 790 €</td> <td>48 125 €</td> <td></td> <td>68 915 €</td> </tr> <tr> <td>Plan de communication</td> <td></td> <td>5 550 €</td> <td>16 650 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>22 200 €</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>91 500 €</b></td> <td><b>143 500 €</b></td> <td><b>315 000 €</b></td> <td><b>20 790 €</b></td> <td><b>48 125 €</b></td> <td><b>2 111 200 €</b></td> <td><b>2 730 115 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Il s'agit de valorisation de temps agents des deux chambres consulaires</p> |                  |                  |                      |                 |                    |                    |  |  | Région Normandie | CD 50 | Saint-Lô Agglo | CCI OUEST Normandie* | CMA Manche* | Entreprises | TOTAL | <b>Actions</b> |  |  |  |  |  |  |  | Programme de subventions directes en direction des artisans/commerçants | 91 500 € | 137 950 € | 298 350 € |  |  | 2 111 200 € | 2 639 000 € | Accompagnement par les chambres consulaires des entreprises dans le montage des dossiers de demande d'aide |  |  |  | 20 790 € | 48 125 € |  | 68 915 € | Plan de communication |  | 5 550 € | 16 650 € |  |  |  | 22 200 € | <b>TOTAL</b> | <b>91 500 €</b> | <b>143 500 €</b> | <b>315 000 €</b> | <b>20 790 €</b> | <b>48 125 €</b> | <b>2 111 200 €</b> |
|  | Région Normandie  | CD 50            | Saint-Lô Agglo   | CCI OUEST Normandie* | CMA Manche*     | Entreprises        | TOTAL              |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| <b>Actions</b>   |   |                  |                  |                      |                 |                    |                    |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| Programme de subventions directes en direction des artisans/commerçants                                    | 91 500 €  | 137 950 €        | 298 350 €        |                      |                 | 2 111 200 €        | 2 639 000 €        |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| Accompagnement par les chambres consulaires des entreprises dans le montage des dossiers de demande d'aide |   |                  |                  | 20 790 €             | 48 125 €        |                    | 68 915 €           |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| Plan de communication  |   | 5 550 €          | 16 650 €         |                      |                 |                    | 22 200 €           |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>91 500 €</b>   | <b>143 500 €</b> | <b>315 000 €</b> | <b>20 790 €</b>      | <b>48 125 €</b> | <b>2 111 200 €</b> | <b>2 730 115 €</b> |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
| <b>MONTAGE<br/>DU PROJET</b>   | <p>La durée estimée de l'opération est de 2 ans.</p>  |                  |                  |                      |                 |                    |                    |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |
|  | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>L'opération se déroulera en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Une étude a été effectuée en 2017</u> pour estimer les besoins des entreprises</li> <li>• <u>Validations des partenariats et préparation du règlement d'attribution des aides, des documents de communication</u></li> <li>• <u>Mission d'accompagnement des porteurs de projet</u> au montage administratif et financier du dossier, assurée par les consulaires.</li> <li>• <u>Mission de mise en œuvre et de suivi de l'opération</u> collective par Saint-Lô Agglo</li> </ul>   |                  |                  |                      |                 |                    |                    |  |  |                  |       |                |                      |             |             |       |                |  |  |  |  |  |  |  |   |          |           |           |  |  |             |             |  |  |  |  |          |          |  |          |                       |  |         |          |  |  |  |          |              |                 |                  |                  |                 |                 |                    |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préalable réalisée : 2017</li> <li>- Validation des partenariats : dernier trimestre 2019</li> <li>- Mise en œuvre du dispositif : Début de l'opération 1<sup>er</sup> trimestre 2020 – pour 24 mois</li> </ul> |
|-------------------|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

| PLAN DE FINANCEMENT                 |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION             |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION               |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES                  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                    | %           | Montant en €     |
| Etude préalable réalisée en 2017    |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>FRADT</i>                | 16.6%       | 91 500 €         |
| sous-total                          |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| Travaux                             |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| sous-total                          |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| Acquisitions foncières              |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| sous-total                          |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| Mobilier, petit équipement          |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| sous-total                          |                           |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| <b>Autres :</b>                     |                           |                    |                              |                                   | <i>Autofinancement Saint-Lô Agglo</i> | 57.3%       | 315 000 €        |
| - Subventions aux entreprises       | 527 800 €                 |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| - Animation, gestion, communication | 22 200 €                  |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| sous-total                          | 574 000 €                 |                    |                              |                                   |                                       |             |                  |
| <b>TOTAUX</b>                       | <b>550 000 €</b>          |                    |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                         | <b>100%</b> | <b>550 000 €</b> |





**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |

## ***Axe 3 : Organiser un territoire durable et solidaire***



**FA n° 3.1**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)  
SAINT-LO AGGLO**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      X Autres (préciser) : <i>Habitat</i></p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : Saint-Lô Agglo</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : président</p> <p>Responsable technique : <b>Mme Mathilde DUMUR</b>                      Fonction : service habitat-foncier</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél : 02.14.29.00.00<br/>Courriel : mathilde.dumur@saint-lo-agglo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>2017, tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : <b>néant</b></li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | <input type="checkbox"/>                     |
| <i>Justification :</i>  |  |  |
| <p>Les Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) constituent un vecteur privilégié de l'intervention sur le parc de logements privés : amélioration du confort des logements, l'incitation à la maîtrise de l'énergie, la lutte contre l'habitat indigne/dégradé, le développement d'un parc immobilier adapté et d'une offre locative en qualité et quantité... Elles contribuent au dynamisme du territoire en matière de logements, à l'amélioration du cadre de vie de la population.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           |  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Laura EVENO  |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, <b>l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</b></p> <p>Concernant <b>le sport</b>, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant <b>la santé</b>, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant <b>l'enfance et la jeunesse</b>, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant <b>l'habitat</b>, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de <b>logements</b> tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche d'élaboration conjointe d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).</p> <p>Le PLH sera le document de référence qui définira la politique de la Communauté d'agglomération dans le domaine du logement et de l'habitat pour une durée de 6 ans.</p> <p>L'étude globale a démarré en septembre 2016 pour une durée totale de 21 mois, phase administrative comprise (juin 2018) ; le programme d'actions devant être validé en décembre 2017.</p> <p><b>D'ores et déjà, le déploiement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire fait partie des enjeux qui ressortent du diagnostic.</b></p> <p>Une OPAH est actuellement en cours sur le territoire de Saint-Lô Agglo mais elle porte uniquement sur les 11 communes de l'ancienne communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglomération » (la Ville de Saint-Lô et les communes environnantes). De plus, cette OPAH lancée en septembre 2012 arrivera à échéance le 11 septembre 2017 prochain.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>L'OPAH couvrira la totalité du territoire de Saint-Lô Agglo.</p> <p>L'opération veillera à couvrir les enjeux du territoire en matière d'habitat qui seront définis par l'étude pré-opérationnelle à réaliser.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle tiendra compte du PLH élaboré en transversalité avec le PDU pour les déplacements et le PCAET pour la réduction énergétique.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Saint-Lô Agglo maître d'ouvrage, confiera une étude pré-opérationnelle à un prestataire et désignera un opérateur pour assurer la mission de suivi-animation (marchés publics).</p> <p>Saint-Lô Agglo assurera le financement de ces missions en complément des différents partenaires.</p> <p>Les modalités des interventions complémentaires de Saint-Lô Agglo seront définies.</p>   |



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | Le contenu des missions opérationnelles et des objectifs de l'OPAH est à définir.   |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <p>L'opération se déroulera en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>L'étude pré-opérationnelle</u> qui permettra de préciser le contenu de l'OPAH, ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires. Un bureau d'études sera retenu par Saint-Lô Agglo après consultation.</li> <li>• <u>Signature de la convention</u> avec l'Etat et l'ANAH reprenant les objectifs définis et les engagements financiers.</li> <li>• <u>Mission de suivi-animation</u> qui sera confiée par Saint-Lô Agglo à un opérateur après consultation. Le bureau d'études spécialisé sera chargé de la mise en œuvre de l'opération pendant 3 ans : prospection des logements, diffusion de l'information, contact avec les propriétaires, permanences, assistance à montage des dossiers...</li> </ul> |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- désignation d'un bureau d'études pour l'étude pré opérationnelle : 2<sup>ème</sup> semestre 2018</li> <li>- étude pré opérationnelle : 2<sup>ème</sup> semestre 2018_ durée 8/10 mois</li> <li>- signature de la convention avec l'ANAH : 1<sup>er</sup> semestre 2019</li> <li>- désignation d'un ou des opérateurs pour la mission de suivi-animation : 1<sup>er</sup> semestre 2019</li> <li>- durée prévisionnelle de l'OPAH : 3 ans _ 2019 / 2020 / 2021</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? **2017 à 2020 (subventions aux particuliers inscrites au PPI)**

| PLAN DE FINANCEMENT   |   |                    |                              |                                   |  |              |                  |
|---|---|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION   |   |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                                |              |                  |
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en €                 | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                                     | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO :<br>-étude pré-opérationnelle<br>-mission de suivi-animation<br>(200.000€ X 3 ans)<br><b>sous-total</b> | 60 000 €<br>600 000 €<br><b>660 000 €</b> | HT                 |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de territoire CT4</i> | <b>20 %</b>  | <b>132 000 €</b> |
| Travaux<br><br><b>sous-total</b>  |   |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Acquisitions foncières<br><br><b>sous-total</b>   |   |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Mobilier, petit équipement<br><br><b>sous-total</b>   |   |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>660 000 €</b>                          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>100 %</b> | <b>660 000 €</b> |
|   |   |                    |                              |                                   | <b>Maitre d'ouvrage</b><br><i>Autofinancement</i>      | <b>80 %</b>  | <b>528 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT | Avis de principe favorable<br>Étude pré-opérationnelle : 10 à 40% dans la limite de 15 000 € |



FA n°3.2

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE - ETUDES

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| TYPE<br>D'ACTION/LOCALISATION | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      x Autres (préciser) :                      Extension<br/>    Aménagements urbains</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      x Etude</p> |
|                               | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>  |

|                  |   |
|------------------|---|
| MAÎTRE D'OUVRAGE | <p>Organisme : Ville de Saint-Lô</p> <p>Responsable légal : <b>Mme Emmanuelle LEJEUNE</b> Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>M. Erik FALAISE</b> Fonction : DST</p> <p>Adresse : Mairie de SAINT-LO - Place Général de Gaulle - BP 330 - 50010 SAINT-LO Cedex</p> <p>Tél : 02-33-77-60-20<br/>Courriel :</p>  |
|                  | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>BP 2017 Fonctionnement 23 282 916 € - Investissement 14 683 224 €</p>   |
|                  | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 € (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir -*</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

\* La Ville s'est engagée dans une politique de qualification par le dispositif emploi d'avenir : 12 agents actuellement en poste dans ce cadre

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | X  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>La ville de Saint-Lô souhaite redonner une qualité des espaces publics afin de répondre à une problématique fonctionnelle due en partie à la spécificité des commerces et leurs activités. Cet objectif de valorisation devrait permettre de créer une ambiance propre au cœur de ville et d'en améliorer ainsi l'attractivité.<br/>L'objectif de l'aménagement du cœur de ville est de rendre cet espace aux habitants, en leur donnant l'opportunité de se réapproprier les espaces publics.<br/>Le périmètre du projet s'étend de la rue du Docteur Leturc au parvis de Notre-Dame.</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X   | X  | <input type="checkbox"/>                     |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>La ville de Saint-Lô souhaite redonner une qualité des espaces publics afin de répondre à une problématique fonctionnelle due en partie à la spécificité des commerces et leurs activités. Cet objectif de valorisation devrait permettre de créer une ambiance propre au cœur de ville et d'en améliorer ainsi l'attractivité.<br/>L'objectif de l'aménagement du cœur de ville est de rendre cet espace aux habitants, en leur donnant l'opportunité de se réapproprier les espaces publics.<br/>Le périmètre du projet s'étend de la rue du Docteur Leturc au parvis de Notre-Dame.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Le réaménagement du cœur de ville s'inscrit de façon plus large dans une action visant à redynamiser le commerce et le tourisme à grande échelle.</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Un diagnostic réalisé en 2016 a mis en exergue les principaux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mettre en cohérence différentes entités du centre-ville (la cité administrative et la centralité commerciale par exemple)</li> <li><input type="checkbox"/> Conforter et faciliter les fonctions commerciales, en constituant des espaces publics qui améliorent leurs fonctionnalités et comforts d'usages</li> <li><input type="checkbox"/> Réhabiliter, mettre en valeur et si besoin faire évoluer la vocation programmatique du patrimoine bâti emblématique</li> <li><input type="checkbox"/> Conforter et sécuriser les mobilités douces, les lieux de convivialité et d'animation, (pacification de la circulation, réorganisation de certaines voies, calibrage de l'offre de stationnement aux besoins...)</li> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la présence végétale et affirmer la vocation des espaces verts principaux.</li> </ul> |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Le projet vise à redonner une attractivité en créant des espaces emblématiques et polyvalents (la Place Général de Gaulle par exemple), à mettre en valeur le patrimoine bâti, à favoriser les déplacements doux, à conforter l'activité commerciale.</p>  |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Les moyens mobilisés pour assurer le fonctionnement de l'investissement seront classiquement les différents marchés d'entretien que peut avoir la municipalité, les prestations réalisées en régie par les équipes des services techniques (voirie, propreté, espaces verts...).</p> <p>Au stade actuel d'avancement du projet, une réflexion approfondie n'a pas encore été menée pour définir avec précision les moyens en fonctionnement.</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et diagnostics techniques de la halle-beffroi</li> <li>- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la halle-beffroi</li> <li>- Etudes de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement des espaces urbaines</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage désignée</li> <li>- Maîtrise d'œuvre externalisée à prévoir</li> <li>- Marché public avec plusieurs lots</li> </ul>  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission de l'AMO en cours (mai 2016 - septembre 2017)</li> <li>- Préparation du marché de MOE : septembre 2017</li> <li>- Désignation d'un MOE : début 2018</li> <li>- Travaux : mars 2019 - juillet 2021</li> </ul> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **Oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2017-2022

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------|--------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION |       |              |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES      | %     | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>FRADT</i>  | 20 %  | 239 644 €    |
| <b>sous-total</b>                                    | 1 198 220 €               | HT                 |                              |                                   |                         |       |              |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement         | 80%   | 958 576 €    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |                         |       |              |
| <b>TOTAUX</b>  | 1 198 220 €               | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>           | 100 % | 1 198 220 €  |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.<br><br>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, et plafonnée à 239 644 €. |
| <b>DEPARTEMENT</b> |  |

FA n°3.3

**REVITALISATION DU BOURG DE MARIGNY (MARIGNY-LE-LOZON)  
1ERE TRANCHE DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>MARIGNY (commune historique de MARIGNY-LE-LOZON – 50292)</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme :</p> <p>Responsable légal : <b>LEMAZURIER Fabrice</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>EPIARD Sylvie</b>                      Fonction : Secrétaire générale</p> <p>Adresse : Place Westport - Marigny - 50570 MARIGNY-LE-LOZON</p> <p>Tél : 02.33.55.15.26<br/>Courriel : mairie.marigny@wanadoo.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 4.2 millions d'euros pour le fonctionnement et 2.5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <p>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</p> <p>- Masse salariale du porteur de projet : .....778 450 .00 €</p> <p>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....0</p> <p>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... 0</p> <p>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....1</p> <p>Evolution annuelle du nb<br/>d'apprentis :%.....</p> <p>Cohésion sociale :</p> <p>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..)</p> <p>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire.....</p> <p>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</p> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie développée par le <b>Conseil Régional de Normandie pour la reconquête de ses centres-villes et cœurs de bourgs, notamment quand ils ont été reconstruits.</b></p> <p><b>L'ambition est de donner l'envie aux normands d'habiter et de fréquenter leurs centres-bourgs</b> en agissant sur le renouveau économique et touristique, la préservation d'un patrimoine et d'une mémoire, l'aménagement du territoire.</p> <p>Le Conseil Régional de Normandie <b>soutient les collectivités locales dans le cadre du contrat G6 Territoires 2025.</b></p> |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <p><u>Justification :</u></p>                        |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |



## OBJECTIFS DU PROJET :

### STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup>

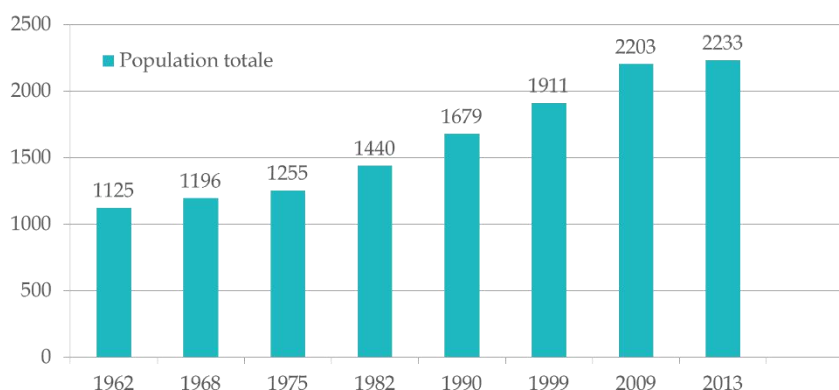
Marigny-le-Lozon est une commune nouvelle récente depuis le 1er janvier 2016 issue du regroupement des communes de Marigny et de Lozon. Elle se situe au centre géographique du département, au croisement de 2 axes importants : la RD 972 (Saint-Lô – Coutances) au sud et la RD 900 (Saint-Lô – Périers). Son développement démographique, économique, et immobilier et son dynamisme local lui permettent d'être définie comme commune pôle structurant au niveau du SCOT.

#### Un peu d'histoire

Les bombardements intenses des jours qui ont suivi le Débarquement ont été fatals à la partie haute du village, tout autour de l'église. Depuis cette époque, Marigny est un bel exemple de petite ville reconstruite abritant le musée Cobra qui célèbre l'offensive militaire des Américains en juillet 1944. Le bourg a été reconstruit mais le temps a fait son œuvre.

#### Démographie

Avec ses 2 659 habitants, soit une évolution annuelle de +1.3% depuis 1999, Marigny-le-Lozon est la 5ème ville la plus peuplée sur le territoire de Saint-Lô Agglo.



#### Données socio-économiques

La commune possède environ 85 entreprises qui vont des commerçants, artisans, entreprises aux professions libérales.

L'entreprise TECHNEAU, leader national en matière de traitement des eaux pluviales, est installée depuis plus de 20 ans sur notre territoire.

#### Construction

27 permis de construire ont été enregistrés en 2016.

2 lotissements soit 25 lots ouverts à la commercialisation depuis fin 2016 dans un nouveau quartier résidentiel de la commune (la rue des Ormes) qui regroupe l'unité de l'Institut médico éducatif de Développement et de Recherche en Inclusion Sociale (IDRIS-AAJD) et de 5 nouveaux logements Manche Habitat.

#### Habitat

80 logements sociaux

30 logements communaux

Marigny-le-Lozon s'inscrit dans une dynamique de mixité sociale et immobilière.

#### Associations

La force de la commune réside aussi dans son tissu associatif qui compte environ 65 associations.

Le territoire de Marigny-le-Lozon possède de nombreux équipements destinés à satisfaire les besoins d'intérêt général de la population.

Une étude menée en 2012 précise que le territoire de Saint-Lô agglo était marqué par la complémentarité entre un pôle central de Saint-Lô et un réseau de pôles ruraux qui permettent d'offrir à la population un très bon niveau de services dont Marigny pour 29%.

#### Enseignement :

1 collège de 300 élèves

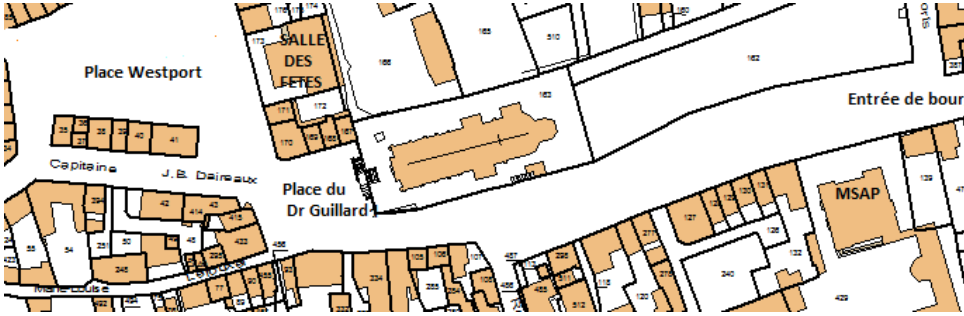
1 école primaire publique de 380 élèves : en 2013 elle était le plus grand pôle scolaire au niveau départemental. Les travaux d'extension ont permis d'accueillir 4 nouvelles classes primaires (dont IDRIS et ULIS) et 2 nouvelles classes maternelles, 1 nouveau bureau pour le Directeur, 1 nouvelle salle des professeurs, 1 infirmerie, 1 nouveau dortoir pour les maternelles, 1 nouvelle bibliothèque et 1 espace polyvalent.

1 école primaire privée de 100 élèves.

1 Institut Médico-Educatif.

|  |  |
|--|--|
|  | <p><b>Santé :</b><br/>1 maison médicale qui a ouvert ses portes en 2014 et qui compte aujourd'hui 10 cabinets (médecins généralistes, kinésithérapeute, infirmières, orthophonistes, podologue, dentiste, psychologue, sophrologue et le service de soins infirmiers à domicile). Bien que cette offre soit variée le besoin d'un médecin généraliste se fait fortement ressentir.<br/>1 pharmacie</p> <p><b>Culture :</b><br/>Le musée Cobra<br/>1 bibliothèque</p> <p><b>Sport et loisirs :</b><br/>1 salle de sports<br/>1 salle multisports<br/>1 stade de football<br/>1 court couvert de tennis et 3 courts extérieurs<br/>1 étang</p> <p><b>Autres équipements publics :</b><br/>1 bureau de poste<br/>1 trésorerie générale...</p>   |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Une réflexion globale sur le futur aménagement du bourg est actuellement menée avec l'appui d'un architecte urbaniste afin de définir les perspectives d'évolution de la commune, en tenant compte des projets à venir et des faiblesses constatées sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux de la mairie insuffisants et inadaptés aux fonctions actuelles et à venir (bâtiment de la reconstruction)</li> <li>• Commerces du cœur de bourg, contraints dans de petites surfaces parfois peu compatibles avec l'activité, formant un tissu de moins en moins dense peu propice à l'animation</li> <li>• Une trame de voies de circulation qui laissent des espaces sans connexion, un stationnement des véhicules parfois anarchique, des cheminements doux (piétons) insuffisamment valorisés voir sécurisés</li> <li>• Le taux de vacance atteints 8,8%, un taux très élevé qui touche le bâti ancien et celui de la reconstruction. Il y a pénurie de petits logements. Là où il faudrait des petits logements de préférence en centre bourg.</li> <li>• Toutes ces observations imposent la mise en place d'une stratégie de développement afin de redynamiser le centre bourg.</li> </ul>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Marigny-le-Lozon est définie comme <b>pôle structurant au niveau du SCOT</b> (schéma de cohérence territoriale), vecteur de développement en termes d'activité économique, de commerces et artisanat, d'habitat et d'équipements et services.</p> <p>Un des enjeux du SCOT est de « conforter et déployer les services attendus par la population du bassin de vie en répondant à la fois au besoin de proximité et d'optimisation de gestion des services et des équipements dans les domaines économiques, sportifs, culturels, de la santé, de la petite enfance, de l'animation jeunesse etc ».</p> <p>Cette stratégie est confirmée dans les orientations opérationnelles de l'étude PLU/PDH/PCAET de Saint-Lô Agglo actuellement en cours de réalisation.</p> <p>La commune s'inscrit dans un bassin de vie à caractère rural qui compte près de 8 communes (7 820 habitants en 2013). Ces communes bénéficient largement des services qu'offre Marigny-le-Lozon, en termes d'emplois, de commerces, écoles, infrastructures sportives, santé...</p> <p>La revitalisation du centre-bourg doit insuffler auprès de population locale une envie de réinvestir plus encore les services de proximité, tant publics que privés et de rayonner sur les communes limitrophes en permettant une hausse de la fréquentation des commerces et des services publics.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le budget de <b>fonctionnement</b> sera principalement impacté au niveau de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Il sera assumé par la commune de Marigny-le-Lozon et ses des agents municipaux</p>   |

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Les principaux enjeux de ce réaménagement urbain sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des projets connus (MSAP ou déplacement de la mairie) et pas encore localisés (supérette, logements ou place du marché) dans le bourg</li> <li>- L'amélioration des déplacements doux (développement des pistes cyclables, des cheminements piétons ...) et du stationnement</li> <li>- La lutte contre la vacance des locaux commerciaux</li> <li>- La mise en valeur du patrimoine existant (paysager et architectural)</li> </ul> <p>Il est prévu de réaliser les travaux en 2 tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère tranche : aménagement devant la MSAP et requalification de l'entrée de bourg (rendre plus attractive la commune en termes d'esthétique et d'offres de services et de commerces) <b>faisant l'objet de la présente sollicitation financière,</b></li> <li>- 2ème tranche : redéfinition des places du Docteur Guillard et Place Westport avec la prise en compte de l'ancienne mairie qui permettrait l'extension de la salle des fêtes.</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   |  <p><b>Juin 2017</b> : étude stratégique de revitalisation du bourg de Marigny<br/> <b>Novembre 2017</b> : réunion publique au cours de laquelle le diagnostic territorial sera partagé avec la population.<br/> <b>Début 2018</b> : campagne de communication par l'intermédiaire de panneaux présentant l'état des lieux et la stratégie de développement retenue.<br/> <b>Début 2019</b> : début des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche.</p>   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Date prévisionnelle APS : <b>Octobre 2018</b></p> <p>Date prévisionnelle APD : <b>Décembre 2018</b></p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : <b>Avril 2019</b></p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : <b>Septembre 2019 pour la 1<sup>ère</sup> tranche</b></p> |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : ~~Oui~~/Non  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

## PLAN DE FINANCEMENT – tranche 1

| DEPENSES DE L'OPERATION                                     |                           |             |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                       |              |                  |
|---|---------------------------|-------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|------------------|
| POSTES DE DEPENSES  | Montant prévisionnel en € | Préciser HT | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                            | %            | Montant en €     |
| <b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b> |                           |             |                              |                                   | <b>Europe</b>                                 |              |                  |
| Etude de faisabilité  | 25 000 €                  |             |                              |                                   | <i>FEADER programme LEADER (à solliciter)</i> | 12%          | 60 000 €         |
| Maitrise d'ouvrage  | 25 000 €                  |             |                              |                                   | <b>Etat</b>                                   | 30 %         | 150 000 €        |
|   |                           |             |                              |                                   | <i>Contrat de ruralité (à solliciter)</i>     |              |                  |
| <b>sous-total</b>   | <b>50 000 €</b>           | <b>HT</b>   |                              |                                   |   |              |                  |
| Travaux de voirie et d'aménagement urbain                   | 450 000 €                 |             |                              |                                   | <b>Région</b>                                 | 20 %         | 100 000 €        |
|   |                           |             |                              |                                   | <i>FRADT</i>                                  |              |                  |
|   |                           |             |                              |                                   | Autofinancement                               | 38 %         | 190 000 €        |
| <b>sous-total</b>   | <b>450 000 €</b>          | <b>HT</b>   |                              |                                   |   |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>500 000 €</b>          | <b>HT</b>   |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                 | <b>100 %</b> | <b>500 000 €</b> |

### AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      | Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.<br><br>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, et plafonnée à 100 000 €. |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Dossier à revoir le cas échéant dans le cadre d'un Contrat de Pôles de Services avec la commune.   |

FA n°3.4

CREATION D'UN ESPACE NATUREL DE DETENTE ET DE LOISIRS SUR LE SITE DE  
LA GARE (LES JARDINS DE LA GARE)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/>aménagement parc</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Condé-sur-Vire<br/>50139</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : Commune de Condé-sur-Vire</p> <p>Responsable légal : Laurent PIEN                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Jean-Christophe Legentil</b>      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : 2 Place Auguste Grandin - 50890 Condé-sur-Vire</p> <p>Tél : 02 33 77 87 30<br/>Courriel : mairie@conde-sur-vire.fr</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 5,74 millions d'euros pour le fonctionnement et 3,69 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/⊗</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 543 600 €</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : 0</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis : 0 %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/⊗</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                                |
| <p><u>Justification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet qui n'a pas d'équivalent sur le bassin Saint-Lois. Rares sont les espaces en Normandie offrant une telle diversité d'usages concentrés sur un même lieu</li> <li>- Complémentarité recherchée entre des espaces aux fonctions très marquées (réserve de biodiversité, zone de loisirs et espace évènementiel)</li> <li>- Requalification d'un site désaffecté en un espace naturel à forte qualité environnementale</li> </ul> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <p><u>Justification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'une nouvelle offre de services autour du sport, des activités ludiques et culturelles, contribuant à l'attractivité du territoire et propice à l'accueil de nouveaux habitants</li> <li>- Projet favorisant les échanges intergénérationnels et la convivialité entre les différents usagers (touristes, habitants, familles, adolescents et enfants)</li> </ul> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Le projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie portée par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les modes de déplacement doux et alternatifs : développement des pistes cyclables et de l'offre VAE</li> <li>- Accompagner le développement résidentiel de Saint-Lô Agglo (7 100 logements d'ici 15 ans) : la commune de Condé-sur-Vire, bourg structurant au sud du pôle majeur de St-Lô, doit s'affirmer comme pôle de services et de développement</li> <li>- Accompagner le développement touristique du territoire voulu par Saint-Lô Agglo axé sur le tourisme vert et le tourisme de nature : parcours sportif, mobilier de fitness en plein-air, vélorail, gyropod, itinéraires de promenade...</li> <li>- Protéger l'intégrité écologique des pôles majeurs de biodiversité (trames vertes et bleues) et développer des actions d'éducation à l'environnement : mise en place d'une zone de renaturation et d'une réserve de biodiversité favorable à la préservation des pollinisateurs sauvages</li> <li>- Accompagner la politique jeunesse de Saint-Lô Agglo : création d'un foyer pour adolescents</li> </ul> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est propice au développement des activités de plein-air, en raison des activités déjà en place (vélorail, jardins familiaux, promenade) et aussi de son fort potentiel environnemental (prairie, réserve de biodiversité)</li> <li>- La richesse des milieux naturels existants est une belle opportunité thématique pour l'aménagement du site et une sensibilisation pédagogique</li> <li>- Le projet répond aux besoins exprimés par les associations locales : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement de l'attractivité touristique de la commune</li> <li>▪ Parcours sportifs</li> <li>▪ Lieux d'expositions</li> <li>▪ Espace dédiés aux adolescents</li> <li>▪ Connexion avec le chemin de halage de la Vire</li> <li>▪ Aires de jeux pour enfants, aires de pique-nique</li> </ul> </li> </ul>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet a pour ambition d'affirmer le bourg de Condé-sur-Vire comme pôle structurant de services et de développement conformément au maillage territorial voulu par le SCOT du Pays St-Lois</li> <li>- Le projet s'inscrit dans une logique communale affichée dans le PLU communal : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ priorité donnée à la protection de l'environnement et en particulier à la préservation des milieux naturels fragiles</li> <li>▪ aménager un itinéraire touristique invitant les piétons à découvrir les sites naturels et industriels</li> <li>▪ créer un aménagement paysager pour mettre en valeur la Vallée de la Vire</li> </ul> </li> </ul>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'espace naturel sera assurée par la commune, en régie (service d'espaces verts) ou déléguée à un prestataire privé</li> <li>- L'offre de services (VAE, vélorail, gyropod...) sera déléguée à l'Association Pour La Vire, déjà sur place</li> <li>- Le foyer pour adolescents sera confié à l'association Bien Vivre Ensemble qui s'occupe actuellement du centre aéré du territoire</li> <li>- L'installation d'une borne wifi est prévue sur le site</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCOT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <p><b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b></p> | <p>Condé-sur-Vire est une commune située à 10 km au sud de Saint-Lô. La commune se trouve à proximité des axes routiers reliant Cherbourg (1h), Caen (45 mn) et Rennes (1h30). Au dernier recensement, elle compte 4 234 habitants (population totale). La commune fait partie de l'arrondissement de Saint-Lô et de l'intercommunalité Saint-Lô Agglo (63 communes, 80 000 hab.). Condé-sur-Vire est chef-lieu de canton (19 568 hab.). En 2016, Condé-sur-Vire a fusionné avec Le Mesnil-Raoul pour former une commune nouvelle. Elle a de nouveau fusionné en 2017, avec Troisgots. Son territoire s'étend désormais sur 2 883 ha.</p> <p>Le site de l'ancienne gare, acquis récemment par la commune auprès de SNCF Réseau, est un espace public situé à la croisée de différents espaces et activités, à moins de 100 m du centre-bourg (église, commerces, services) et du pôle industriel d'Elle &amp; Vire (700 salariés). Cet espace d'une surface d'environ 2,7 ha, actuellement en friches et sous-exploité, accueille l'activité touristique du vélorail, gérée par l'Association Pour la Vire (APLV), et supporte une ancienne halle ferroviaire de marchandises, désaffectée, servant de stockages divers pour les services techniques municipaux.</p> <p>La commune a confié, à un cabinet pluridisciplinaire de Rennes spécialisé en aménagement urbain et paysager, une étude de faisabilité et de programmation pour réfléchir à une requalification de l'ensemble du secteur. Elle a permis de définir le périmètre exact de l'opération ainsi que les activités et équipements ludiques susceptibles d'être accueillis, tout en respectant la qualité paysagère et environnementale du site.</p> <p>Le site de la gare et la liaison douce menant à la Vire (chemin de halage à moins de 400 m) constitueront un espace polyvalent qui combinera différents usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace de promenade</li> <li>- Espace de loisirs à destination de la population</li> <li>- Lieu d'accueil et d'information pour les jeunes</li> <li>- Lieu de nature en ville</li> <li>- Espace touristique (vélorail)</li> <li>- Lieu de détente pour les habitants et les employés de l'usine</li> <li>- Lieu événementiel (concerts l'été)</li> <li>- Entrée d'agglomération</li> <li>- Espace de découverte de l'histoire et du patrimoine de la ville</li> <li>- Départ/arrivée de randonnées</li> </ul> <p>Cette multiplicité d'usages sera conjuguée avec des choix esthétiques qui permettront de valoriser l'entrée de ville (RD 53 en provenance de Mesnil-Raoul / St-Romphaire).</p> <p>La démarche de réflexion s'est appuyée sur une étude de terrain, en identifiant précisément les besoins des acteurs locaux (associatifs, institutionnels, entreprises). Les acteurs telles que l'Association pour la Vire (APLV) gestionnaire du vélorail, le CACT (club d'athlétisme Condé-Torigni), le centre de loisirs, mais également le comité inter-entreprises du groupe Elle &amp; Vire et les services de la communauté d'agglomération ont ainsi été consultés et associés tout au long du processus de réflexion.</p> <p>La nature originale du projet résulte également des résultats d'une étude comparative sur des sites touristiques et de loisirs environnants (benchmarking local) : le trésor normand (Saint-Lô), les aires de jeux de la Chapelle-sur-Vire, de Torigni-sur-Vire, du parc du Bois Jugan (Saint-Lô), du vallon de la Dollée (Saint-Lô), les parcs Aventures de la Forêt des Elfes (Cérences) et du Village enchanté (Bellefontaine)...</p> <p>Le futur parc « Les jardins de la Gare » (2,7 ha) s'organisera autour de deux approches distinctes mais complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un <b>espace Renaturation</b>, basé sur la thématique nature, la valorisation et la sensibilisation du patrimoine naturel en place,</li> <li>▪ Un <b>espace Attractivité</b>, basé sur les loisirs et l'agrément regroupant les activités et les services sur la thématique du patrimoine industriel local et ferroviaire</li> </ul> <p>Le projet sera prolongé d'une liaison douce permettant une connexion sécurisée vers la Vire et son chemin de halage (55 km entre Pont-Farcy et Saint-Fromond). Cette liaison piétonne servira de trait d'union entre le futur parc et le site touristique et sportif de la base de loisirs de l'Ecluse (Mesnil-Raoul).</p> <p>L'espace dit de « <b>renaturation</b> » se composera de 2 sous-secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <u>réserve de biodiversité (9 000 m<sup>2</sup>)</u>, constituée principalement de prairies fleuries favorables aux pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, papillons...) qui constituent un maillon essentiel de l'équilibre des milieux naturels et des écosystèmes. Ces prairies composées majoritairement de plantes vivaces (peu d'annuelles) seront traversées par un cheminement piéton pour guider les promeneurs et éviter le piétinement des fleurs. La commune réfléchit à devenir « Relais de l'Observatoire » ou à participer au protocole de suivi de la biodiversité PROPAGE, deux programmes favorisant le recensement des espèces de papillons en France.</li> </ul> |
|---------------------------------------|--|

- Un espace de sensibilisation du public sur le patrimoine naturel local (2 000 m<sup>2</sup>), aménagé sous la forme d'un parcours thématique, ponctué de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore en place. Cet espace, qui servira de transition avec l'espace d'attractivité, plus domestiqué, sera prioritairement ouvert aux familles, écoles et centres aérés. Il s'agit de concilier sauvegarde de la biodiversité et éducation à l'environnement.

## ESPACE DE RENATURATION



- > ZONE DE TRANSITION AVEC LES ESPACES MAÎTRISÉS
- > ZONE À VOCATION VIVRIÈRE (VERGER, RUCHE)
- > CONCILIER SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

## VÉGÉTATION

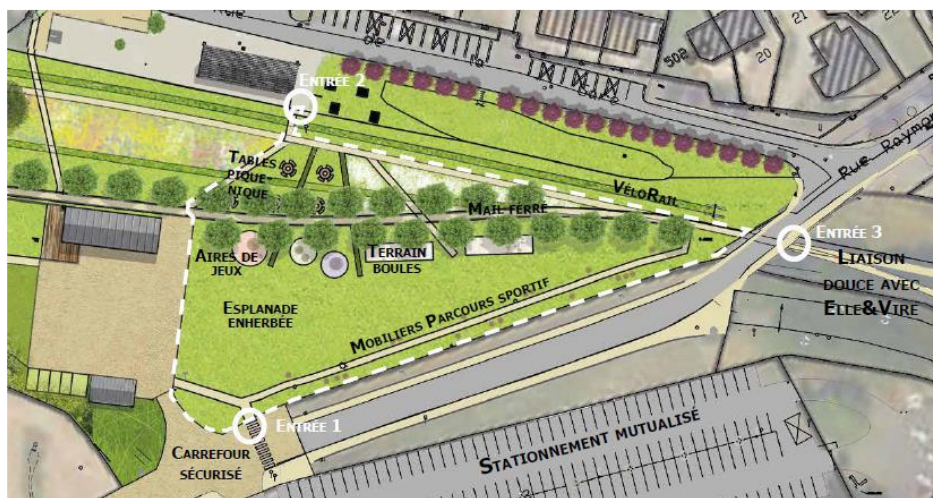


## EQUIPEMENTS



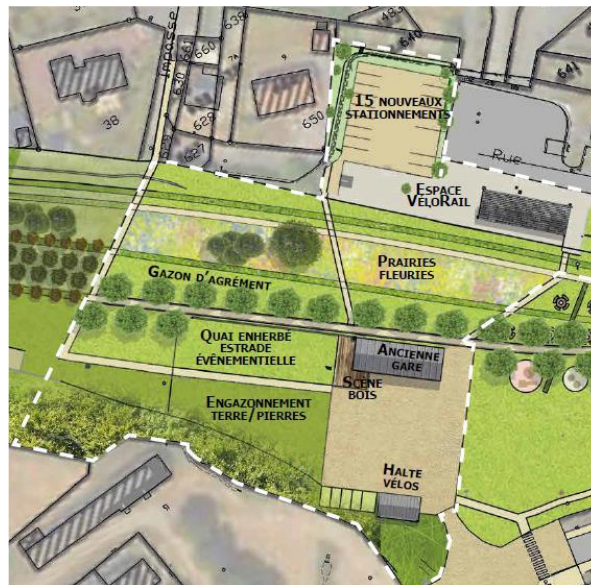
Quant à l'espace d'attractivité, il sera principalement composé de deux sous-ensembles :

- Un jardin public (4 600 m<sup>2</sup>), vitrine de la commune. Cet espace de rassemblement et d'accueil accueillera un jardin d'ornement de nature plus horticole, un parcours santé, du mobilier de musculation, des terrains de pétanque, des jeux pour enfants, une esplanade enherbée pour accueillir des événements (marchés de producteurs locaux, fêtes communales...), enfin des aires de pique-nique et barbecues. Cet espace s'adressera avant tout aux familles condéennes, aux touristes ainsi qu'aux salariés de l'usine Elle & Vire qui, le temps du midi, pourront se détendre et exercer une activité physique sur place.





- Un espace de loisirs et de services (11 800 m<sup>2</sup>) qui s'articulera autour de la restauration de l'ancienne halle de marchandises (170 m<sup>2</sup>). Le bâtiment du début XXème aura plusieurs vocations : foyer de jeunes (en lien avec l'association Bien Vivre Ensemble), espace d'expositions temporaires, réhabilitation du quai en scène de concerts, cinéma en plein-air, point de rassemblement de randonnées, toilettes publiques, borne wifi... Les activités portées par l'Association Pour la Vire (APLV) seront poursuivies (vélorail) et enrichies (vélos électriques, gyropod, QBX). Un espace supplémentaire lui sera attribué dans le bâtiment de l'ancienne gare qu'elle occupe déjà pour partie. Un atelier de réparation sera construit, à l'extérieur sur les rails, destiné à la maintenance des vélorails. Un abri pour vélos à assistance électrique, disponibles à la location, sera également édifié à côté de l'accueil vélorail.



|                                 |  |
|---------------------------------|--|
|                                 |  <p>La réussite de ce nouvel espace dépendra également de sa connexion à son environnement proche et éloigné. De multiples points d'entrée sont envisagés : vers le centre-ville, vers les quartiers pavillonnaires, vers l'usine Elle &amp; Vire et son parking de 200 places (sécurisation de la traversée de chaussée sur la RD 53), enfin, vers le chemin de halage des Bords de Vire qui nécessitera l'aménagement d'une liaison piétonne sur 400 ml. Longeant la RD 53 (solution privilégiée pour une question de visibilité et d'accessibilité), le cheminement sera aménagé sur 2m de large et traité en bicouche gravillonnée, doublé d'une haie charmille pour assurer la protection des piétons. Cette opération induira l'acquisition d'environ 800 m<sup>2</sup> de propriétés privées.</p> |
| <p><b>MONTAGE DU PROJET</b></p> | <p>La commune de Condé-sur-Vire sera maître d'ouvrage de l'opération. L'étude de faisabilité et de programmation étant achevée, un maître d'œuvre sera choisi à l'automne 2017 pour mener les études de conception (APS, APD), constituer le dossier de permis de construire, monter le dossier de consultation des entreprises (DCE) et assurer le suivi de chantier.</p> <p>Les négociations foncières seront engagées par la commune à l'automne 2017 pour permettre l'acquisition de l'emprise nécessaire à la création de la liaison douce</p>  |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <p><b>ECHEANCIER</b></p> | <p>Choix du MOE : <b>octobre 2017</b><br/>         APS : <b>décembre 2017</b><br/>         APD : <b>février 2018</b><br/>         Délivrance du PC : <b>avril 2018</b><br/>         Finalisation des marchés : <b>septembre 2018</b><br/>         Début de chantier : <b>octobre 2018</b><br/>         Livraison des travaux : <b>mai 2019</b></p> |
|--------------------------|--|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :  Oui /  Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? OUI inscrit sur 2017-2018

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                             |              |                  |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                                  | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 75 673 €                  | HT                 |                              |                                   | Europe - LEADER 2015-2020<br><i>(à solliciter)</i>  | 7 %          | 60 000 €         |
|  |                           |                    |                              |                                   | Etat - Contrat de Ruralité<br><i>(à solliciter)</i> | 20 %         | 166 481 €        |
| Travaux  | 736 730 €                 | HT                 |                              |                                   | Région<br>FRADT                                     | 30 %         | 249 721 €        |
| Acquisitions foncières                               | 20 000 €                  | HT                 |                              |                                   | Département –<br>Contrat de Territoire CT3          | 7 %          | 59 850 €         |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement commune de Condé-sur-Vire           | 36 %         | 296 351 €        |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |   |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>832 403 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                       | <b>100 %</b> | <b>832 403 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <p><b>REGION</b></p>      | <p>Association obligatoire des services régionaux concernés par le projet, à chaque étape clé de son avancement.</p> <p>L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, et plafonnée à 249 721 €.</p>   |
| <p><b>DEPARTEMENT</b></p> | <p><b>Avis favorable</b></p> <p>Le projet de Condé sur Vire permettrait de réhabiliter et de développer une structure existante qui s'inscrit dans un cadre dédié aux loisirs parfaitement complémentaire et proche de St-Lô.</p> <p>Il est également important de rappeler que cet hébergement a été labellisé Gîtes de France jusqu'en 2011. Conçu sur un principe de grand dortoir, cet équipement ne répondait plus aux normes de confort attendues par le label (dortoirs de 6 à 8 personnes maxi). Cet aspect est donc à prendre en compte dans la réhabilitation à engager afin de prévoir un panachage des types de clientèles (familiales, itinérantes,). Prévoir des chambres de 4/6 personnes mais également des deux personnes.</p> <p>En ce qui concerne le descriptif du projet, il serait utile d'intégrer un réel espace salon afin de mieux satisfaire les clients dans un séjour de plusieurs nuits et de renforcer le lien avec l'extérieur afin de favoriser les prises de repas sur le site.</p> <p>Enfin, comme pour tout projet d'accueil de groupe mené par une collectivité, cette dernière devra bien anticiper les charges de personnel afin d'assurer un entretien régulier et un accueil flexible. Ces gîtes se caractérisent par des séjours de courtes durées. L'expérience du gîte existant doit être un atout supplémentaire.</p> <p>Nous conseillons vivement de prévoir une tarification à la chambre afin de permettre une commercialisation plus aisée.</p> <p>De même il faudra certainement envisager une diversification des outils de réservation.</p> |

Fiche action n° 3.5

ETUDES RELATIVES A LA CREATION D'UNE EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/><b>création de service à la population</b></p> <p><input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint Lô</p>  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme :</p> <p>Responsable légal : <b>Emmanuelle LEJEUNE</b> Fonction : Maire de Saint Lô</p> <p>Responsable technique : <b>Edwige RENAULT</b> Fonction : Directrice de la Cohésion Sociale</p> <p>Adresse : Place du Général De Gaulle 50000 SAINT LÔ</p> <p>Tél : 02 33 77 60 00<br/>Courriel : edwige.renault@saint-lo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 10 260 652 (CA 2016)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 1</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir - *<br/>Evolution annuelle du nb -<br/>d'apprentis : %.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| <p>A l'échelon national, l'évolution de la pauvreté et de la précarité entraîne des besoins importants en termes d'aide alimentaire. A l'échelon local, les observations des professionnels et des associations caritatives confirment cette situation. Tous s'accordent sur la nécessité de travailler ensemble pour répondre à de nouveaux besoins.</p> <p>Un diagnostic partagé entre la ville de Saint-Lô, le Conseil Départemental et les 7 associations locales a été réalisé en 2016-2017.</p> <p>Suite à ce diagnostic, le projet, co-construit avec l'assistance de l'ANDES et de l'ARDES a débouché en fin d'année 2018 à la création d'une structure porteuse et à une préfiguration du projet en termes de cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ présentation du fonctionnement de l'ESS saint-loise et plan d'action à mettre en œuvre avec un rétro-planning</li> <li>➔ fourniture d'outils dont règlement intérieur, budget prévisionnel en investissement et fonctionnement, fiche de poste ...</li> </ul> <p>Le projet ESS s'adosse à la mission confiée à l'association Terres de Liens sur la valorisation de l'espace autour du Bois Jugan intégrant une production à caractère agricole qui pourrait alimenter en produits frais l'épicerie.</p> <p>Un projet d'habitat intergénérationnel co-localisé et porté par LADAPT permettra par ailleurs de créer une dynamique d'entraide et de cohésion sociale à l'échelon du quartier.</p> <p>Les études et réflexions se mènent en parallèle avec une ouverture projetée en 2022.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                       |   |
|--------------------|---------------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles               |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                     |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |   |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | M. Guillaume THIFAGNE                             |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |   |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|                    | Service référent du contrat :         | Mission d'Appui aux Territoires                   |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Laura EVENO                                   |



**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les exclusions sans assistantat et dans le respect de la dignité des personnes.</li> <li>- Apporter une aide alimentaire adaptée, diversifiée et de qualité, moyennant une participation financière et/ou une implication bénévole.</li> <li>- Proposer un espace convivial d'accueil, d'accompagnement, d'écoute et d'échanges pour recréer des liens sociaux, proposer des actions collectives et animer des ateliers de vie quotidienne.</li> <li>- Structurer le travail partenarial en développant les complémentarités.</li> </ul>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p><b>Constats issus du diagnostic partagé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La distribution sur Saint-Lô est suffisante en quantité mais les modalités organisationnelles sont insatisfaisantes</li> <li>- Les critères d'éligibilité sont différents et les formes d'attribution sont variées selon les acteurs impliqués</li> <li>- Les périmètres d'intervention sont différents selon les entités et ne se limitent pas nécessairement à Saint-Lô</li> <li>- Un besoin important d'accompagnement des familles est repéré, notamment dans la gestion de leur «poste alimentation» en favorisant la dimension «santé»</li> <li>- La nécessité d'une mutualisation des moyens et des acteurs afin d'optimiser les réponses apportées.</li> <li>- De nouveaux besoins sont apparus : besoins en matière d'hygiène (soins corporels, lavage du linge, couches et matériel pour nourrissons), besoins alimentaires spécifiques liés aux origines culturelles...</li> <li>- De nouvelles typologies du public accueilli : migrants, personnes âgées, étudiants, jeunes de moins de 25 ans en rupture ...</li> </ul> <p>La mise en place et le fonctionnement de l'épicerie sociale implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les moyens avec une équipe de bénévoles et de professionnels pour la gestion administrative et financière de l'équipement, la gestion de la distribution, la mise en place d'animations</li> <li>• Disposer d'un lieu permettant le stockage, la vie d'un magasin, l'accompagnement des personnes lors d'animations collectives, l'écoute</li> <li>• Fonctionner grâce à un budget d'investissement et un budget de fonctionnement annuel</li> <li>• Définir la mise en œuvre du volet insertion socio-professionnel dans le fonctionnement de la structure, dans l'accompagnement des personnes recourant à l'épicerie et en lien avec le projet du Bois Jugan pour la production</li> </ul> |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Proposer un mieux-être économique, alimentaire et sanitaire, tout en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Pour répondre à ces enjeux, l'épicerie travaillera étroitement avec les acteurs et partenaires de l'aide alimentaire, de l'action sociale et de l'insertion.</p> <p>Travailler ensemble, mutualiser, innover, telles sont les directions que souhaite prendre l'épicerie.</p> <p>L'épicerie concernera tout public ayant un besoin alimentaire ou un besoin économique ponctuel, répondant aux critères d'accès.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission de l'ANDES (financement CD50)</li> <li>- Mission de Terres de Liens (financement ville)</li> <li>- Mission de l'ARDES (financement CCAS)</li> <li>- Portage et animation du projet : co-pilotage CD50 et CCAS</li> </ul> <p>2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'Association épicerie sociale et solidaire en charge de la gestion ultérieure en lien avec le CCAS et le CD50</li> </ul> <p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité sur le bâtiment / programmiste =&gt; Ville</li> <li>- Recherche de financement pour travaux à réaliser par la structure porteuse, en lien avec la Ville, le CCAS et le CD50</li> <li>- Recherche de financement pour le fonctionnement, et élaborations des conventions / contrats à réaliser par la structure porteuse, en lien avec la Ville, le CCAS et le CD50.</li> </ul>   |



|  |   |
|--|---|
|  | 2020 :<br>- Réalisations des travaux du bâtiment (AMO par la Ville ou le CCAS)<br>2022 : ouverture de la structure avec une montée en charge progressive. |
|--|---|

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> |  |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...) |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | Date prévisionnelle APS :<br>Date prévisionnelle APD :<br>Date prévisionnelle de finalisation des marchés<br>Date prévisionnelle de livraison des travaux |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |             |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |             |                  |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %           | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 400 000 €                 | HT                 |                              |                                   | <b>Europe</b><br><i>(préciser le fond et la mesure)</i>                    | ..... %     | ..... €          |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>400 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>Etat</b><br><i>(préciser le fond alloué)</i>                            | ..... %     | ..... €          |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | <b>Région</b><br><i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i>  | ..... %     | ..... €          |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Bonification du territoire de 1 à 15 points                                | ..... %     |                  |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i> | ...3.7 %    | .....15 000 €    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Bonification du territoire de 1 à 5 points                                 | ..... %     |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | <b>Fonds de concours</b><br><i>(préciser le fond alloué)</i>               | ..... %     | ..... €          |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | <b>Autres financeurs</b><br><i>autofinancement</i>                         | ..... %     | 385 000 €        |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   | <b>Recettes nettes (dont amortissement)</b>                                | ..... %     | ..... €          |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>400 000 €</b>          | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  | <b>14 %</b> | <b>400 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>REGION</b>      |   |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Avis favorable pour le financement de l'étude de faisabilité à hauteur de 50% dans la limite de 15 000 €. |

**FA n° 3.7**

**ACTIONS CONTRIBUANT A LA PREVENTION DES DIFFICULTES SOCIALES  
DES PERSONNES AGEES, DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :                      <input type="checkbox"/> Extension<br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Périmètre géographique de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT – LO AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : BONNAUDET Edith                      Fonction : Coordinatrice PESL</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50 008 Saint-Lô cedex</p> <p>Tél : 0214290000</p> <p>Courriel : <a href="mailto:edith.bonnaudet@saint-lo-agglo.fr">edith.bonnaudet@saint-lo-agglo.fr</a></p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2017 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 11 133 003,08 € (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : 10</li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : néant</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| Non concernée   |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>                           | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| Le Conseil Départemental mobilise une grande part de son budget à la cohésion sociale conformément aux compétences expressément dévolues par la loi. Toutefois, l'enjeu consiste à passer d'une logique individuelle de l'action sociale à une logique collective en favorisant la prévention en partenariat avec des acteurs locaux publics et associatifs. |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Nicolas TARTEAUT                                   |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|   |  |
|---|--|
| <p><b>OBJECTIFS<br/>DEPARTEMENTAUX</b></p>    | <p>L'objectif est de compléter l'intervention du Département, actuellement centrée sur l'investissement, par une prise en compte des compétences de cohésion sociale dans la politique territoriale. Il s'agit de financer des actions complémentaires aux dispositifs départementaux (ex : Plan départemental d'insertion, schéma départemental médico-social 2017-2021...) afin de compléter les actions existantes ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des cibles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LES PERSONNES ÂGÉES</b> / Développement de la prévention par le lien social pour lutter contre l'isolement<br/>Les projets visant à renforcer le lien intergénérationnel qui s'inscrivent dans une démarche de réflexion partagée par les acteurs concernés entrent dans ce cadre.</li> <li>- <b>LA FAMILLE</b> / Accompagnement à la parentalité autour de la famille, socle de toute prévention<br/>Le cadre d'intervention s'inscrit dans la démarche de mise en place des Projets Éducatifs Sociaux Locaux (PESL) pour la cible des 0 à 25 ans sur un territoire EPCI en mettant l'accent sur des actions innovantes nécessitant un soutien à l'amorçage.</li> <li>- <b>LA JEUNESSE</b> / Développement et accompagnement des capacités pour le jeune à être acteur de son propre parcours<br/>L'objectif est d'accompagner des initiatives locales visant à améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle ou d'apporter une offre nouvelle dans ce domaine pour des publics prioritaires (jeunes en formation, bénéficiaires RSA, démarche liée à l'économie sociale et solidaire...).</li> </ul> |
| <p><b>MODALITES DE MISE<br/>EN OEUVRE</b></p> | <p>Afin de s'assurer de la mise en œuvre du volet cohésion sociale dans chaque contrat, il est proposé de retenir plusieurs principes d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le volet cohésion sociale mobilise 10 % minimum de l'enveloppe financière globale du contrat à savoir 396 816 € sur les 5 ans ;</li> <li>2) Le volet cohésion sociale doit porter sur au moins un des objectifs prioritaires définis à l'échelle départementale pour des dépenses relevant de crédits fonctionnement, et au cas par cas sur des dépenses d'investissements ;</li> <li>3) L'enveloppe financière prévue pour le volet cohésion sociale ne peut en aucun cas être utilisée pour financer des projets qui n'auraient pas un lien avec les objectifs clairement définis ci-dessus ;</li> <li>4) Les demandes de financements (publics ou associatifs) seront définies annuellement pour des opérations présentant un caractère innovant pour le territoire portées et/ou soutenues par les bénéficiaires de l'action.</li> <li>5) Les actions territoriales en faveur de la jeunesse qui font l'objet d'un appel à projets annuels par EPCI seront financées au titre de cette enveloppe cohésion sociale dans chacun des G6 Territoires 2025 concerné.</li> </ol>  |



## DESCRIPTION DE OU DES ACTIONS:

|  |  |
|--|--|
| <b>DESCRIPTIF ET<br/>OBJECTIFS DE<br/>CERTAINES<br/>OPERATIONS PRÉ<br/>IDENTIFIÉES</b> |  |
|--|--|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

| Année       | Thématique                       | Maître d'ouvrage | Budget | Nature des dépenses | Niveau d'aide du CD50 |
|-------------|----------------------------------|------------------|--------|---------------------|-----------------------|
| <b>2017</b> | Projets Éducatifs Sociaux Locaux | SLOA             |        |                     | 72 100 €              |
| <b>2018</b> | Projets Éducatifs Sociaux Locaux | SLOA             |        |                     | 72 100 €              |
| <b>2019</b> | Projets Éducatifs Sociaux Locaux | SLOA             |        |                     | 72 100 €              |
| <b>2020</b> | Projets Éducatifs Sociaux Locaux | SLAO             |        |                     | 72 100 €              |
| <b>2021</b> | Projets Éducatifs Sociaux Locaux | SLOA             |        |                     | 72 100 €              |

***Projets présentés aux financements  
Région lors de la clause de revoyure***

**CREATION D'UN ESPACE DES MOBILITES  
REGROUPANT UNE MAISON DES MOBILITES  
ET UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Saint-Lô<br/>50502</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT-LO AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Jean-Philippe BROSSARD</b>      Fonction : Directeur Pôle<br/>Aménagement, Innovation et Développement</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville<br/>CS 43708<br/>50008 SAINT-LO CEDEX</p> <p>Tél : 02 14 16 30 24<br/>Courriel : carole.boucard@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 12.282 millions € (prévi 2019, tous budgets).....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb d'apprentis : %.....</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                                |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Favoriser la mobilité durable sur tout le territoire Saint-Lois et au-delà, le lien avec les territoires voisins.<br/>Renforcer l'attractivité et l'accessibilité du secteur de la gare de Saint-Lô.</p> |  |  |

| Département Manche  |  |  |
|---|--|--|
| Développer et conforter les services à la population  | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Saint-Lô Agglo souhaite élaborer une stratégie de mobilité durable afin de répondre aux besoins actuels et futurs de déplacements sur le territoire, de maintien de la cohésion sociale ainsi que de préservation de l'environnement et du cadre de vie.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                      |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Laura EVENO                                    |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de transition énergétique, le Saint-Lois est concerné de par son activité agricole, de par la place trop importante accordée à la voiture dans les déplacements.<br/>En tant que signataire du contrat AML « Territoires en transition énergétique » avec la Région et l'ADEME, il s'engage à favoriser les modes de déplacement doux et alternatifs, les économies d'énergies grâce à une gestion intelligente des besoins et à opter pour les énergies renouvelables autant que de besoin.</p> <p>Les politiques en matière de mobilité sont au cœur de la planification et de l'aménagement du territoire de Saint-Lô Agglo. Elles impacteront sensiblement le développement des activités économiques, les politiques d'équipement, la préservation des milieux....</p>  |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p><b>Dans la continuité de cette politique de la mobilité, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans la réalisation d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) volontaire et réfléchit sur la politique de transports publics élargie à l'ensemble de son ressort territorial.</b></p> <p>En effet, les orientations du PDU et du projet de territoire en général sont structurantes pour identifier les actions à développer en priorité.</p> <p>Les éléments qui ressortent du diagnostic sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'information et de coordination entre les différents modes de transport ;</li> <li>- Le souhait de voir se développer une mobilité alternative et active pour tous.</li> </ul> <p><b>Saint-Lô Agglo souhaite, créer une « maison des mobilités » et un pôle d'échanges multimodal (PEM)</b> afin de répondre aux besoins des usagers concernant la fluidité dans les échanges, le confort et la sécurité, l'information et l'accompagnement pour l'adoption de nouvelles pratiques de mobilité.</p> <p>Le PEM et la maison des mobilités, regroupant les installations nécessaires à l'accueil des passagers et des services à destination des entreprises de transport public routier, formerait un ensemble cohérent autour de la gare de Saint-Lô : <b>l'espace des mobilités.</b></p> <p><b>L'espace des mobilités concrétiserait un triptyque transport-service-urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Fonction « transport »</b> pour optimiser l'intermodalité et répondre aux attentes des voyageurs et des opérateurs. L'ambition principale serait de réduire la pénibilité de la rupture de charge qui constitue l'un des principaux freins au report modal de la voiture particulière vers les modes alternatifs.</li> <li>- <b>Fonction « service »</b> pour rendre les espaces dédiés agréables et fonctionnels avec un accueil physique et le développement de services connectés (bornes d'information, calculateurs d'itinéraires, alertes personnalisées, horaires en temps réel, achat et validation de titres de transport).</li> <li>- <b>Fonction « urbaine »</b> pour faire de la maison des mobilités et du PEM des équipements structurants de la collectivité, une porte d'entrée de l'agglomération et de ses réseaux de transport. Ils devront être facilement identifiables dans l'espace public, d'où le choix du quartier de la gare « nœud » naturel des échanges.</li> </ul> <p><b>Enfin, le développement de la mobilité active (vélo, marche à pied) est une des priorités dans les stratégies de transition énergétique, de mobilité durable et de développement touristique de Saint-Lô Agglo.</b> Saint-Lô Agglo a déjà mis en place un service de location de vélos à assistance électrique, finalise son schéma directeur cyclable communautaire qui permettra à terme l'aménagement d'un réseau d'itinéraires pour les déplacements du quotidien ainsi que la mise en place prochaine de bornes de recharge pour les vélos électriques. Saint-Lô Agglo participe également à une expérimentation sur le développement de vélos à hydrogène.</p> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p>C'est en lien avec cet objectif que la maison de la mobilité pourrait également accueillir des ateliers autour du vélo (réparation, apprentissage...).</p>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT</b> <sup>3</sup></p>   | <p>La fonction urbaine du secteur gare, de manière plus large, est amenée à gagner en importance et à être plus intégrée à l'échelle du cœur d'agglomération voire au-delà, et favoriser l'attractivité du territoire. Le projet d'espace des mobilités y participe pleinement en concentrant un ensemble de services et d'équipements.</p> <p>Cet ensemble d'équipements œuvrera pour la gestion de la mobilité quotidienne par un éventail d'actions cohérentes et connectées, adaptées aux besoins de déplacement sur l'agglomération. Il permettra plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La diffusion de l'information multimodale sur les solutions disponibles sur le territoire : train, car, bus, vélo, voiture ;</li> <li>- L'optimisation des services de mobilité pour une plus grande satisfaction de la population ;</li> <li>- L'expérimentation de solutions innovantes en termes de transport à la demande, de covoiturage, d'autopartage ;</li> <li>- Le développement de la mobilité connectée pour permettre aux habitants de se déplacer facilement au sein de leur ville, la Smart City ;</li> <li>- Le renforcement de l'image et l'attractivité du territoire ;</li> <li>- Le décloisonnement des initiatives locales en réunissant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et institutionnels en un même lieu ;</li> <li>- La mise en cohérence de ces initiatives en faveur de la mobilité alternative et active ;</li> </ul> <p>Enfin, l'espace des mobilités doit être à la fois un lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De rencontres : bureaux, hall d'attente, permanence-accueil, salles de réunion ;</li> <li>- De services : ateliers, guichet de vente de titres de transport, location de vélos, consignes à vélos, bornes interactives, lieu de covoiturage ;</li> <li>- D'expertise : lieu de documentation, d'accueil ;</li> <li>- De projet : développement de la mobilité digitale ;</li> </ul> <p><b>L'originalité et la valeur ajoutée de l'espace des mobilités sera de réunir en un même lieu l'ensemble de toutes les fonctions nécessaires pour le développement d'une mobilité durable grâce à la maison des mobilités et au PEM.</b> Un point de contact direct avec les habitants sera ainsi créé, dans un lieu d'accueil physique facilement accessible et idéalement situé, qui sera la vitrine de tous les services mis à la disposition des habitants pour se déplacer sur le territoire.</p> |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b> <sup>4</sup></p> | <p>Selon l'article L 1231-8 du Code des transports « l'AOM met en place un service d'information multimodale à l'intention des usagers, en concertation avec l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements et les entreprises publiques ou privées de transport. »</p> <p>Le projet repose sur trois axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appropriation d'espaces dans la gare de Saint-Lô</li> <li>- La réalisation d'une étude urbaine du secteur gare</li> <li>- L'aménagement de la plateforme d'échanges multimodale</li> </ul> <p>Les partenaires naturels du projet sont les organismes intervenant directement dans le domaine de la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des autres Autorités Organisatrices de Mobilité ;</li> <li>- Du Conseil Régional qui élabore le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) qui comporte les orientations stratégiques et les objectifs de développement régional dans le domaine de la mobilité ;</li> <li>- De la commune et du conseil départemental qui ont la compétence voirie et stationnement ;</li> <li>- Des prestataires de service transport (transporteurs, loueurs, taxis, associations, etc...)</li> </ul> <p>L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la Banque des Territoires seront également des partenaires incontournables du projet, tant techniquement que financièrement.</p> <p>La maison des mobilités sera gérée par le service mobilité de Saint-Lô Agglo. Les moyens à allouer pour le fonctionnement de la maison des mobilités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains, idéalement 2 ETP</li> <li>- Budget fonctionnement du bâtiment (à définir)</li> <li>- Budget communication (à définir)</li> <li>- Budget animation (à définir)</li> </ul>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### 1) CREATION D'UNE MAISON DES MOBILITES

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Saint-Lô Agglo souhaite développer l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, avec comme point stratégique le secteur gare et son futur espace des mobilités comprenant une maison des mobilités (services) et un pôle d'échanges multimodal (infrastructure).</p> <p>La maison des mobilités sera un lieu regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces de vente et de conseil des différents opérateurs de transport ;</li> <li>- Le service de location de vélos ;</li> <li>- Des ateliers mobilité, animations (conseils individualisés, réparation de vélos, expositions...);</li> <li>- Un accès unique à tous les acteurs locaux de la mobilité (collectivités, associations...);</li> <li>- D'autres services pourraient y être intégrés (tiers-lieu, relai colis...);</li> </ul> <p>Elle sera située dans le bâtiment voyageurs de la gare SNCF. Saint-Lô Agglo a répondu à l'appel à candidatures de la SNCF « 1001 gares » pour la location de plusieurs espaces dans la gare de Saint-Lô (4) afin d'y développer l'ensemble de ces services à la mobilité, en lien avec ses partenaires.</p> <p>Il est également envisagé de mettre en place une maison des mobilités itinérante, permettant d'aller à la rencontre des habitants du territoire, notamment dans les bourgs plus ruraux. Ces rencontres délocalisées permettraient à la fois d'informer les habitants, de les sensibiliser à la mobilité durable, mais également de recueillir leurs besoins et ainsi affiner la connaissance des problématiques locales de déplacement avec pour objectif la mise en place de solutions adaptées.</p> <p>Les conditions d'exploitation de la maison des mobilités seront à déterminer entre les partenaires (permanence et animation nécessitant à minima 2 ETP).</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>La candidature de Saint-Lô Agglo a été retenue par la SNCF dans le cadre du programme « 1001 gares » pour développer au sein de la gare de Saint-Lô des services à la mobilité. La SNCF souhaite ainsi animer et valoriser des espaces dans les gares de France pour en faire des lieux de vie et d'échanges au cœur des villes.</p> <p>Saint-Lô Agglo réalisera ensuite les travaux d'aménagement permettant l'exploitation des différents espaces.</p>   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Date prévisionnelle signature contrat « 1001 gares » : décembre 2020</p> <p>Date prévisionnelle début des travaux : janvier 2021</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : décembre 2021</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2020-2021



**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

**2) ETUDE SECTEUR GARE**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Le secteur gare, sera le lieu d'implantation du pôle d'échanges multimodal (PEM).</p> <p>Au-delà de l'étude d'aménagement de la plateforme, il convient d'interroger l'ensemble du secteur urbain de la gare afin d'établir un diagnostic de son fonctionnement actuel et d'anticiper ses évolutions dans le cadre d'une requalification du quartier.</p> <p>L'étude devra donc, non seulement définir les qualités nécessaires pour que l'infrastructure réponde aux besoins de mobilité sur le cœur d'agglomération, mais également aborder plus largement les thématiques de l'aménagement urbain (foncier...).</p> <p>L'étude pré-opérationnelle devra déterminer les potentialités du site identifié, ses contraintes (diagnostic), donner les premières orientations d'aménagement potentielles ainsi qu'assurer à la collectivité la faisabilité économique (bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie), technique et juridique de l'opération.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>Saint-Lô Agglo souhaite confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude à l'EPFN.</p> <p>Phase de formalisation du projet (décembre 2020 / janvier 2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du cahier des charges</li> <li>- Signature d'une convention</li> <li>- Définition des acteurs à mobiliser</li> </ul> <p>Phase étude (février 2021/juillet 2021)</p>  |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Signature de convention avec l'EPFN : janvier 2021</p> <p>Lancement de l'étude : février 2021</p> <p>Fin de l'étude : été 2021</p> |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2020

| PLAN DE FINANCEMENT  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION  |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                    |              |                  |
| POSTES DE DEPENSES   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                         | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO<br><i>Etudes préalables</i> | 100 000 €                 | HT                 |                              |                                   | Région<br><i>(préciser le fond alloué)</i> | 40 %         | 40 000 €         |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | Ville de Saint-Lô                          | 10 %         | 10 000 €         |
| Acquisitions foncières   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Mobilier, petit équipement   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Autres (détailler)   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement (EPFN) sur 100 000 €       | 40 %         | 40 000 €         |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>100 000 €</b>          |                    |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                              | <b>100 %</b> | <b>100 000 €</b> |

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

### **3) AMENAGEMENT POLE D'ECHANGE**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Parallèlement à l'étude d'urbanisme réalisée avec l'EPFN, une étude de définition du Pôle d'échanges multimodal, puis une étude de maîtrise d'œuvre seront réalisées en vue de l'aménagement du PEM.</p> <p>Le PEM devra comprendre les infrastructures et équipements nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre la cohabitation de tous les modes de déplacement (circulation et stationnement) ;</li> <li>- Assurer la sécurité et le confort des usagers (cheminements, abris voyageurs, quais aux normes PMR...);</li> <li>- Faciliter l'accès à l'information sur les services disponibles (bornes d'information voyageurs, signalétique...);</li> </ul> <p>Les conditions d'exploitation du PEM seront à déterminer entre les partenaires.</p> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>Saint-Lô Agglo sera le maître d'ouvrage de ces études et des travaux qui suivront.</p>   |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Etude de définition : janvier 2021-décembre 2021</p> <p>Etudes d'avant-projet : février -mars 2022</p> <p>Lancement des marchés : mai 2022</p> <p>Travaux : septembre 2022</p> <p>Fin des travaux : février 2023</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2019-2023

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION  |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--------------------|
| POSTES DE DEPENSES   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %            | Montant en €       |
| <b>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO</b><br><i>Etude de définition</i><br><i>Etudes de maitrise d'œuvre</i> | 70 000 €<br>170 000 €     | TTC<br>TTC         | 70 000 €                     |                                   | <b>Région</b><br><i>Fonds sectoriels - Pôles d'échanges intermodaux (50% + bonification de 10% du montant éligible, soit 60% de 58 333€)</i> | 60%          | 35 000 €           |
| <b>sous-total</b>  | <b>240 000 €</b>          |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement SLOA</b>  | 40%          | 23 333 €           |
| <b>Travaux</b><br><i>Pôle d'échanges multimodal</i>  | 2 400 000 €               | TTC                |                              |                                   | <b>Sous total 1</b>  | <b>100 %</b> | <b>58 333 €</b>    |
| <b>sous-total</b>  | <b>2 400 000 €</b>        |                    |                              |                                   | <b>Etude de maitrise d'œuvre SLOA</b>  |              | 170 000 €          |
| <b>Acquisitions foncières</b>  |                           |                    |                              |                                   | <b>Travaux pôle d'échange multimodale SLOA</b>   |              | 2 400 000 €        |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | <b>Sous total 2</b>  | <b>100 %</b> | <b>2 570 000 €</b> |
| <b>Mobilier, petit équipement</b><br><i>Equipeement accueil, salle de repos, postes informatiques...</i>                       |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>Autres (détailler)</b><br><i>Atelier vélo, véhicule pour la maison itinérante</i>   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>2 640 000 €</b>        | <b>TTC</b>         |                              |                                   | <b>TOTAUX 1 +2</b>   | <b>100 %</b> | <b>2 640 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |

ETUDE DE DEFINITION DU CAMPUS UNIQUE

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>A Saint-Lô, sur le campus universitaire à proximité du Foyer des Jeunes Travailleurs « Espace Rabelais ».</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT-LO-AGGLO</p> <p>Responsable légal : Fabrice LEMAZURIER                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : Jean-Philippe BROSSARD      Fonction : Directeur du pôle Innovation Développement et Stratégies</p> <p>Adresse : 101 rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LO Cedex</p> <p>Tél : 02.14.29.00.38</p> <p>Courriel : jean-philippe.brossard@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 12.282 millions (prévi 2019, tous budgets).....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....<br/>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

**INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :**

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| x  | x  | x  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité pour les étudiants et associations étudiantes sur le territoire.<br/>           Faire en sorte qu'ils s'installent dans la Région et y restent (cette classe d'âge enregistre le plus grand nombre de départ).<br/>           Renforcer l'identification de Saint-Lô comme « ville étudiante » avec l'existence d'un pôle universitaire.<br/>           Permettre aux entreprises locales, et notamment dans la filière agroalimentaire, de disposer sur le territoire de formations initiales jusqu'à BAC+5.<br/>           Contribuer à faire venir de nouveaux jeunes pour étudier et s'y installer.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| x  | x  |  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Conforter des services déjà existants pour les étudiants (restaurant universitaire, résidence étudiants...)<br/>           Dynamiser la vie étudiante à Saint-Lô en créant du lien entre les établissements de l'enseignement supérieur et les divers services étudiants (restauration, logement et activités sportives et culturelles) afin de structurer un véritable campus universitaire délocalisé.<br/>           Promouvoir la qualité d'une vie étudiante dans une ville à taille humaine en même temps que la qualité des formations post bacs jusqu'à BAC+5 dispensées sur le territoire.</p> |  |  |

**INTERLOCUTEURS :**

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Julia LEFORESTIER-POULAIN                          |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | Guillaume THIFAGNE                                 |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Laura EVENO  |

**OBJECTIFS DU PROJET :**

|   |  |
|---|--|
| <p>STRATEGIE DU<br/>TERRITOIRE <sup>1</sup></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smart-grid »</li> </ul> <p>En matière de développement et d'innovation économique, <b>l'objectif est de favoriser la création d'environ 7 000 emplois en 15 ans.</b></p> <p>L'accent est mis sur <b>la prise en compte des nouvelles attentes</b> des entrepreneurs, des professionnels et des porteurs de projets.</p> <p>Les domaines d'intervention particulièrement visés sont <b>les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme.</b></p> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de <b>faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens.</b></p> <p>Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, la volonté a été de lancer une expérimentation en matière de <b>Politique Educative et Sociale Locale</b> afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> <p>Saint-Lô Agglo regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 64 communes et près de 80 000 habitants. La communauté d'agglomération se mobilise pour faire de Saint-Lô Agglo un territoire dynamique et attractif. La diversité et la qualité de l'offre de formations sont des vecteurs d'attractivité et d'essor du territoire.</p> <p>Promouvoir et soutenir le développement de l'enseignement supérieur à Saint-Lô est une compétence obligatoire de Saint-Lô Agglo. La collectivité poursuit l'objectif de développement de formations axées sur l'agroalimentaire et le numérique. Emmanuelle LEJEUNE, maire de Saint-Lô, première vice-présidente de Saint-Lô Agglo est en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.</p> <p>Saint-Lô Agglo accueille 2 000 étudiants (autant que Cherbourg) dans les 11 structures d'enseignement supérieur dont 3 à caractère universitaire. Cinq d'entre elles sont regroupées dans un même quartier de la ville et forment un « mini campus » universitaire (ou campus 1). Sur ce site les étudiants accèdent à des services de restauration et d'information sur le logement, la vie étudiante et autres services proposés par la ville de Saint-Lô. En septembre 2021, l'Institut National Supérieur de Professorat et d'Education(INSPE) complètera ce site.</p> <p>Pour l'avenir, l'ambition des élus de Saint-Lô Agglo est de <b>compléter l'offre de formation et de créer un espace multi-services pour les étudiants de type tiers-lieu lisible par tous.</b></p> <p>Une façon pour le territoire de <b>s'identifier comme « ville universitaire délocalisée »</b> avec l'existence d'un campus unique rassemblant à la fois des structures de formations ainsi qu'un pôle multi-services pour le logement, la restauration et la vie étudiante.</p> <p><b>Disposer d'un public étudiant sur le territoire contribue à renforcer son attractivité.</b> Il s'agit d'un vivier potentiel pour le tissu industriel local et notamment pour le recrutement de techniciens et de cadres.</p> |
|---|--|



ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup>

**L'offre de formations s'étoffe :**

Depuis l'ouverture de l'IUT à Saint-Lô en 1996, la collectivité n'a cessé d'accueillir de nouvelles formations post-bacs sur son territoire. En 20 ans, la population étudiante a doublé.

A ce jour, 2 000 étudiants comptabilisés sur le territoire sont répartis dans 11 établissements. 3 structures sont des composantes universitaires : IUT, IAE et INSPE. Elles accueillent au total près de 500 étudiants. 5 lycées accueillent des BTS et des prépa (plus de 700 étudiants). Les autres structures sont FIM CCI Normandie dont les formations sont axées principalement sur le commerce, l'agroalimentaire et le numérique (près de 400 étudiants). Les élèves infirmiers de l'IFSI sont également comptabilisés (près de 200 étudiants).

**Pour éviter que le départ de l'ESIX ne fragilise le territoire, Saint-Lô Agglo a pour projet de développer et d'améliorer la vie étudiante en déployant de nouveaux services pour les étudiants.**

L'offre de formation et les services aux étudiants trouvent une place dans la ville :

Les étudiants du territoire proviennent essentiellement du département de la Manche et de la Région Normandie. L'offre de formations post-bacs du bassin saint-lois répond fortement à une faible mobilité des jeunes.

**La présence de 2 000 étudiants impacte l'économie présentielle, la vie culturelle et sportive à Saint-Lô :**

Les étudiants fréquentent régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma ou la salle de musiques actuelles du Normandy. Ils sont également nombreux à adhérer chaque année aux associations et clubs sportifs de la ville. En termes d'hébergement, le CLLAJ répertorie une soixantaine de propriétaires qui proposent la location de logements pour les jeunes de moins de 30 ans tandis que le CLLAJ reçoit chaque année environ 300 étudiants à la recherche d'un logement (sans compter ceux qui recherchent par le biais des agences immobilières et du site internet le bon coin). **La population étudiante est un public qui contribue au dynamisme du territoire et conforte son économie.**

**Volonté de l'université de Caen Normandie de densifier ses sites existants :**

Pour rassembler ses composantes et avoir qu'un seul bâtiment à gérer sur Saint-Lô, l'université a décidé de déménager l'INSPE dans les locaux de l'IUT. Le déménagement de l'INSPE ainsi que de sa bibliothèque universitaire est programmé pour septembre 2021.

Le laboratoire du LUSAC, situé dans l'IUT, a besoin d'agrandir ses espaces de travail.

Pour répondre à ce constat et à la demande des étudiants en terme d'espaces qui leurs seraient dédiés, l'université de Caen Normandie a mené une étude afin de réaliser une extension du bâtiment de l'IUT pour y aménager des espaces de travail et de détente à l'intérieur de la bibliothèque universitaire et construire des salles supplémentaires pour le LUSAC.

Le déménagement de l'INSPE en septembre 2021 soulève deux problématiques :

- le besoin d'un équipement sportif à proximité de l'IUT pour assurer les cours d'EPS des étudiants inscrits à l'INSPE (cours qui ont actuellement lieu au gymnase de l'INSPE)
- le parking existant sur le campus de l'IUT, déjà très surchargé actuellement, sera insuffisant pour accueillir les véhicules des étudiants de l'INSPE
- 

**Des besoins recensés sur le campus en terme d'équipement sportif :**

- L'INSPE sera à la recherche d'un gymnase pour assurer ses cours d'EPS à partir de septembre 2021

- Certaines activités sportives proposées par le SUAPS de l'Université de Caen Normandie se déroulent au gymnase de l'INSPE. Dans la mesure où ce gymnase ne sera plus disponible en septembre 2021, pour une meilleure visibilité du sport étudiant, nécessité de rassembler une grosse partie des activités sportives sur un seul et même équipement.

Le complexe sportif Saint-Ghislain situé sur la zone campus pourrait peut-être répondre à ces besoins. Un travail de réaménagement de créneaux sportifs pourrait être envisagé.

- **L'Association Sportive et Culturelle** des étudiants de l'agglomération Saint-Loise, qui fédère l'ensemble des associations étudiantes, organise tout au long de l'année des activités ponctuelles de loisirs sportifs et culturels. Certaines activités ont dû être abandonnées alors qu'elles pourraient être mises en place si

|   |  |
|---|--|
|   | <p>l'association avait une salle dédiée. La mise à disposition ponctuellement d'une salle multi-activités dans le projet de tiers-lieu pourrait répondre aux attentes des associations étudiantes.</p> <p>Cherbourg, par exemple, ville normande de 2000 étudiants, possède une Maison de l'étudiant équipée d'une salle multi-activités d'une capacité de 60 personnes.</p> <p><b>Réaménagement urbain de la zone campus :</b></p> <p>En synergie avec le projet envisagé par l'université de Caen Normandie, Saint-Lô Agglo a pour ambition de transformer le campus de Saint-Lô en un éco-campus, modèle innovant et d'exemplarité pour le territoire. L'objectif étant de créer un campus durable sans voiture, un espace végétalisé, piétonnier et sécurisé.</p>  |
| <p>CARACTERE<br/>STRUCTURANT</p>  | <p>Saint-Lô Agglo a pour mission de développer et soutenir le développement de l'enseignement supérieur à Saint-Lô.</p> <p><b>Le projet de réalisation d'un tiers-lieu à l'IUT et le projet d'aménagement urbain du site sur la zone campus permettrait d'identifier des espaces dédiés aux étudiants.</b></p> <p>Sa localisation à proximité des établissements permettrait une mise en réseau avec les associations étudiantes, tous les étudiants et lycéens du campus.</p> <p><b>L'aménagement du site permettrait pour le territoire de posséder un campus unique regroupant à la fois un pôle de formations et des espaces multi-activités et services étudiants.</b> Ce qui permettrait à la ville de Saint-Lô de s'identifier comme étant une « ville universitaire délocalisée ».</p> <p>En termes de mobilité, le campus est de plus localisé sur une zone non loin du centre-ville desservie par les transports urbains et sur un territoire inscrit dans le schéma mobilité transports doux.</p> |
| <p>MOYENS MOBILISES<br/>POUR ASSURER LE<br/>FONCTIONNEMENT DE<br/>L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></p> | <p>Agents de Saint-Lô Agglo et de la ville de Saint-Lô</p>   |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>Réaliser une étude de définition du campus unique pour créer un éco-campus :</p> <p>- <u>aménagement urbain du site de l'IUT</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suppression de places de parkings dans l'objectif de créer un campus durable en prévoyant un parking personnel limité accessible avec un badge et sécurisé par une barrière. Le campus serait à la fois ouvert aux piétons et cyclistes mais fermé aux voitures.</li> <li>▪ pour la sécurisation du campus, prévoir un éclairage adapté en nocturne</li> <li>▪ espaces à sécuriser par du mobilier adapté (exemple : plots profondément implantés dans le sol résistants à des véhicules bédons mais qui ne limitent pas les circulations piétonnes)</li> <li>▪ des espaces végétalisés (pelouses et arbres) accueillant des bancs et des tables permettant aux étudiants de s'approprier spontanément les lieux lors des pauses déjeuners par exemple. Aménagement qui permet de créer du lien de manière informelle entre les étudiants de l'université et ceux des autres établissements.</li> <li>▪ installation d'abris-vélos, de collecteurs de déchets...</li> <li>▪ mise en place de quelques installations légères telles que remise en forme, fitness et parcours santé. Ces espaces permettraient aux étudiants de se défouler sur les temps de pause et de créer du lien entre tous les étudiants et lycéens du campus.</li> </ul> <p>- <u>aménagement d'un nouveau parking à l'extérieur du site de l'IUT</u> (zone identifiable sur le site du Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais autour de l'ancienne cuisine centrale qui doit être démolie)</p> <p>- <u>aménagement de pistes cyclables</u> reliant le Hall Technologique jusqu'au Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais</p> <p><u>Étapes du projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synergie avec le projet de l'université de Caen Normandie envisagé du fait du déménagement de l'INSPE</li> <li>- Engagement d'une étude de programmation avec la caisse des dépôts (nouvellement appelée banque de territoire)</li> <li>- Démolition de l'ancienne cuisine centrale située sur le campus près du Foyer des Jeunes travailleurs Espace Rabelais (établissement public foncier de Normandie), hors contrat.</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Etude en 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour travaux aménagement urbain + parking en 2021-2022</li> </ul> |
|-------------------|---|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? **OUI SUR 2021**

## PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                                 |             |                 |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|-----------------|
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                                      | %           | Montant en €    |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 50 000 €                  | HT                 |                              |                                   | Etat  | 10%         | 5 000 €         |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Etat<br>Contrat cœur de ville                           |             |                 |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | Région  | 20%         | 10 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Région<br>FRADT   |             |                 |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Conseil départemental de la Manche                      | 30%         | 15 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Conseil départemental de la Manche<br>Ville de Saint-Lô | 20%         | 10 000 €        |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |   |             |                 |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |             |                 |
|  |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement Saint-Lô Agglo                          | 20%         | 10 000 €        |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>50 000 €</b>           | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100%</b> | <b>50 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>REGION</b>      |  |
| <b>DEPARTEMENT</b> |  |

AMENAGEMENT D'UN RESEAU D'ITINERAIRES CYCLABLES  
POUR LES DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE) :</u></p> <p>Ensemble du ressort territorial de Saint-Lô Agglo</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : SAINT-LO AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>Fabrice LEMAZURIER</b>                      Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>Jean-Philippe BROSSARD</b>      Fonction : Directeur Pôle<br/>Aménagement, Innovation et Développement</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville<br/>CS 43708<br/>50008 SAINT-LO CEDEX</p> <p>Tél : 02 14 16 30 68<br/>Courriel : audric.joly@saint-lo-agglo.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 70 millions d'euros pour le fonctionnement et 53 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 12.282 millions € (prévi 2019, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....</li> </ul> <p>Evolution annuelle du nb<br/>d'apprentis :%.....</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés :.....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie   |  |  |
|--|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement  | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                                |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| Favoriser l'accès la mobilité durable sur tout le territoire Saint-Lois.<br>Favoriser la multimodalité et l'intermodalité par le développement de la pratique du vélo. |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| Favoriser l'accès la mobilité durable sur tout le territoire Saint-Lois.<br>Sécuriser le développement de la pratique du vélo, notamment le long des axes routiers départementaux. |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

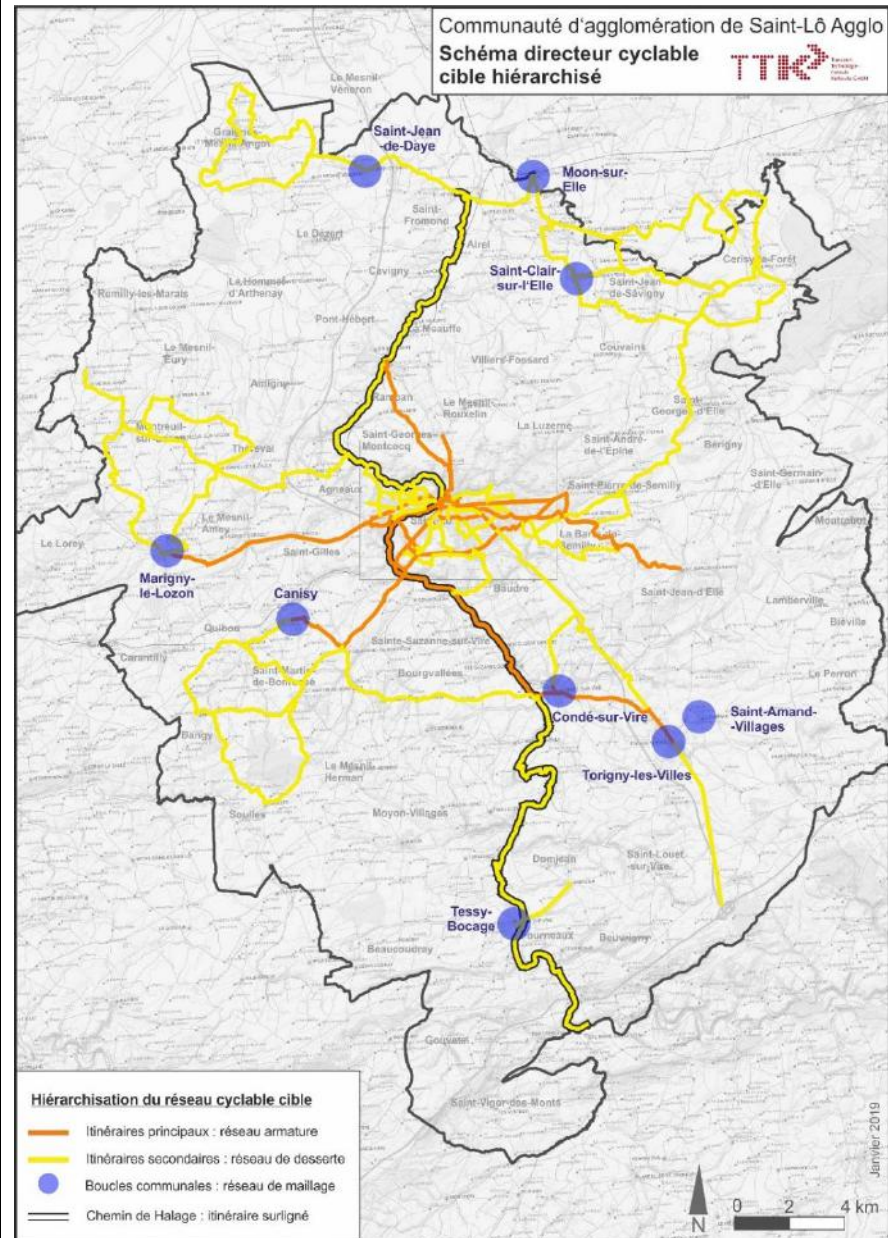
|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                      |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Laura EVENO                                    |



**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo, trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de transition énergétique, le Saint-Lois est concerné du fait de son activité agricole, de par la place trop importante accordée à la voiture dans les déplacements.<br/>En tant que signataire du contrat AML « Territoires en transition énergétique » avec la Région et l'ADEME, il s'engage à favoriser les modes de déplacement doux et alternatifs, les économies d'énergies grâce à une gestion intelligente des besoins et à opter pour les énergies renouvelables autant que de besoin.</p> <p>Les politiques en matière de mobilité sont au cœur de la planification et de l'aménagement du territoire de Saint-Lô Agglo. Elles impacteront sensiblement le développement des activités économiques, les politiques d'équipement, la préservation des milieux....</p> <p><b>La politique de mobilité de Saint-Lô Agglo s'inscrit dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) volontaire.</b> En effet, les orientations du PDU et du projet de territoire en général sont structurantes pour identifier les actions à développer en priorité.</p> <p>La politique cyclable de Saint-Lô Agglo se décline selon plusieurs axes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de location de vélos à assistance électrique depuis 2012</li> <li>- Installation d'équipements pour le stationnement des vélos</li> <li>- Expérimentation de vélos à hydrogène en partenariat avec Latitude Manche</li> <li>- Réflexion pour le développement d'ateliers autour du vélo</li> <li>- Réalisation d'une étude Schéma Directeur Cyclable</li> </ul> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>Le diagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable a permis de faire ressortir les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>prioriser les itinéraires en lien avec Saint-Lô ;</b></li> <li>- traiter les points noirs / de difficulté aux entrées et sorties de Saint-Lô ;</li> <li>- créer des itinéraires cyclables entre pôles secondaires se trouvant dans des aires d'influences de communes structurantes ;</li> <li>- penser aux liaisons avec les autres territoires pour ainsi intégrer des projets qui pourraient être soutenus par le département de la Manche ;</li> <li>- insister sur les liaisons internes aux pôles de proximité identifiés par le SCoT ;</li> <li>- faciliter l'accès en vélo aux pôles d'intermodalité intéressants, par le développement d'aménagements cyclables, de jalonnement et la mise en place de stationnements vélos ;</li> </ul> <p>Plus spécifiquement concernant le cœur urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur le réseau cyclable existant ;</li> <li>- créer les liens manquants entre les aménagements ;</li> <li>- sécuriser des axes pratiqués ;</li> <li>- assurer des dessertes locales ;</li> <li>- résorber les points singuliers ;</li> </ul>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>Afin de répondre à ces enjeux, un <b>réseau cible</b> a été déterminé, formé d'itinéraires complémentaires armature (prioritaires) et de desserte (secondaires) pour lesquels Saint-Lô Agglo souhaite se porter maître d'ouvrage.</p> <p>Le réseau cible est estimé à 11 millions d'euros HT (143 km à créer), auxquels s'ajoute une option estimée à 2,1 millions.</p> <p>Les itinéraires permettront de créer des continuités et densifier le réseau dans le cœur urbain où le potentiel cyclable est le plus important, et de créer des liens entre la commune centre et les principaux bourgs de l'agglomération.</p>   |

Le réseau ainsi créé sera le support d'échanges quotidiens (domicile-travail etc...) facilitant l'accès aux principaux points d'intérêts pour les habitants (zones d'emplois, services, commerces...) et cela dans une démarche de mobilité durable.



**MOYENS MOBILISÉS  
POUR ASSURER LE  
FONCTIONNEMENT DE  
L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup>**

Le service mobilité et les services techniques de Saint-Lô Agglo suivront la maîtrise d'œuvre réalisée par un prestataire externe.

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

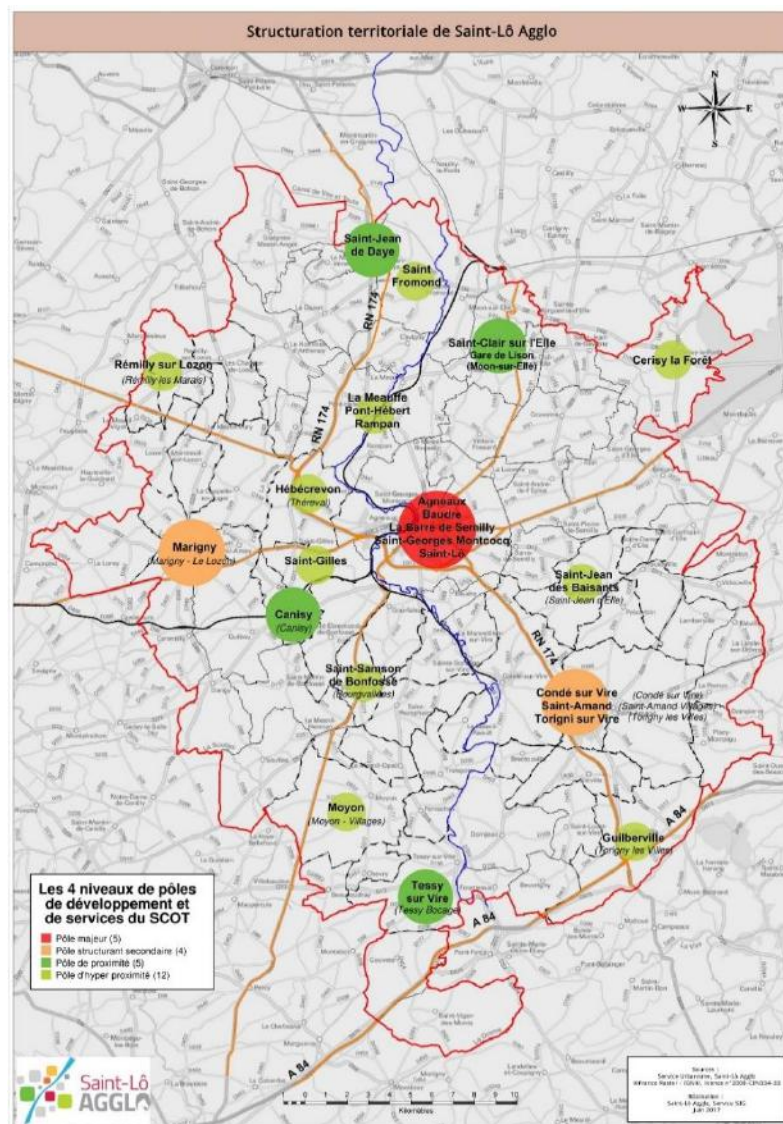
Une première tranche de travaux est prévue sur la période 2020-2022.

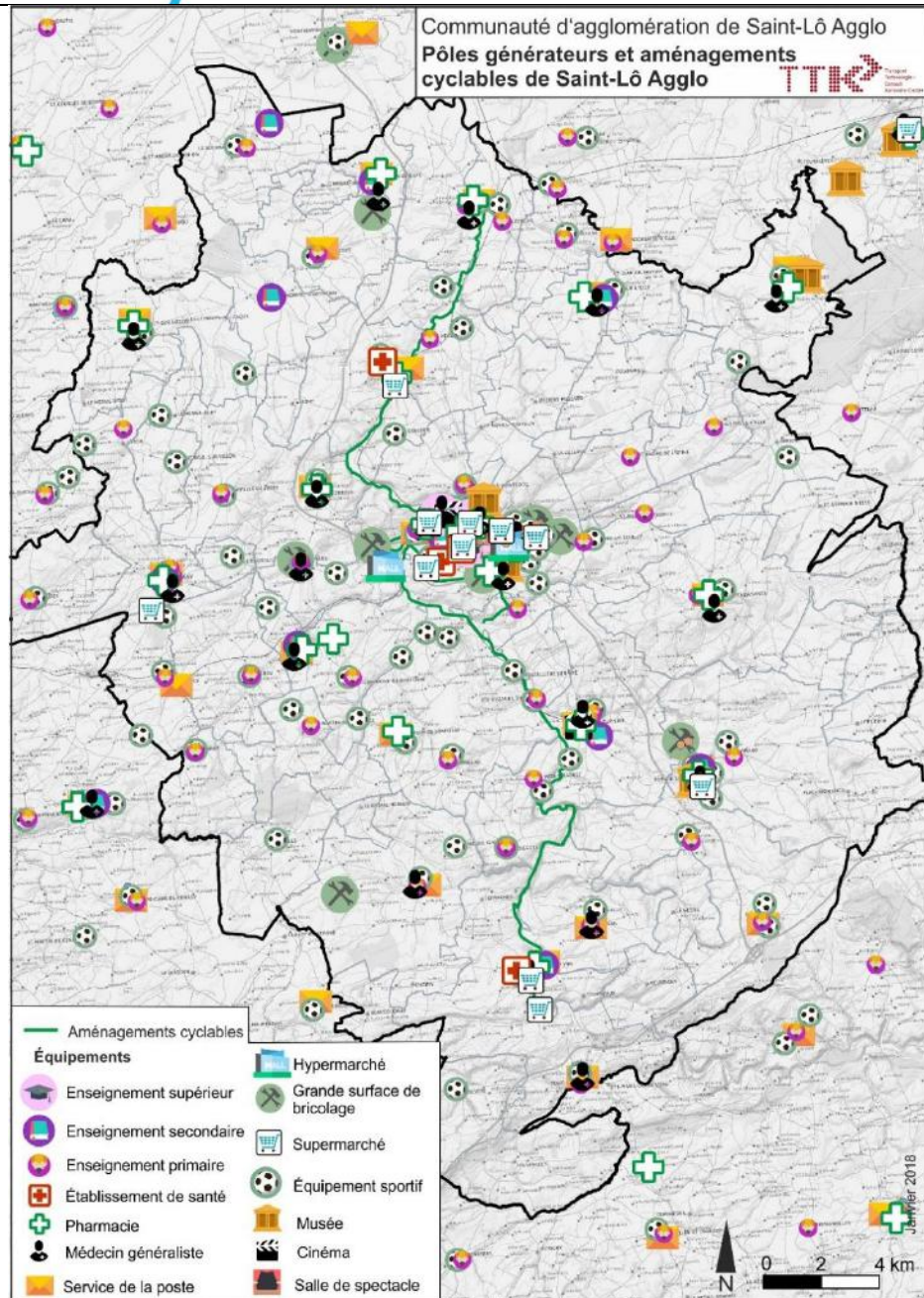
Les itinéraires réalisés seront constitués de différents types d'aménagements adaptés aux contextes locaux ; pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables afin de garantir la sécurité des cyclistes.

L'ensemble des aménagements proposés viendront soit résorber des discontinuités existantes, soit compléter le réseau en prolongeant un itinéraire.

Les itinéraires relieront des communes signalées dans le SCOT du territoire comme des pôles de services.

DESRIPTIF  
DETAILLÉ





**Saint-Lô – Saint-Georges-Montcocq** (repère n°1 sur les cartes ci-après) :

Continuité de l'itinéraire existant depuis Saint-Lô permettant de desservir la rue principale de Saint-Georges (commerces, mairie, équipements publics). L'aménagement prévu consiste en une piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la RD 974 jusqu'au giratoire du Chemin de la Bonne Femme.

Intermodalité : arrêt ligne B « Mairie Saint-Georges »

**La Ferronnière (2) :**

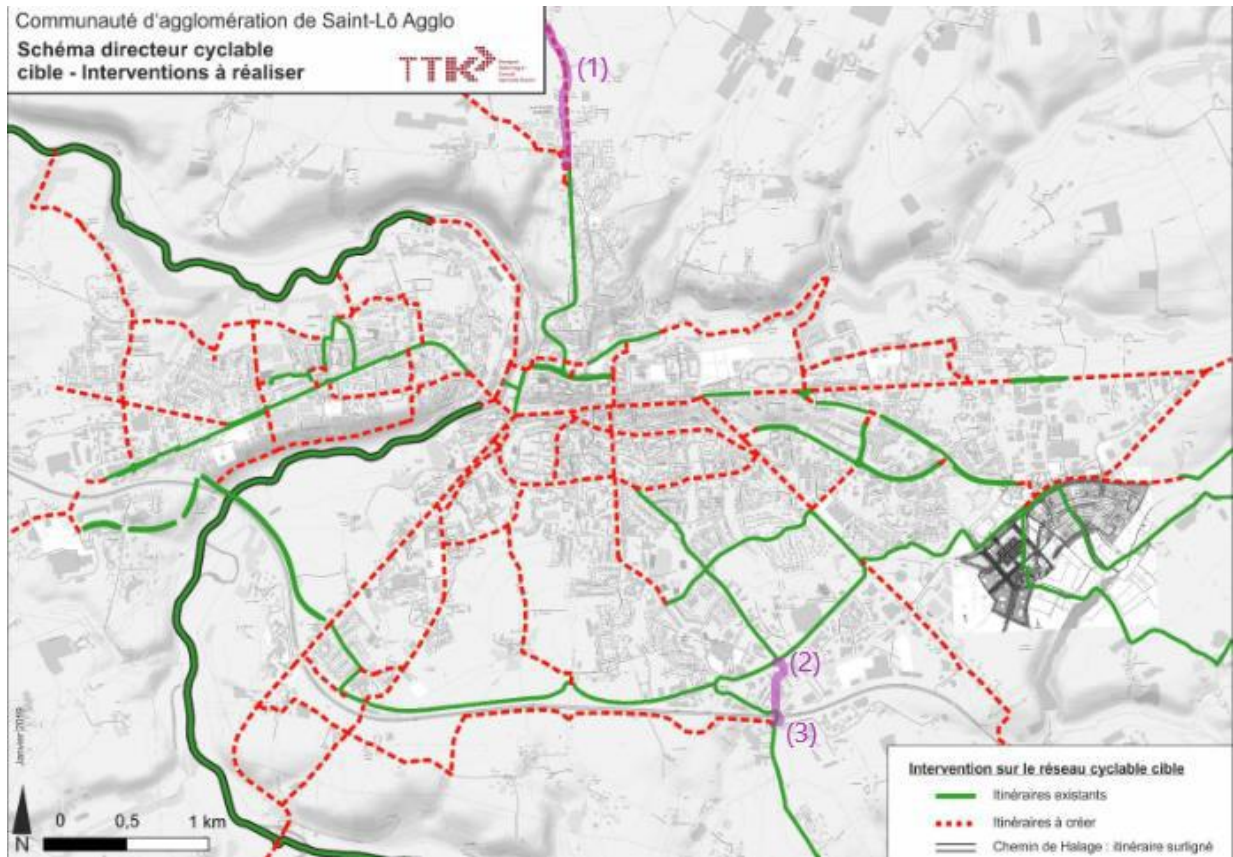
Dans la continuité de la voie verte existante depuis le centre-ville de Saint-Lô et en connexion avec les pistes existantes le long de la RD 972, la réalisation d'un tunnel dédié aux piétons et cyclistes doit permettre une amélioration très conséquente de la sécurité et du confort pour l'accès à la zone d'activités de la Chevalerie. En connexion avec la piste arrivant de Baudre au sud, cette réalisation permettra également aux habitants de la commune de rejoindre le cœur d'Agglo.

Intermodalité : arrêt ligne C « La Chevalerie »

**Carrefours des 5 Chemins et de Baudre (3) :**

Le passage sous la RN 174 entre ces deux ronds-points à la sortie sud de Saint-Lô est un véritable point dur créant une forte discontinuité entre des aménagements de qualité existants de part et d'autre. L'aménagement d'une section de voie verte manquante permettra de sécuriser la pratique cycliste entre Saint-Lô et Baudre, garantissant l'accès au cœur d'Agglo aux habitants du bourg.

*Intermodalité : arrêt ligne C « Les 5 Chemins »*



**MONTAGE  
DU PROJET**

Saint-Lô Agglo sera maître d'ouvrage pour les études comme pour la phase travaux, assistée par un prestataire extérieur.

En lien avec le Département de la Manche et les communes, principaux gestionnaires de la voirie qui sera le support de ces aménagements, la maîtrise d'œuvre débutera dès 2020.

### **CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHEANCIER</b> | <p>Approbation du Schéma Directeur Cyclable en juillet 2019</p> <p>Début des études :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2020 : Saint-Lô – Saint-Georges-Montcocq</li><li>• 2020 : Carrefour des 5 Chemins et de Baudre (Saint-Lô)</li><li>• 2021 : La Ferronnière (Saint-Lô)</li></ul> <p>Début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2021: Saint-Lô – Saint-Georges-Montcocq</li><li>• 2021 : Carrefour des 5 Chemins et de Baudre (Saint-Lô)</li><li>• 2022 : La Ferronnière (Saint-Lô)</li></ul> |
|-------------------|---|

### **PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? 2019-2022

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                           |             |                    |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                                | %           | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Etat<br>Appel à projets « Continuités cyclables » | 43.4%       | 564 000 €          |
| <i>Etudes de maîtrise d'œuvre</i>                    | 149 000 €                 | TTC                |                              |                                   |   |             |                    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | Région<br>Contrat de territoire                   | 15.3%       | 200 000 €          |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| <b>sous-total</b>                                    | 1 151 800 €               | TTC                |                              |                                   |   |             |                    |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                                   | 41.3%       | 536 800 €          |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |   |             |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>1 300 800 €</b>        |                    |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                     | <b>100%</b> | <b>1 300 800 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |





**REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE DE CONDE-SUR-VIRE**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :    <b>X</b> Extension</p> <p><b>X</b> Réhabilitation                      <b>X</b> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Condé-sur-Vire</p> <p>50139</p>   |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO</p> <p>Responsable légal : <b>M. LEMAZURIER Fabrice</b>    Fonction : Président</p> <p>Responsable technique : <b>M. JOUBIN Samuel</b>    Fonction : directeur des sports</p> <p>Adresse : 101, rue Alexis de Tocqueville – CS 43708 – 50008 SAINT-LÔ Cedex.</p> <p>Tél : 02 14 16 30 00</p> <p>Courriel : <a href="mailto:marie-helene.pien@saint-lo-agglo.fr">marie-helene.pien@saint-lo-agglo.fr</a> (assistance de l'équipe de direction)</p>   |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2020 : Tous budgets confondus : 64,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 45,5 millions d'euros pour l'investissement.</p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>11 133 003,08 €</b> (prévi 2017, tous budgets)</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : <b>0</b></li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : ..... <b>0</b></li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : <b>10</b></li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis :</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| X   | X  | <input type="checkbox"/>   |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Revoir le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase de Condé-sur-Vire permettra d'accueillir des événements sportifs supra régionaux et contribuera ainsi à renforcer la dynamique régionale, sur le volet tir sportif essentiellement.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| X  | <input type="checkbox"/>                           | X  |
| <p><i>Justification :</i></p> <p>Le projet prévoit l'implantation de clubs résidents dans l'infrastructure : badminton, judo, tir sportif, tir à l'arc, pétanque et activités physiques de bien-être adultes et seniors. Les activités physiques et sportives contribuent largement aux politiques transversales en lien avec la jeunesse, l'éducation, la santé et le lien social de la population.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|  |                                       |   |
|--|---------------------------------------|---|
| <b>TERRITOIRE</b>                          | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles               |
|  | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Julia LEFORESTIER-POULAIN                         |
| <b>REGION</b>                              | Service instructeur du projet :       |   |
|  | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|  | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation |
|  | <i>Chargé de mission territoire</i>   | Guillaume THIFAGNE                                |
| <b>DEPARTEMENT<br/>(pas de subvention)</b> | Service instructeur du projet :       |   |
|  | <i>Chargé de mission du service :</i> |   |
|  | Service référent du contrat :         |   |
|  | <i>Chargé de mission territoire :</i> |   |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Les principales orientations de Saint-Lô Agglo trouvent leur origine dans les réflexions menées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial, travaux qui ont conduit l'ensemble des collectivités locales aujourd'hui membres de la communauté d'agglomération à décider <b>d'investir prioritairement ces prochaines années pour l'attractivité de son territoire</b> et plus particulièrement sur les trois domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>de l'innovation économique et du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur</b>, avec ... les usages numériques, l'agroalimentaire, le tourisme et la filière équine,</li> <li>- <b>du bien-vivre des populations</b>, .... avec le sport et la santé, l'enfance-jeunesse, l'habitat et le logement</li> <li>- <b>de la transition énergétique</b>, .... avec l'agriculture, les mobilités, l'eau, la biodiversité et les « smarts-grid »</li> </ul> <p>En matière de bien vivre des populations habitantes et des populations à accueillir, l'objectif est de faire du territoire Saint-Lois celui de l'épanouissement, du bien-être et du bien vieillir de ses citoyens. Concernant le sport, l'ambition est de compléter, moderniser les équipements et les services. Concernant la santé, la volonté est d'encourager les projets de regroupements des professionnels et de créer les conditions du déploiement de l'«e-santé ».</p> <p>Concernant l'enfance et la jeunesse, le dispositif Politique Educative et Sociale Locale a été délibéré afin de reconsidérer l'offre actuelle à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération tout en apportant de nouvelles réponses aux problématiques de la parentalité.</p> <p>Concernant l'habitat, la collectivité ambitionne de densifier et de diversifier l'offre de logements tout en veillant au respect des règles d'accessibilité et en donnant priorité à l'habitat de la reconstruction.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Le gymnase de Condé sur Vire est ouvert au public depuis 1969. L'installation est vétuste et sans accessibilité PMR. Suite au diagnostic infrastructure réalisé dans le cadre du projet de réhabilitation, un avis préoccupant a été émis sur la stabilité de la structure. L'équipement fait donc l'objet actuellement d'une fermeture par arrêté municipal en date du 02 décembre 2019.</p> <p>Avec plus 3 800 heures d'utilisation annuelles, scolaires et associatives, en 2017, le besoin est avéré. Une solution de replis, non pérenne temps, est engagée pour permettre le maintien des activités associatives et l'EPS scolaire.</p> <p>Il faut noter que l'agglomération met le gymnase à la disposition de l'établissement scolaire Institut Régional d'Education Ouvrière (IREO) pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive.</p>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>La réhabilitation et l'extension de cet équipement sera un exemple de projet adapté à son territoire, avec une recherche de mutualisation des espaces et une multi fonctionnalité inédite sur notre territoire.</p> <p>Il permettra d'accueillir simultanément 4 disciplines différentes en version entraînement sur les espaces gymnase, salle de motricité/judo, salle de tir et boulodrome. La connexion directe avec le gymnase permettra occasionnellement d'accueillir des compétitions de niveau régional sur les activités de tir notamment. Ce futur équipement structurant sera parfaitement complémentaire au parc existant de l'agglomération et cohérent au regard du schéma de cohérence territorial.</p>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <p>Le futur centre sportif de Condé-sur-Vire sera géré en régie directe dans le cadre des moyens des services de Saint-Lô Agglo et des conventions de mise à disposition des personnels contractées avec la commune sur la partie ménage de l'équipement.</p>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.


<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <p><b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b></p> | <p>Le gymnase de Condé sur Vire, ouvert au public depuis 1969, rue du Focq, est obsolète, Il ne répond plus aux obligations de la pratique du sport. L'immeuble est vétuste, restreint, non homologué pour la pratique des sports collectifs et sans accessibilité PMR.</p> <p><b>CONTEXTE</b></p> <p>Le gymnase, construit sur 1 niveau, est un ERP de type X de 4<sup>ème</sup> catégorie de 600 m<sup>2</sup> (30m x 20m – hauteur 7,05m) doté d'un revêtement de sol en parquet comportant des traçages badminton, tennis, basket, volley et handball. 2 vestiaires d'environ 18m<sup>2</sup> et 3 espaces de rangement (55m<sup>2</sup>, 17m<sup>2</sup> et 11m<sup>2</sup>) et 2 blocs sanitaires (sans douches) complètent cet équipement.</p> <p>Une structure artificielle d'escalade (SAE) a été construite aux alentours des années 1990. Non conforme en équipements de progression et de sorties de voies, elle n'est plus utilisée ce jour.</p> <p>L'environnement sportif de ce gymnase est complété :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un boulodrome couvert attenant, d'une superficie de 441m<sup>2</sup> (29,8m x 14,8m) avec un espace convivial qui permet l'installation d'une buvette et d'une table de marque.</li> <li>- d'un terrain multisports en gazon synthétique de 24x12m avec main courante et frontons, équipé de 6 buts de basket, 2 buts de handball, 4 buts brésilien et 2 poteaux de volley. Réalisé en 2014 par la société CASAL,</li> <li>- d'environ 200 places de parking sur terrain gravillonné pour la pratique extérieure de la pétanque (400m<sup>2</sup>),</li> <li>- d'une petite piste d'athlétisme de 40 mètres et un bac à sable de réception de 4x5m</li> </ul>  <p>L'ensemble a vieilli et justifie la programmation d'une opération lourde de restructuration, modernisation, mises aux normes incendie et mise en accessibilité. De plus, de fréquentes infiltrations d'eau en toiture rendent régulièrement la pratique difficile en raison de la glissance occasionnée au sol.</p> <p>La réhabilitation et l'extension de l'équipement a donc été confiée, après consultation, à l'architecte Didier BOSCHER courant 2019.</p> <p>Depuis, au regard du diagnostic structurel très défavorable à la poursuite de l'exploitation et des désordres apparus en façade lors des forts coups de vent de cet automne, le gymnase fait l'objet d'une fermeture définitive par arrêté municipal depuis le 02 décembre 2019.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter ce site pour une pratique scolaire et associative, de renforcer les pratiques actuelles dans des conditions de confort et de sécurité optimum.</p> <p>Le projet concerne l'aménagement de 5 espaces bien distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un espace tertiaire constitué d'un hall d'accueil, de 3 vestiaires et de sanitaires,</li> </ul> |
|---------------------------------------|--|



|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- un gymnase de la même surface de jeu (30x40m), en y ajoutant 100 places de gradins assis,</li> <li>- un pas de tir dédié au tir sportif et au tir à l'arc,</li> <li>- un boulodrome avec club house,</li> <li>- une salle de motricité munie d'un tatami permanent.</li> </ul> <p>La surface sportive globale serait ainsi portée de 1 050 m<sup>2</sup> à près de 1 300 m<sup>2</sup>.</p> |
| <b>MONTAGE DU PROJET</b> | (détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)   |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :** *(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux, ... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars 2021 : consultation des entreprises</li> <li>• Fin deuxième trimestre 2021 : début des travaux</li> <li>• Fin deuxième trimestre 2022 : livraison</li> </ul> |
|-------------------|--|

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : **oui**

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) : 2020 - 2021

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION                        |              |                    |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES                             | %            | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   | Etat<br><i>DSIL</i>                            | 20.03 %      | 540 457 €          |
| sous-total   | 296 258                   | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Travaux<br>Tous les lots                             |                           |                    |                              |                                   | Région<br><i>FRADT</i>                         | 12.97 %      | 350 000 €          |
| sous-total   | 2 176 051                 | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Acquisitions foncières                               |                           |                    |                              |                                   | Fonds européens<br><i>FEADER</i>               | 3.71 %       | 100 000 €          |
| sous-total   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | Fonds de concours<br>Commune de Condé-sur-Vire | 10.69 %      | 450 000 €          |
| sous-total   | 152 593                   | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| Autres (détailler)<br>Raccordements réseaux          |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement                                | 46.60 %      | 1 257 120 €        |
| Divers et imprévus                                   |                           |                    |                              |                                   |  |              |                    |
| sous-total   | 72 675                    | HT                 |                              |                                   |  |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>2 697 577</b>          | HT                 |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>                                  | <b>100 %</b> | <b>2 697 577 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |

## MODERNISATION DE L'ESPACE CULTUREL

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>) :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input checked="" type="checkbox"/> Etude</p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Condé-sur-Vire<br/>50139</p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : Commune de Condé-sur-Vire</p> <p>Responsable légal : Laurent PIEN                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Jean-Christophe Legentil</b>      Fonction : DGS</p> <p>Adresse : 2 Place Auguste Grandin, 50890 Condé-sur-Vire</p> <p>Tél : 02 33 77 87 30<br/>Courriel : mairie@conde-sur-vire.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p>Budget 2020 : Tous budgets confondus : 5,98 millions d'euros pour le fonctionnement et 2,85 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/⊗</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : 1 552 400 €</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : 0</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : 0</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir : 1</li> <li>- Evolution annuelle du nb d'apprentis : 0 %</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/⊗</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : Val de Vire</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>                                |
| <i>Justification :</i>  |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du maillage territorial en termes d'équipements culturels</li> <li>- Modernisation d'un outil culturel polyvalent, emblématique de la commune, datant de l'après-guerre</li> <li>- Affirmation d'une véritable politique culturelle accessible, ouverte à tous</li> </ul> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population   | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input checked="" type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                | <input checked="" type="checkbox"/>          |
| <i>Justification :</i>   |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre de services à la population contribuant à l'attractivité du territoire et propice à l'accueil de nouveaux habitants</li> <li>- Projet d'équipement qui s'appuiera sur une programmation culturelle portée par la commune favorisant les échanges et rencontres entre les différents publics ainsi que l'itinérance et la résidence de groupes d'artistes</li> </ul> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                      |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Laure EVENO                                    |

## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>Le projet s'inscrit dans une stratégie d'attractivité du territoire et d'accueil de nouvelles populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le développement résidentiel du territoire : renforcement du pôle de services et de développement de Condé-sur-Vire, bourg rural dynamique au sud de l'agglomération saint-loise</li> <li>- Enrichir et promouvoir le patrimoine local (architecture de l'après-guerre)</li> <li>- Soutenir les actions culturelles itinérantes en milieu rural</li> <li>- Favoriser le lien social (ouverture à tous les publics : en situation de handicap, de précarité, échanges intergénérationnels)</li> </ul> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <p>Le projet répond à plusieurs besoins identifiés sur le territoire et suscite de fortes attentes de la part des usagers actuels et futurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer l'attractivité de l'espace culturel, obsolète, datant de l'après-guerre</li> <li>▪ Améliorer le confort phonique et thermique des usagers</li> <li>▪ Rendre la salle conforme à la réglementation PMR</li> <li>▪ Améliorer l'équipement scénique et technique afin d'élargir l'offre culturelle</li> </ul>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet a pour ambition d'affirmer le bourg de Condé-sur-Vire comme pôle structurant de services et de développement conformément au maillage territorial défini dans le SCOT du Pays St-Lois</li> <li>- Le projet favorise le lien entre les acteurs culturels et leur mise en réseau (Concerts en Val de Vire, Cinéma et Culture pour tous, Théâtre du Préau de Vire, Ville en scène...)</li> </ul>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion de l'équipement (traitement des réservations, entretien et maintenance des locaux) sera assurée en régie par la commune</li> <li>- Une programmation culturelle (théâtre, cinéma, concert, conférence) sera établie chaque année et supervisée par le service événementiel de la commune qui s'appuiera sur les partenariats existants, qui seront renforcés</li> <li>- Des crédits culturels seront votés annuellement par la commune pour soutenir les actions culturelles</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCOT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <p>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</p> | <p>Condé-sur-Vire est une commune située à 10 km au sud de Saint-Lô. La commune se trouve à proximité des axes routiers reliant Cherbourg (1h), Caen (45 mn) et Rennes (1h30). Au dernier recensement, elle compte 4 213 habitants (population totale). La commune fait partie de l'arrondissement de Saint-Lô et de l'intercommunalité Saint-Lô Agglo (64 communes, 80 000 hab.). Condé-sur-Vire est chef-lieu de canton (19 568 hab.). En 2016, Condé-sur-Vire a fusionné avec Le Mesnil-Raoult pour former une commune nouvelle. Elle a de nouveau fusionné en 2017, avec Troisgots. Son territoire s'étend désormais sur 3 636 ha.</p> <p>La commune s'est engagée dans un projet de modernisation de son espace culturel. L'équipement est situé à l'étage d'un bâtiment commun à la mairie, à la salle des fêtes et à la médiathèque municipale. L'ensemble immobilier date de l'après-guerre.</p> <p>La salle principale a une vocation culturelle multiple que la commune souhaite conserver :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>représentations théâtrales</b> : deux compagnies (la Joyeuse Compagnie, la P'tite Compagnie) l'utilisent pour une dizaine de spectacles par an.</li><li>- <b>séances de cinéma</b> : l'association Cinéma et Culture pour Tous, en partenariat avec le réseau Génériques, propose, outre 20 séances par an destinés le soir à tout public, le Ciné Club Jeunes (6 mercredis / an) et le Ciné Retro à destination des clubs du 3<sup>ème</sup> âge (3 mercredis / an). L'association organise des stages jeunes pendant les vacances, et propose enfin 5 séances par an de Ciné-Ecole au profit des différentes écoles du canton.</li><li>- <b>Spectacles</b> (exemple : One Man Show du caricaturiste Chaunu en 2016)</li><li>- <b>Manifestations scolaires ou extrascolaires</b> : écoles, collège, centre aéré</li><li>- <b>Conférences et réunions publiques d'information</b></li><li>- <b>AG d'associations ou AG d'entreprises</b>. Ces utilisateurs profitent de la présence à proximité de la salle des fêtes pour prolonger la réunion par un repas ou un buffet dinatoire. Cette complémentarité fonctionnelle est très appréciée.</li></ul> <p>Sur le plan technique, la salle est bien proportionnée : elle est distribuée par deux allées latérales qui desservent les rangées de sièges (317 sièges + 37 strapontins, soit 354 places). La scène est également bien dimensionnée. Elle a fait l'objet d'une légère modification au niveau du proscenium ; la fosse a été supprimée et un podium aménagé permettant la mise en place d'une table de conférence. Les loges situées à l'arrière de la scène sont utilisées également pour le stockage d'une troupe de théâtre. Elles ne possèdent pas de douche, mais simplement un sanitaire, non accessible. Il n'existe aucun local ménage.</p> <p>Les combles, difficilement accessibles depuis une trappe située dans la cabine de projection, ne sont pas isolés thermiquement.</p> <p>L'équipement souffre d'un certain nombre de <b>désordres techniques</b> qui perturbent son fonctionnement normal :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Absence d'isolation</b> dans les combles provoquant des situations d'inconfort (été et hiver) et un coût énergétique élevée.</li><li>- <b>Absence de ventilation</b> dans la salle</li><li>- <b>Non-conformités en termes d'accessibilité handicapés</b> :</li><li>- Porte d'entrée principale : vantaux de 87 cm de largeur (insuffisants)</li><li>- Pas d'ascenseurs ou de plateforme élévatrice menant à la salle de cinéma</li><li>- Des sanitaires inaccessibles</li><li>- Pente de 6,2 % dans la salle, incompatible avec une circulation PMR</li><li>- Aucun espace disponible pour l'accueil de fauteuils roulants</li><li>- Absence de boucles magnétiques auditives</li></ul> |
|--------------------------------|---|

- Absence d'éclairage adapté dans les allées
- Scène et loges inaccessibles
- **Dysfonctionnements en matière de sécurité :**
- L'ensemble du bâtiment (mairie, salle des fêtes, médiathèque et cinéma) est considéré comme un seul et même établissement au regard de la sécurité-incendie. Il est classé en L 3<sup>ème</sup> catégorie avec des activités de N et de W (salle des fêtes et mairie).
- La salle de cinéma n'est équipé d'aucun système de désenfumage, de même que les escaliers d'accès.
- Il n'existe pas de RIA dans la salle, ni de sprinklage sur la scène.
- Peu de désordres phoniques, mais quelques améliorations seront apportées.
- Peu de désordres pathologiques sur l'enveloppe du bâtiment : l'ensemble des lucarnes et des verrières en toiture sont néanmoins à reprendre ainsi que l'entablement, les chenaux, les descentes EP de la façade arrière.

Le projet poursuit plusieurs **objectifs** :

- Renforcer l'attractivité de la salle
- Améliorer le confort des spectateurs
- Rendre la salle accessible aux PMR
- Améliorer l'équipement scénique et technique

Il s'agit de rénover la salle et de requalifier ses abords afin d'aboutir à un espace fonctionnel répondant aux mieux aux attentes de ses utilisateurs.

En termes d'offres d'équipements, l'espace culturel s'inscrit en complément de 4 autres équipements existants :

- salle des fêtes
- salle René Lanchantin
- salle des associations (Maison associative)
- salle Condé Espace (salle de spectacle de 800 places assises)

Compte tenu des profils bien marqués de chacune de ces salles, la réflexion menée a permis d'orienter le projet de rénovation vers une augmentation du taux d'occupation. Le projet suscite une attente forte de la part des usagers et de la population. Elle pourrait constituer l'un des principaux outils de la politique culturelle que souhaite porter la commune.

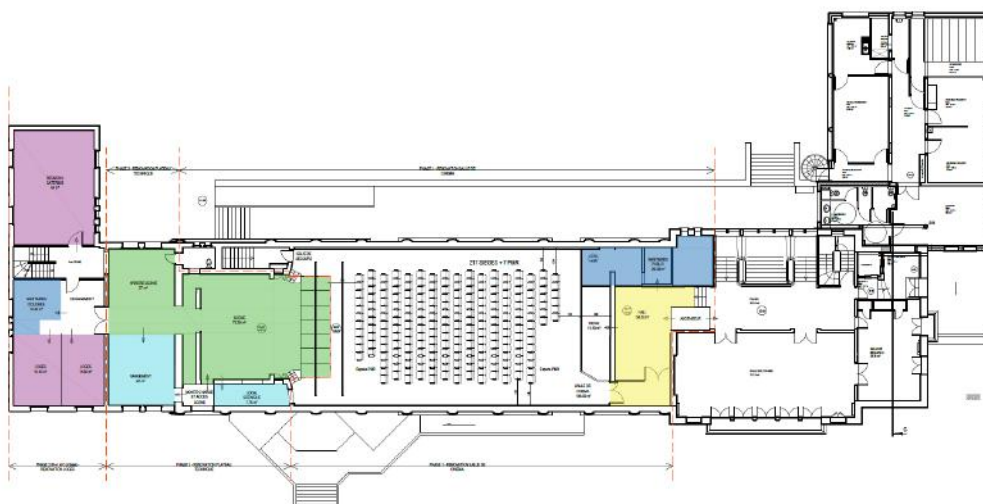
Les **résultats attendus** du projet sont multiples :

- Valorisation de l'attractivité de l'équipement
- Diversification des événements inscrits dans l'agenda culturel de la commune
- Renforcement du lien social grâce au maintien du tissu associatif local
- Amélioration de la fonctionnalité de la salle
- Facilité d'accès pour les PMR
- Amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment

Le **programme technique** retenu se décline comme suit :

- Création d'une plateforme élévatrice dans le hall ou d'un ascenseur dédié, desservant la salle des fêtes, la salle de cinéma et la salle des mariages, indépendamment de l'ascenseur des services administratifs de la mairie, peu visible.
- La scène (73,30 m<sup>2</sup>) sera reconfigurée droite, le muret de séparation avec la salle supprimé et un espace libre en proscénium permettra la mise en place de praticables réglables en hauteur afin d'agrandir la scène à la demande.
- La salle (198,50 m<sup>2</sup>) ne contiendra plus que 224 places dont 7 PMR avec une pente accessible

- A l'arrière de la scène, seront aménagées deux loges séparées (16,40 + 14,30 m<sup>2</sup>), équipées d'un coin douche et de sanitaires, prolongés d'un espace réunion-catering (44 m<sup>2</sup>) pour le confort des artistes. Une arrière scène (27 m<sup>2</sup>) couplée avec un local rangement (22 m<sup>2</sup>) permettront le stockage des décors de théâtre et autres accessoires de scène.
- L'éclairage complet de l'équipement sera revu : les luminaires avec led seront privilégiés.
- Une chaudière gaz à condensation à minima sera retenue en remplacement de la chaudière existante datant de 1981. Les ventilo-convecteurs dans la salle seront remplacés par une centrale de traitement d'air qui assurera le chauffage et le renouvellement d'air, muni d'un récupérateur d'énergie et d'une batterie eau chaude pour le chauffage.
- Concernant la ventilation de la salle, une installation de traitement d'air avec centrale double flux équipé d'échangeur à haut rendement et de batterie eau chaude d'appoint sera privilégiée.
- Des modifications scéniques seront apportées : suppression de la dalle au-dessus du bloc scène permettant de remonter le grill, mise en place d'un grill motorisé, fixation de nouvelles perches de longueur adaptée, pose d'un vidéoprojecteur sur la perche centrale de la salle



Le projet de rénovation pourra s'appuyer sur une vraie **programmation culturelle** animée par le service événementiel de la commune. Les partenariats existants, que la commune a su tisser au fil des années, seront ainsi amplifiés :

- L'association **Cinéma et Culture pour Tous** propose des séances de ciné pour tous publics en lien avec le **réseau itinérant Génériques** (réseau fédératif de diffusion du cinéma en milieu rural et suburbain) ainsi que des séances Ciné-Club Jeune, Ciné Rétro, stages jeunes...
- Le **théâtre du Préau de Vire, centre dramatique national (CDN)**, mène un projet d'irrigation, de décentralisation, d'aménagement culturel du territoire le Bocage normand dont bénéficie depuis déjà deux ans les communes de Condé-sur-Vire, de Torigny-les-Villes et Tessy-bocage. Dans ce cadre, sont montées et proposés au grand public des pièces de théâtre inédites, contemporaines et de qualité.
- Les **concerts en Val de Vire** (4 à 5 concerts de musique classique / an). Grâce au soutien de la commune, l'association a par exemple organisé le 10 septembre 2017 un

|                          |   |
|--------------------------|---|
|                          | <p>concert-événement en l'église de la Chapelle-sur-Vire faisant intervenir l'orchestre philharmonique de l'Opéra de Rouen.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Villes en scène</b> (4 spectacles / an) en partenariat avec le Département de la Manche. Jusqu'à présent, les spectacles sont joués dans la salle de Condé Espace qui offre une capacité d'accueil importante (800 places assises). Demain, des solutions de complémentarité seront recherchées avec l'espace culturel pour accueillir des manifestations plus modestes en termes de jauge.</li> <li>- <b>Les compagnies de théâtre amateur</b> : La Joyeuse Compagnie et la P'tite Compagnie.</li> <li>- <b>Expositions temporaires</b> : le hall d'entrée et le palier du 1<sup>er</sup> étage de l'espace culturel accueillent régulièrement des expositions d'artistes (peinture, photographie, sculpture,...). C'est l'occasion pour ces créateurs de mettre en scène le fruit de leur travail et d'offrir ainsi au grand public la chance de découvrir des œuvres parfois étonnantes. Ces expos tirent leur succès, outre de la qualité artistique des œuvres exposées, des remarquables conditions d'accès (entrée gratuite et accessible tous les jours aux horaires d'ouverture de la mairie). Un partenariat a par exemple été conclu avec l'Usine Utopik (centre de création culturelle – relais culturel régional) de Tessy-bocage, situé à 10 km de Condé-sur-Vire, pour permettre l'exposition d'œuvres d'art contemporain de 1<sup>er</sup> plan.</li> <li>- <b>Résidence d'artistes</b> : la commune réfléchit depuis quelques années au projet de transformer, à certains moments de la saison, l'équipement culturel en résidence d'artistes, l'idée étant de favoriser la création et l'exposition d'œuvres d'art, ainsi que l'élaboration de spectacles vivants ou filmés. Outre l'accueil physique, la résidence pourra proposer la mise à disposition de moyens techniques, administratifs et/ou financiers aux artistes hébergés.</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU PROJET</b> | <p>Le bâtiment est propriété de la commune. Elle sera donc maître d'ouvrage de l'opération de rénovation. L'étude de faisabilité et de programmation a permis de définir le programme et de chiffrer l'enveloppe financière des travaux. La consultation de maître d'œuvre sera lancée fin 2021.</p>  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Choix du MOE : 2021<br/>         Etudes APS/APD/PC : 2021-2022<br/>         Attribution des marchés : 2022<br/>         Début de chantier : 2023<br/>         Livraison des travaux : 2024</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) :  Oui / Non  
 Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ? OUI inscrit en 2022

| PLAN DE FINANCEMENT  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                    |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION  |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |              |                    |
| POSTES DE DEPENSES   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %            | Montant en €       |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO               | 98 460 €                  | HT                 |                              |                                   | Europe - LEADER 2015-2020   | 4,72 %       | 60 000 €           |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | Etat - Contrat de Ruralité  | 20 %         | 254 392 €          |
| Travaux  | 1 094 000 €               | HT                 |                              |                                   | Région – Contrat G6T2025<br><i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i><br>Bonification du territoire de 1 à 15 points | 20 %         | 254 392 €          |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | Département – Contrat CPS   | 27 %         | 341 600 €          |
| Mobilier, petit équipement   |                           |                    |                              |                                   | Autofinancement commune de Condé-sur-Vire   | 28 %         | 361 578 €          |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   | Recettes nettes (dont amortissement)  | ..... %      | ..... €            |
| Autres : géomètre, études de sol, coordination des travaux, SPS... | 79 502 €                  | HT                 |                              |                                   |   |              |                    |
| <b>sous-total</b>  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                    |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>1 271 962 €</b>        | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100 %</b> | <b>1 271 962 €</b> |



**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |





## CONCEPTION D'UNE MAISON DE SERVICES TERTIAIRES

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Construction                      <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/> <input type="checkbox"/> Réhabilitation                      <input type="checkbox"/> Etude         </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Théreal</p>  |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : Commune de Condé-sur-Vire</p> <p>Responsable légal : <b>Gilles QUINQUENEL</b>                      Fonction : Maire</p> <p>Responsable technique : <b>Valérie LEBUFFE</b>                      Fonction : Secrétaire</p> <p>Adresse : 13 rue Saint martin – Hébécrevon – 50180 THEREVAL</p> <p>Tél : 02 33 05 05 59<br/>Courriel : mairie@thereval.fr</p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) : 2 813 078 €</p> <p>Budget 2018 : Tous budgets confondus : 3.6 millions d'euros pour le fonctionnement et 3 millions d'euros pour l'investissement.</p>   |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : oui/non</li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : ...0.....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....0.....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....0...</li> </ul> <p>Accueil réguliers de stagiaires via le centre de gestion<br/>Contrat CAE : 2 en 2018</p> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |



## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement   | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>  | x  | x  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>La commune est impliquée dans ces démarches via la communauté d'agglomération de Saint lo Agglo.</p> |  |  |

| Département Manche   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population                               | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| x  | x  | x  |
| <p><u>Justification :</u></p> <p>Adhésion de la commune à Manche Attractivité.</p> |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :   | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                      |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat     | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | Chargé de mission territoire    | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet : |  |
|                    | Chargé de mission du service :  |  |
|                    | Service référent du contrat :   | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | Chargé de mission territoire :  | Mme Laura EVENO                                    |



## OBJECTIFS DU PROJET :

|  |  |
|--|--|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p>   | <p>En décembre 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale du Saint-Lois classe la commune d'Hébécrevon au regard de ses équipements, en pôle d'hyper proximité. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de Hébécrevon et la Chapelle-Enjuger se regroupent pour créer la commune nouvelle de Thèreval dont le siège est situé à Hébécrevon. Elle compte aujourd'hui 1 841 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'attractivité de la commune avec depuis 15 ans divers projets structurants (maison de santé, écoles, salle culturelle, divers lotissements, accueil de commerçants etc.) Réhabiliter ce bâtiment vide situé au cœur du bourg contribue à la stratégie d'attractivité de la commune.</p> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses sollicitations de professions libérales pour s'installer sur la commune.</li> <li>• Implication d'un artiste (COS) afin de rejoindre cette maison de services tertiaires.</li> <li>• Localisation au cœur du bourg permettant une dynamisation commerciale accrue.</li> </ul>  |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>La commune de Thèreval joue un rôle structurant à l'échelle du territoire Saint lois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de santé pluridisciplinaire (15 professionnels)</li> <li>• Cabinet ORL Centre Manche (4 professionnels)</li> <li>• Commerce de proximité (46 commerçants et artisans).</li> <li>• 26 Associations locales</li> <li>• 2 Ecoles (193 élèves)</li> <li>• Salle culturelle du Triangle</li> </ul>   |
| <p><b>MOYENS MOBILISES POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet impliquant plusieurs acteurs extérieurs</li> <li>• Gestion et accueil envisagés en régie ou via une agence immobilière</li> <li>• Intégration des outils numériques afin de gérer notamment l'espace dédié au co-working et télétravail.</li> <li>• Raccordement du bâtiment à la fibre optique envisagé via Manche numérique.</li> </ul>  |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.



## DESCRIPTION DE L'ACTION :

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DÉTAILLÉ</b> | <p>La nouvelle collectivité reprend à son compte les projets en cours comme la réhabilitation de l'ancienne pharmacie en bâtiment tertiaire.</p> <p>Travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment d'une surface au sol de 85M<sup>2</sup> sur 3 niveau+ une extension de 100m<sup>2</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démolition de rajouts à la construction (garages)</li> <li>- rénovation et extension du bâtiment (qualité thermique conforme à la RT Réno - éléments par éléments</li> <li>- aménagement de la cour</li> </ul> <p>Dans cet espace, <b>une salle de coworking sera équipée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visio conférence et d'un très haut débit d'internet</li> <li>- de plusieurs postes d'ordinateurs avec les logiciels de base</li> <li>-du matériel et logiciel pour l'infographie, communication, prise de vu avec un appareil photo dédié, une imprimante, un scanner ainsi qu'une plastifieuse</li> <li>- une imprimante 3D avec une découpeuse vinyle</li> </ul> <p>Et une partie détente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec une borne de jeu type rétro-gaming</li> </ul> |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance à Maitrise d'ouvrage</li> <li>- Marchés de publics</li> </ul>  |

## CALENDRIER PREVISIONNEL : 2020-2021

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>ECHÉANCIER</b> | <p>Date prévisionnelle APS :</p> <p>Date prévisionnelle APD :</p> <p>Date prévisionnelle de finalisation des marchés : 2019</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : avant été 2020</p> <p>Date prévisionnelle de livraison des travaux : fin 2021</p> |
|-------------------|---|

## PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : Oui

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

Une démarche PPI est engagée au niveau de la commune et ce projet est inscrit au budget 2019 pour les études.

Les travaux sont envisagés sur l'année 2020 pour un objectif de fin de chantier avant l'été 2021.

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------------|------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION  |              |                  |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES   | %            | Montant en €     |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | <b>Etat – DSIL – Contrat de ruralité</b><br><i>35 % de 615 000 €</i> | 35%          | 215 250 €        |
| Travaux  |                           |                    |                              |                                   | <b>Région</b><br><i>FRADT ou dispositif régional</i>                 |              |                  |
| Démolition   | 15 000 €                  |                    |                              |                                   | CT2017-2021  | 20%          | 123 000 €        |
| Rénovation et extension urbain                       | 490 000 €                 |                    |                              |                                   | 20 % de 615 000 €  |              |                  |
| Maitrise d'œuvre                                     | 80 000 €                  |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Aménagement cour                                     | 30 000 €                  |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>615 000 €</b>          |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| Acquisitions foncières                               | 130 000 €                 |                    |                              |                                   | <b>Département</b><br><i>Contrat de pôle de services</i>             | 20%          | 123 000 €        |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>130 000 €</b>          |                    |                              |                                   | 20 % de 615 000 €  |              |                  |
| Mobilier, petit équipement                           |                           |                    |                              |                                   | <b>Autofinancement Théreval</b>                                      | 25%          | 153 750 €        |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   | <b>Sous - Total</b>  | <b>100 %</b> | <b>615 000 €</b> |
| Autres (détailler)                                   |                           |                    |                              |                                   | <b>Acquisition Foncière Théreval</b>                                 |              | <b>130 000 €</b> |
| <b>sous-total</b>                                    |                           |                    |                              |                                   |  |              |                  |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>745 000 €</b>          |                    |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>  |              | <b>745 000 €</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |

## AMENAGEMENT DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>TYPE<br/>D'ACTION/LOCALISATION</b> | <p><u>Type d'opération :</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Construction           <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation           <input type="checkbox"/> Etude         </p> |
|                                       | <p><u>Localisation (nom commune et code INSEE):</u></p> <p>Commune : <b>Agneaux</b><br/>Code SIRET : <b>215 000 027</b></p>   |

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b> | <p>Organisme : <b>Collectivité territoriale</b></p> <p>Responsable légal : <b>M. Alain SÉVÊQUE</b> Fonction : <b>Maire</b></p> <p>Responsable technique : <b>M. Bruno LOUIDET</b> Fonction : <b>DGS</b></p> <p>Adresse : <b>Mairie, Parc de la Palière, BP 1, 50 180 AGNEAUX</b></p> <p>Tél : <b>02.33.77.33.50</b> ; Fax : <b>02.33.05.51.09</b></p> <p>Courriel : <a href="mailto:mairie@agneaux.fr">mairie@agneaux.fr</a></p>  |
|                         | <p>Budget de la structure (montants globaux investissement/fonctionnement) :</p> <p><b>Compte administratif 2018 : DF = 3 505 112 € ; DI = 1 427 721 €</b><br/><b>RF = 4 173 304 € ; RI = 1 330 839 €</b></p> <p><b>Budget primitif 2019 : DF = RF = 4 898 803 € ; DI = RI = 2 000 173 €</b></p>  |
|                         | <p>Apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du Plan normand de relance de l'apprentissage : <b>oui/non</b></li> <li>- Masse salariale du porteur de projet : <b>1 759 326 €</b> .....</li> <li>- Nombre d'apprentis en cours d'apprentissage : .....</li> <li>- Nombre d'apprentis recrutés : .....</li> <li>- Projet de recrutement d'apprentis dans les mois/années à venir .....</li> <li>Evolution annuelle du nb d'apprentis :%.....</li> </ul> <p>Cohésion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec des schémas directeurs départementaux (autonomie, famille, insertion..) oui/non</li> <li>- Territoires de solidarités concernés : .....</li> <li>- Actions proposées au titre du volet cohésion sociale des contrats.</li> </ul> |

## INSCRIPTION DANS LES CADRES STRATEGIQUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX :

| Région Normandie  |  |  |
|---|--|--|
| Renforcement de l'attractivité normande et de son rayonnement | Développement de la compétitivité des territoires/accompagnement du développement économique | Aménagement, équitable, équilibré et durable du territoire normand |
| <input type="checkbox"/>                                      | <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>   |
| <i>Justification :</i>  |  |  |
|   |  |  |

| Département Manche                                   |  |  |
|--|--|--|
| Développer et conforter les services à la population | Accueillir de nouveaux habitants sur le territoire | Favoriser le lien social entre les habitants |
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                           | <input type="checkbox"/>                     |
| <i>Justification :</i>                               |  |  |
|  |  |  |

## INTERLOCUTEURS :

|                    |                                       |  |
|--------------------|---------------------------------------|--|
| <b>TERRITOIRE</b>  | Service référent du contrat :         | Suivi des politiques contractuelles                |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Julia LEFORESTIER-POULAIN                      |
| <b>REGION</b>      | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat           | Service Vie des territoires et contractualisation  |
|                    | <i>Chargé de mission territoire</i>   | M. Guillaume THIFAGNE                              |
| <b>DEPARTEMENT</b> | Service instructeur du projet :       |  |
|                    | <i>Chargé de mission du service :</i> |  |
|                    | Service référent du contrat :         | Direction du Développement Durable des Territoires |
|                    | <i>Chargé de mission territoire :</i> | Mme Laura EVENO                                    |



**OBJECTIFS DU PROJET :**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>STRATEGIE DU TERRITOIRE <sup>1</sup></b></p> | <p>Les enjeux de cette première phase de travaux d'aménagement du centre-ville sont de plusieurs ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· En premier lieu <u>créer</u> une identité à la place Edmond PIEDAGNEL, qui a répondu aux attentes de la population agnelaise pendant 30 ans, mais qui souffre aujourd'hui des effets du temps ;</li> <li>· <u>Ralentir</u> les flux de la route départementale en identifiant par la pose de plateaux ralentisseurs à chaque extrémité, une zone où le rapport entre le piéton, le cycliste et l'automobiliste évoluera à plus ou moins long terme ;</li> <li>· <u>Affirmer</u> les voies de circulation alternatives (chemins, escaliers, venelles...), pour développer la part des déplacements doux.</li> <li>· <u>Conforter</u> un espace central fédérant les équipements et compatible avec « l'esprit de village » qui prévaut au sein de la population ;</li> <li>· <u>Donner</u> une identité de ville verte en s'appuyant sur une stratégie végétale adaptée.</li> </ul> |
| <p><b>ANALYSE DU BESOIN <sup>2</sup></b></p>       | <p>La place Edmond PIEDAGNEL, dans sa conception et ses éléments de composition, date de 1986. Les normes de sécurité et d'accessibilité ne sont plus respectées, en termes d'accès et de fonctionnement de la place.</p> <p>Sa réhabilitation consiste à créer « un lieu de vie », en réalisant des actions qualitatives d'amélioration du cadre de vie, de sécurisation du site, sur les quatre principes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 – Assurer la continuité piétonne d'un « espace urbain défini », en lien avec les autres lieux publics de la ville ;</li> <li>2 – Percevoir un espace urbain unique, en atténuant l'impact « routier » de La route de Coutances ;</li> <li>3 – Mettre en relation l'espace urbain et le bâti ;</li> <li>4 – Créer une ambiance, des usages et de la convivialité en végétalisant.</li> </ol>   |
| <p><b>CARACTERE STRUCTURANT <sup>3</sup></b></p>   | <p>La route de Coutances (RD 900) structure et partage d'ouest en est la commune d'Agneaux. C'est un passage obligé pour les résidents des communes situées à l'ouest, dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, et à l'inverse pour les habitants de Saint-Lô fréquentant le parc commercial de l'Odysée.</p> <p>La présence d'une activité commerciale à l'endroit de la place Edmond PIEDAGNEL accentue la fréquentation de cet axe routier.</p>   |

|   |  |
|---|--|
|   |  |
| <b>MOYENS MOBILISÉS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT <sup>4</sup></b> | <p>Les travaux seront réalisés en maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre d'un marché de travaux d'exécution. Les études projet auront reçu préalablement l'accord des services compétents du Conseil départemental, compte tenu de la proximité de la RD 900.</p> <p>La maîtrise d'œuvre sera assurée par le cabinet STRATES EN STRATES. La mission comprend la direction de l'exécution des travaux (DET).</p> <p>Le suivi juridique, financier et administratif sera assuré, d'une part, par M. BILLORE, adjoint délégué aux travaux et, d'autre part, par les agents en charge de la commande publique, du budget et de la comptabilité, piloté par la direction générale des services.</p> <p>Le budget prévisionnel consacré à l'opération s'établit à 1 238 566.85 € HT, soit 1 486 280.22 € TTC.</p> |

<sup>1</sup> Justifier l'intégration de l'action dans la stratégie du territoire et la valeur-ajoutée pour le territoire.

<sup>2</sup> Justifier le besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande, zone blanche...) et l'articulation avec l'existant.

<sup>3</sup> Justifier le rayonnement au minimum intercommunal du projet, le public bénéficiaire, le lien avec le SCoT, le PLU, le PLUi, la logique d'intégration avec les territoires voisins (mutualisation, proximité) ou les grands enjeux départementaux, régionaux, nationaux (ex : Axe Seine)

<sup>4</sup> Préciser le mode de gestion choisi, le budget alloué, les ressources humaines affectées, la mutualisation de certaines dépenses avec d'autres équipements, le raccordement prévisionnel au réseau THD et le développement des usages numériques...

Point de vigilance : le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement rendant obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pluriannuelle des dépenses de fonctionnement.

**DESCRIPTION DE L'ACTION :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>DESCRIPTIF<br/>DETAILLÉ</b> | <p>L'aménagement projeté se divise en 3 secteurs (CF estimation jointe)</p> <p>A- SECTEUR 1 : rue du Général de Gaulle ;<br/>         B- SECTEUR 2 : placette piétonne place PIEDAGNEL ;<br/>         C- SECTEUR 3 : route de Coutances / parking Carrefour City.</p>   |
| <b>MONTAGE DU<br/>PROJET</b>   | <p>(détailler le mode projet de l'opération : assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, etc...)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Engagement d'un programme d'études sur la base d'un périmètre élargi à la place place de la Palière et de gouville, visant à réhabiliter la place Edmond PIEDAGNEL, par délibération en date du 18 décembre 2014.</li> <li>2- Convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la place Edmond PIEDAGNEL avec le CAUE (définition des enjeux, conseils pour le mode de dévolution de la procédure de commande publique, soutien technique pour l'analyse des offres, présence et conseils pour la réalisation des études projet). Convention signée le 19 août 2014, signature autorisée par délibération en date du 23 juin 2016 ;</li> <li>3- Procédure de recrutement d'un maître d'œuvre, sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre, publiée en octobre 2016 ;</li> <li>4- Conclusion d'un accord-cadre mono attributaire (valant acte d'engagement), signé le 24 février 2017 avec le cabinet STRATES EN STRATES ;</li> <li>5- Présentation des études préliminaires (étape 1 de l'accord-cadre) le 20 octobre 2017, approuvées lors de la réunion de Conseil municipal le 14 décembre 2017 ;</li> <li>6- Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du contrat de pôle de services. Montant prévisionnel des travaux = 1 380 000 € HT (délibération en date du 14 décembre 2017).</li> <li>7- Engagement de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante autorisée par délibération du Conseil municipal le 27 septembre 2018 ;</li> </ol> |

**CALENDRIER PREVISIONNEL :**

*(Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, travaux,... – dates de début et de fin prévisionnelles)*

|            |   |
|------------|---|
| ECHEANCIER | <p><u>Date prévisionnelle APS</u> : Réalisé. Le Conseil municipal a délibéré en octobre 2017, a approuvé les études d'avant-projet sommaire, et validé l'engagement des études projet.</p> <p><u>Date prévisionnelle APD</u> : Il est prévu que le Conseil municipal se prononce sur l'avant-projet définitif lors de sa réunion de Novembre 2019.</p> <p><u>Date prévisionnelle de finalisation des marchés</u> : Il est prévu que les marchés de travaux soient signés et notifiés en juin 2020.</p> <p><u>Date prévisionnelle de livraison des travaux</u> : Il est prévu que la durée des travaux s'étale sur six mois, jusqu'en décembre 2020.</p> |
|------------|---|

### **PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**

*(Préciser l'assiette éligible des dépenses pour chaque financeur - Voir page suivante pour le détail du tableau)*

Le porteur de projet dispose-t-il d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : ~~Oui~~/Non

Dans l'affirmative, le projet est-il inscrit au PPI et sur quelle(s) année(s) ?

| PLAN DE FINANCEMENT                                  |                           |                    |                              |                                   |   |              |                     |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|--------------|---------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION                              |                           |                    |                              |                                   | RECETTES DE L'OPERATION   |              |                     |
| POSTES DE DEPENSES                                   | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES  | %            | Montant en €        |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | 59 202.00                 | HT                 |                              |                                   | <b>Etat (DSIL)</b><br><i>(préciser le fond alloué)</i><br><br><b>Région (Fonds régional d'aménagement du territoire)</b><br><i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i><br>Bonification du territoire de 1 à 15 points<br><br><b>Département (Contrat de pôle de services)</b><br><i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i><br>Bonification du territoire de 1 à 5 points<br><br><b>Autofinancement</b> |              |                     |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>59 202.00</b>          |                    |                              |                                   |   | 30 %         | 389 330.65 €        |
| Travaux  | 1 173 906.85              | HT                 |                              |                                   |   | 20 %         | 259 553.77 €        |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>1 173 906.85</b>       |                    |                              |                                   |   |              |                     |
| Acquisitions foncières                               | 0.00                      |                    |                              |                                   |   | 30 %         | 389 330.65 €        |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>0.00</b>               |                    |                              |                                   |   |              |                     |
| Mobilier, petit équipement                           | 64 660.00                 | HT                 |                              |                                   |   |              |                     |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>64 660.00</b>          |                    |                              |                                   | 20 %  | 259 553.78 € |                     |
| Autres (détailler)                                   | 0.00                      | HT                 |                              |                                   |   |              |                     |
| <b>sous-total</b>                                    | <b>0.00</b>               |                    |                              |                                   |   |              |                     |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>1 297 768.85</b>       | <b>HT</b>          |                              |                                   | <b>TOTAUX</b>   | <b>100 %</b> | <b>1 297 768.85</b> |

**AVIS/REMARQUES SUR LE PROJET :**

|             |  |
|-------------|--|
| REGION      |  |
| DEPARTEMENT |  |

## LEXIQUE des abréviations employées

### A

- AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
- AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage
- ANAH : Agence nationale de l'habitat
- ANDES : Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires
- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- APS, APD : Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif

### C

- CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CARSAT : Caisse de Retraite et de Santé au travail
- CCAS: Centre communal d'action sociale
- CDHAT : Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires
- CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- CLSH : Centre de Loisirs sans Hébergement
- CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
- Conseil Départemental CT4 : Contrat Financier de 4ème génération
- CPER : Contrat de plan Etat Région
- CTEC : Convention Territoriale d'Exercice Concertée

### D

- DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
- DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (d'un SCOT)
- DGS : Directeur(trice) Général(e) des Services
- DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DRAC : Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture

### E

- EAJE : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- EPFN : Etablissement Public Foncier de Normandie
- EPCI : Etablissements Publics de Coopération intercommunale
- EPN : Espace Public Numérique
- ESIX : Ecole Supérieure des Ingénieurs Lait
- Espace « ZOE » : Zone Numérique Effervescente

### F

- FDT : Fonds de Développement du Territoire
- FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- FFCT : Fédération française de cyclotourisme
- FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
- FRADT : Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

### G

- GEMAPI : Gestion des milieux Aquatiques et Préventions des Inondations

## H

- HQE : Haute Qualité Environnementale

## L

- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- Label BNR : Label Bibliothèque Numérique de Référence

## M

- MAPTAM : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- MH : Monuments Historiques
- MSAP : Maison de Services Au Public
- MSP : Maison Pluridisciplinaire de Santé

## O

- OCM : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## P

- PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
- PDU : Plans de déplacements urbains
- PEJS : Pôle Enfance Jeunesse et Sport
- PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- PEL : Projet Educatif Local
- PESL : Plan Educatif Social Local
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PPI : Plan pluriannuel d'investissements

## Q

- QPPV : Quartier Prioritaire en Politique de la Ville

## R

- Région-G6T2025 : Contrat Financier signé 2017-2021
- REPAM : Relais enfants parents assistant.es maternel.les.

## S

- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SCOP : Sociétés coopératives et participatives
- SDT : Schéma de Développement Touristique

## T

- TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

## V

- VAE : Vélo à Assistance Electrique